



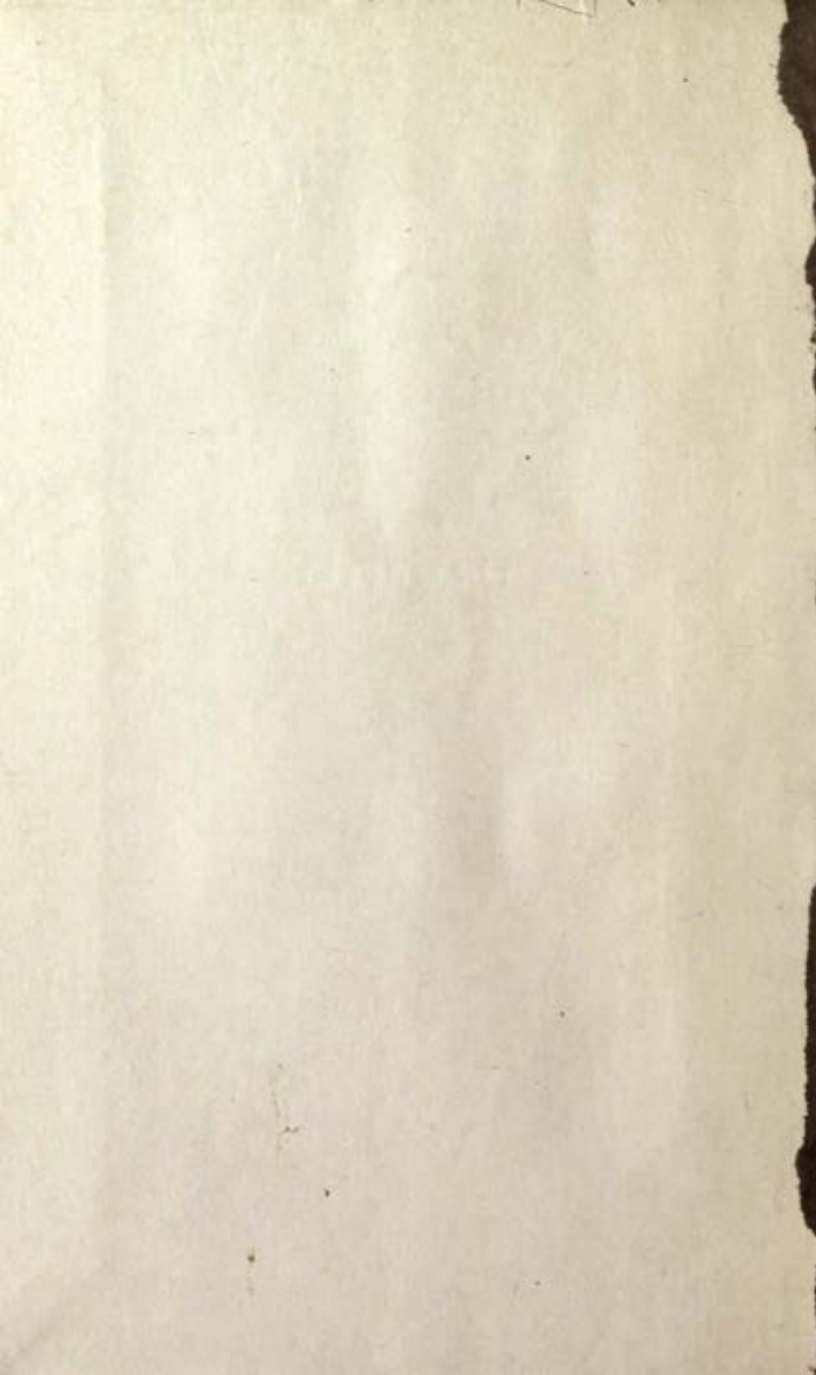
## Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

[biblioteca@consiglioveneto.it](mailto:biblioteca@consiglioveneto.it)





MÉMOIRES  
BIOGRAPHIQUES  
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
**DE MIRABEAU,**

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,  
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF.

PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR MIRABEAU

PAR VICTOR HUGO.

—  
Tome Onzième.

1061

—  
Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—  
1836







**MÉMOIRES**  
**BIOGRAPHIQUES,**  
**LITTÉRAIRES ET POLITIQUES**  
**DE MIRABEAU.**

*[Faint, illegible text at the bottom of the page, likely bleed-through from the reverse side.]*



MÉMOIRES  
BIOGRAPHIQUES,  
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,  
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

PRÉCÉDÉS D'UNE  
ÉTUDE SUR MIRABEAU  
PAR VICTOR HUGO.

—•—  
Tome Onzième.

1061



Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—  
1836



MEMOIRS

OF

CHARLES DE MONTMORT

DE MONTMORT

BY

THE MARSHAL DE FRANCE

AND

BY

THE

---

---

Paris

1751



LIVRE XVII.



## XVII.

Le 18 janvier 1791, Mirabeau, qui demeurait à la Chaussée-d'Antin, fut nommé chef du bataillon local de la garde nationale<sup>1</sup>. Nous insérerons ici la lettre d'avis de cette élection, et la réponse :

« Notre bataillon était assemblé pour la nomination d'un commandant ; il ne pouvait être choisi que parmi les volontaires. On apprend que vous êtes enrôlé. On se rappelle que vous êtes le père et le créateur des gardes nationales ; aussitôt un vœu unanime vous porte à la place de commandant.

« Oui, vous nous commanderez ; vous nous guiderez, vous nous soutiendrez dans le chemin de l'hon-

<sup>1</sup> Marat dit, dans le n° 420 de *l'Ami du peuple*, que cette élection fut faite par les mouchards du maire et du général.

neur et de la liberté... ; vous nous présiderez aussi. ( Il y a long-temps que la présidence vous est due ! )

« Puisse le choix libre de vos concitoyens vous dédommager de l'oubli trop long de tant de services rendus à la patrie ! Puisse l'hommage sincère de vos camarades payer ces élans sublimes de génie et de patriotisme , qui ont sauvé la nation et la liberté dans les crises les plus orageuses de la révolution ! Puisse-t-ils vous venger de la méchanceté de tant d'hommes pervers acharnés à persécuter le mérite !

« Recevez l'acte de votre nomination. Soyez notre commandant sans cesser d'être notre camarade. Nous serons vos défenseurs et vos amis. »

Voici la réponse de Mirabeau :

« Votre camarade accepte le grade de votre commandant. Il vous a paru plus propre à le remplir qu'il ne le croit lui-même. Mais un citoyen n'est jamais quitte envers la patrie. Nous avons tous fait notre apprentissage , et je vais faire le mien. Je dois seulement , pour commencer mes nouveaux rapports avec vous par ceux de la confiance et de l'amitié , vous soumettre une observation dont je vous ferai vous-mêmes les juges. La place dont vous m'honorez ne me rend pas sans doute inéligible aux fonctions administratives que , par mon goût personnel , je serais peut-être plus capable de remplir ; j'accepte donc , car dans mes principes , un individu n'a pas même le droit de refuser le poste où ses concitoyens lui ordonnent de se placer. Mais si j'étais appelé à d'autres fonctions , l'incompatibilité soit de fait , soit légale , qu'il pourrait y avoir entre deux places égale-

ment honorables, me forçant alors d'opter et de prendre ma conscience pour juge, je ne voudrais pas que vous pussiez regarder le choix que je ferais de la place à laquelle je me croirais moins inhabile, comme une désertion de celle que vous venez de m'accorder. Je consentirais à ne point opter moi-même, mais vous opteriez pour moi; et, appelé parmi vous avec tant de bonté, je ne vous quitterais sûrement qu'avec votre suffrage. Au témoignage de votre amitié, vous avez ajouté des éloges auxquels j'aurais mieux répondu si je les avais mieux mérités. Je n'ai fait que mon devoir, et la société ne me doit rien. La calomnie est un prix que mes efforts ont obtenu. Si j'avais besoin d'être consolé, les faveurs de mes concitoyens y suffiraient mille fois. Mais je n'ai connu que l'envie de servir, et jamais celle des récompenses. »

Quelque flatteuse que fût cette distinction, Mirabeau en ambitionnait bien plus une autre qu'il allait recevoir, et qu'il estimait, avec raison, la plus glorieuse de toutes celles qu'un citoyen peut obtenir.

A la fin de janvier 1791, il fut nommé président de l'Assemblée nationale; et si l'on considère que le vingt-unième mois de la session était arrivé, et que quarante-deux présidens, dont huit deux fois réélus<sup>1</sup>, avaient précédé l'illustre orateur, il sera évident qu'il faut chercher dans des causes particulières

<sup>1</sup> MM. de Clermont-Tonnerre, Freteau, l'abbé depuis duc de Montesquiou, Thouret, de Bonnay, Emmercy, Bureaux de Pusy, d'André.— Ces deux derniers furent trois fois présidens de l'Assemblée nationale.



et des motifs personnels, de quoi expliquer le retard d'une pareille promotion.

En effet quand, jusqu'alors, il s'était agi d'autres candidats, le côté gauche, pour faire prévaloir les siens, ce qui arriva toujours, avait voté en masse, pour ainsi dire, sans que le côté droit pût ou voulût les exclure. Mais quand les amis de Mirabeau avaient essayé de le porter à la présidence, on avait vu le côté gauche se diviser : une opposition s'était formée de beaucoup de membres qui, les uns sans comprendre, les autres, parce qu'ils comprenaient fort bien les plans restaurateurs et monarchiques de Mirabeau, s'attachèrent constamment à le combattre, et surtout à le calomnier. Le côté droit, profitant de cette scission, s'était, à chaque occasion, joint tout entier à ses adversaires les plus acharnés ; et c'est seulement ainsi que peut s'expliquer le singulier spectacle d'un grand corps politique qui, pendant près de deux années consécutives, plaça toujours à sa tête des hommes que distinguait à peine un talent du second ordre ; tandis qu'il s'opiniâtra à refuser ses suffrages au puissant orateur qui, depuis le premier jusqu'au dernier jour, avait toujours éclairé, toujours passionné, est souvent dirigé l'Assemblée nationale.

Cette fois, l'acte de tardive justice fut, comme l'avaient été tant d'injustes exclusions, l'effet d'une combinaison d'intrigues, d'une transaction entre les partis. Les meneurs du côté droit se laissèrent enfin persuader qu'il était temps de joindre la confiance due aux intentions de Mirabeau, à l'admiration qu'arrachait son génie ; à leur tour, les hommes influens

de l'extrême gauche furent avertis que leur patron, Adrien Duport, ne monterait au fauteuil, qu'à la condition d'y être précédé par Mirabeau; les constitutionnels des deux côtés votèrent pour celui-ci<sup>1</sup>, et ainsi se consumma, le samedi 29 janvier, l'événement, à la fois si simple et si extraordinaire, d'une présidence qui devait laisser de longs souvenirs, et par la manière neuve, originale, imposante dont elle fut remplie, et par l'unanime admiration de tous les partis, qui cette seule fois furent d'accord à louer le président, et par l'irréparable malheur qui suivit de si près.

« Jamais cette place ne fut aussi bien remplie. Il y montra des talens tout nouveaux; il y mit un ordre et une netteté de travail dont on n'avait point d'idée: il écartait les accessoires; d'un mot il éclaircissait la question, d'un mot il apaisait le tumulte. Ses ménagemens pour tous les partis, le respect qu'il montrait toujours à l'Assemblée, la précision de ses discours, les réponses aux différentes députations qui venaient à la barre, réponses, soit improvisées, soit préparées, toujours faites avec dignité et avec grâce, satisfaisantes, même dans les refus; en un mot, son activité, son impartialité et sa présence d'esprit ajoutèrent à sa réputation et à son éclat dans une place qui avait été l'écueil de la plupart de ses prédécesseurs. Il avait

<sup>1</sup> Quelques jours auparavant la même combinaison avait donné à Mirabeau, le 15 janvier, 149 voix, et le 3, 178, c'est-à-dire trois de moins que la majorité, le nombre des votans étant de 361.

eu l'art de paraître le premier, et de fixer l'attention générale sur lui, lors même que, ne pouvant plus parler à la tribune, il semblait être déchu de sa plus belle prérogative. Quelques-uns de ses ennemis et de ses envieux qui l'avaient choisi pour l'effacer, pour le réduire au silence, eurent le chagrin d'avoir ajouté un nouveau fleuron à sa gloire <sup>1</sup>. »

Outre la direction des débats où Mirabeau montra, comme vient de le dire un de ses juges les moins bienveillans, une admirable netteté d'esprit et une dignité vraiment majestueuse <sup>2</sup>, outre la lucidité des résumés que ses prédécesseurs avaient négligés <sup>3</sup>, on a cité ses réponses à plusieurs adresses et députations, no-

<sup>1</sup> Ét. Dumont (*Souvenirs*, page 264).

<sup>2</sup> Il n'y aurait pas eu de la dignité, mais une grossière arrogance dans l'apostrophe que Montgaillard (t. 2, p. 299) prête à Mirabeau en lui faisant dire à un officier du Roi : « JE VOUS ORDONNE d'aller dire sur-le-champ au Roi que le président des représentans de la nation française est ici. »

Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que l'historien ajoute : « Le monarque n'oublia jamais ce manque de respect envers sa personne, et de là vint la répugnance qu'il montra lorsqu'il fut question de l'élever au ministère. »

Ainsi, Montgaillard oublie 1<sup>o</sup> la date de la scène qu'il invente (février 1791) ; 2<sup>o</sup> la résolution du 7 novembre 1789 et le décret subséquent, qui prononçaient l'incompatibilité des fonctions de ministre et de député.

<sup>3</sup> Il tenait les matériaux de ses résumés de M. Frochet, dont l'esprit net et méthodique était essentiellement propre à ce genre de travail. Du 1<sup>er</sup> au 15 février, on a entendu plusieurs fois Mirabeau dire : « N'est-il pas vrai que Frochet et moi nous ne présidons pas mal ? »



tamment à celle des auteurs lyriques qui , le 3 février, proposèrent un règlement projeté dans l'intérêt des théâtres et de l'art théâtral ; à celle de la municipalité de Paris , qui , le 8 février , sollicitait le paiement de ses créances sur l'État , et réclamait contre la surcharge et l'illégalité de ses taxes d'octroi ; à celle des *Quinze-Vingts* , qui dénonçaient l'administration déprédatrice du cardinal de Rohan ; à celle d'une *société des inventions et découvertes*, qui exposait le but de son institution.

Le 10 février , à la séance du soir , Mirabeau était assez malade d'une fièvre opiniâtre et d'une grave ophthalmie pour n'avoir pas pu présider le matin <sup>1</sup> ; il eut à répondre à une députation de quakers qui demandaient la permission de pratiquer leur religion en France , et d'y constater eux-mêmes leur état civil, selon les formes tolérées en Amérique et en Angleterre.

La réponse de Mirabeau fut digne d'un philosophe, d'un homme d'état, du président d'une grande assemblée politique.

« Les quakers , qui ont fui les persécuteurs et les tyrans, ne pouvaient s'adresser qu'avec confiance aux législateurs qui, les premiers, ont réduit en lois les droits de l'homme ; et la France régénérée , la France

<sup>1</sup> « Je l'ai vu , pendant qu'il était président , se faire appliquer des sangsues dans l'intervalle de la séance du matin à celle du soir , et se rendre à l'Assemblée le cou enveloppé de linges , pour étancher les restes du sang. » (Ét. Dumont , *Souvenirs* , page 266.)

au sein de la paix, dont elle recommandera toujours l'inviolable respect, et qu'elle désire à toutes les autres nations, peut devenir aussi une heureuse Pensylvanie.

« Comme système philanthropique, vos principes obtiennent notre admiration; ils nous rappellent que le premier berceau de chaque société fut une famille réunie par ses mœurs, par ses affections et par ses besoins. Eh! sans doute les principes les plus sublimes seraient ceux qui, créant une seconde fois, pour ainsi dire, l'espèce humaine, la rapprocheraient de cette première et vertueuse origine.

« L'examen de vos doctrines, considérées comme des opinions, ne nous regarde point. Nous avons prononcé. Il est une propriété qu'aucun homme ne voudrait mettre en commun, les mouvemens de son ame, l'élan de sa pensée; ce domaine sacré place l'homme dans une hiérarchie plus relevée que l'état social. Citoyen, il adopte une forme de gouvernement; être pensant, il n'a de patrie que l'univers. Comme système religieux, vos doctrines ne seront donc point l'objet de nos délibérations, car les rapports de chaque homme avec l'Être d'en haut sont indépendans de toute institution politique; entre Dieu et le cœur de chaque homme, quel gouvernement oserait être l'intermédiaire? Comme maximes sociales, vos réclamations doivent être soumises à la discussion du Corps législatif. Il examinera si la forme que vous observez pour constater les naissances et les mariages, donne assez d'authenticité à cette filiation de l'espèce humaine, que la distinction des propriétés rend indispensable,



indépendamment des bonnes mœurs ; il discutera si une déclaration , dont la fausseté serait soumise aux peines établies contre les faux témoins et les parjures, ne serait pas un véritable faux serment.

« Estimables citoyens , vous vous trompez ; vous l'avez déjà prêté ce serment civique que tout homme digne d'être libre a plutôt regardé comme une jouissance que comme un devoir. Vous n'avez pas pris Dieu à témoin , mais vous avez attesté votre conscience , et une conscience pure n'est-elle pas un ciel sans nuage ? cette partie de l'homme n'est-elle pas un rayon de la divinité ? vous dites encore qu'un article de votre religion vous défend de prendre les armes et de tuer , sous quelque prétexte que ce soit : c'est sans doute un beau principe philosophique que celui qui donne , en quelque sorte , ce culte à l'humanité. Mais prenez garde que la défense de soi-même et de ses semblables , ne soit aussi un devoir religieux. Vous auriez donc succombé sous les tyrans ? Puisque nous avons conquis la liberté pour vous et pour nous , pourquoi refuseriez-vous de la conserver ? vos frères de la Pensylvanie , s'ils avaient été moins éloignés des sauvages , auraient-ils laissé égorger leurs femmes , leurs enfans et leurs vieillards , plutôt que de repousser la violence ? et les stupides tyrans , les conquérans féroces , ne sont-ils pas aussi des sauvages ?

« L'Assemblée discutera toutes vos demandes dans sa sagesse ; et si jamais je rencontre un quaker , je lui dirai : Mon frère , si tu as le droit d'être libre , tu as le droit d'empêcher qu'on ne te fasse esclave. Puisque tu aimes ton semblable , ne le laisse pas égorger

par la tyrannie, ce serait le tuer toi-même. Tu veux la paix, eh bien ! c'est la faiblesse qui appelle la guerre ; une résistance générale serait la paix universelle. »

Le 14 février, une députation de docteurs agrégés demandait l'abolition du règlement qui, depuis plus d'un siècle, leur défendait l'enseignement des lois, et attribuait aux seuls professeurs de la faculté de droit le privilège d'enseigner le droit public. Mirabeau saisit cette occasion de signaler, comme président de l'Assemblée nationale, sa haine de citoyen contre tous les monopoles, ses vœux et ses projets de publiciste pour l'amélioration des lois :

« C'est, » dit-il, « parmi les maîtres éclairés de l'art que les productions humaines trouvent leurs meilleurs juges ; sous ce point de vue notre nouvelle constitution mérite une estime particulière de la part des jurisconsultes, comme elle a des droits à votre attachement ; à titre de citoyens. L'Assemblée nationale reçoit avec intérêt l'expression de vos sentimens à ce double égard. Nous approchons de l'instant où la plus grande partie du droit public et privé qui nous a régis jusqu'à ce jour, sera mêlée dans ces vastes ruines dont nous nous voyons environnés. Il ne restera plus guère à notre usage, de l'ancienne jurisprudence, que ces vérités éternelles qui, prises dans la nature de l'homme et de la société, voient tout changer autour d'elles, sans jamais changer elles-mêmes, et qui sont le principe de toute régénération durable. Le droit naturel a été le tronc primitif de toutes les

tiges de cette science générale qu'on appelle *droit*. Mais des branches parasites ont fini par étouffer l'arbre. Il a fallu les abattre, il faudra descendre jusqu'aux racines pour faire pousser partout des rejetons sains et vigoureux. Beaucoup de choses sont faites sur cette matière, beaucoup d'autres sont à faire encore; notre droit particulier n'exige pas de moindres réformes que notre droit public n'en a éprouvé. Nous avons déjà fourni une assez ample matière à l'enseignement général. Hommes de loi, vous êtes désignés par votre état même, pour faire connaître et chérir nos lois. La justice a toujours eu pour tous les peuples quelque chose de sacré; il faut qu'elle soit sacrée aussi pour les rois, qui délèguent le pouvoir judiciaire, mais qui ne doivent ni l'exercer, ni exercer sur lui aucune domination, ni même aucune influence<sup>1</sup>. Nous venons d'élever partout de nouveaux

<sup>1</sup> Ce que disait ici Mirabeau assis sur le fauteuil (parallèle tout au moins au trône) de la présidence d'une législature dont la brusque et dominatrice omnipotence était sans exemple dans l'histoire, il l'avait dit treize ans plus tôt entre les quatre murs d'une étroite prison: « La distribution de la justice n'est le droit du souverain que parce que le corps social lui a délégué tout son pouvoir pour l'exécution des lois. Ainsi ce droit n'est et ne peut être que celui d'ériger des cours de justice pour l'administrer dans tous les cas possibles en son nom, qui n'est autre que la nation prise collectivement, selon les lois admises dans cette société. Car il serait absurde et impossible que le souverain exerçât personnellement le pouvoir judiciaire dans les affaires civiles, et injuste et même tyrannique qu'il jugeât dans les affaires criminelles,



temples en l'honneur de la justice. Vous êtes comme les prêtres de ces temples, vous en enseignerez le culte, vous en écarterez les fausses doctrines, vous empêcherez que la religion de la justice ne se souille avec le temps par des coutumes insensées, par des interprétations infidèles. — Avant toutes les facultés du royaume, il existait une grande faculté, celle de la réunion de tous les citoyens qui, chacun dans leurs divers genres, ont le droit de donner essor à leurs talens, et de se rendre utiles à leur patrie. Si l'esprit des corporations a été de tout resserrer, de tout arrêter, celui de la constitution actuelle est de tout développer, de tout étendre : elle s'applique à rouvrir les canaux qui peuvent rendre libre et facile toute espèce d'utile communication, et surtout celle de l'esprit et de la pensée. — Ne doutez point que cette Assemblée ne considère votre demande dans ses rapports avec les principes de liberté et de sagesse qui l'ont dirigée jusqu'à présent <sup>1</sup>. »

Un très petit fait qui devint un assez grand événement, et qui, à toute autre époque, aurait passé

puisqu'il est partie publique dans tous les délits, comme préposé par le corps social pour le poursuivre. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 187.)

<sup>1</sup> La mort de Mirabeau suivit de si près, que sa signature ne fut pas apposée sur les procès-verbaux des séances qu'il avait présidées. Un décret du 7 juin dut y pourvoir, en chargeant le président d'alors (Dauchy) de remplir cette formalité.

inaperçu , excitait alors une défiance et une irritation générales.

Depuis long-temps des projets de fuite prochaine de la part du Roi avaient été chaque matin annoncés par des journaux qui , en haine de la royauté , s'efforçaient de compromettre le monarque par la sorte de supposition qui devait lui nuire le plus dans l'esprit du peuple ; tactique aussi habile que perfide , car pendant qu'ils reprochaient un pareil dessein au Roi , comme la permanente et criminelle préoccupation de sa pensée , ils ne cessaient en l'outrageant et en le menaçant , avec un redoublement quotidien d'audace et de fureur , de le pousser par le découragement , par la colère , par la terreur , à prendre le parti désespéré d'une évasion <sup>1</sup>.

Les sinistres rumeurs répandues à ce sujet avaient pris plus de consistance au commencement de février 1791 , parce qu'on savait qu'un voyage en Italie était projeté par les tantes du Roi , *Mesdames* ; projet fort naturel , il faut le dire , car , malgré la solitude

<sup>1</sup> Nous rapporterons un seul exemple pris dans les *Annales patriotiques* de Carra pour prouver que les suppositions les plus folles ne coûtaient rien aux anarchistes , pourvu qu'ils abusassent le peuple. Tout en prédisant une évasion *furtive* , le N<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> février parle « des écuries du Roi et des gardes-du-corps à Versailles , où se trouvaient au delà de sept cents chevaux toujours sellés , bridés , et prêts à partir au moindre signal ; et de plusieurs voitures du Roi sur lesquelles on chargeait de très grandes vaches de cuir , bien remplies , et dont les armes , peintes sur les panneaux , étaient presque entièrement effacées. »



où elles vivaient, uniquement occupées d'actes de bienfaisance et de piété, ces princesses sexagénaires étaient, comme tout le reste de la famille royale, en butte aux insultes et aux dénonciations des journaux; et déjà elles voyaient venir l'époque où, de même que le Roi, elles seraient forcées de chasser les prêtres de leur choix qui avaient refusé le serment, et de recourir au ministère d'ecclésiastiques qui, en le prêtant, s'étaient attirés la réprobation du plus grand nombre des fidèles timorés, et les censures de l'Église.

A l'occasion de ce projet de voyage, Mirabeau avait adressé une Note au Roi; il lui avait représenté les dangers de la prévention populaire, et les inconvénients que pourrait avoir le départ des princesses; en effet, disait-il, elles peuvent être arrêtées: si c'est loin, il y a de quoi remuer toute la France; si c'est près, la sédition en les ramenant peut arriver jusqu'au château même, car quel indice, quel présage, la malveillance ne peut-elle pas attacher à cette tentative d'émigration?

Soit que les représentations de Mirabeau n'eussent pas été comprises, soit que le faible Louis XVI n'eût pas su, dans cette circonstance comme dans bien d'autres, prendre une résolution ferme, et la faire prévaloir sur les obsessions domestiques, *Mesdames* étaient parties le 18 février, après s'être procuré deux passeports signés, l'un par le Roi et par son ministre des affaires étrangères, l'autre par la municipalité de Paris; mais celle de la petite ville de Moret essaya de retenir les voyageuses; leur escorte de

trente-trois dragons força le passage ; le même empêchement se renouvela à Arnay-le-Duc <sup>1</sup>, non de la part de la municipalité , qui permettait la sortie, mais de la part du peuple , qui s'y opposa ; enfin la question de savoir si le départ serait permis ou empêché, fut soumise à l'Assemblée nationale par les deux municipalités , et par les princesses elles-mêmes <sup>2</sup>.

Le 14 février , à propos des rumeurs qu'avait excitées ce voyage , où l'on croyait voir un indice de la prochaine évasion du Roi , toute la population parisienne s'était émue , l'insurrection la plus violente avait été sur le point d'éclater aux abords et dans les cours des Tuileries , et n'avait cédé qu'à une vigoureuse démonstration de la garde nationale <sup>3</sup>. La com-

<sup>1</sup> Le 20 février 1791 .

<sup>2</sup> Voici leur lettre : « Parties de Bellevue avec un passeport du Roi et une délibération de la municipalité de Paris , qui constate le droit qu'a tout citoyen de traverser le royaume, nous avons été arrêtées à Arnay-le-Duc , malgré le district et la municipalité. Nous n'avons pas pris de passe-port de l'Assemblée nationale , mais elle a déclaré par un décret qu'elle ne donnerait de passe-ports qu'à ses membres..... Nous ne voulons être et nous ne sommes , d'après la loi , que des citoyennes.....

« Nous sommes avec respect , monsieur le président , vos très humbles et très obéissantes servantes , etc. »

<sup>3</sup> Comment le peuple , qui n'écoutait que les clubs , et qui ne lisait que leurs journaux , n'aurait-il pas été soulevé par ces paroles de Marat : « Il faut garder ces béguines (Mesdames) en otage , et il faut donner triple garde au reste de la famille..... Observez bien , citoyens , que les tantes du Roi laisseraient trois millions de dettes , et qu'elles emporteraient

mune de Paris avait demandé qu'un décret fût rendu relativement à la résidence de la famille royale. Mirabeau, encore président, avait à cette occasion dirigé vers le Roi un hommage consolateur, en disant : « Ne croyez pas, quelle que soit la conduite de ceux qui l'entourent, que le monarque qui répare les fautes des rois, puisse jamais être isolé. Un grand peuple est devenu sa famille; son nom, joint à celui de la nation et de la loi, est prononcé dans tous nos sermens; et un ordre durable assurera tout à la fois son bonheur et sa puissance. »

Le 24 février, tout en blâmant avec force le chef d'escorte qui avait violé les défenses de la municipalité de Moret, Mirabeau proposa l'ordre du jour; mais le débat continua par suite de l'insistance des autorités d'Arnay-le-Duc; Mirabeau revint sur la même conclusion: Ce n'est ici, continua-t-il, qu'une question de fait, puisqu'il n'y a pas de loi préexistante dont on puisse alléguer la violation; et « ce que l'Assemblée statuera demain ou après, ne décidera pas si *Mesdames* ont aujourd'hui le droit de voyager. Aucune loi ne les en empêche; l'Assemblée a été instruite de ce voyage, et elle n'y a pas mis d'obstacle; il faut bien que la municipalité de Paris ait pensé

douze millions en or, qu'elles ont accaparés en payant jusqu'à vingt-neuf livres chaque louis: observez encore qu'elles doivent emmener avec elles le Dauphin, et qu'on laissera aux Tuileries un enfant de même âge et de même figure, qu'on élève depuis dix-huit mois avec lui pour consommer ce rapt prémédité. » (*Ami du peuple*, n° 371.)



ainsi, puisqu'elle n'a pas demandé l'exécution d'une ancienne loi, mais une loi nouvelle. . . . »

« Mais, » ajoutait-il, « à défaut de loi, on parle du *salut du peuple*... Le salut du peuple n'est pas intéressé à ce que *Mesdames* couchent trois ou quatre jours de plus en route. Leur voyage est peut-être un mouvement d'imprudence, mais il ne porte aucune atteinte à la loi. Tous les bons citoyens, sans doute, doivent, dans les circonstances qui nous pressent, rester à leur poste, et montrer leur attachement au chef de la nation. *Mesdames* ont fait une chose imprudente, impolitique, mais non illégale : il n'y a donc pas lieu à délibérer ; et, puisqu'il y a eu empêchement à l'exécution de la loi, il faut renvoyer au suprême exécutif de la loi. Pourquoi l'Assemblée se chargerait-elle d'une responsabilité qui n'est pas la sienne ? Je soutiens qu'il est de sa sagesse, de sa politique, si un corps aussi puissant peut avoir de la politique, de renvoyer cette affaire au pouvoir exécutif. »

Cette proposition fut, non pas dans la forme, mais au fond, adoptée par décret du même jour, qui défendit à la municipalité d'Arnay-le-Duc de s'opposer au voyage des tantes du Roi.

Mais le fait du départ des princesses avait vivement éveillé la sollicitude de l'Assemblée.

D'un côté, on présentait un projet de loi sur *la résidence des fonctionnaires publics* ; et, après un orageux débat, influencé par les manifestations du dehors<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Nous donnerons encore un exemple de ces déclamations



on donna la priorité à un autre projet qui avait été demandé, pour mettre un terme aux émigrations

Le comité de constitution avait cru d'abord pouvoir proposer des mesures prohibitives; mais, tout en cédant à l'obligation de les présenter à l'Assemblée, le rapporteur, Chapelier, avait hautement avoué l'impossibilité de les concilier avec les principes de la constitution <sup>1</sup>. Des membres insistaient néanmoins; le 28, Mirabeau, se citant contre sa coutume, lut les véhémentes adjurations que, dans sa *lettre à Frédéric-Guillaume II*, il avait jadis écrites contre les défenses d'expatriation, et que nous avons rapportées ailleurs, en rendant compte de cet ouvrage; ensuite, « considérant qu'une loi sur les émigrans est inconciliable avec les principes de la constitution, » il

incendiaires qui tenaient pour ainsi dire le peuple en état de fièvre et d'émeute permanentes : « Il s'agit de savoir ce que doit faire une nation rentrée dans ses droits, lorsque ses anciens maîtres, auxquels elle a daigné conserver la couronne, deviennent ses plus mortels ennemis, lorsque leur chef est à la tête des conspirateurs qui machinent sans cesse pour la remettre aux fers; lorsque sa femme, sœur d'un tyran qui est en armes sur la frontière de l'État, ne soupire qu'après le moment de se baigner dans le sang des Français; lorsque son frère et ses cousins sont à la tête d'une légion de fugitifs conjurés contre leur patrie, et d'une armée de bandits qu'ils ont enrôlés pour venir fondre sur le royaume et massacrer les amis de la liberté. » (Marat, 28 février 1791.)

<sup>1</sup> A cette occasion, Camille Desmoulins appelait l'intègre Chapelier *l'opprobre de la Bretagne*.

pressa l'Assemblée de déclarer qu'elle ne voulait pas entendre la lecture d'un tel projet de loi, et qu'elle passait à l'ordre du jour, « sans préjudice de l'exécution des décrets précédemment portés sur les personnes qui ont des pensions ou traitemens payés par la nation, et qui sont hors du royaume. »

Quoique la majorité de l'Assemblée acquiesçât évidemment à cet avis, quelques membres, irrités par les manœuvres hostiles de l'émigration, s'opiniâtraient pour qu'une loi fût rendue. Mirabeau reprit la parole : « La formation de la loi, » dit-il, « ou sa proposition, ne peut se concilier avec les excès du zèle ; ce n'est pas l'indignation, c'est la réflexion qui doit faire les lois. L'Assemblée nationale n'a pas fait au comité de constitution le même honneur que les Athéniens firent à Aristide, qu'ils laissèrent juge de la moralité de son projet.

« Mais le frémissement qui s'est fait entendre à la lecture du projet du comité, a montré que vous étiez aussi bons juges de cette moralité qu'Aristide, et que vous aviez bien fait de vous en réserver la juridiction. Je ne ferai pas au comité l'injure de démontrer que sa loi est digne d'être placée dans le code de Dracon, mais elle ne pourra jamais entrer parmi les décrets de l'Assemblée nationale de France. Ce que j'entreprendrai de démontrer, c'est que la barbarie de la loi qu'on vous propose est la plus haute preuve de l'impraticabilité d'une loi sur l'émigration ; . . . . . s'il est des circonstances où des mesures de police soient indispensablement nécessaires, même contre les principes, même contre les lois re-

ques, c'est le délit de la nécessité ; et comme la société peut , pour sa conservation , tout ce qu'elle veut , cette mesure de police peut être prise par le Corps législatif ; et lorsqu'elle a reçu la sanction du contrôleur de la loi , du chef suprême de la police sociale , elle est aussi obligatoire que toute autre. Mais entre une mesure de police et une loi , la distance est immense. La loi sur les émigrations est , je vous le répète , une chose hors de votre puissance , parce qu'elle est impraticable ; et il est hors de votre sagesse de faire une loi qu'il serait impossible de faire exécuter , même en anarchisant toutes les parties de l'empire. Il est prouvé par l'expérience de tous les temps , qu'avec l'exécution la plus despotique , la plus concentrée dans les mains des Busiris , une pareille loi n'a jamais été exécutée , parce qu'elle est inexécutable. Une mesure de police est sans doute en votre puissance : reste à savoir s'il est de votre devoir de la prononcer , c'est-à-dire , si elle est utile , si vous voulez retenir les citoyens dans l'empire , autrement que par le bénéfice des lois , que par le bienfait de la liberté : car , de ce que vous pouvez prendre cette mesure , il n'est pas dit que vous deviez le faire : mais je n'entreprendrai pas de le prouver ; je m'écarterais alors de la question : elle consiste à savoir si le projet du comité doit être mis en délibération , et je le nie... Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. » Interrompu par des clameurs , Mirabeau s'écria : « La popularité que j'ai ambitionnée , et dont j'ai eu l'honneur de



jouir comme un autre, n'est pas un faible roseau. C'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. Si vous faites une loi contre les émigrans, je jure de n'y obéir jamais! »

Cette séance, une des plus orageuses de la session, marqua, plus qu'aucune autre, la séparation profonde qui existait entre une majorité conservatrice et une minorité faible dans l'Assemblée, mais forte au dehors par son patronage, anarchique, mais audacieuse, et qui s'élançait, qui s'efforçait de précipiter la monarchie vers un but inconnu, ou qui plutôt voulait à tout prix se saisir d'un pouvoir dont, quand elle l'eut obtenu, elle ne sut user ni pour restaurer ni pour achever de détruire<sup>1</sup>.

La majorité, depuis quelque temps, reconnaissait Mirabeau pour son chef; et à aucune époque l'ascendant de celui-ci ne fut plus marqué, ne donna plus d'espérances aux constitutionnels, n'inspira plus de rage aux factieux. Quelques jours avant, le 25 février, il leur avait jeté, du haut de la tribune, cette menaçante profession de foi : « Notre serment de fidélité au Roi constitutionnel est dans la constitution; je dis qu'il est profondément injurieux de met-

<sup>1</sup> Nous parlons de l'extrême gauche de l'Assemblée nationale, si promptement débordée par son propre parti dans l'Assemblée législative qui, par exemple, en ce qui concerne l'émigration, adopta bien vite le projet de loi que la Constituante avait repoussé avec une espèce d'horreur.



tre en doute notre respect pour ce serment. Telle est ma déclaration non équivoque, et pour laquelle je lutterai avec tout le monde en énergie, bien décidé que je suis à combattre toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce soit, dans quelque partie du royaume qu'ils puissent se montrer.... Telle est ma déclaration, qui renferme tous les lieux, tous les temps, tous les systèmes, toutes les personnes, toutes les sectes.... »

Jamais l'expression solennelle de cette résolution intrépide n'avait été plus nécessaire, et Mirabeau en proportionnait l'éclatante manifestation au besoin qu'avaient les hommes sages et conservateurs d'un centre autour duquel ils pussent se rallier pour faire face à l'anarchie.

En effet, elle se montrait chaque jour plus à découvert : par exemple, le matin même du 28, et pendant la séance de l'Assemblée, une scène de désordre s'était passée, et Marat en rendit compte en ces termes : « Le perfide Motier (Lafayette) avait, dès la veille, envoyé ses émissaires au faubourg Saint-Antoine pour en soulever les habitans, pour les engager par mille insinuations à se porter à Vincennes et à en démolir le donjon. » Mais pourquoi cette suggestion atroce ? Pour favoriser le projet d'organiser un mouvement aux Tuileries, « car vers le milieu de la nuit les conjurés devaient faire enivrer la garde, poignarder les sentinelles et enlever la famille royale. » C'est ainsi que Marat représente l'é-

chauffourée qui eut lieu le soir au château, où, en arrivant de Vincennes, Lafayette accourut, parce qu'il s'y était formé une réunion de courtisans armés, qu'on qualifia *chevaliers du poignard*. Il se borna à les désarmer et à les exclure, au grand regret de Marat, qui disait à cette occasion : « Il semblait que le ciel eût pris à tâche de rassembler le noir essaim des conspirateurs sous le fer des grenadiers soldés ; ils avaient droit de les massacrer, et ils le pouvaient impunément. Les véritables amis de la liberté déplorent toujours qu'ils aient laissé échapper une occasion aussi favorable, qui ne se trouvera jamais : l'Ami du peuple surtout en est inconsolable <sup>1</sup>. »

Nous n'étendrons pas plus loin cette digression, et nous achèverons en peu de mots ce qui nous reste à dire sur l'orageuse journée du 29 février, qui, à si peu de distance, offrit à Mirabeau une nouvelle occasion de proclamer la résistance très publique que, sans aucun ménagement désormais, il voulait opposer aux démagogues. C'est dans cette séance que fut enfin nettement repoussé tout projet de loi sur l'émigration <sup>2</sup> ; la minorité, comme nous l'avons dit, fit

<sup>1</sup> *Ami du peuple*, n<sup>o</sup> 394. Nous ajouterons que les imprudens royalistes que Marat vouait ainsi aux poignards des assassins, n'avaient apparemment pas les intentions qu'on leur supposa, puisque, faute de preuves et même d'indices, ils furent élargis le 12 mars, ce qui mit le comble à la rage des clubistes et de leurs journaux.

<sup>2</sup> Après la mort de Mirabeau, comme de son vivant, l'Assemblée nationale, tout en blâmant vivement les émigrés, s'abstint de sévir contre eux. Seulement par décrets des 9 juillet

d'incroyables efforts pour dominer l'Assemblée par le tumulte, ne pouvant la persuader par la raison, ni l'entraîner par la conviction; et c'est dans cette circonstance que Mirabeau lança ces paroles célèbres : *silence aux trente voix!* qui terrassèrent les opposans, mais qui furent probablement son arrêt de mort ! !

Cependant s'ils furent muets dans l'Assemblée na-

let et 1<sup>er</sup> août 1791, elle imposa une triple contribution à ceux qui ne rentreraient pas dans le délai d'un mois; et encore se hâta-t-elle d'abolir expressément cette mesure de rigueur, par le décret d'amnistie du 14 septembre 1791, rendu à propos de l'achèvement de la constitution, et de l'acceptation du Roi, ainsi que de son serment.

1 Mirabeau en jugea ainsi; et nous affirmons que le soir de cette séance, il le dit dans les mêmes termes à sa sœur, M<sup>me</sup> du Saillant.

Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires de Tilly* (Paris, 1828, tome 3, page 124) : « Mirabeau (quoi qu'on en dise) était mort empoisonné.... Moins de deux jours après celui où il annonça à la tribune qu'il allait combattre les factieux et les démasquer, il se sentit atteint d'une langueur qu'il dit à une femme de ma connaissance ne pouvoir définir. »

Les hommes qui savaient le plus de gré à Mirabeau de ses principes monarchiques ne le jugeaient pas mieux que les hommes qui les lui reprochaient comme une apostasie. Ainsi par exemple, le comte Louis de Bouillé n'a aperçu que dans ces seules séances des 25 et 28 février, le rôle conservateur et monarchique de Mirabeau: « La mort, » dit M. de Bouillé, « vint l'arrêter au premier pas qu'il avait fait, en dénonçant les vingt-trois factieux avec cette impétueuse éloquence qui lui était naturelle. » (*Mémoires du comte Louis de Bouillé, sur le départ du roi Louis XVI au mois de juin 1791, etc.* Paris, Baudouin, 1823, page 56.)



tionale , ils prirent leur revanche le soir même au club des Jacobins , dont la séance fut si animée que Camille Desmoulins en parla en ces termes : « O la belle , la magnifique , l'immortelle séance que celle des jacobins , le 28 février ! comme l'Assemblée nationale déshonora le peuple français , et comme les jacobins l'honorèrent le même jour ! »

Ce fut là , en effet , que Duport et Alex. de Lameth vinrent se venger de l'apostrophe attérente de Mirabeau. Ils n'eurent pas même l'habileté de déguiser leur motif , car quoique l'ordre du jour amenât la question d'une loi sur l'émigration , ils n'en parlèrent que secondairement. Duport reprocha à Mirabeau l'orgueil et le despotisme de sa *dictature parlementaire* ; il le présenta comme complice de Lafayette et du ministère , qui , disaient les jacobins , organisaient des émeutes pour se donner l'occasion de déclamer contre les factieux ; il se plaignit qu'on indiquât la Société des jacobins comme leur métropole ; il en fit une pompeuse apologie qui , après lui , fut convertie en un solennel panégyrique par Alex. de Lameth. Celui-ci , à son tour , attaqua Mirabeau avec encore plus de violence , par des suppositions et des injures , et non pas des faits , mais en lui reprochant ses votes opposés aux *intérêts nationaux* , et par exemple ses opinions monarchiques sur le *veto* , sur le droit de paix et de guerre , etc.

Mirabeau avait été averti de l'espèce de complot ourdi pour achever de compromettre sa popularité ,

<sup>1</sup> *Révolutions de France et du Brabant*, n° 67, 1791.



et il avait résolu d'y faire face avec sa vigueur habituelle, comptant d'ailleurs sur l'effet de sa présence, car « les *tracassiers* jacobins qui formaient un état dans l'état, et qui rivalisaient quelquefois avec l'Assemblée nationale, quoique gouvernés alternativement par les Lameth, par Robespierre, par Pétion, se laissaient presque toujours entraîner par Mirabeau, quand il voulait bien condescendre à se montrer à leur tribune; mais il le faisait rarement, et avec autant de mépris que de jalousie contre cette dangereuse faction 4. »

4 Mirabeau assistait donc à la séance. Malgré les menaces et les insultes qui l'environnaient, il combattit séparément chacun de ses accusateurs; il leur répondit qu'il y avait deux sortes de *dictatures*, celle de l'intrigue et de l'audace, et celle de la raison et du talent; il ajouta que si ceux qui n'avaient pu établir ou garder la première, ne savaient pas s'emparer de la seconde, ils ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes. S'attachant ensuite au prétexte dont se servaient les assaillans, il leur demanda pourquoi ils avaient déplacé la lutte, au lieu de la soutenir dans l'Assemblée même, où ils n'avaient pas pris la parole, pour défendre à la fois leur propre cause et la question politique, contre lui et contre la majorité; il leur demanda s'ils croyaient bien comprendre la liberté en présentant des dissidences d'opinions comme des crimes; s'ils croyaient bien comprendre le gouvernement représentatif en calomniant les majorités

† Ét. Dumont, *Souvenirs*.

absentes, au lieu de les combattre en présence, en désertant la discussion de la loi débattue pour flétrir après la loi décrétée..... Enfin, il défendit noblement Lafayette, il arracha de bruyans applaudissemens au club orageux qui l'avait reçu en accusé, ou plutôt en coupable, et il en sortit pour n'y plus rentrer.

Dès le lendemain, 1<sup>er</sup> mars, Mirabeau reparut à l'Assemblée, non comme député, mais comme membre et organe du directoire du département de Paris, où il était entré par élection avec le duc Alexandre de la Rochefoucauld et l'abbé Sieyès, et *l'élixir de 1789*, comme disait Camille Desmoulins qui, dès long-temps, avait abandonné les principes de 1789 pour anticiper sur ceux de 1793. Cette fois encore, Mirabeau proclama la nécessité d'assurer la distinction, la séparation, l'indépendance des pouvoirs, le rétablissement de l'ordre public, l'affermissement des institutions constitutionnelles; l'amélioration de la cité, la prospérité et la splendeur de l'État. Dans la même qualité, il harangua aussi le Roi, et nous rapportons textuellement ces deux allocutions, dont la seconde est peu connue <sup>1</sup>, parce qu'elles prouvent la profondeur et la justesse des prévisions de cet esprit pénétrant, qui lisait dans l'avenir l'accomplissement

<sup>1</sup> On ne la trouve, à notre connaissance, que dans le *Courrier de Provence*, tome 13, n<sup>o</sup> 278, page 459 à 460. Nous copions la transcription qui suit sur la minute qui est en notre possession.

des préoccupations et des vœux de toute sa vie, c'est-à-dire les résultats assurés, quoique temporairement compromis, parce qu'en mourant il leur manqua, des travaux auxquels il avait pris une part si active et si glorieuse.

« Le corps électoral du département de Paris a terminé ses élections, et l'administration s'est organisée. Nous sommes les enfans de la loi, c'est aux législateurs que nous devons notre premier hommage.

« Il est maintenant complet ce système général d'administration, qui, sur toute la surface de l'empire, donne des interprètes aux pétitions du peuple, des organes aux lois, des mandataires à chaque département et à chaque cité, des intermédiaires à la collection des citoyens. Pendant quelques instans, au milieu de l'appareil d'une grande création, et quand toutes les anciennes institutions renversées n'offraient plus que les ruines de vingt siècles, la France ne pouvait que présenter l'image d'un véritable chaos; il disparaît, un ordre durable lui succède, les postes sont fixés, les places remplies, les droits déterminés. Nous avons échappé à cette mort qui atteint les empires comme les individus. Vous n'avez pas seulement reculé la durée de notre société politique, vous avez recréé son existence; c'est au sein même de la tempête qui allait l'engloutir, que vous avez refait à neuf le vaisseau de l'État. Il peut maintenant sans péril se frayer une nouvelle route à de grandes destinées.

« Nous partageons, comme Français, la gloire de vos travaux, mais comme officiers publics, nous ne nous occuperons que de nos fonctions.



« Le Corps législatif et le monarque sont les représentans du peuple, et nous, nous n'en sommes que les mandataires. Le monarque est l'extérieur de la loi : nous sommes les organes du monarque dans l'exécution de la loi. Ces différens rapports déterminent tous nos devoirs.

« Nous ne pouvons point exprimer la volonté du peuple, nous ne pouvons que vous transmettre ses besoins, ses vœux, ces espérances. Comme la lumière se répand d'un seul foyer sur l'univers, la loi sortant toute formée du Corps législatif et du monarque, ne trouve plus que des sujets : nous la recevons du chef de l'empire, et en la faisant exécuter, nous devons les premiers l'exemple de l'obéissance.

« Nous placerons surtout, au nombre de nos devoirs, nos soins pour la tranquillité publique. De tous les débris des anciennes institutions et des anciens abus, s'est formée une lie infecte, un levain corrompateur, que des hommes pervers remuent sans cesse pour en développer tous les poisons. Ce sont des factieux qui, pour renverser la constitution, persuadent au peuple qu'il doit agir par lui-même, comme s'il était sans lois, sans magistrats ; nous démasquerons ces coupables ennemis de son repos, et nous apprendrons au peuple que si la plus importante de nos fonctions est de veiller à sa sûreté, son poste est celui du travail, secondé par la paix, de l'industrie active, et des vertus domestiques et sociales. »

Voici présentement le texte du discours que Mirabeau adressa au Roi au nom du département de Paris.

« Sire, l'organisation du département de Paris vient



d'augmenter le nombre des fonctionnaires publics qui vous sont subordonnés, comme au chef suprême de l'exécution des lois. Préposés par la constitution pour vous aider en ce qui les concerne, ces intermédiaires serviront encore à entretenir l'amour des peuples pour le monarque, et à le lui reporter plus intimement. Il fallait des instrumens et des organes au pouvoir; la nation, en les choisissant, n'a fait qu'ajouter le concours efficace de l'affection, de la confiance à la force de la royauté, qu'elle regarde comme son plus riche domaine, et comme le plus ferme rempart de la liberté publique.

« Il n'y a de véritable puissance que dans la réunion de toutes les forces de l'empire vers un seul but, et de gouvernement durable que celui où la loi conserve dans son exécution toute l'énergie de la volonté générale qui l'a formée. Le trône avait un éclat trompeur, il a maintenant des bases inébranlables.

« Un grand arbre couvre de son ombre une large surface; ses racines profondes s'étendent au loin, s'entrelacent à des rochers éternels; pour l'abattre il faut bouleverser la terre; telle est, Sire, l'image de la royauté dans la constitution que vous avez acceptée, et qui chaque jour va se perfectionner et s'achever sous vos auspices.

« Il n'est aucune section du peuple qui n'ait ses administrateurs, ses juges, sa force publique, et pour ainsi dire sa portion de vie politique et de mouvement. Chacun de ces points est lié au pouvoir exécutif suprême, sous des formes différentes; c'est toujours la même autorité qui se reproduit. Elle sera indes-

tructible comme les élémens dont elle est formée ; la royauté était renfermée dans l'enceinte d'un palais , elle couvrira désormais tout le royaume. »

Le 3 mars 1791 , l'abbé Gouttes , rapporteur des comités réunis des finances et de la mendicité , proposait en leur nom de donner la sanction législative à l'établissement de *la caisse Lafarge*, établissement dont sans doute les résultats n'ont pas répondu aux promesses prodiguées , aux espérances conçues , mais qui a fait naître d'utiles institutions aujourd'hui florissantes.

Le discours que Mirabeau prononça à ce sujet présente à notre avis les aperçus de la philanthropie la plus prévoyante , la plus ingénieuse , et semble le programme des beaux établissemens de caisses d'épargnes , qui depuis quelques années sont assidûment propagées par des ames nobles , par de hautes intelligences , et dont le progrès , heureusement marqué chaque jour , doit avoir une incalculable influence sur l'amélioration morale et matérielle du peuple.

« Vos comités trouvent une foule d'avantages dans l'adoption du projet de M. Lafarge : il en est un dont ils ne vous parlent point , c'est qu'un pareil établissement , rappelant sans cesse à la classe indigente de la société les ressources de l'économie , lui en inspirera le goût , lui en fera connaître les bienfaits , et en quelque sorte les miracles. J'appellerais volontiers l'économie la seconde providence du genre humain. La nature , qui s'épuiserait par les jouissances , se perpétue par des reproductions. Faites que la subsistance

même du pauvre ne se consomme pas tout entière ; obtenez de lui , non par des lois , mais par la toute-puissance de l'exemple , qu'il se dérobe temporairement une très petite portion de son travail pour la confier à la reproduction du temps , et par cela seul vous doublerez les ressources de l'espèce humaine. Qui doute que la mendicité , ce redoutable ennemi des nations et des lois , ne fût détruite par de simples règles de police économique ? qui doute que le travail de l'homme dans sa vigueur ne pût le nourrir dans sa vieillesse ? puisque la mendicité est presque la même chez les peuples les plus riches , et parmi les nations les plus pauvres , ce n'est donc pas dans l'inégalité des fortunes qu'il faut en chercher la véritable cause , elle est tout entière dans l'imprévoyance de l'avenir , dans la corruption des mœurs , et surtout dans cette consommation continuelle sans remplacement , qui changerait toutes les terres en déserts , si la nature n'était pas plus sage que l'homme.

• M. Lafarge appelle son projet *tontine viagère et d'amortissement*. Je voudrais qu'il l'eût appelé, *caisse des épargnes*, *caisse des pauvres*, ou *caisse de bienfaisance* ; ce titre aurait mieux fait connaître au pauvre ses besoins , et au riche ses devoirs. Assez de fortunes ont été amoncelées par l'avarice , en accumulant des intérêts , en échangeant des privations pour des richesses ; il faut apprendre aussi à la classe indigente le moyen de se préparer un plus doux avenir. Une pension de 45 livres <sup>1</sup> serait un grand bienfait pour

<sup>1</sup> Tel devait être , après quinze ans au plus , le produit



les habitans des campagnes ; cette somme est presque le salaire du travail d'une année entière. Une pension de 1,000 livres , de 1,000 écus , serait la fortune de la famille la plus nombreuse. Quelle émulation ce prix décerné à l'économie ne serait-il pas capable d'y exciter ? Partout le peuple est à portée de faire quelques épargnes ; mais il n'a nulle part la possibilité de les faire fructifier. Qui voudrait se charger chaque jour du denier de la veuve ? Supposons même qu'un fils pour son père , ou qu'un père pour son fils , voulussent retrancher six deniers par jour du travail que cette économie leur rendrait plus doux : dans quelles mains déposeraient-ils la modique somme de 9 livres à la fin de chaque année ? Quelle serait même l'accroissement de cette somme , si elle ne produisait que de simples intérêts ? L'esprit d'économie jusque aujourd'hui était donc , sinon presque impossible , du moins assez stérile dans les classes indigentes : il n'en sera pas de même lorsqu'une caisse des épargnes aura réalisé les vœux des bons citoyens.

« En vous parlant des avantages de l'esprit d'économie , comment passer sous silence les bonnes mœurs qui en sont le premier bienfait ? La pauvreté se concilie avec toutes les vertus ; mais à la pauvreté succède l'indigence , la mendicité ; et combien cet état douloureux n'est-il pas voisin de la plus dangereuse corruption ! Tout se tient dans l'ordre moral. Le travail est le pain nourricier des grandes nations. L'économie , jointe au travail , leur donne des mœurs ; les

d'un versement quotidien de 6 deniers , annuel de 9 livres.



fruits de cette économie les rendent heureuses : et n'est-ce point là le but de toutes les lois ?

« Mais craindriez-vous de diminuer la subsistance du pauvre par des sacrifices même volontaires , que son état semble ne pouvoir supporter ? Que vous connaissiez mal les effets de l'esprit d'économie ! Il double le travail , parce qu'il en fait mieux sentir le prix ; il augmente les forces avec le courage... D'ailleurs comptez-vous pour rien l'invitation que vous allez faire aux riches ? Et lorsque vous autorisez une caisse des pauvres , à qui donc prescrivez-vous de la remplir ? Non , j'en atteste tous ceux qui ont vu de près les ravages de la misère , les pauvres ne seront pas les seuls à s'intéresser à cette caisse bienfaisante , qui ne va recéler des épargnes ou des aumônes que pour les multiplier. Une nouvelle carrière s'ouvre à la bienfaisance , comme une nouvelle chance secourable à la pauvreté. En est-il de plus favorable ? elle embrasse l'avenir , elle est accordée au malheur , elle a pour base l'espérance. Il ne nous reste qu'à donner un exemple , qui sans doute aura des imitateurs ; j'ajouterai au projet de décret proposé par vos comités , qu'il sera prélevé par le trésor public, cinq jours du traitement de chaque député pour former douze cents actions sur la tête de douze cents familles pauvres qui seront indiquées , savoir , quatorze par chaque directoire des quatre-vingt-trois départemens , et trente-huit par la municipalité de Paris <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Le projet soutenu par l'abbé Gouttes , Mirabeau , Foucault , Regnaud de Saint-Jean-d'Angely , et combattu par

On a vu tout à l'heure que Mirabeau avait été nommé membre du directoire du département de la Seine. Prit-il une part active aux travaux de cette administration à laquelle il appartient si peu de temps, et à une époque où il était absorbé par tant de travaux divers? Nous l'ignorons, et nous n'avons pu nous procurer aucune notion positive à ce sujet, ni dans les nombreux papiers, ni dans les dépôts publics où l'on ne trouve aucun registre des délibérations du département. Toutefois, quelques Notes informes nous prouvent que, dans les premiers jours de mars, Mirabeau rechercha des moyens d'obvier aux graves embarras administratifs que faisaient déjà pressentir les coalitions d'ouvriers qui occupèrent la municipalité deux mois après<sup>1</sup>. Le seul document que nous

Buzot et Robespierre, fut rejeté dans la même séance du 3 mars. Au sujet de la proposition de faire, en faveur des pauvres un prélèvement de *cinq jours du traitement de chaque député*, Robespierre disait : « Toute motion tendant à détourner de sa destination le salaire des représentans de la nation n'est point un secours accordé aux malheureux ; c'est l'anéantissement d'un des principes protecteurs de la liberté publique. Faites attention que cette bienfaisance serait tout entière au préjudice du peuple. »

On conçoit facilement que Mirabeau dédaigna de répondre à de telles déclamations.

<sup>1</sup> Le 5 mai 1791, cinq cents ouvriers du pont Louis XVI envoyèrent à la municipalité une députation, par laquelle ils demandaient que le prix de leurs journées fût porté de 30 à 36 sous. Bailly répondit en blâmant les coalitions d'ouvriers, et en déclarant que l'autorité n'avait pas le droit d'intervenir entre eux et les personnes qui les employaient. Néanmoins,

puissions donner ici, c'est l'ébauche, copiée sur sa minute autographe, d'un projet, daté du 7 mars 1791, qu'il destinait à ses collègues du département, et qui avait pour objet de diminuer, au profit de la ville de Paris, la dépense excessive des ateliers de charité formés en vertu des décrets des 30 mai, 6 juin, 16 et 30 décembre 1790; décrets dont l'effet avait été de dénaturer les inconvéniens de la mendicité, au lieu d'y remédier :

« 1<sup>o</sup> Diminuer immédiatement de 3 sols par jour et par tête, le salaire des ouvriers de tous les ateliers municipaux;

« 2<sup>o</sup> Employer sur-le-champ cette économie à des distributions de riz, de pommes de terre, etc., dans des réfectoires publics, aux vieillards, aux infirmes et aux enfans; réfectoires qui ne rassembleront jamais plus de deux cents personnes;

« 3<sup>o</sup> Retenir progressivement un denier par jour sur la paye des ouvriers desdits ateliers, jusqu'à ce qu'elle se trouve réduite à 12 sols;

« 4<sup>o</sup> Offrir par un avis, dans les papiers publics, aux départemens, aux districts et aux entrepreneurs quelconques qui voudront prendre des ouvriers dans lesdits ateliers, une prime journalière de 4 sols par individu, laquelle prime aura lieu pour trois mois par tête d'ouvrier qui aura été appelé d'ici au 15 avril, et pour deux mois seulement après cette époque;

le 25 du même mois, le corps municipal décida que les tailleurs de pierre employés aux travaux des quais, ports et trottoirs de la ville recevraient 42 sous par jour au lieu de 36.



« 5<sup>o</sup> Demander à l'Assemblée nationale d'indiquer un jour auquel les diverses députations seront tenues de donner des renseignemens sur les travaux qui peuvent occuper des ouvriers dans leurs départemens respectifs ;

« 6<sup>o</sup> Publier un arrêté qui motive les précédentes mesures, et qui fasse sentir le danger et l'immoralité de l'aumône proprement dite <sup>1</sup>. »

Le 21 mars, Mirabeau prononça un discours étendu sur *les mines*. Mais comme la discussion le ramena plus tard à la tribune avec des idées et des conclusions modifiées, nous comprendrons ses deux discours dans une même analyse ; et nous présenterons d'abord ici l'opinion qu'il prononça relativement au cas éventuel *de la régence*, question qui fut traitée dans les séances des 22, 23, 24 et 25 mars 1791.

Les principaux problèmes à résoudre, étaient ceux-ci :

La régence devait-elle être *héréditaire* ou *élective* ?

En supposant que le roi mineur n'eût point de parens constitutionnellement éligibles à la régence, serait-elle déférée *par la législature* ou *par un corps électoral* ?

*A quel âge le roi mineur entrerait-il au conseil ?*

Tous les efforts, soit secrets, soit patens de Mira-

<sup>1</sup> Ce morceau peut être considéré comme inédit, car il n'a encore été inséré que dans l'*Isographie des hommes célèbres* (Paris, A. Mesnier, 1828, 1830), qui en a donné le *fac simile* calqué sur notre minute.



beau, tendaient à organiser dans la nation comme dans l'Assemblée une puissante majorité qui, par celle-ci, ou par l'entremise d'une seconde législature, perfectionnât la constitution en l'achevant, et la purgeât de tous les levains d'anarchie qui éclataient pour ainsi dire chaque jour, et qu'y avaient introduits les circonstances, ainsi que les préventions et les passions.

C'est sans doute dans cette œuvre décisive de révision et de perfectionnement que Mirabeau aurait voulu fonder la grave question constitutionnelle *de la régence*; aussi en demanda-t-il d'abord l'ajournement. Ne pouvant l'obtenir, il voulait, du moins, qu'on se bornât à décider si la régence serait héréditaire ou élective : question capitale, et dans laquelle on voyait les esprits dériver au rebours de leurs opinions habituelles, puisque l'éligibilité était proposée par des hommes tels que l'abbé Maury et le républicain Pétion; tandis que Barnave et Cazalès soutenaient l'avis du comité qui voulait *déferer la régence* au plus proche parent du roi mineur, c'est-à-dire, la rendre héréditaire, comme la royauté elle-même.

Il est évident que Mirabeau était au fond du premier avis, quoiqu'il votât pour les conclusions du comité, et cette évidence résulte de la différence qu'il y a entre l'habile développement qu'il fit des motifs qui appuyaient l'éligibilité, et le sec laconisme de ses conclusions en faveur du système contraire, système qui prévalut.

Nous n'essaierons pas d'expliquer cette contradiction, peut-être plus apparente que réelle, dont il

serait possible que l'apparence dût être attribuée à la faute des sténographes qui auraient mal recueilli des discours improvisés, et dans la transcription desquels un examen attentif découvre, en effet, des incohérences et des lacunes. Mais nous ferons seulement remarquer l'énergie des principes libéraux qui animent le discours dont nous allons donner l'analyse, appuyée de citations.

Mirabeau, alléguant avec force l'exemple de l'Angleterre, où la régence est élective, soutint donc que l'élection du régent ne pouvait avoir les inconvéniens et les dangers qu'aurait eus l'élection d'un roi, et qu'on avait voulu éviter en rendant le trône héréditaire. Dès lors « si ces inconvéniens ne se retrouvent pas dans l'élection très circonscrite du régent, pourquoi chercher à les éviter en nous donnant ceux de l'hérédité? pourquoi prendre un régent des mains du hasard? » Accueilli par des marques de défaveur, il ajoutait : « Je répondrai en homme que les battemens de mains n'étonnent pas plus que les murmures, que je respecte les objections fortes, et que j'estime même les objections spécieuses, parce qu'elles contraignent à se replier sur soi-même et à penser; mais j'observe que l'Assemblée n'ayant rien statué encore sur l'inviolabilité du régent, sur la différence ou l'identité des fonctions, des droits et des devoirs attribués à la régence et à la royauté, on ne peut pas dire que l'identité de la régence et de la royauté force à rendre celle-là héréditaire comme celle-ci. Pour ce qui est de la crise dont on vous a fait un effrayant tableau, en cas d'élection, je réponds qu'elle

existe pour toutes les régence, pour toutes les minorités. C'est toujours une grande crise politique que la vacance du trône, que la minorité d'un prince ; mais d'abord on ne peut pas l'éviter, et ensuite elle est peu redoutable dans un gouvernement bien constitué. . . . .

« Eh ! ne croyez pas que quand une constitution est faite, et bien faite, on puisse tirer un grand et surtout un durable parti d'une crise momentanée ; soyez sûrs qu'en ce genre, comme en tout autre, on ne recueille pas autre chose que ce qu'on a semé. Pendant que je parlais et que j'exprimais mes premières idées sur la régence, j'ai entendu dire avec cette indubitabilité charmante, à laquelle je suis dès long-temps apprivoisé : *cela est absurde, cela est extravagant, cela n'est pas proposable*... Eh bien ! je déclare que dans cette assemblée je connais de très bons citoyens, des esprits très éclairés, qui ont de grands doutes sur la question, et qui s'apprentent à soutenir l'élection de la régence. J'en conclus que la question doit être posée ainsi qu'elle a besoin d'être discutée, et que, quand on propose une chose quelconque, avant de dire *c'est absurde, c'est extravagant, c'est improposable*, il faut y avoir bien réfléchi, ce qui, en tout état de cause, ne gâte rien. »

Ces observations fixèrent enfin la question, jusqu'alors flottante, et le lendemain Mirabeau reparut à la tribune.

« La régence, » dit-il, « sera-t-elle héréditaire, ou élective ? ou plutôt ( car un régent ne succède à rien, ainsi l'expression *régence héréditaire* est impropre ),



la régence sera-t-elle fixée d'une manière invariable , ou déterminera-t-on seulement le mode qui doit former la régence? telle est la véritable question dans laquelle je me suis aperçu , ainsi qu'en maintes occasions, que beaucoup d'hommes prenaient leur horizon pour les bornes du monde. Je vais chercher s'il n'est pas quelques aspects nouveaux , sous lesquels on la peut considérer , s'il est vrai que , dans toutes les hypothèses , elle intéresse la sûreté de la monarchie , et peut altérer la régularité du gouvernement ; si un bon constitutionnaire ne doit pas voir que cette question n'a qu'une importance factice , émanée de nos vieilles idées de l'ancien régime ; qu'enfin il est assez indifférent qu'un régent soit bon ou mauvais , ce qui simplifierait beaucoup la question.

« Il y a d'abord un grand aspect sous lequel la question n'a été ni vue ni présentée.

« Plusieurs philosophes , méditant sur la royauté , ont considéré la monarchie héréditaire comme l'oblation d'une famille à la liberté publique ; tout doit être libre dans l'État , excepté cette famille. Le gouffre de l'anarchie est creusé par l'ambition et les factieux ; Décius s'y précipite ; le gouffre se referme : voilà l'emblème de la royauté dans cette théorie.

« Dans un premier système , l'indivisibilité du privilège auquel tous sont appelés , et qui sépare la famille royale entière de la nation , conduirait à dire que c'est à cette famille à nommer le régent. Le droit du plus proche parent n'a lieu qu'à la mort du roi ; alors il s'agit de le remplacer : au lieu que , dans le cas de la régence , il ne s'agit pas de remplacer le roi puis-



qu'il existe, quoique enfant, mais de remplacer la royauté, et ce cas est bien différent de l'autre. La royauté est à la famille, c'est à la famille à la faire exercer. Les grands mots ne changent rien à la nature des choses, et la régence, après tout, n'est qu'une tutelle.

« Dans un second système, on pourrait obliger chaque roi à nommer lui-même le régent, aussitôt qu'il aurait un enfant mâle, ou même aussitôt que la reine serait enceinte. On préviendrait par là, en partie, les mouvemens du hasard, et ceux de l'élection; et l'opinion publique ferait appeler le plus digne. Notre histoire offre plusieurs exemples de régens désignés par les rois; mais ceux-ci ne disposaient de la régence que par testament, voilà le vice: c'est pendant leur vie qu'ils devraient y nommer.

« Dans un troisième système, en admettant que le régent élu pourra être périodiquement conservé ou remplacé (car on n'élit que pour bien choisir), on préviendrait une foule d'inconvéniens.

« N'est-il donc aucun mode d'élection qui en soit exempt? les a-t-on épuisés? est-il bien sûr que la véritable élection du peuple soit sujette aux mêmes inconvéniens que celle d'une poignée d'aristocrates? et croit-on avoir fait une comparaison raisonnable, en assimilant, par exemple, les élections de la Pologne, de cette république où cent mille gentilshommes, tous électeurs et éligibles, asservissent cinq à six millions d'esclaves, à celles que l'on pourrait disposer et déterminer dans un empire couvert de vingt-quatre millions d'hommes libres, armés pour faire respecter leur

volonté contre les factions intérieures et extérieures ? Je pourrais citer cent autres modes , et encore traiter la question d'un conseil de régence mis en parallèle d'un régent.

« Mais tout ceci n'est pas la question ; considérons-la en soi , dans ses rapports avec la nation , avec le roi , avec la constitution. Le hasard donne les rois , et il y aurait bien des lieux communs plus ou moins ronflans à débiter ici. Faisons seulement deux observations un peu plus substantielles. Le hasard sera souvent tellement aveugle , qu'on regrettera de ne pouvoir le corriger par l'élection. Je n'aurais qu'à supposer deux malheurs pour me faire entendre : voudrions-nous avoir pour régent l'homme faible , ou coupable , ou trompé , qui serait alors appelé par la loi <sup>1</sup> ?

« Ce n'est pas tout , prenons garde que la régence peut être un règne de dix-neuf ans , c'est-à-dire un assez long règne ; que lorsqu'un roi viendra à peine de naître , le parent le plus proche sera peut-être dans la vieillesse , peut-être dans une enfance non moins inactive que celle du roi , et qu'il est ridicule , entre deux enfans , de ne pas vouloir choisir un homme. La Providence donne des rois faibles , ignorans , ou même méchans ; mais , si nous avons un mauvais régent , c'est nous qui l'aurons voulu. Voilà pour la nation. Voyons pour le roi , qui est l'homme de la nation , et qu'ainsi elle doit doublement protéger. Veut-on con-

<sup>1</sup> Le comte d'Artois , chef de l'émigration , alors occupé à organiser la coalition de Pilnitz , c'est-à-dire au dedans la guerre civile , au dehors l'invasion étrangère.

sulter le passé? notre histoire future sera certainement moins orageuse que celle de cette ancienne monarchie, où tous les pouvoirs étaient confondus. Cependant plusieurs circonstances semblables peuvent encore se reproduire. Or, dans combien de cas n'aurait-il pas été dangereux que le parent le plus proche de la couronne eût été régent? quand on n'examine pas la question de fort près, on est d'abord frappé de cette idée : puisque le parent le plus proche pourrait être roi, pourquoi ne serait-il pas régent? mais voici entre ces deux cas une différence très sensible; un roi n'a d'autres rapports qu'avec le peuple, et c'est par ces rapports seulement qu'il doit être jugé. Un régent, au contraire, quoiqu'il ne soit pas chargé de la garde du roi mineur, a mille rapports avec lui, et il peut être son ennemi; il peut avoir été celui de son père. On a dit qu'un régent, soutenu de la faveur populaire, qui l'aurait choisi, pourrait détrôner le roi. Prenez garde que cette objection ne soit encore plus forte contre le parent le plus proche. Le premier ne pourrait réussir qu'en changeant la forme du gouvernement : il aurait contre lui la saine partie de la nation, et tous les autres membres de la famille royale. Le second, au contraire, pour régner, même en vertu de la loi, il lui suffirait d'un crime obscur à faire commettre, et il n'aurait plus à craindre de concurrents... Qu'importe que la garde du roi ne lui soit pas confiée, a-t-il plus d'un pas à franchir?

« Mais voici d'autres objections tirées de la nature même de notre constitution. La véritable théorie du gouvernement ne conduit-elle pas à l'élection de la



régence? quand un roi est mineur, la royauté ne cesse pas, elle devient inactive; elle s'arrête comme une montre qui a perdu son mouvement. C'est à l'auteur de la montre à lui redonner son mouvement. Plus on creuse le système d'élection, et plus on le trouve conforme aux véritables principes. Un régent n'est qu'un fonctionnaire public; . . . . . un régent n'est réellement autre chose qu'un premier ministre irrévocable pendant un certain temps; car, pendant la régence, tout se fait au nom du roi: or, quand un roi mineur ne peut pas choisir son ministre, à qui est-ce à le choisir, si ce n'est au Corps législatif? L'ordre des idées conduit donc à ce résultat, et par conséquent au système d'élection. . . . .

« . . . . . Ne serait-il pas aussi très utile de démontrer à cette famille placée pour ainsi dire en dehors de la société, que son privilège n'est pas tellement immuable, que l'application ne dépende quelquefois de la volonté nationale? Cette famille pourrait même s'améliorer sous ce rapport, car chaque règne pouvant offrir à quelqu'un de ses membres une royauté passagère, tous chercheraient à s'y préparer, à s'en rendre dignes, tous ménageraient l'opinion publique et apprendraient les devoirs des rois. Il me semble aussi que l'élection pour la régence rappellerait à certaines époques la véritable source de la royauté, et il est bon que ni les rois ni les peuples ne l'oublient.

« Le système de l'élection est donc très convenable, et même très plausible, très favorable, avec quelque légèreté qu'on l'ait traité dans un premier aperçu.

« Mais cette question, sous le point de vue électif, a un grand désavantage à être traitée pour nous et parmi nous. Assouplis et presque incorporés à la royauté héréditaire par la plus longue des habitudes, nous l'avons reconnue comme préexistante à la constitution, nous n'avons pas même tourné notre pensée à un mode d'élection, parce que nous n'en avons pas besoin. Mais, certes, de ce que la solution de ce problème ne nous est pas nécessaire, il ne s'ensuit pas qu'il soit insoluble.

Eh ! pourquoi transporterait-on dans une institution qui n'entraînerait pas les inconvéniens avoués des élections, les inconvéniens incontestables de l'hérédité ?

« Mais il est temps de vous faire remarquer la source commune de toutes les erreurs sur cette matière, et notamment de l'importance exagérée que l'on attache aux diverses opinions qui vous ont été soumises. On voit toujours dans un roi, dans un régent, ce qu'ils étaient : celui-là l'agent presque unique de tous les biens et de tous les maux d'une grande nation, durant un long règne ; celui-ci un roi absolu pendant plusieurs années. Rien de tout cela n'est plus, ne peut plus être ; là où une constitution existe, là où la liberté publique est établie sur de bonnes lois, et sur le respect de ces lois, un roi n'est plus que leur exécuter suprême, sans cesse réprimé comme protégé par elle, sans cesse surveillé comme soutenu par la multitude des bons citoyens qui font la force publique. Là aussi un régent qui ne l'est que pour un nombre d'années déterminé, n'est au fond qu'un mi-

nistre principal, sous des formes plus relevées et plus augustes. Il y a là sans doute de quoi faire des intrigues, mais il en existe bien, et il en existera toujours, même pour des places de commis de bureaux; mais il n'y a pas de quoi nourrir des factions. Lorsqu'on fait sonner ce mot, en pareille occasion, on pense aux Orléans, aux Bourgogne sous Charles VII; aux Montmorenci, aux Condé, et aux Guise, sous François II; mais l'on ne pense pas que là où il n'y a plus de roi absolu, un régent ne peut plus être un roi absolu. »

On sait que la constitution du 3 septembre 1791 ( tit. III, chap. 2, sect. 2 ) déféra la régence au plus proche parent du roi mineur (jusqu'à dix-huit ans); prononça l'exclusion des femmes; décida qu'à défaut d'un parent légalement capable, la régence serait conférée par une élection à deux degrés, etc.

Nous avons dit que le 20 mars avait commencé la discussion d'un projet de décret sur *les mines*, sujet qui, comme tant d'autres dont s'occupa Mirabeau, était si parfaitement étranger à ses études, qu'on ne peut concevoir qu'il y ait donné quelque attention, au milieu de tant de travaux de tout genre, de négociations et de débats, secrets ou publics, dans l'Assemblée et ailleurs. Mais que n'atteignait pas cette immense portée d'esprit à qui suffisaient dans l'occasion, quelques notions fournies par des hommes spéciaux, pour se trouver à l'aise dans toute matière



nouvelle, et pour la traiter avec la supériorité du génie !

Trois questions étaient à résoudre :

Les mines devaient-elles appartenir à l'État, ou aux propriétaires du sol supérieur ?

Les mines devaient-elles être exploitées par les propriétaires de la surface, ou par des compagnies élues du gouvernement ?

Les anciennes concessions de mines devaient-elles être maintenues ou abolies ?

Un rapport fait au nom des comités d'agriculture et de commerce avait posé en principe que les mines devaient être considérées comme propriétés publiques, en ce sens que la nation en disposerait, sauf à donner aux propriétaires de la surface la préférence pour l'exploitation, sauf aussi la révision des droits des anciens concessionnaires. Cette opinion avait été combattue, et Mirabeau lui prêta, le 21 mars, l'appui de sa conviction et de sa puissante dialectique.

« Si, » dit-il, « en déclarant que les mines sont à la disposition nationale, le comité veut dire par là que la nation a le droit de veiller à ce qu'elles soient ex-

\* Ét. Dumont, *Souvenirs*, page 163, dit : « Mirabeau se faisait rapporteur du comité sur les mines, sans avoir la première teinture de cette science. » Ici la mémoire de l'écrivain a été, comme dans d'autres occasions, trompée par son besoin de dénigrer Mirabeau. Le rapporteur, non pas du comité des mines, qui n'existait pas, mais du comité d'agriculture et de commerce, était Regnaud d'Épercy, député du bailliage de Dôle, département du Jura.

exploitées ; qu'elle doit la concéder quand le propriétaire du sol ne les exploite pas ; qu'il est impossible sur ce point de s'en rapporter uniquement à l'intérêt des propriétaires des surfaces , et de subir toutes les conséquences de leur paresse , de leur ignorance , ou de la faiblesse de leurs moyens ; dans ce sens , j'adopte en entier le système du comité.

« Je me suis fait à moi-même les questions suivantes : Est-il probable que les mines seront mises en valeur , si l'on déclare qu'elles font partie de la propriété du sol ? Est-il possible que toutes les mines soient exploitées par de simples propriétaires ? Causerait-on un préjudice réel aux possesseurs de la surface , en déclarant que les mines sont des propriétés publiques , dans ce sens que c'est à la nation à en concéder l'exploitation , de manière que les propriétaires du sol aient la préférence , quand ils la réclameront comme ils auraient dû l'avoir dans tous les temps ? On ne me dira pas que ces questions sont inutiles , car c'est comme si je demandais : Est-il avantageux d'avoir des mines ? et quand on les a , faut-il les laisser sans produit ? »

Pour savoir , d'abord , si la propriété est atteinte ou respectée par le projet de décret , voyons ce qu'il accorde , soit directement , soit indirectement aux propriétaires.

En premier lieu , toutes les mines ne seraient pas indistinctement déclarées propriétés publiques. Le propriétaire de la surface resterait en possession absolue , exclusive et sans partage , non seulement de toutes les carrières , mais encore des mines qui , « vu

leur position , peuvent être facilement exploitées par tout le monde , c'est-à-dire les mines superficielles de transports ou d'alluvions , ce qui comprend presque toutes les mines de fer , et une grande partie de celles de charbon , dans les provinces où elles sont par couches horizontales , et rapprochées de la surface. »

Secondement , toutes les concessions qui n'avaient pour objet que des mines *superficielles* seraient abrogées , et le propriétaire rentrerait dans ses droits.

Troisièmement , une pareille abrogation annulerait les concessions qui s'appliquaient à des mines déjà découvertes , et en exploitation réglée dans le fonds d'autrui.

« En quatrième lieu , je vois encore que , pour toutes les nouvelles concessions de mines qu'on déclarerait nationales , les propriétaires du sol seraient préférés à tous autres concurrens. Or , d'après cela , je ne conçois pas de quelle importance il serait d'examiner la question abstraite de la propriété. Quel que soit le droit d'un possesseur , il faut ou qu'il exploite , ou qu'il laisse exploiter. Son véritable droit de propriété est exercé par la préférence.

« Enfin , même dans le cas où le propriétaire ne voudrait pas exploiter , le projet de loi lui accorde l'indemnité la plus forte pour tous les dommages qu'on lui aura causés. . . . .

« Que manque-t-il donc à l'intérêt des propriétaires dans une loi qui les ménage avec tant de soins ? je voudrais l'apprendre des propriétaires mêmes. Que demandez-vous ? leur dirais-je. Sont-ce les mines abondantes , les mines qui sont presque indivisibles de



vosre sol, et que vous pouvez facilement exploiter? le projet de loi vous les accorde.

« Regrettez-vous ce fer, ce charbon que vous ne laisseriez pas enfoui, parce qu'il est à votre portée? vous pouvez l'extraire, la loi vous le permet; et les concessions ne mettent aucun obstacle à vos droits.

« Avez-vous découvert des mines, même profondes, dans votre sol? aviez-vous commencé à les exploiter lorsque le gouvernement vous en dépouilla? rentrez dans votre propriété; ces usurpations sont anéanties.

« Verriez-vous avec peine qu'un autre profitât des richesses minérales que recèle votre propriété? vous serez préféré; mais exploitez vous-même, et ne privez pas la société d'une production qui lui est indispensable; n'enlevez pas aux manufactures leur aliment le plus nécessaire.

« Ne voulez-vous pas exploiter, ou ne le pouvez-vous pas? vous n'éprouverez donc aucune perte. Même dans ce cas, l'homme industriel qui vous remplacera, sera forcé d'acheter la partie de la surface dans laquelle il viendra déranger votre exploitation purement agricole et superficielle. »

Mais, dit-on, la liberté du propriétaire de la superficie ne sera entière que s'il veut exploiter les mines qu'elle recouvre; car, s'il s'y refuse, « il sera forcé de céder la partie de son sol qui sera nécessaire à leur exploitation.

« Je soutiens d'abord qu'il serait absurde de regarder comme une violation du droit de propriété l'obligation qu'on imposerait au propriétaire du sol

d'en céder une partie pour l'exploitation d'une mine. La nécessité de cette mesure n'est point particulière au projet du comité; elle est commune à tous les systèmes; il faudrait également l'adopter si l'on déclarait que toutes les mines sont une dépendance du sol, ou si on les accordait au premier occupant. Une mine répond presque toujours aux surfaces d'une foule de propriétés; on la découvre par un puits, c'est souvent par un autre et par plusieurs autres qu'il faut l'extraire. Admettriez-vous donc de la part d'un propriétaire un refus que rien ne pourrait forcer? Il serait dès lors impossible d'exploiter les mines. Laisseriez-vous la possibilité du refus pour que le propriétaire eût le droit de vendre son consentement à plus haut prix? mais pourquoi la loi ne fixerait-elle pas ce prix, puisqu'il s'agit de l'utilité publique? n'en use-t-on pas ainsi pour les rues, les chemins et les canaux? Ce n'est donc pas dans cet article que la propriété est violée. »

Mais, dit-on encore, les propriétaires de la surface ne pourront pas se mettre en possession des mines profondes dont jouissent ceux qui les ont découvertes.

D'abord, prenez garde qu'ici, de même, il y a propriété; en effet on viendrait à « déclarer aujourd'hui que toutes les mines sont des propriétés privées, et font partie du sol, qu'il faudrait encore respecter des droits acquis, respecter un contrat qui a enrichi la société, alimenté nos manufactures, doublé nos productions, diminué l'importation des étrangers, et ranimé l'industrie dans plusieurs provinces; il faudrait le respecter, parce que le gain qu'il a procuré,

a été le fruit de beaucoup de risques et de très grands sacrifices. Certainement, si l'on entend par droit de propriété le droit de s'emparer d'une mine exploitée par ceux qui l'ont découverte, de récolter à la place de celui qui a semé, de ruiner à son profit quiconque a mis des capitaux immenses à ce genre de culture, alors le droit de propriété est violé ; mais il n'est aucun de nous qui n'appelât cette usurpation un brigandage.

« Admet-on le système du *premier occupant* ? ceux qui ont trouvé sont les premiers occupants. N'admet-on pour propriétaires des mines que les propriétaires du sol ? Je voudrais que l'on me dit à qui appartiendra une mine de deux lieues de rayon, exploitée par quatre mille ouvriers, et qui répond à la surface de deux mille propriétaires. En fera-t-on le partage entre tous les possesseurs du sol ? ils n'y auraient pas un droit égal. La donnera-t-on à trois ou à quatre possesseurs privilégiés dans les terrains desquels les puits se trouvent ouverts ? mais souvent le filon n'est pas sous la surface de ces terrains. Achèteront-ils des ateliers de plusieurs millions ? Comment, dans quelle proportion chacun y contribuera-t-il ? permettra-t-on à chacun d'eux de faire de nouvelles ouvertures ? il faudra donc renouveler toutes les dépenses, lorsqu'elles sont toutes faites. D'ailleurs, prenez garde, un immense édifice est caché sous la terre ; le moindre travail mal combiné peut, dans un instant, ou tout renverser, ou tout submerger. Il faudrait donc, dans tous les systèmes, conserver de pareils concessionnaires. »



Enfin, comment pourrait-on dire que la propriété individuelle serait violée, quand, avant toute concession, la préférence serait offerte au propriétaire de la surface, de sorte que ce ne serait qu'à son refus qu'elle pourrait être accordée à d'autres ?

Ainsi, ce n'est pas un droit de propriété qu'il s'agit de reconnaître à la nation ; nous ne voulons lui donner que le droit de concéder.

Et il faut bien le lui donner ; car, si le propriétaire refusant d'exploiter, nul ne pouvait être mis à sa place, les mines seraient perdues pour l'État ; et cependant leur exploitation est non seulement d'utilité, mais encore de nécessité publique.

Remarquons, en passant, la différence qui existe entre les produits dont la terre est couverte à sa surface, et ceux qu'elle recèle dans son sein.

Pour recueillir les premiers, il ne faut qu'un travail peu difficile et peu dispendieux, sans incertitudes décourageantes, sans essais ruineux, sans dangers graves ; aussi ne voit-on pas le propriétaire les délaisser, d'autant qu'outre ses besoins qui le sollicitent, il faut aussi qu'il paie les impôts.

Quant aux produits souterrains, pour les recueillir, outre des travaux compliqués et des peines infinies, il faut d'énormes frais qui le plus souvent empêchent le propriétaire du sol de s'en occuper, d'autant que, à l'égard de ceux-là, les impôts ne stimulent pas sa sollicitude.

Est-il bien vrai, d'ailleurs, que les mines « sont essentiellement des propriétés privées, dépendantes de la surface qui les couvre ? je dis que la société n'a

fait une propriété du sol, qu'à la charge de la culture, et sous ce rapport, le sol ne s'entend que de la surface. Je dis que dans la formation de la société, on n'a pu regarder comme propriété, que les objets dont la société pouvait alors garantir la conservation. Or, comment aurait-on empêché qu'à 1,200 pieds au-dessous d'un propriétaire, d'autres que lui n'exploitasent la mine qu'il aurait prétendu lui appartenir? Je dis que si l'intérêt commun et la justice sont les deux fondemens de la propriété, l'intérêt commun ni la justice n'exigent pas que les mines soient des accessoires de la surface. Je dis que l'intérieur de la terre n'est pas susceptible d'un partage; que les mines, par leur position profonde et irrégulière, le sont encore moins; que quant à la surface, l'intérêt de la société est que les propriétés soient divisées; que dans l'intérieur de la terre il faudrait, au contraire, les réunir; et qu'ainsi la législation serait absurde qui admettrait deux sortes de propriétés comme accessoires l'une de l'autre, et dont l'une serait inutile, par cela seul qu'elle aurait l'autre pour base et pour mesure. Je dis que l'idée d'être maître d'un torrent et d'une rivière qui répond sous la terre à la surface de nos champs, me paraît aussi singulière que celle d'empêcher le passage d'un ballon dans l'air, qui répond aussi, à coup sûr, au sol d'une propriété particulière.....

« . . . . . Examinons maintenant, et ceci vaudra mieux pour la législation des mines qu'une théorie purement métaphysique, examinons si le système par lequel on déclarerait que les mines sont

une propriété accessoire du sol, n'en serait pas la ruine totale.

« On ne peut nier que les mines doivent être exploitées dans leur ensemble. Or, par cela seul, on ne gagnerait rien à les déclarer des propriétés privées; car il faudrait presque toujours que tous les maîtres d'un sol très vaste pussent et voulussent y concourir, sans quoi cette propriété de chacun ne serait réellement celle de personne. Quelles que soient nos lois sur cette matière, nous ne changerons certainement pas celles de la nature. Or, n'est-il pas évident qu'à chaque pas la recherche d'une mine force à s'écarter des règles ordinaires des propriétés? Une mine n'est pas exploitable avec une seule ouverture. Je creuse un puits dans mon fonds; à peine ai-je une lueur d'espérance, que déjà je suis sous le fonds d'autrui. Si celui-ci ne me permet pas de faire une autre ouverture, il faut que je renonce à mes travaux: s'il est forcé de me l'accorder, il est donc vrai que le droit de propriété doit céder à l'utilité publique.

« Indépendamment de cette première difficulté, comment concevoir qu'un propriétaire du sol puisse toujours se livrer à toutes les dépenses de ce genre d'industrie. Sait-on bien ce que c'est que d'exploiter une mine? Creuser des puits, les soutenir, et en repousser sans cesse les eaux; percer des galeries à travers des rochers, et en prévenir l'affaissement; placer partout des échafaudages et des étais coûteux, établir des machines, des pompes à feu, des ventilateurs; faire pour tous ces travaux des dépenses ruineuses, les risquer pour des essais souvent infruc-



tueux , les continuer pour qu'ils ne soient pas inutiles, et avoir des fonds suffisans pour une grande quantité d'ouvriers..... S'il s'agit de mines métalliques , établir des fournaux , fondre la mine, y consumer des forêts entières ; joindre enfin un crédit nécessaire pour se procurer de grands capitaux , à la connaissance la plus profonde d'un art qui exige le secours de presque toutes les sciences..... Est-ce là ce qu'on peut attendre des propriétaires isolés ? Un trop grand nombre d'entre eux n'ont pas même des ressources suffisantes pour cultiver la surface de leur sol, comment en auraient-ils pour se livrer à des entreprises si périlleusement aléatoires ? veut-on qu'ils vendent la surface de leurs propriétés pour se procurer les moyens d'en sonder les profondeurs ? »

A l'appui de cette argumentation , l'orateur donne des détails curieux sur les travaux et les dépenses , montant à plus de 25 millions , qui ont été faits depuis vingt-deux ans , pour la recherche et l'ouverture des mines d'Anzin.

D'ailleurs, ajoute-t-il, l'expérience prouve également que l'exploitation privée des mines « ne sert qu'à les rendre inutiles ou à les détruire. Négligence dans leur recherche, erreurs funestes dans leur exploitation , dissensions entre les propriétaires , dévastations, fruits de l'ignorance , abandon total par défaut de moyens : voilà tous les effets que l'absolue liberté d'exploitation a toujours produits , lorsque notre législation a voulu s'en approcher de trop près.

« . . . . Je ne sais ce qu'on peut répondre à ces objections. Dira-t-on que les propriétaires formeront

une société? Mais réuniront-ils tout à la fois leur sol et leur fortune! *leur sol*? il faudrait souvent, pour exploiter une mine de deux lieues de rayon, réunir deux mille propriétaires; et qu'elle serait la proportion de leur intérêt? comment un si grand nombre d'associés agiraient-ils de concert? *leur fortune*? mais presque toujours elle serait insuffisante; il est des mines dont l'entreprise a coûté dix fois plus que la valeur totale du sol qui les couvre. La réunion était possible sous l'ancien régime: qu'on cite un seul exemple où plusieurs propriétaires se soient réunis. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il y a plus d'entreprises de ce genre où l'on s'est ruiné, que de celles où les fonds sont rentrés. Ces revers importent peu, dira-t-on, lorsqu'ils frappent sur des capitalistes; car leurs fonds n'ont fait que passer dans d'autres mains, et la société a gagné même à des tentatives infructueuses; mais n'est-il pas contraire à l'intérêt public que les propriétaires du sol s'appauvrissent?

« Dira-t-on que des compagnies de mineurs achèteront toutes les surfaces des terres qu'ils voudront exploiter, et deviendront ainsi propriétaires? Je demande si la réunion d'un si grand nombre de propriétés serait facile, et si elle serait utile dans les principes de notre nouvelle constitution. D'ailleurs, peut-on espérer qu'une compagnie, qui a des avances si considérables à faire avant de découvrir ce qui peut-être n'existe pas, ajoutera à toutes les chances qui sont contre elle, celle des achats d'immeubles, qui seraient une source de nouvelles pertes?

« Dira-t-on qu'il y aura un plus grand nombre de

petites exploitations, ce qui tiendra lieu des entreprises plus considérables? Mais on a déjà observé que l'exploitation d'une mine ne peut pas être divisée comme la culture d'un champ. Les frais sont moindres dans les grandes entreprises, et la matière de la mine peut être vendue à plus bas prix. Quand on a fait de grandes dépenses, on suit un filon jusqu'à son épuisement : la quantité des matières extraites est donc plus considérable; et, sous ce nouveau rapport, le prix en est moindre. Deux mille propriétaires feront deux mille puits pour une exploitation qu'une compagnie aurait faite avec quatre. Les premiers n'emploieront que des hommes pour tous les travaux; celle-ci y suppléera par des machines...

\* . . . . . Il me reste à parler des anciens concessionnaires, et j'adopte, en le modifiant, le plan du comité. Je confirme seulement les concessions des mines qui n'ont pas été données dans un état préexistant d'exploitation, et qu'il a fallu découvrir.

\* Le droit de pareils concessionnaires devrait être conservé, quand même, en principe général, les mines seraient déclarées des propriétés privées, à plus forte raison doit-il l'être, si le système des concessions est adopté. Un véritable contrat existe entre ces concessionnaires et l'ancien gouvernement, et ce contrat n'est point un don ni un privilège. C'était, si l'on veut, un bail, et vous avez conservé les baux à ferme des propriétés que vous avez déclarées nationales. L'utilité publique exigeait que les mines fussent exploitées. Le roi ne cédait pas un terrain, il le dé-



signait; il donnait un droit dont les mineurs n'auraient pas eu besoin dans le système *du premier occupant*; il était alors important de n'être point contrarié par les seigneurs de fief, qui, dans quelques provinces, prétendaient avoir aussi un droit sur les mines; et puisque les concessions pouvaient seules conserver ce genre d'industrie, il serait évidemment injuste de punir ceux qui, en s'y livrant avec bonne foi, avec courage, ont en même temps servi leur pays.

« En effet, que leur a-t-on donné? un droit dont personne n'usait, un champ plus fertile en espérances qu'en succès, et souvent la faculté de se ruiner. Ces privilégiés, si l'on veut les appeler ainsi, ne nuisaient à personne. On leur disait : consacrez vos capitaux à telle entreprise, faites des recherches, courez-en tous les risques, semez de l'or dans l'intérieur de la terre, et proportionnez vos avances à la durée des récoltes que vous pouvez espérer : jusqu'alors on ne s'emparera pas du fruit de vos travaux. Ce privilège, si c'en est un, est d'une singulière espèce. Ces hommes ont été utiles, ils ont alimenté nos manufactures, agrandi notre commerce, conservé notre numéraire. Doit-on les dépouiller? mais le pourrait-on sans injustice? ils n'auraient point de concession, qu'ils auraient pour titre leurs travaux, leurs dépenses et leurs services. Et par qui les ferait-on remplacer? serait-ce par d'autres concessionnaires? Mais, quoi! nous regardons comme une injustice de l'ancien gouvernement d'avoir concédé à des favoris des mines exploitées, pour en dépouiller les propriétaires, et nous pourrions imiter une telle conduite! seraient-

ils remplacés par les propriétaires du sol? et comment diviserait-on ces richesses préparées par d'autres mains? comment distribuerait-on ces immenses ateliers, qui ne peuvent être conservés que par l'exploitation la plus régulière? ne voit-on pas qu'un seul mois d'interruption dans les travaux, détruirait les machines, disperserait les ouvriers, et ferait perdre jusqu'à la trace des mines?»

La discussion sur les mines, commencée les 20 et 21 mars, fut reprise le 27, et Mirabeau, quoique mourant<sup>1</sup>, fut obligé de faire des efforts surnaturels, pour soutenir les propositions qu'il avait exposées le 21. « Ce serait, » dit-il, « une absurdité de prétendre que les mines sont à la disposition de la nation, dans le sens qu'elle peut ou les vendre ou les faire administrer pour son compte, ou les régir à l'instar des biens domaniaux, ou les concéder arbitrairement. Personne n'a proposé cela; il était donc inutile de le combattre. Le système que je soutiens a des bases bien différentes; il est fondé sur le principe que la nation a droit à l'exploitation des mines; qu'ayant le plus grand intérêt à cette exploitation, elle a le droit d'exiger qu'on exploite réellement, qu'on exploite bien, et qu'elle doit prendre, par conséquent, des mesures pour ne pas courir, sur cet objet devenu de

<sup>1</sup> On sait que cinq jours après il n'existait plus.

En allant à la séance du 27, il entra chez le comte de Lamarck, et y resta plus d'une heure étendu sur un canapé, dans une espèce d'évanouissement d'où il ne sortit qu'à l'aide de boissons cordiales.

première nécessité, toutes les chances de la négligence ou du hasard. Si l'on niait ce principe, il serait facile de l'établir ; mais les propriétaires du Forez en conviennent ainsi que moi. Nous ne disputons que sur les conséquences. Les propriétaires du Forez prétendent que ce principe est conservé, en décrétant que les mines seront sous la surveillance de la nation ; mais il est évident que cette disposition ne pourvoit pas suffisamment à l'intérêt public. Ce n'est point assez de surveiller les mines qui seront exploitées, il faut encore qu'on puisse provoquer en quelque sorte l'exploitation de celles qui seront négligées : or, ce droit excède celui d'une simple surveillance. Les propriétaires du Forez l'ont très bien senti ; aussi proposent-ils de décréter qu'indépendamment de cette surveillance, la nation pourra concéder les mines dans certains cas : or, c'est précisément dans ce point que se trouve le véritable germe du principe de cette matière.

« Si la nation peut et doit concéder les mines dans certains cas, ce n'est plus là surveiller les mines, c'est réellement en disposer. On ne peut point concéder ce qui n'est pas à notre disposition ; on ne peut pas garantir ce que l'on concède, si l'on n'y a point un certain droit. On verra bientôt que les propriétaires du Forez arrivent aux mêmes résultats que moi ; mais avec cette différence que tous les articles de leur projet de décret contrarient le principe qu'ils veulent poser ; au lieu que dans le mien je n'ai besoin de proposer aucune exception ; et qu'un seul principe amène toutes les conséquences. Voici la déduc-



tion de mon système : La nation a droit à l'exploitation des mines ; donc si les mines ne sont pas exploitées , la nation doit en provoquer l'exploitation. Elle ne peut la provoquer utilement , si elle n'a pas le droit de concéder une mine que le propriétaire du sol refusera d'exploiter ; et cette concession serait illusoire , si la nation n'avait pas le droit de la garantir. Si la nation peut et doit concéder les mines , les mines , sous ce rapport , et dans ce sens , sont donc à la disposition nationale. Mais comme elle ne peut les concéder qu'en vertu de son droit à leur exploitation , il s'ensuit : 1<sup>o</sup> que le propriétaire exploitant doit être maintenu , car l'intérêt public est alors satisfait , et par là l'on prévient pour l'avenir toutes les iniquités dont s'était souillé l'ancien régime ; 2<sup>o</sup> que le propriétaire qui veut exploiter doit être préféré , car c'est le propriétaire du sol qui est , en quelque sorte , débiteur envers la société , de l'exploitation de la mine qui est à sa portée ; 3<sup>o</sup> qu'il est inutile de concéder les mines dont l'exploitation est facile , qui sont peu profondes et par couches horizontales , car , pour ces mines , la nation doit s'en rapporter à l'intérêt du propriétaire , et l'on n'a pas besoin de provoquer ce qui est facile à exécuter. »

Nous n'étendrons pas davantage les extraits de cette discussion dans laquelle Mirabeau ne parla pas tout d'un trait , car il occupa à cinq reprises la tribune , luttant ainsi pour la dernière fois contre une opposition très animée , et contre les souffrances qu'il éprouvait , souffrances telles « qu'il se sentit frappé

décidément à mort <sup>1</sup>. » Avant de quitter l'Assemblée où il ne devait plus reparaitre, il se résuma par un projet de décret, en sept articles, qui devinrent les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 15 de la loi du 12 juillet 1791.

Avant de passer au dénouement du grand drame de la vie politique de Mirabeau, et pour n'en pas interrompre le récit, nous devons rendre compte du dernier de ses travaux législatifs, du discours qui sortit en quelque sorte de sa tombe, et qui fit revivre un moment sa parole dans l'Assemblée où son souvenir régna toujours.

L'article 11 du titre 2 de la loi du 15 mars 1790, avait pour l'avenir, aboli en principe les droits d'aînesse et de masculinité, et les inégalités de partages des successions; mais cette abrogation des lois et coutumes féodales n'atteignait pas assez explicitement les lois civiles; aussi le 21 novembre 1790, le comité de constitution avait, par l'organe du savant Merlin de Douai, proposé un projet de décret sur les successions, en ligne directe, et Mirabeau alors demanda que le décret abolit « les inégalités rivées dans la société par les substitutions; moyen, » disait-il, « de porter la hache au pied de l'arbre dont on a élagué quelques branches parasites, en y laissant toujours les racines voraces. »

<sup>1</sup> *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau l'aîné*, par P.-J.-G. Cabanis; inséré à la suite de l'ouvrage intitulé : *Du degré de certitude de la médecine*. Paris, Crapart, etc., en XI (1803), page 257.

A la fin de mars 1791, l'ordre du jour amenait ce projet de loi, et Mirabeau avait préparé sur ce sujet un discours que l'on considère justement comme un de ses travaux les plus dignes de ses principes, de sa haute raison, et de son talent.

Ce discours étant plutôt une suite d'argumentations habiles et sages, qu'une œuvre proprement oratoire, nous n'en présenterons que l'analyse, mélangée de quelques citations :

Vous avez détruit la féodalité, vous la poursuivez aujourd'hui dans ses effets, et vous allez comprendre parmi vos réformes ces lois injustes que nos coutumes ont introduites dans les successions.

Mais ce ne sont pas seulement nos lois, ce sont nos esprits et nos habitudes qui sont entachés des principes et des vices de la féodalité. Vous devez donc aussi porter vos regards sur les dispositions purement volontaires qui en sont l'effet.

« Voilà donc la question fondamentale qui se présente : la loi doit-elle admettre chez nous la libre disposition des biens, en ligne directe ? c'est-à-dire, un père ou une mère, un aïeul ou une aïeule doivent-ils avoir le droit de disposer à leur gré de leur fortune, par contrat ou par testament, et d'établir ainsi l'inégalité dans la possession héréditaire des biens domestiques ? »

Ce n'est pas de la nature, c'est de la société que le citoyen tient le droit de disposer de ses propriétés pour le temps où il ne sera plus ; « et c'est par là que la matière que nous traitons est liée aux lois politiques. Nous pouvons donc regarder le droit de pro-



priété, tel que nous l'exerçons, comme une création sociale; les lois ne protègent pas seulement, ne maintiennent pas seulement la propriété, elles la font naître, en quelque sorte; elles la déterminent, elles lui donnent l'étendue et le rang qu'elle occupe dans les droits du citoyen. »

Mais le droit indéfini de disposer après soi, n'est pas la conséquence nécessaire de cette consécration sociale de la propriété. La société qui protège les intérêts particuliers, doit se protéger elle-même; aussi, dans tous les temps, on la voit apporter des restrictions légales à l'exercice des droits privés; les anciens eux-mêmes, sachant ou prévoyant les abus des partialités paternelles, refusaient aux chefs de famille le droit de tester; « Solon voulut que tout fût réglé dans les successions, en ligne directe, par les lois de la république, et rien par la volonté des citoyens. »

Il est donc vrai de dire que la société peut « refuser à ses membres, dans tel ou tel cas, la faveur de disposer arbitrairement de leur fortune; le même pouvoir qui fixe les règles testamentaires, et annule les testamens, quand ces règles ont été violées, peut interdire en certaines circonstances les testamens mêmes, ou en limiter étroitement les dispositions; il peut déterminer par sa volonté souveraine un ordre constant et régulier dans les successions et les partages. »

Or, la question est de savoir si ce que la loi peut faire, elle doit le faire; s'il convient, par exemple, qu'elle permette à un père de choisir entre ses enfans des héritiers privilégiés.

Les lois romaines le permettent, à la vérité, ces lois qui « dans les siècles de ténèbres ont été notre seule lumière. Mais dans un siècle de lumières les anciens flambeaux pâlisent. Ils ne servent qu'à embarrasser la vue, ou même à retarder nos pas dans la route de la vérité. »

D'ailleurs, sont-elles conformes à nos mœurs, ces lois où la servitude filiale découlait de l'esclavage autorisé par la loi même? où un chef de famille pouvait non seulement déshériter tous ses enfans, mais les vendre? où la crainte repoussant le fils du sein paternel, éteignait ces doux rapports, flétrissait ces tendres sentimens que la nature fait naître, et qui sont les premiers rudimens de la vertu? »

Sont-elles encore conformes à nos mœurs, ces lois nées à la fois du droit romain et de la féodalité, « qui, dans les enfans d'un même père, créaient, quelquefois en dépit de lui, un riche et des pauvres, un protecteur hautain et d'obscurs subordonnés? Lois corruptrices qui semaient les haines là où la nature avait placé la fraternité, et qui devenaient complices de mille désordres, si pourtant il n'est pas plus vrai de dire qu'elles les faisaient naître! »

Ce n'est plus que de la raison et de la nature que nous devons désormais recevoir des leçons; » or, que nous dit cette nature dans la matière que nous discutons? si elle a établi l'égalité d'homme à homme, à plus forte raison l'a-t-elle établie de frère à frère; et cette égalité entre les enfans d'une même famille, ne doit-elle pas être mieux reconnue encore, et plus respectée par ceux qui leur ont donné la naissance? »

Ainsi, le premier principe à poser, c'est que le partage doit être égal entre les enfans quand le père meurt *ab intestat*.

« Mais il ne suffirait pas d'avoir détruit jusque dans ses derniers vestiges, ce reste impur des lois féodales ; il faut retenir, par des sages statuts, les passions aveugles qui n'auraient pas des effets moins pernicieux que ces lois mêmes. »

« Et quoi ! n'est-ce pas assez, pour la société, des caprices et des passions des vivans ? Nous faut-il encore subir leurs caprices, leurs passions, quand ils ne sont plus ? N'est-ce pas assez que la société soit actuellement chargée de toutes les conséquences résultant du despotisme testamentaire, depuis un temps immémorial jusqu'à ce jour ? Faut-il que nous lui préparions encore tout ce que les testateurs futurs peuvent y ajouter de maux par leurs dernières volontés, trop souvent bizarres, dénaturées même ? N'avons-nous pas vu une foule de ces testamens, où respiraient tantôt l'orgueil, tantôt la vengeance ; ici un injuste éloignement, là une prédilection aveugle ? L'ancienne loi casse les testamens appelés *ab irato* ; mais tous ces testamens qu'on pourrait appeler à *decepto*, à *moroso*, à *imbecilli*, à *delirante*, à *superbo*, l'ancienne loi ne les casse point, ne peut les casser. Combien n'y a-t-il pas de ces actes, signifiés aux vivans par les morts, où la folie semble le disputer à la passion ? où le testateur fait de telles dispositions de sa fortune qu'il n'eût osé de son vivant en faire confidence à personne ; des dispositions telles, en un mot, qu'il a eu besoin, pour se les permettre, de se détacher en-



tièrement de sa mémoire, et de penser que le tombeau serait son abri contre les reproches ! »

Non, les principes de notre constitution, « où tout est ramené au grand et admirable principe de l'égalité politique, sont inconciliables avec une loi qui permettrait à un père, à une mère, d'oublier à l'égard de leurs enfans ces principes sacrés de l'égalité naturelle; avec une loi qui favoriserait des distinctions que tout chez nous réprouve désormais, et qui accroîtrait ainsi, dans la société, ces disproportions résultantes de la diversité des talens et de l'industrie, au lieu de la corriger par l'égale division des biens domestiques. »

« Le concours de la loi et de l'opinion a détruit chez nous cette prépondérance générale, que les noms et les titres s'étaient arrogée trop long-temps; ce respect, cette admiration pour des chimères ont fui devant la dignité de l'homme et du citoyen; rien ne serait plus propre à faire repousser des rejetons à cette vanité ensevelie, que de laisser subsister des usages testamentaires qui la favorisent; de cultiver en quelque sorte par les lois ce fonds trop fertile d'inégalité dans les fortunes. »

D'ailleurs, les victimes de l'orgueil de famille et de la partialité paternelle trouvaient jadis, « dans les ordres religieux, les *benefices*, les couvens, les places de faveur; de ces deux maux, l'un servait en quelque sorte de remède à l'autre; aujourd'hui, grâce à la sagesse courageuse de l'Assemblée, ces lieux d'abusif refuge sont fermés, mais aussi il ne faut plus d'opprimés qui les réclament! Si, d'un côté, les spécula-

tions de l'intérêt ne peuvent plus souiller nos autels, que, de l'autre, des enfans réprouvés par leurs propres pères n'aient plus à regretter ces ressources justement prosrites ! »

Mais quel argument, en faveur d'un projet de loi de justice et d'égalité, ne peut-on pas tirer de l'amélioration qu'elle apportera dans les familles ! Ce sont les pères, sans doute, qui ont fait ces lois testamentaires ; mais, en les faisant, ils n'ont pensé qu'à leur pouvoir, et ils ont oublié leur paternité. Ils en ont été punis, en faisant naître dans le cœur de leurs enfans, à la place des sentimens doux et sincères, de ce penchant naturel d'amour, de respect et de gratitude, des motifs de crainte et des vues secrètes d'intérêt. Ils en ont été punis, en préparant quelquefois les dérèglemens et le malheur de ces favoris de leur vanité.

« Et les enfans entre eux ? Je demande si l'inégalité du sort qui les attend n'est pas d'avance une source de jalousie, de haine, ou tout au moins d'indifférence domestique ; et si ces tristes et naturels effets ne se prolongent pas souvent dans la société, de manière à diviser pour toujours les branches d'une même famille ? Or, le bonheur de la société se compose en plus grande partie d'affections privées ; c'est dans les foyers domestique que se forment les sentimens et les habitudes qui décident de la félicité publique. »

Combien d'autres conséquences, d'ailleurs ! que d'ignobles et scandaleux débats judiciaires ! que de désordres, même dans l'intérieur de la famille, même dans l'éducation, résultent « de l'inégalité de par-

tage qui appelle l'inégalité des soins paternels , même des sentimens et de la tendresse ! » Quel profit en tire le fils privilégié qui , bien que pourvu d'une éducation plus recherchée , ne sent nul besoin de mériter , puisque son sort est tout fait « pour l'indépendance et pour l'oisiveté ; et quant au reste de la famille , vouée en quelque sorte à l'obscurité , son éducation ne se ressent-elle pas de la destinée qu'on lui prépare ? c'est ainsi que tout se corrompt sous l'influence des mauvaises lois. . . . .

« Si l'on vous dit que la nature est une puissance protectrice , qui combattra suffisamment dans l'ame d'un père l'injustice , la dureté , la partialité envers ses enfans , je répondrai par le fatal pervertissement dont cette faible nature est trop susceptible ; je répondrai par des exemples qui ne sont que trop éclatans et trop nombreux , et j'ajouterai que ce n'est pas aux lois à favoriser les passions dont l'influence est si étendue et si funeste ; que ce n'est pas aux lois à permettre que les préjugés , les fantaisies , les injustices d'un homme , dans le temps même où il n'est plus , puissent prévaloir sur les intérêts de la génération présente et ceux de la postérité.

« Mais quoi ! dira-t-on , un fils sage et respectueux ne pourra-t-il pas être distingué , par le testament de son père , d'un fils rebelle et sans conduite ?

« Ne hasardons pas ce sophisme trop commun , de supposer , dans un renouvellement de choses , tous les vices qui naissaient de l'ancien régime ; et de croire nécessaires , dans l'état de force et de santé , les mêmes mesures , les mêmes préservatifs que dans l'é-



tat de faiblesse et de maladie. En créant de meilleures lois , en instituant une éducation vraiment nationale , en rappelant partout l'égalité , en rendant l'estime publique nécessaire , que ne faisons-nous pas pour les bonnes mœurs , et pour inspirer le goût au jeune âge!

« Mais , dira-t-on encore , les pères ne pourront-ils pas également éluder l'intention de la loi , par des dons arbitraires faits , de leur vivant , aux objets de leur prédilection ?

« Quand la loi a tout fait en faveur du bon ordre , on ne peut pas s'en prendre à elle si les hommes sont encore plus adroits pour l'éluder , qu'elle n'est puissante pour les contenir ; mais , dans un gouvernement libre , osons croire à l'amour des lois , et à leur empire sur le cœur de l'homme ; osons croire qu'un bon citoyen rougira de transgresser , dans le sein même de sa famille , des lois équitables et morales , et qu'il ne se permettra pas , pendant sa vie , de préférences injustes , qui lui sont interdites après sa mort. Enfin , il y a toujours une grande différence entre l'état de choses où le mal est permis , même favorisé par la loi , et celui où il est commis malgré la loi même.

« Croyez-le , l'éducation domestique , pour être bonne , doit être fondée sur des principes d'exacte justice , de douceur et d'égalité. Moins les lois accorderont au despotisme paternel , plus il restera de force au sentiment et à la raison. Dites aux pères que leur principal empire doit être resserré dans l'autorité de leurs vertus , dans la sagesse de leurs leçons , et les témoignages de leur tendresse. Faites-leur sentir que ce sera là désormais leur première puissance domes-

tique : et vous verrez qu'ils seront d'autant plus excités à faire usage de ces douces armes, à les rendre sûres et irrésistibles ; ainsi l'union , les soins réciproques , l'amour fraternel et filial , s'enrichiront de tout ce qu'aura perdu l'esprit de domination et d'intérêt. Il n'existera plus alors qu'une sorte d'enfans privilégiés , d'enfans qui recueilleront ce qu'il y a de plus précieux dans l'héritage de leurs pères ; ce seront ceux qui emporteront le plus de fruit de la bonne éducation qu'ils auront reçue. »

Mirabeau proposait en concluant de fixer législativement l'ordre et le partage des successions en ligne directe ; d'interdire aux ascendans , envers leurs descendans , et *vice versâ* , toutes substitutions et fidéicommiss , ainsi que toutes dispositions tendantes à rompre l'égalité des partages ; celles qui préexisteraient , ne devant conserver d'effet que dans un degré et pour une seule mutation. Enfin d'assurer ainsi aux héritiers les neuf dixièmes de la succession , un dixième seulement restant à la disposition du testateur. ( Le comité proposait le quart. )

Ce discours est le dernier des travaux législatifs de Mirabeau <sup>1</sup>. A la vérité on a essayé de lui attribuer un *Travail sur l'éducation publique* , trouvé dans ses papiers , et imprimé en 1791 , par Cabanis ( in-8° , 206 pages ) ; mais personne n'a jamais douté que ce ne fût

<sup>1</sup> On a dit qu'il avait fort avancé un grand travail sur *les gardes nationales* ; mais personne n'en a pu trouver aucune trace.

l'ouvrage de l'éditeur lui-même, qui est partout reconnaissable par ses idées républicaines, par sa métaphysique un peu subtile parfois, et qui n'a pris nulle part la moindre peine pour déguiser les formes de son propre style, et pour imiter la manière bien moins correcte, bien moins élégante de l'orateur, homme d'état. Cette considération, le témoignage unanime des amis et collaborateurs de Mirabeau, et notre conviction, d'accord avec celle du public, nous déterminent à ne rien ajouter à cette simple mention de l'ouvrage, composé de quatre discours, et d'autant de projets de lois <sup>1</sup> qui, malgré un mérite fort recommandable, n'auraient certainement été ni adoptés par Mirabeau, ni acceptés par l'Assemblée nationale.

Mais si nous n'avons plus de discours à transcrire ou analyser, il nous reste à rendre compte des dernières relations de Mirabeau avec le Roi, et du mémoire dont nous avons parlé ailleurs (t. VII, page 294), mémoire qui contient le développement du projet de restauration que Mirabeau voulait exécuter, non pas, comme on l'a dit, par une *contre-révolution*, mais par une *contre-constitution* <sup>2</sup>.

Ce mémoire, à la vérité, est de près de trois mois

<sup>1</sup> 1<sup>o</sup> *De l'instruction publique et de l'organisation du corps enseignant*; 2<sup>o</sup> *des fêtes publiques, civiles et militaires*; 3<sup>o</sup> *de l'établissement d'un lycée national*; 4<sup>o</sup> *de l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne.*

<sup>2</sup> C'est l'expression même par laquelle Lafayette définissait le plan de Mirabeau. (Voir la lettre au bailli de Ploen, déjà citée.)



antérieur aux derniers travaux législatifs ; mais c'est afin de ne pas interrompre la suite de ceux-ci, que nous l'avons renvoyé au présent chapitre, et pour terminer la seconde partie de la biographie de Mirabeau, par celui de ses travaux qui, à notre avis, résume le mieux ses principes et ses plans politiques.

Avant de le présenter, nous devons dire quelques mots des notes que Mirabeau adressait fréquemment au Roi, plus souvent à la Reine, et dont nous avons déjà donné plusieurs extraits.

Il y revint à intervalles sur le projet de faire recouvrer au monarque une partie, au moins, de sa liberté, par quelques déplacemens temporaires, et notamment par un voyage à Fontainebleau, annoncé tout naturellement à l'Assemblée, et protégé par une escorte prise dans la seule garde nationale. Il dissuade la Reine du dessein périlleux de rappeler les gardes-du-corps, et l'avertit souvent de s'observer dans des discours et des démarches qui font soupçonner en elle des arrière-pensées auxquelles il ne croit pas.

Il lui parle sans cesse des émigrés qu'il peint, en général, ainsi que leurs chefs en particulier, non seulement comme de faux et dangereux partisans du monarque, mais encore comme les ennemis de son autorité, et de l'influence de la Reine.

Remarquons, en passant, que Marie-Antoinette ne les jugeait pas plus favorablement, comme le prouve ce passage d'une lettre secrète : « Vous connaissez par vous-même les mauvais propos et les mauvaises intentions des émigrans. Les lâches, après nous avoir abandonnés, veulent exiger que seuls nous nous expo-

sions , et seuls nous servions tous leurs intérêts. Je n'accuse pas les frères du Roi ; je crois leur cœur et leurs intentions purs ; mais ils sont entourés et menés par des ambitieux qui les perdront , après nous avoir perdus les premiers <sup>1</sup>. »

Leur succès dit Mirabeau , fût-il possible , ils ne s'en serviraient que contre le monarque qu'ils feignent d'adorer. Le temps n'est plus , Dieu merci , où ils pourraient essayer de faire cloîtrer le Roi , de répudier et d'exiler la Reine , pour les punir d'avoir déserté la monarchie absolue ; mais le Roi et la Reine ne pourraient plus régner que pour le compte de l'émigration , tant qu'elle leur permettrait de régner.

Remarquons encore que la Reine se souvenait sans doute de ces remontrances frappantes , quand elle écrivait à une autre date : « Si même ils (les émigrés) avaient un avantage réel , nous retomberions sous leurs agens dans un esclavage nouveau , et pis que le premier , puisque , ayant l'air de leur devoir quelque chose , nous ne pourrions pas nous en tirer <sup>2</sup>. »

D'ailleurs , continue Mirabeau , que peut une poignée de révoltés contre l'esprit du siècle , contre le vœu d'une nation tout entière , contre une révolution irrévocablement accomplie ? Alors même qu'ils parviendraient à susciter contre nous les princes étrangers , leurs armées ne seraient-elles pas le lendemain

<sup>1</sup> Lettre de Marie-Antoinette à son frère , l'empereur Léopold , du 21 août 1791. (Voir la *Revue rétrospective* , 2<sup>e</sup> série , n<sup>o</sup> 3 , page 465.)

<sup>2</sup> Voir *ibid.* , lettre du 16 août 1791 , page 460.

englouties par la terre de la liberté, ou rappelées bientôt par les rois, réduits à s'en servir pour défendre leur propre despotisme contre leurs sujets soulevés à notre exemple ? Non ! l'émigration ne peut pas faire rétrograder des événemens consommés, détruire des conséquences assurées pour un avenir indéfini ; mais elle peut compromettre le Roi, elle le compromet, elle l'expose ; elle peut le perdre, elle le perdra, si la Reine ne sauve son auguste époux, elle-même, et la royauté, et leur dynastie ; c'est donc de ce côté que doivent se porter tous les efforts de la Reine ; c'est elle qui doit décider le Roi à se prononcer de cœur et de bouche, de volonté et de fait contre l'émigration, et à diriger en ce sens, non seulement toutes ses manifestations publiques qu'il ne saurait trop multiplier, mais encore toutes ses correspondances secrètes, s'il en a.

Telles sont les exhortations répétées dans toutes les notes adressées à la Reine, et qui sont, en général, écrites avec beaucoup plus de force et de liberté que les autres.

Mais il faut avouer qu'on y trouve de fréquentes preuves de découragement. Toujours rempli d'un sentiment de zèle et de dévouement exprimé dans les termes les plus énergiques, toujours multipliant, avec une persévérance et un courage admirables, les conseils et les projets empreints du patriotisme et à la fois du monarchisme le plus pur, Mirabeau, évidemment, n'est pas écouté ou n'est pas cru. Jamais il ne se plaint de la méfiance de ses illustres correspondans, mais souvent il s'inquiète de leur incrédulité,



de leur irrésolution, de leur inaction, de l'affaïssement dont rien ne peut les faire sortir. Il revient plusieurs fois sur les desseins factieux des chefs du côté gauche de l'Assemblée, tels que les Lameth, qui intriguent auprès de la garde soldée, et même de la garde nationale, dont l'ainé convoite le commandement<sup>1</sup>; tels encore que Duport, Pétion, Barnave, qui « poussent à la république, » quoique le dernier, déjà consulté par le Roi, semble disposé à le servir<sup>2</sup>. Mirabeau parle souvent de l'Assemblée nationale que de légitimes défiances ont entraînée au delà de ses intentions primitives; il la blâme quelquefois avec aigreur, il faut l'avouer; du reste il reconnaît que ses services sont injustement méconnus par les opinions exagérées dans les deux sens extrêmes; car, dit-il, naguère applaudie de tout le parti national, quand elle a détruit les abus et les privilèges, elle est calomniée depuis qu'elle établit des impôts, des pénalités, et qu'elle défend aux départemens de correspondre politiquement entre eux.

Enfin, il revient souvent sur l'extrême licence de la presse; il s'en indigne et s'en effraie, quoiqu'il ne propose jamais de la faire taire, soit par la corrup-

<sup>1</sup> Voir le *Moniteur*, 1790, nos 149 et 152. Mais il faut reconnaître que Charles de Lameth écrivit deux fois, au mois d'octobre 1790, dans les journaux, pour démentir les bruits publics à cet égard.

<sup>2</sup> On voit qu'il n'est pas exact de dire, comme on l'a toujours soutenu; que c'est seulement après le retour de Varennes que le Roi et la Reine reçurent les conseils de Barnave.

tion, soit par la force. Mais il fait remarquer l'influence qu'elle exerce, provocante quant aux masses, dissolvante quant aux pouvoirs institués, subversive quant à l'ordre public. Il relève, fait par fait, les progrès de l'anarchie; il la montre mesurant et essayant partout, et principalement à Paris, ses forces croissantes en proportion du décroissement de celles des autorités constituées, c'est-à-dire du gouvernement et de la municipalité, qui était aussi un pouvoir exécutif, non moins haï et bravé, outragé et calomnié que l'autre; il développe avec la vigueur d'expression qui lui est propre le tableau des effrayantes circonstances qui faisaient dire à Lafayette lui-même quand il se portait, trop tard, dénonciateur des jacobins : « Comment tarderais-je plus long-temps à remplir ce devoir, lorsque chaque jour affaiblit les autorités constituées, substitue l'esprit d'un parti à la volonté du peuple; lorsque l'audace des agitateurs impose silence aux citoyens paisibles, écarte les hommes utiles, et lorsque le dévouement sectaire tient lieu des vertus publiques et privées <sup>1</sup>. » Enfin Mirabeau conclut de ses véhémentes démonstrations qu'il faut refouler le torrent qui romprait bientôt toutes les digues, déjà ébranlées; qu'il faut relever l'autorité plus qu'à demi abattue; qu'il faut la régénérer en perfectionnant la constitution; et tel est l'objet d'un dernier et volumineux mémoire, rédigé à la fin

<sup>1</sup> Lettre de Lafayette à l'Assemblée législative du 16 juin 1792. Voir l'ouvrage intitulé : *Lafayette et la révolution de 1830*, etc.; par B. Sarrans le jeune, tome I, page 40.

de décembre 1790 , et dont nous avons présentement à nous occuper.

Peut-être , pour bien apprécier la gravité et l'étendue des dangers publics qu'il fallait conjurer , conviendrait-il de montrer ici , par un résumé , ce qui , à cette époque , et après dix-huit mois de législature , restait non pas de puissance et d'éclat à un trône naguère le premier du monde , mais de simple liberté et de sûreté personnelles au Roi qui avait assemblé cette législature ; à ce Roi qui , après avoir donné l'exemple , jusqu'alors inouï dans son rang , des vertus les plus pures et les plus populaires , les plus bienfaisantes et les plus désintéressées , avait sinon devancé , du moins rempli les vœux d'améliorations que les besoins du peuple et l'esprit du siècle exprimaient autour de lui.

Mais un tel tableau , dont les développemens exigeraient de larges proportions , serait plus douloureux qu'utile ; et puisque l'idée du mémoire dont il s'agit fut suggérée par le besoin d'opposer un plan de conservation aux efforts destructeurs qui se multipliaient de toutes parts , puisque leurs manifestations principales étaient dans les violences de la presse , il nous suffira , ce semble , de montrer ces incroyables violences dans deux ou trois exemples contemporains , pour en tirer l'introduction la plus naturelle au grand mémoire dont nous allons rendre compte.

Voici donc comment , entre autres , s'exprimait Marat dans le même temps ; et faisons d'abord remarquer , d'un côté , que cette fois s'il était exaspéré ce



n'était point par une résistance royale , puisqu'il écrivait le lendemain de l'acceptation du décret sur le serment des prêtres ; et d'un autre côté , que ce langage ne date ni de 1795 , ni même des jours qui précédèrent ou suivirent le 20 juin ou le 10 août 1792 , mais bien de la fin de décembre 1790.

« La nation , » dit-il à Louis XVI , « se confie de nouveau à votre parole , et elle prend acte de vos protestations , pour juger de votre bonne foi , de la sincérité de vos sermens , par le zèle que vous déploierez pour assurer le châtiment des prélats qui oseraient encore se montrer rebelles au décret que vous venez d'accepter , qui oseraient encore refuser ou violer le serment civique que l'on doit exiger d'eux. Si un seul échappait , par votre négligence à le faire arrêter et livrer aux tribunaux , vous passeriez, Sire , pour un ennemi de la liberté publique , pour un perfide conspirateur , pour le plus lâche des parjures , pour un prince sans honneur , sans pudeur , pour le dernier des hommes..... »

D'un autre côté , et toujours à la même date , le *Journal des révolutions de Paris* recommandait l'organisation d'un corps de *tyrannicides* , pour mettre en action « ce certain droit des gens exercé avec tant d'héroïsme par Harmodius et Aristogiton , par Scévole et les deux Brutus. » Il s'écriait : « Citoyens ! arrêtez un instant vos regards sur cette institution , digne d'un grand peuple , jaloux de conserver la liberté qu'il a conquise. . . . . Un bataillon de cent jeunes enthousiastes de la liberté , avoués par la nation , et liés entre eux par le serment

solennel d'immoler à leurs risques et périls le premier tyran , ou ses principaux agens qui s'éleveraient contre la patrie , offrirait un spectacle bien plus frappant , et serait susceptible de rendre de bien plus grands services à l'espèce humaine , qu'une armée de quatre millions de confédérés ; . . . . . la légion sacrée des *tyrannicides* , une fois organisée , comme elle doit l'être , nos quatre millions de citoyens armés pourraient se dispenser désormais de sacrifier leurs travaux domestiques aux exercices du Champ-de-Mars. Cent patriotes au-dessus des événemens sont assez pour soutenir et défendre les droits de vingt-cinq millions d'hommes ; cent *tyrannicides*, *patriâ jubente*, feront face sans peine , à tous nos ennemis du dedans et du dehors. Mais cette poignée d'hommes doit être , pour ainsi dire , la quintessence de la nation. Cette troupe sainte n'admet pas de demi-patriotes ; il les faut tous du caractère de ce jeune citoyen qui , le 14 juillet 1789 , sur les degrés de la maison commune , d'une main montre à ses concitoyens la lettre accusatrice surprise à Flesselles ; et de l'autre , armée d'un pistolet , met à mort le traître <sup>1</sup>. »

Écoutons enfin Marat déplorant la misère qui , dit-il , a forcé des vainqueurs de la Bastille à servir l'*infâme Motier* (Lafayette) contre le peuple , lors d'une émeute au faubourg Saint-Antoine (17 décembre) : « Ici tout mon sang bouillonne dans mes veines contre les prétendus pères de la patrie , ces hom-

<sup>1</sup> *Révolutions de Paris* , n° 74 , du 4 au 11 décembre 1790 , page 445 à 448.

mes sans sentimens , sans probité , qui ont prodigué des millions aux frères du Roi , dangereux ennemis de la patrie , et qui n'ont rien fait pour ses infortunés libérateurs ; qui se sont emparés des biens de l'Église pour payer le faste , les folies , les dilapidations de la cour , et qui n'en ont pas restitué une obole aux pauvres , auxquels toute la masse appartient ; qui viennent d'abandonner quatre-vingts millions aux agens fripons du monarque , etc.

« Mes chers amis , dont l'indigence n'est le fruit ni des vices , ni de la fainéantise , vous avez droit à la vie comme Louis XVI , et tous les heureux du siècle. Non , l'héritier du trône n'a pas le droit de dîner quand vous manquez de pain. Rassemblez-vous donc *en corps d'armée* , présentez-vous à l'Assemblée nationale , et demandez à l'instant qu'on vous assigne de quoi subsister sur les biens nationaux qui vous appartiennent à beaucoup plus juste titre qu'aux sangsues de l'État ; demandez que la contribution patriotique soit appliquée à faire un sort aux indigens du royaume ; l'État n'en a pas besoin , et , sans cela , elle irait s'engloutir dans les coffres du Roi , pour reforgez les fers de la nation. Si l'on vous refuse de vous accorder de prompts secours , rassemblez-vous en force : joignez-vous à l'armée , le moment est venu où elle peut entendre ce langage ; partagez-vous les terres et les richesses des scélérats qui ont enfoui leur or pour vous réduire par la faim à rentrer sous le joug. Oui , je le dis dans la sincérité de mon ame , dussiez-vous les dépouiller entièrement à leur tour , mieux vaudrait cent fois que le royaume fût



bouleversé totalement, d'un bout à l'autre, que si dix millions d'hommes étaient réduits à périr de faim <sup>1</sup>.

Il nous serait trop facile de multiplier de pareilles citations, et l'on conçoit combien elles abonderaient, d'après ces seuls titres sommaires des numéros de l'époque : *Besoin urgent d'une insurrection générale telle que celle du 14 juillet* (n° 303 de l'Ami du peuple); *nécessité d'un soulèvement général* (n° 304); *révolte du Roi contre la constitution; trahison de son conseil et de ses agens, prête à être consommée par la ruine de la nation* (n° 305); LE TOCSIN (n° 318); *guerre civile inévitable, prédite cent fois depuis quinze mois, l'Ami du peuple* (n° 319), etc. Nous nous bornerons à rappeler que ces sortes de provocations étaient chaque jour répétées et chaque jour envenimées dans les clubs et dans les assemblées de district, où abondait toute la population oisive et turbulente.

Revenons à notre sujet : Le 25 décembre 1790, Mirabeau rendit compte à la Reine d'une offre de coalition qu'il avait reçue de Talon et Duquesnoy de la part du ministre Montmorin, et à laquelle il ne voulait pas acquiescer sans le consentement de cette princesse. Il la supplia d'accorder de la confiance « à ce ministre honnête homme, qui a celle du Roi, mais à qui la Reine a toujours montré de la froideur, même de l'éloignement, parce qu'elle lui a reproché son opposition loyale et sensée à la faute capitale du 25 juin, le vœu public qui après le 14 juillet, l'a rappelé au mi-

<sup>1</sup> L'Ami du peuple, n° 306.

nistère, et son engouement pour Necker, dont il est depuis long-temps désabusé. » Cette disposition de la Reine empêche Montmorin de lui rendre tous les services qu'elle pourrait recevoir de son dévouement passionné; Mirabeau la conjure de ne pas le repousser davantage. Il y a lieu de croire qu'il la persuada.

Nous le supposons, du moins, d'après un grand mémoire que Mirabeau présenta à la Reine quelques jours après, et dont Montmorin eut connaissance; mémoire qui est le dernier et le plus important des travaux secrets dont nous avons à rendre compte.

Nous en donnerons une analyse très exacte sans l'interrompre par des réflexions. Nous essayerons ensuite d'en résumer les combinaisons, et de donner un aperçu du rôle que Mirabeau se serait personnellement réservé dans l'exécution.

Mirabeau commence par exposer qu'un plan systématique peut seul réussir, et qu'il faut à la Reine pour le comprendre, comme il a fallu à l'auteur pour le tracer, la connaissance du but, des obstacles, et des moyens de les surmonter.

Il faut gouverner avec les ressources qui restent au pouvoir exécutif; multiplier ses points de contact avec tout le royaume, faire sentir la présence et la nécessité de l'autorité; voilà les premières mesures.

Il faut en même temps, s'attacher à lever des obstacles graves et nombreux.

Ces obstacles sont :

- 1<sup>o</sup> L'indécision du Roi;
- 2<sup>o</sup> Les préventions dirigées contre la Reine;
- 3<sup>o</sup> La démagogie frénétique de Paris;

- 4° Sa garde nationale ;
- 5° L'irritabilité de l'Assemblée ;
- 6° Le peu de prise qu'elle offre, vu sa grande masse ;
- 7° L'insurmontable impopularité d'une de ses sections ;
- 8° Le choix prématuré , et non assez réfléchi , des palliatifs que prépare son comité de révision ;
- 9° L'impossibilité de se servir utilement d'une grande partie des mécontents , qui ont des intérêts entièrement opposés entre eux ;
- 10° La direction que prend visiblement l'opinion publique , vers l'esprit de parti ;
- 11° La certitude d'exciter une conflagration universelle , si l'on employait des moyens trop brusques et trop rigoureux ;
- 12° Par-dessus tout , le régime déjà bien ou mal établi partout , partout en mouvement , et l'impossibilité d'obtenir un succès réel , et surtout durable , sans rétrograder , c'est-à-dire sans améliorer , même sans abolir plusieurs des décrets rendus , et sans les remplacer par des lois aussi libérales , mais plus monarchiques.

Examinons un à un ces divers obstacles , et voyons , dit Mirabeau , ce qui serait à faire pour les surmonter.

Quant à l'indécision du Roi , c'est un des pires dangers , il n'y a que l'influence de la Reine , l'exemple et l'ascendant de son généreux courage qui puissent y pourvoir.

Quant à l'impopularité de la Reine , résultant de préventions si injustement accumulées sur elle , il importe que cette princesse se fasse connaître mieux ,



qu'elle se montre davantage en public ; que, sans accroître ses œuvres de bienfaisance qui excèdent déjà ses moyens, elle ne les tienne plus secrètes, et qu'au contraire elle les laisse apercevoir ; qu'elle visite avec le Roi, les grands ateliers, les travaux publics, les hôpitaux, etc.

Quant à l'état de Paris, cette ville, il faut le dire, est incurablement démagogique. Jamais plus de principes incendiaires ne furent réunis dans un même foyer. — Les journalistes ; — les pamphlétaires ; — les étrangers qui apportent en France la turbulence et l'esprit de désordre qui les a fait chasser de leur pays ; — les fanatiques de l'ancienne cour ; — les ennemis du nouvel ordre de choses ; — la populace accoutumée à de criminels succès ; — la terreur lâche des propriétaires, des rentiers, des hommes modérés : — voilà mille causes de ruine. Paris connaît sa force ; il l'a exercée sur l'armée, sur le Roi, sur les ministres, sur l'Assemblée ; il l'exerce sur chaque département individuellement. — Paris est la dernière ville du royaume où renaîtront l'ordre et la paix <sup>1</sup>.

Il importe donc de profiter habilement de l'esprit

<sup>1</sup> C'était la conviction des *Girondins* qui songèrent, comme Mirabeau, à s'aider des départemens contre la démagogie de Paris, quand ils virent que la *Montagne* menaçait leur sûreté, et renversait leurs combinaisons loyales et généreuses, mais tardives et chimériques.

Du reste, ce rapprochement ne se rapporte qu'à leurs projets antérieurs au 31 mai ; car quant aux desseins des Girondins qui, après cette journée, s'enfuirent dans les départemens, leurs mesures défensives devaient amener la guerre

bien meilleur des provinces; peut-être même faut-il leur faire désirer que la seconde législature soit placée ailleurs, de manière que sa propre indépendance et celle du Roi soient mieux assurées <sup>1</sup>.

civile; et ce terrible moyen n'entra jamais dans les plans de Mirabeau.

<sup>1</sup> Sans revenir ici sur ce que nous avons dit précédemment (t. IX, page 139) du projet de transférer patemment le Roi et le gouvernement à Rouen, nous remarquerons que Mirabeau se borne à l'aperçu qu'on vient de lire, et ne parle en aucune façon d'un nouveau projet de déplacer le Roi; par exemple, « de le conduire à Compiègne, au milieu des régimens dont M. de Bouillé se croyait sûr » (Voir M<sup>me</sup> de Staël, *Considérations*, etc., tome I, page 403); projet supposé avant et depuis par plusieurs autres biographes, et dont M. A. Bailleul (*Examen critique*, etc., tome I, page 373) dit, avec raison: « On peut être certain qu'un projet aussi stupide n'est jamais entré dans la tête de Mirabeau; il n'y avait que des courtisans, et les plus sots des courtisans, qui pouvaient concevoir de pareilles chimères. »

Le général Lafayette lui-même a commis la même erreur dans sa lettre au bailli de Ploen, en disant: « Son plan de CONTRE-CONSTITUTION avait pour base l'évasion du Roi, justifiée par une émeute de commande, et appuyée par une armée aux ordres de Bouillé. » (Page 424 de l'ouvrage déjà cité de M. B. Sarrans le jeune.)

Lafayette n'a pas fait attention que s'il y avait eu de la réalité dans le projet qu'il attribuait au Roi et à Mirabeau, ils n'auraient pas eu besoin de chercher un prétexte dans une *émeute de commande*, et ils auraient profité des véritables et sinistres émeutes que firent naître, coup sur coup, la question du renvoi des ministres (19 octobre 1790), le sac-cage de l'hôtel de Castries (12 novembre suivant), le départ

Quant à la garde nationale, elle-même est un obstacle au rétablissement de l'ordre. Elle est trop nombreuse pour prendre un esprit de corps; trop unie à la population pour lui résister; trop forte pour ne pas entraîner le pouvoir royal; trop faible pour dominer une grande insurrection.

Il pourrait donc y avoir beaucoup d'utilité à lui donner pour contre-poids dans un sens, pour auxiliaire dans un autre, une maison militaire très populairement formée, sans mélange d'aucune troupe étrangère, d'aucun individu étranger; et si l'on exécutait ce projet, qui exigerait de mûres et profondes réflexions, il importerait de faire concourir les départemens à la composition de la garde du Roi.

Quant à l'Assemblée, quelque système qu'on suive à son égard (car il y en a deux, comme on va l'établir) il ne faut plus retomber dans la déplorable faute qu'on n'a que trop commise, c'est-à-dire l'irriter, en soutenant contre elle, ouvertement ou secrètement, soit les attaques directes, soit les intempestives résistances de la noblesse, du clergé, des contre-révolutionnaires.

Mais il ne faut pas craindre de lui rompre en visière, quand elle empiète sur la prérogative constitutionnelle du Roi; lorsqu'elle usurpe sur le pouvoir exécutif, lorsqu'elle administre, ce qui lui arrive sans cesse <sup>1</sup>,

de *Mesdames*, tantes du Roi (14 février 1791), l'échauffourée de Vincennes, *la soirée des poignards* (28 février 1791), etc., etc.

<sup>1</sup> « Chaque jour les affaires éventuelles et accessoires dé-



lorsqu'elle refuse de faire concorder des décrets contradictoires, d'en éclaircir d'obscurs, d'en abroger d'absurdes, d'en donner de nécessaires. — Voilà la bonne guerre : — avoir toujours raison.

Du reste, il est désormais presque aussi périlleux qu'inutile de songer à la diriger, car elle n'est plus dirigeable, grâce à l'habitude qu'elle a prise d'agir, comme le peuple qu'elle représente, par des mouvemens toujours brusques, toujours passionnés, toujours précipités; il faut plutôt, dans l'intérêt de la nation et du trône, intérêt qu'après tout on doit préférer à celui de l'Assemblée, il faut la laisser se compromettre, et peut-être même, dans certaines circonstances, l'y aider.

Il faut surtout, et c'est encore parler de l'Assemblée, c'est-à-dire, de son stupide et funeste côté droit, il faut avoir grande attention à n'accepter aucun concours de la noblesse et du clergé, dont le discrédit irréparable ne peut faire que des alliés dangereux.

Il faut combattre vigoureusement le projet de Lafayette, qui veut borner la constitution aux principes qu'on a décrétés, et faire déclarer toutes les conséquences purement réglementaires.

tournaient de l'objet principal. L'Assemblée se livrait aux soins de l'administration journalière, qui n'auraient pas dû être de sa compétence, et cela beaucoup par nécessité, mais bien aussi par goût; l'autorité à exercer, surtout à l'essai, porte avec elle un charme auquel l'humanité ne résiste pas. » (Emm. Toulangeon, tome 1, page 99.)

En effet , plusieurs principes sont vicieux dans cette constitution influencée et faite par des passions ; et rendre ces principes immuables , c'est éterniser le mal , c'est tout perdre.

Il faut laisser intacte la question de *ratification*.

Il faut s'opposer aux simples palliatifs que proposera le *Comité de révision* , car , au point où en sont les choses , c'est refouler un principe de mort qui devient incurable au-dedans , tandis qu'on peut encore le guérir si on le laisse , ou si on l'appelle à l'extérieur.

Quant aux mécontents , dont le nombre est si considérable , il semble , au premier coup-d'œil , qu'il serait possible d'en tirer parti ; mais un examen attentif suffit pour voir que leurs intérêts étant diamétralement opposés , il n'y a pas de concert utile à en attendre , du moins en masse.

Quelques-uns , seulement , peuvent être employés dans une œuvre de restauration ; ce sont ceux-là qui veulent , à la fois , la liberté et un gouvernement monarchique ; qui redoutent l'anarchie à l'égal du despotisme , qui louent l'Assemblée d'avoir détruit une foule d'abus , et qui la blâment d'avoir désorganisé tout l'empire , retenu tous les pouvoirs , annihilé l'autorité royale. Ces mécontents , ou plutôt ces *dissidens-là* , il faut les appeler à soi : le reste n'est qu'inutile et dangereux ; et il faut avoir grand soin de s'en séparer absolument.

Il y a un autre obstacle dans l'opinion publique , qui devient esprit de parti. On se passionne , les uns veulent tout , les autres rien. On ne peut plus raison-

ner. Il faut se défendre de toutes les exagérations.

C'en serait une que de pousser à bout l'Assemblée, il ne faut lutter avec elle que de raison, de sagesse, de patriotisme, de prévoyance, de popularité.

L'ordre des choses établi présente une autre difficulté : il ne suffit déjà plus de le corriger, il faut le renverser en partie, si l'on veut relever l'autorité royale d'une manière permanente. La constitution a ses défauts de préventions, de précipitation, d'inconséquence. Elle est un mélange confus de démocratie, d'aristocratie, de monarchie; mais on a pris des deux premières ce qu'elles ont de mauvais, on a détruit la troisième; c'est à ces vices qu'il faut pourvoir.

Y pourvoir? oui, sans doute. — Mais non en revenant sur les bases générales. En ce genre, tout effort rétrograde serait absurde et criminel; tout succès impossible; ce qui est conquis est sacré, est inviolable. — Mais il faut tendre à une meilleure constitution.

L'autorité royale est le domaine du peuple; c'est dans son intérêt qu'on l'établit, qu'on la dote; c'est lui qu'on blesse quand on cherche à la renverser.

Ainsi, les délégués du peuple le trompent, le desservent s'ils fortifient démesurément le Corps législatif aux dépens de la royauté; combattre ou plutôt détruire la royauté, en admettant la royauté, c'est préparer par la constitution même, une seconde révolution; c'est bouleverser le royaume; c'est appeler l'invasion étrangère; c'est exposer la France à un démembrement; c'est ménager à coup sûr le retour du despotisme, et celui-là serait bien plus dur et bien plus ignominieux que celui qu'elle a renversé.



Ainsi, tout ce qui est fait en ce sens est à abroger.

Tout ce qui est dans le sens sainement constitutionnel est à conserver : — voilà pour la constitution.

Quant aux destructions de privilèges, exemptions pécuniaires, féodalités, fiefs, impôts inégaux et désastreux, corps de province, pays d'état, parlemens, abus du clergé, des maîtrises, des jurandes, etc., toutes ces abolitions, également utiles à la nation et au monarque, sont consommées, heureusement consommées, et pour toujours; vouloir y revenir, ce serait vouloir faire lever le soleil à l'occident.

Il en est de même de l'unité de l'assiette sur l'impôt; des principes populaires de l'administration; de la liberté (sans licence) de la presse; de la liberté des cultes; de la responsabilité des agens du pouvoir; de l'admissibilité de tous à tout; de l'empêchement des grâces abusives; de la grande surveillance des fonds publics; tout cela est fait, bien fait; tout cela est acquis à la nation, acquis au Roi, qu'on se garde de l'oublier, imprescriptiblement acquis.

Tout cela étant si bien, pourquoi, cependant, ces déviations qui menacent de tout compromettre?

Elles ont été l'effet de circonstances particulières :

Irritée par la résistance, alarmée par la révolte des privilégiés, et par les visibles partialités de la cour, l'Assemblée ne s'est pas contentée d'abolir les anciens abus, et d'en rendre le retour impossible; de trop justes méfiances l'ont entraînée fort au-delà du terme où ses propres intentions et la raison d'état devaient l'arrêter. Deux grandes et funestes erreurs s'en sont suivies : 1° l'abaissement du pouvoir royal qu'il ne

fallait que limiter sagement ; 2<sup>o</sup> l'exagération de l'influence du peuple, qu'il fallait rendre libre et non souverain ; car , s'il l'est en principe , il ne peut pas l'être en fait.

C'est là qu'est le danger ; il faut conserver rigoureusement ce que l'Assemblée a fait de bien ; mais il faut détruire ce qui est mauvais et périlleux.

Présentement , où sont les moyens d'y parvenir ?

Ils sont dans la révision promise des articles constitutionnels <sup>1</sup> , dans une révision non pas superficielle , mais profonde.

Et comment opérer cette révision , de manière à la rendre salutaire et libératrice ?

En la dirigeant par l'influence légale , qui peut être et doit être exercée sur le Corps législatif.

Mais quel Corps législatif ?

Faut-il corriger la constitution par l'Assemblée actuelle , ou par une seconde législature ?

Dans le premier cas , faut-il se borner à y porter l'Assemblée , et n'agir qu'immédiatement sur elle ?

<sup>1</sup> L'infortuné Louis XVI était bien pénétré de cette vérité, et faisait allusion aux projets de Mirabeau, quand il disait dans la déclaration du 20 juin 1791, laissée lors de son départ pour Varennes : « Les gens sages de l'Assemblée connaissaient qu'il est plus aisé de détruire un gouvernement, que d'en reconstruire un sur des bases toutes différentes. Ils avaient plusieurs fois senti la nécessité, lors de la révision des décrets, de donner une force d'action et de réaction nécessaire à tout gouvernement. Ils reconnaissaient aussi l'utilité d'inspirer la confiance pour ce gouvernement, et pour les lois quidoivent assurer la prospérité et l'état de chacun. »

Ou faut-il la faire provoquer par les départemens ?

Dans le second cas, et s'il faut s'adresser à une seconde législature, que faire de l'Assemblée nationale ?

Faut-il la ménager ou l'attaquer ? la faire rétrograder ou la pousser en avant ?

Faut-il lui faire adopter certains décrets en vue de la seconde législature ? en empêcher d'autres, dans lesquels cette seconde législature trouverait un obstacle à l'accomplissement de sa mission ?

Si l'on ne veut pas se servir de l'Assemblée actuelle, il faut la regarder comme le plus sérieux des empêchemens à surmonter, car, outre les arrières-pensées, et les vues ambitieuses de quelques-uns des chefs de ses diverses sections, l'amour-propre de l'Assemblée suffirait seul pour l'empêcher de composer sur son ouvrage, et de reconnaître ses erreurs.

Mais il pourrait arriver qu'elle rendit un décret qui fixât, à un terme assigné et lointain, la tenue d'une *Assemblée constituante* ? Là serait un obstacle capital, parce que le mal s'aggraverait par la durée, tandis que le remède s'affaiblirait par le retard. Il faudrait donc aviser aux moyens d'éviter un tel contre-temps, et, par exemple, établir des relations avec quelques chefs d'opinion.

Et, si l'on ne pouvait pas éluder la discussion sur la nature du pouvoir qu'aurait la seconde législature, il faudrait embrasser un système approprié aux circonstances ; un système qui, faisant dépendre d'une certaine combinaison de suffrages électoraux, la formation décrétée, en principe, et non à temps fixé, facultative et non obligée, d'un pouvoir constituant,



permettrait, du moins, d'obtenir, pour la session prochaine, un choix d'hommes assortis à cette grande destination.

Mais l'Assemblée nationale veut-elle, comme il n'y a que trop lieu de le craindre, faire : « une loi fondamentale et sacrée de l'irrévocabilité de ses erreurs ? »

Dans ce cas, le moyen le plus sûr de la combattre, c'est de préparer graduellement le patriotisme même à lui résister.

Ainsi il faudrait faire ouvrir tous les yeux sur les erreurs constitutionnelles qui sont commises, sur celles qui se préparent ; laisser l'Assemblée continuer ses usurpations, l'y exciter peut-être, pour en rendre la réparation plus facile en la rendant plus nécessaire.

Par suite, il arriverait que l'opinion publique dissoudrait en quelque sorte l'Assemblée, avant le terme même de la session.

Et alors la seconde législature, convoquée le plus tôt possible par le Roi, serait considérée comme un grand bienfait ; et le complément d'un tel succès serait que la session fût finie quelque temps avant que la deuxième législature fût prête à prendre sa place.

Mais, pour tirer d'elle tout ce qu'il est permis d'en attendre, il faudrait que cette seconde législature eût la volonté et le pouvoir de corriger la constitution.

Pour préparer ce résultat décisif, il faudrait s'assurer de grands moyens d'influence.

Cette influence, il faudrait l'exercer sur l'opinion publique, sur les patriotes qui ont de la raison, de la prudence, du talent, et par eux sur la capitale, sur

les provinces , sur les assemblées administratives , sur les assemblées électorales.

En cela , il faudrait avoir quatre objets en vue :

1<sup>o</sup> Que chaque assemblée électorale sût bien qu'elle concourra à former un pouvoir constituant, quels que soient les décrets rendus ; car il s'agit ici de la vie ou de la mort de l'État , et le corps électoral , c'est-à-dire le peuple , aurait bien le droit de dire qu'il veut une constitution , alors même que l'Assemblée défunte lui aurait dit d'attendre encore ;

2<sup>o</sup> Que chaque assemblée électorale provoquât l'abrogation des décrets désorganiseurs ;

3<sup>o</sup> Qu'elle n'envoyât à la seconde législature que des hommes sages et patriotes ;

4<sup>o</sup> Qu'elle laissât le Roi libre de choisir le lieu où siégerait l'Assemblée constituante , en excluant Paris, dont la funeste influence a causé toutes les déviations de la première Assemblée.

Si l'on obtenait cela , tout serait sauvé.

Voilà les aperçus généraux. Venons aux détails :

J'ai dit qu'il faut beaucoup réformer dans la constitution ;

Que cette réforme ne peut être faite que par le Corps législatif ; c'est-à-dire par l'Assemblée actuelle ou par une seconde Assemblée ; celle-ci , dans ce cas , préparée pour l'usage qu'on en voudra faire.

*Mais , ne manquera-t-on pas de dire , n'y a-t-il pas un troisième moyen ? ne serait-il pas possible de corriger la constitution , par une simple proclamation royale , ou un acte quelconque du pouvoir exécutif ?*

Non, non ! mille fois non !

Quelles que fussent les circonstances, les formes, les préparations, ce serait tout manquer ; l'intention, le mérite, le bienfait, tout serait méconnu, tout serait perdu : rien au monde n'empêcherait ces conséquences : « Rien n'est à faire, rien n'est à tenter, si l'on n'est pas convaincu de cette vérité.

« Les dispositions du 25 juin, proposées comme *vœu du monarque*, auraient mis le royaume à ses pieds. — D'où vient qu'elles n'excitèrent que la colère et la terreur ? c'est qu'elles furent imposées comme *une loi* ! »

Ainsi donc, rien à faire par le pouvoir exécutif seul ; il n'y a que la législature qui puisse opérer utilement.

Ici revient la question de savoir si c'est à l'Assemblée actuelle qu'il faut demander de corriger la constitution ? ou si c'est à la prochaine législature ?

Voyons d'abord : 1<sup>o</sup> ce qu'on veut obtenir ; 2<sup>o</sup> ce qu'on peut espérer de l'Assemblée actuelle :

Si l'on ne voulait que de *simples palliatifs*, probablement elle les accorderait.

Mais le but ne serait pas atteint.

L'Assemblée a créé une royauté sans pouvoir, sans action, sans influence, en l'admettant dans la théorie, en l'oubliant dans la pratique.

Il faut donc une réformation très étendue ; et il y

1 Mounier lui-même a écrit : « La séance du 23 juin est certainement une des causes qui avaient préparé l'anarchie qui déchirait la France. »



a tout lieu de croire que l'Assemblée n'y consentirait pas, dans l'état persistant de ses préoccupations défiantes, et surtout dans la crainte de perdre la popularité, dont le désir effréné a contribué à l'entraîner dans les fautes commises. — Ses chefs, surtout, y veraient leur cause personnelle. — Pour obtenir la majorité nécessaire, il faudrait appeler à soi la section discréditée et impopulaire, ce côté droit si fougueux, si inconséquent, qui, s'il a un but, n'a cessé d'aller contre son but, et qui marcherait encore à rebours.

Les maux de l'État s'en accroîtraient. La majorité ne serait jamais celle de la nation, et qu'en résulterait-il ? l'Assemblée serait sans doute renversée, car que ne peut-on pas supposer de l'état d'incandescence et d'emportement où sont parvenus les esprits ? et par le fait même de ce renversement, la prochaine législature serait composée des factieux les plus exaspérés de cette minorité qui aurait résisté, et qui, accrue de tout ce qu'il y a d'esprits pervers et forcenés dans les clubs et sur les tréteaux du Palais-Royal, serait devenue une irrésistible majorité.

Mais, en supposant même que, sans rechercher l'inutile et dangereuse alliance du côté droit de l'Assemblée actuelle, on pût agir avec la majorité patriote, lier étroitement en faisceau ce qui est divisé, réunir ses membres épars, on ne pourrait pas en obtenir une complète réformation, parce que l'œuvre est longue et difficile ; parce que les hommes tièdes ou faibles ( et il y en a quatre cents dans l'Assemblée ) sont au bout de leur courage, harassés, n'aspirant qu'au repos ; parce qu'enfin ce qui reste de session,

désormais possible, ne suffirait pas à préparer l'opinion publique au changement que doit subir la constitution.

Cependant, pour se rallier cette opinion publique, ne pourrait-on pas, toujours dans la même hypothèse, seconder et même contraindre l'Assemblée, par des pétitions venues des départemens ?

Ce moyen serait prématuré.

En effet, la démagogie n'est pas, sans doute, effrénée, accréditée, et compacte dans les départemens comme à Paris ; mais, peu de corps administratifs oseraient aujourd'hui s'expliquer avec courage ; il faut préparer habilement les esprits ; il faut du temps, de la mesure, de l'adresse.

De toutes ces considérations réunies, je conclus que la révision ne peut pas être faite par l'Assemblée actuelle.

Mais quelle conduite tenir dans cette Assemblée, tant qu'elle subsiste ?

Car, si l'on ne peut pas l'employer à la réforme, au moins faut-il obtenir qu'elle ne s'y oppose pas.

Quels obstacles peut-elle y apporter ?

Quels moyens de succès en peut-on attendre ?

Elle peut susciter trois sortes d'obstacles :

Elle peut décréter que la constitution ne sera pas soumise à la ratification nationale.

Ou qu'il n'y aura de pouvoir ratificateur ou constituant qu'à telle époque déterminée, la constitution subsistant jusque-là, telle qu'elle est.

Enfin, l'Assemblée à qui ses fautes ont fait perdre une grande partie de son crédit, en peut recouvrer

un tel, que son ouvrage ne puisse plus absolument être modifié.

J'ai toujours redouté d'amener dans l'Assemblée la question de *ratification*. Non, sans doute, qu'il ne soit facile d'établir que l'Assemblée ne peut s'y soustraire; mais il faut craindre le peuple, à qui l'on peut persuader que le parti contre-révolutionnaire a là ses dernières espérances. Écartons donc la question de ratification, jusqu'à ce que les esprits aient été amenés à la bien comprendre.

On peut, au contraire, sans préparations extraordinaires et sans péril, évoquer une *Assemblée constituante*, en soutenant que la première Assemblée n'en avait pas les pouvoirs; qu'elle est restée formée des *trois Ordres*, même après l'abolition des Ordres; que ses mandats étaient incomplets et ambigus; qu'ils ont reçu, *ipso facto*, une extension que les députés n'ont tenue que des circonstances, et de l'adhésion indélibérée du royaume; qu'enfin, tandis que l'Assemblée était arrêtée par des refus de sanction royale pour des actes de simple législation, elle n'aurait été contrôlée ni retenue par aucun pouvoir dans la confection des lois fondamentales; d'où cette étrange anomalie que des lois *d'administration* auraient été plus soigneusement élaborées que des lois *constitutionnelles*, et que la sagesse des lois ordinaires aurait été mieux assurée que celle des lois constitutives de l'État!

Voilà ce qui motiverait solidement la formation d'une *Assemblée constituante*, et cette formation serait favorisée par les hommes influens de chaque localité,



qui auraient des droits à la députation, et l'espoir d'y parvenir.

Ainsi, en supposant que l'opinion publique sondée, ou plutôt dirigée adroitement, y fût favorable, il faudrait étendre, fortifier, éclairer cette opinion publique; et quand on aurait tout sujet de confiance à cet égard, on pourrait aborder avec succès la question de *ratification* dans l'Assemblée actuelle, dût-on y échouer, ce qui la décréditerait, car elle se donnerait par son refus un tort d'amour-propre et d'égoïsme, d'orgueil et de témérité, et elle aurait contre elle tous les hommes sages, et toutes les ambitions généreuses.

Passons à l'obstacle que j'ai prévu, dans le cas où l'Assemblée actuelle, sans refuser la formation ultérieure d'un pouvoir constituant, en renverrait l'institution et l'exercice à des époques déterminées, mais lointaines. C'est ici qu'il faut redoubler d'attention.

Dans mon système, il faudrait faire décréter que chaque législature aurait le pouvoir constituant, comme en Angleterre, car pourquoi le peuple serait-il limité dans son droit de se constituer?

Ou, tout au moins, il faudrait faire rejeter le système des ajournemens à des époques déterminées; et faire décréter un mode de députation qui fit dépendre la formation d'un pouvoir constituant de l'expresse et spéciale volonté des assemblées électorales.

Alors, on emploierait tous les moyens d'influence pour faire donner ce pouvoir à la prochaine législature.

Le troisième obstacle, c'est l'accroissement du crédit et de l'influence de l'Assemblée actuelle. Mais comme, par une raison contraire, son discrédit peut favoriser la réformation des décrets désorganiseurs, je ne parlerai des moyens de surmonter cette difficulté qu'en considérant les rapports sous lesquels cette Assemblée peut être utile.

Elle peut l'être de trois manières :

Mais il faut ici se bien pénétrer de l'importance du but, pour s'absoudre soi-même du choix des moyens.

Ainsi, la réformation constitutionnelle ne pouvant pas être obtenue de l'Assemblée actuelle, cette Assemblée, même à son insu, faciliterait le succès de ce plan libérateur :

Si l'on parvenait à obtenir d'elle certains décrets ;

Si quelques-uns de ses chefs pouvaient être ralliés au projet de régénérer la constitution ;

Si l'Assemblée perdait le reste de sa popularité déjà si affaiblie ;

Ainsi, par exemple, quant au premier moyen, on verrait s'il ne serait pas à propos de lui faire rendre un décret (à quoi me réduit l'excès du mal ! mais que m'importe la gloire, si l'État doit périr ?), un décret, dis-je, portant qu'*aucun député ne pourrait être réélu*. On justifierait cette disposition transitoire par le motif plausible que *nul ne peut être juge et partie*, et l'on bornerait le principe à la composition du prochain corps constituant.

Ce décret passerait, parce que beaucoup plus de députés sont sûrs de n'être pas réélus, qu'il n'y en a

d'assurés du contraire ; et l'on écarterait ainsi ceux des hommes les plus forts dont la force est dangereuse ; ainsi que les hommes les plus intraitables et les plus ardents, levain plus que suffisant pour perpétuer l'esprit de la première Assemblée, si le principe contraire, c'est-à-dire si le principe de la rééligibilité pouvait les appeler dans la seconde.

Si l'on pouvait se dispenser de demander un tel décret, ou si on ne l'obtenait pas, on tâcherait de faire décider que les députés ne pourraient être élus que dans les départemens de leur domicile. Ceci encore, je l'avoue, est contraire aux principes, et je m'en excuse par les mêmes nécessités<sup>1</sup> ; mais on dirait que ce sera là, surtout, que les connaissances locales sont indispensables ; le vrai motif c'est que, à moins d'une pareille disposition, il n'y aura pas un démagogue, pas un folliculaire, pas un factieux, qui ne puisse espérer d'être nommé membre de la seconde législature ; on verra les Marat, les Desmoulins, les Linguet, les Danton, l'emporter sur les plus honnêtes citoyens<sup>2</sup>. *Tel homme ne serait pas élu dans son dé-*

<sup>1</sup> Mirabeau était, en effet, obligé de s'excuser de cette combinaison hypothétique, car il avait soutenu la proposition contraire devant l'Assemblée nationale, dans la séance du 18 novembre 1789.

<sup>2</sup> Mirabeau ne devinait que trop juste ; car quels furent, par exemple, les députés de Paris à la Convention ? Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud de Varennes, Camille Desmoulins, Marat, Legendre, Fabre d'Églantine, etc. Le seul Legendre était né à Paris ; les autres étaient venus d'Arras, d'Arcis-sur-Aube, de Lyon, de Mon-



partement qui le sera dans un grand nombre d'autres.

Le deuxième moyen , ce serait l'affiliation de quelques chefs de l'Assemblée actuelle au plan de réformation. On pourrait leur faire espérer que le ministère leur sera bientôt ouvert par l'abrogation du décret insensé qui ne permet pas de choisir les ministres parmi des députés , sans qu'ils cessent d'être députés.

Le discrédit de l'Assemblée est le troisième moyen , car l'influence royale sur la seconde législature serait en raison de l'impopularité où la première serait tombée.

Or , il faut préparer ce discrédit ( qu'on songe toujours au but , pour excuser les moyens ) ; il faut , dis-je , tendre à ce discrédit , car on se trompe si l'on n'est pas convaincu que l'esprit de l'Assemblée actuelle est , même contre les intentions de sa majorité effective , inconciliable avec toute réforme vraiment efficace de la constitution.

Ainsi , entre autres combinaisons , on pourrait lui laisser rendre tous les décrets qui peuvent tendre à augmenter le mécontentement des intérêts locaux et particuliers ; à multiplier les exceptions faites en faveur de Paris ; à diminuer le pouvoir , et accroître la dépendance des municipalités rurales ; à changer l'organisation de celles des villes ; à restreindre l'action des Départemens. On pourrait encore faire adresser à l'Assemblée les pétitions dont on prévoirait

targis , de La Rochelle , de Guise , de Neufchâtel (Suisse) , de Carcassonne , etc.

le rejet ; ne point contrarier sa disposition à s'appesantir sur les objets minutieux ; lui faire présenter des propositions populaires , par la minorité , non pas aristocratique , mais sage et modérée ; prolonger la session jusqu'à ce que les abus du nouvel ordre judiciaire et la difficulté d'asseoir l'impôt , fussent encore plus généralement connus ; lui faire hautement part , chaque jour , de l'embarras d'exécuter ses lois , et lui dire de les expliquer elle-même ; enfin , dans le même temps , ne négliger aucune occasion de populariser le Roi et la Reine.

Faire faire la guerre à l'Assemblée par les ministres du Roi ; c'est là ce qu'il y a de plus efficace. Par ces mots , *faire la guerre* , j'entends qu'ils recueillent et qu'ils apportent incessamment des faits patens et incontestables ( ils abondent partout ) , des faits , dis-je , d'où l'évidence fasse sortir les inconvéniens des nouvelles lois , mauvaises ou incohérentes , ou inintelligibles , ou inapplicables , qui , au milieu d'un code immense de lois , laissent le royaume sans lois ; et que tout cela se publie d'une manière très mesurée , très claire , et à la portée de toutes les intelligences.

J'ai dit qu'il ne fallait négliger aucune occasion de populariser le Roi et la Reine. On les juge mal , parce qu'on ne les voit pas , qu'on ne les entend pas ; parce qu'on ignore qu'ils ont à eux , en eux , de bons sentimens , de bonnes intentions ; parce qu'on les confond avec le parti qui se dit le leur , et qui n'est que celui de ses propres passions ; parti dont les adeptes sont les uns , aveugles et sourds , les autres , insensés ou

pervers. Il faut que le Roi et la Reine se montrent souvent en public ; qu'ils se promènent à pied dans les lieux les plus fréquentés ; qu'ils assistent à des revues, ou, plutôt, que le Roi les passe ; qu'ils paraissent à des séances de l'Assemblée, dans la loge du président ; qu'ils visitent les hospices, les hôpitaux, les grands ateliers, qu'ils y répandent des bienfaits ; qu'en un mot, ils se mêlent continuellement avec le public. Voilà la vraie représentation ! Elle a ses dégoûts ? mille cris d'amour couvriront quelques basses injures ; elle a quelques dangers ? mais, d'abord, qu'on se persuade bien qu'un coup de fusil est le moindre des dangers qui menacent. Ensuite, la sympathie publique est le vrai moyen de conjurer les périls ; et quelques brigands, dont on s'effraie beaucoup trop, disparaîtraient tout à l'heure, si des milliers d'honnêtes gens, isolés aujourd'hui faute d'un point de ralliement, groupaient l'irrésistible force de leur nombre et de leur loyal patriotisme autour d'un roi qui viendrait se montrer, que dis-je ? se livrer à eux !

Il reste à traiter ce qui concerne la révision des décrets constitutionnels, confiée à une seconde législature.

Il faut ici considérer deux actions du pouvoir exécutif, l'une directe, l'autre indirecte.

Quant à l'action directe, j'ai dit qu'il importait qu'un intervalle de temps séparât la seconde législature de la première, pour éviter l'influence malfaisante d'un contact trop prochain.



Il faudra donc faire , dans cet intervalle , des proclamations très populaires , et , en même temps , raviver , dans la main du pouvoir exécutif , les moyens d'action et de répression qui lui sont laissés , c'est-à-dire qu'il faudra bien se garder d'agir comme les ministres qui , par lâcheté n'ont pas osé , ou par duplicité n'ont pas voulu , ou par incapacité n'ont pas su s'en servir ; peut-être préoccupés , d'ailleurs , de l'inepte espoir d'en obtenir l'accroissement , en montrant l'insuffisance.

Il faudra donc , je le répète , exercer le pouvoir tel qu'on l'a , le faire sentir , afin de marquer par l'ordre et le repos l'absence de l'Assemblée , sous laquelle l'un et l'autre ont été troublés.

On se sera efforcé , en prenant une initiative très populaire , devant l'Assemblée qui n'aura pu refuser sans se dépopulariser , on se sera efforcé , dis-je , de faire décréter que les députés s'adresseront à leurs commettans , pour leur rendre compte des opinions émises dans l'Assemblée.

De là , une grande et paisible controverse publique , qu'on aura soin de diriger habilement ; de là , un prétexte tout-à-fait naturel de laisser quelque intervalle entre les deux sessions.

C'est dans cet intervalle , qu'après avoir obtenu en faveur de la seconde législature le pouvoir d'améliorer les lois constitutionnelles , il faudra agir pour qu'elle en ait la volonté , et pour qu'elle apporte dans l'accomplissement de cette volonté une vigoureuse résolution de conserver les conquêtes consommées , qu'il faut nécessairement retenir ; et un courageux

esprit de réforme , capable d'extirper de la constitution tous les ferments d'anarchie qu'elle recèle.

Mais, comment être assuré que la seconde législature aura cette double volonté? aura les moyens de l'accomplir? C'est en influant avec gradation , mais avec force , sur la véritable opinion publique , et sur les chefs qui la dirigent , sur les corps électoraux qui la représentent , sur le peuple qui les inspire.

Cette influence , il faut l'exercer par des correspondances , des publications , des démarches.

*Des correspondances* , pour recevoir des informations sur la disposition des esprits , sur les vœux du plus grand nombre , sur le choix des hommes à employer , sur les moyens de les mettre en œuvre. Des correspondances , pour transmettre et multiplier les instructions et les directions nécessaires.

*Des publications* , pour éclairer les patriotes trompés , pour démentir ou combattre les démagogues ; pour faire connaître les défauts de la constitution , dangereux à elle-même ; pour populariser les idées d'une réforme , à défaut de laquelle la liberté même manquerait de garanties.

*Des démarches* , pour attacher au projet de restauration des hommes considérables par leurs talents , leur caractère , leur patriotisme , qu'on sait profondément persuadés du besoin d'une révision réformatrice , disposés à s'y associer ; qui exerceraient l'influence la plus salutaire , soit dans les corps électoraux , soit dans la seconde législature ; tels sont , entre autres , MM. de Bonnay , l'abbé de Montesquiou , Cazalès pour le côté droit ; de Talleyrand , de Clermont-Tonnerre , d'André ,

Emmery , Chapelier , Thouret , Barnave et Mirabeau pour le côté gauche <sup>1</sup>.

C'est ici que s'arrête le développement systématique du grand mémoire dont nous avons à présenter l'analyse , et qui contient , en outre , quelques indica-

<sup>1</sup> Voilà , sans addition ni retranchement , tous les noms qui sont indiqués dans le mémoire ; et cependant Bertrand de Molleville (voir tome 4 de son ouvrage , page 174 à 181) , qui se prétend si bien informé , qui dit l'avoir lu , ne peut citer aucun nom , et n'indique , d'une manière d'abord conjecturale , ensuite affirmative , que Malouet , dont le mémoire ne dit pas un mot. Il raconte qu'en pleine séance du 1<sup>er</sup> février 1791 (pendant que Mirabeau présidait l'Assemblée nationale) , il proposa , *par billet non cacheté* , un rendez-vous chez Montmorin , à Malouet , qui montra le billet à ses voisins , à qui il demanda le plus grand secret ; Bertrand de Molleville ajoute que la conférence qui eut lieu , le 3 février , chez le ministre , devait avoir pour objet la communication et la discussion du plan de restauration conçu par Mirabeau ; et que tout se réduisit cependant à une longue dissertation que celui-ci subit de la part de Malouet , qui ne vit de moyen de salut pour la monarchie que dans l'abolition du décret qui avait annulé les mandats impératifs et autres !

« Et voilà justement comme on écrit l'histoire ! »

Heureusement pour la mémoire de Malouet , ses preuves sont ailleurs , en fait de talent et de courage ; nous ne dirons pas d'adresse et d'habileté , car il en manqua souvent , de manière à nuire beaucoup à la cause qu'il voulait servir. On a cité comme exemple marquant le beau discours qu'il prononça le 29 août 1791 , à propos de la révision de la constitution ; discours qui ne fut qu'une protestation éloquente et



tions sur des manœuvres de police politique auxquelles nous ne nous arrêterons pas. On peut juger de l'importance que Mirabeau attachait à ses combinaisons par la lettre que nous allons transcrire, d'après la minute, et qui est probablement adressée au comte de Lamoignon, pour être, selon toute apparence, mise sous les yeux de la Reine :

stérile, comme l'orateur lui-même s'y était attendu, si l'on en juge par ses conclusions; car celles-ci, présentées de la sorte, et en telle occurrence, ne pouvaient qu'être mortellement nuisibles à la cause royale, sans aucune chance de succès : aussi rompirent-elles sur-le-champ l'alliance passagère qui, pour le salut du trône et de la constitution, avait été contractée entre les royalistes et les constitutionnels, alliance aussitôt abandonnée que conclue par ceux-ci, à qui le discours de Malouet donna de la défiance sur les véritables intentions de son parti; et de l'inquiétude sur le danger de s'y lier, même pour l'entreprise temporaire et circonscrite *de la révision*.

Bertrand de Molleville, au surplus, n'est pas le seul qui suppose Mirabeau assez léger pour publier ainsi celui de ses projets qui exigeait le secret le plus profond. Dumouriez (tome 2, page 101) dit aussi que, dès « une première conférence, Mirabeau lui découvrit tous ses projets, lui dit qu'il voulait sous peu de jours faire une grande réforme et un changement total dans le corps diplomatique, et lui montra sa liste. Dumouriez y fit quelques changemens qu'il agréa, en lui offrant l'ambassade de Russie, etc. »

Comment de tels hommes qui reconnaissent justement à Mirabeau une profonde habileté (ce dernier va même jusqu'à employer le mot de *scélératesse*, page 100), peuvent-ils lui attribuer sérieusement de pareilles inepties ?

« Voilà , cher comte , les deux premières parties. Il faut qu'elle soit avisée : 1<sup>o</sup> que le M. (Montmorin) les connaît pour les avoir entendues , et qu'il en est extrêmement content ; mais qu'il ne les a pas encore , qu'il ne possédera le manuscrit que quand elle le trouvera bon ; qu'elle l'aura , elle , partie par partie ; et qu'ainsi , pour peu qu'elle veuille s'en pénétrer , elle aura beaucoup d'avance sur le M. (Montmorin) ; 2<sup>o</sup> qu'il faut absolument que ce projet devienne *sien* , et que nous n'avons plus que cette ressource ; 3<sup>o</sup> que la plus grande marque de dévouement que je pusse donner était de fournir un plan , dans les circonstances où nous sommes ; et qu'en le fournissant , je dois dire que très peu de momens encore , et tous seront inexécutables ; et il ne sera plus même possible d'en faire un ; 4<sup>o</sup> qu'ainsi l'on ne doit pas traiter ce mémoire comme on a fait de tant de notes dont , après tout , il n'est guère que le résumé et l'application , et que l'on n'a peut-être lues qu'avec l'intérêt de la curiosité ; 5<sup>o</sup> mais qu'on se doit dire : voilà un système et un but ; celui-là ou un autre , ces moyens-là ou d'autres ; mais il faut commencer , tout à l'heure commencer , et ne plus dévier , car autrement , nous n'avons plus d'espoir de salut , et nous périssons. Cela est , mon ami , cela est vrai , à un point qu'il est impossible de le leur exagérer ; et j'en suis pénétré , parce qu'enfin je n'ai jamais sondé si profondément l'abyme , qu'en méditant ce mémoire. »

Nous n'avons rien trouvé qui y fît suite dans les documens dont nous avons eu connaissance ; nous essaierons d'y suppléer , d'après des notes et des

fragmens informes qui sont en notre possession, et d'après le témoignage des intimes confidens de Mirabeau que nous avons consultés.

On vient de voir que son plan n'était pas, comme l'ont dit quelques écrivains <sup>1</sup>, repoussés, il est vrai, par la conviction publique, d'enlever le Roi, de le placer au milieu d'une armée, d'abolir tous les décrets de l'Assemblée, de la déclarer inhabile à les rendre, factieuse et usurpatrice, de la dissoudre sur la provocation suscitée des provinces, de faire proclamer par le Roi une constitution basée sur les *cahiers*, une autre déclaration du 25 juin, en un mot, de faire une contre-révolution <sup>2</sup>.

L'exécution du plan de Mirabeau, tel que nous l'avons succinctement esquissé, aurait fait élire une nouvelle Assemblée, sur la composition de laquelle il aurait, comme on vient de le voir, influé considérablement par les correspondances qui mettaient un grand nombre de départemens à sa disposition. Nous disons *un grand nombre* parce qu'il est avéré que, quelque temps avant sa mort, il pouvait compter sur trente-six : et pour concevoir combien ce cercle d'influences tutélaires se serait élargi, il suffit de consi-

<sup>1</sup> Bertrand de Molleville, tome 4, pages 172 et 230; le marquis de Bouillé, page 199; Peuchet, tome 4, pages 27, 222, 235, 237, etc., etc.

<sup>2</sup> Ét. Dumont, lui-même, a répété ces calomnieux mensonges. (*Souvenirs*, page 207 à 209.) Il est vrai que, cent pages plus loin, il dit : « On lui attribue, à cette époque, un projet de contre-révolution : je l'ignore. » (Page 312.)



dérer qu'un an après , malgré l'abandon de son plan, malgré l'inhabilité, malgré le défaut d'accord et de crédit des conseillers royaux qui lui succédèrent, malgré la faute capitale de la fuite du Roi, malgré la domination terrifiante des anarchistes, l'esprit de conservation, l'esprit monarchique se trouva encore si répandu en France, que SOIXANTE-QUINZE administrations départementales (toutes électives) acquiescèrent hautement à la fameuse lettre du 16 juin 1792 par laquelle Lafayette dénonçait les jacobins à l'Assemblée législative, la rappelait à ses sermens, et l'adjurait de défendre le trône, le monarque et la constitution.

Ainsi nous le répétons, la vaste influence de Mirabeau aurait présidé à la composition d'une seconde Assemblée.

L'œuvre expresse de celle-ci aurait été la révision des articles constitutionnels, et c'est dans cette révision que Mirabeau mettait toutes ses espérances, c'est là qu'il devait montrer son patriotisme, son dévouement son génie, c'est là qu'il comptait trouver sa gloire et son immortalité.

Aussitôt que l'Assemblée aurait été réunie, le Roi s'y serait présenté pour ouvrir la seconde session constituante et législative.

Privé de l'initiative des présentations de loi, et n'ayant que le droit de faire des propositions, d'exprimer des avis, il aurait commencé par s'associer hautement et franchement avec l'Assemblée; par protester de son respect pour les principes fondamentaux posés naguère; par renouveler son acquiescement

libre et solennel aux réformations consommées. D'un côté, il aurait indiqué, comme possibles et désirables, plusieurs accroissemens de droits et de garanties populaires<sup>†</sup>; d'un autre côté, il aurait démontré la nécessité de marquer plus nettement la séparation des deux pouvoirs législatif et exécutif; de renfermer le premier dans sa destination précise, et de le débarrasser de quelques attributions administratives, étrangères, inutiles et onéreuses à un corps qui délibère, autant qu'indispensables à un gouvernement qui agit; d'accorder plus d'indépendance, d'action de force, de dignité au pouvoir exécutif, à qui ces élémens de vie avaient été inconsidérément refusés; de donner à la liberté le moyen de se préserver de ses propres excès, en obtenant de la loi des armes défensives contre l'anarchie.

C'est ainsi, aurait ajouté le Roi, que nous achèverons notre tâche commune, car il ne suffit pas de proclamer de nobles et sages principes, il faut les mettre en action; de faire des lois libérales, il faut qu'elles soient exécutables; de créer des institutions tutélaires, il faut les consolider; de décréter la liberté de tous, il faut à chacun son droit et sa sûreté avec sa liberté; c'est ainsi que nous assurerons le repos et le bonheur de la France, que nous la rendrons chère à ses enfans, respectable aux autres nations, formidable à ses ennemis; c'est ainsi que nous

† On peu supposer que cette habile combinaison, suggérée par Mirabeau, revint à la pensée de Louis XVI après son retour de Varennes. Voir Ferrières, tome 2, page 503.

rappellerons à nous les membres épars et dissidens de la famille ; et que , prêts à les accueillir , s'ils reviennent pour être , comme nous , sujets de la loi , nous serons aussi en état de les repousser s'ils ne veulent pas se rallier à notre coalition de bonne foi et de patriotisme ; prêts à les combattre s'ils persistent dans leur rébellion , si , surtout , faisant partager à d'autres leur aveuglement et leurs projets parricides , ils lancent sur nous l'étranger , contre qui nous nous lèverons tous ensemble , et au-devant de qui nous irons , s'il le faut.

Cette grande profession de foi , conçue dans des termes propres à mettre en évidence la loyauté du monarque , aurait été accueillie par cette confiance et cet enthousiasme qu'inspira encore long-temps la royauté , et dont on vit un si frappant exemple quand , le 4 février 1790 , Louis XVI , inquiet des rumeurs publiques excitées par le procès de Favras , vint avec un touchant abandon s'expliquer devant l'Assemblée nationale <sup>1</sup> ; occasion heureuse et solennelle d'une réconciliation trop passagère , qui s'évanouit bientôt devant de nouveaux sujets de défiances respectives.

Plus tard , et dans l'hypothèse dont nous parlons , une semblable démarche du Roi , enfin fixé dans un habile système de conduite , aurait produit un effet pareil , mais bien plus durable , et tout-à-fait décisif. Aussitôt que le monarque aurait cessé de parler , des

<sup>1</sup> Voir le discours du Roi et l'effet qu'il produisit , dans tous les historiens et notamment dans les *Mémoires de Ferrières* , tome I , page 397.



orateurs choisis parmi les députés également dévoués à la liberté et au trône, auraient demandé que le message du Roi fût pris en considération; et, quand la discussion aurait été ouverte, et les esprits disposés au dedans comme au dehors, par les préparatifs les plus prudents et les mieux calculés, Mirabeau, qui pouvait parler de liberté sans faire craindre l'anarchie, et de pouvoir royal sans faire craindre le despotisme, Mirabeau et ses alliés, c'est-à-dire les députés les plus accrédités et les plus influens du parti constitutionnel, auraient fait une suite de propositions, et prononcé une suite de discours qui, secondés par les paroles, les démarches et le concours actif de tout ce que les deux côtés de l'Assemblée comptaient d'hommes sages, patriotes et considérables, auraient amené, une à une, toutes les améliorations dont les anciens décrets étaient susceptibles, et dont l'accomplissement devait consommer l'œuvre de la régénération constitutionnelle.

Nous ne serons assurément pas assez téméraire pour essayer de suppléer les discours dont le puissant orateur a emporté le secret; mais il nous semble qu'il aurait commencé par rendre un hommage éclatant au zèle, au courage, aux lumières de la première Assemblée; que, examinant les décrets rendus, il aurait fait une distinction entre le plus grand nombre, et quelques-uns; qu'il aurait demandé pour les premiers une consécration irrévocable, fondée sur la reconnaissance, le respect et l'obéissance de la nation; nous pensons que, quant aux autres, il aurait exposé avec fermeté, quoique avec des ménagemens délicats, leurs

effets déjà constatés par l'expérience ; qu'il aurait établi que ces décrets, peut-être sages et nécessaires quand ils avaient été rendus, en haine d'une aristocratie hostile et puissante, en défiance d'un Roi indécis et partial, ne pouvaient plus convenir quand l'une était en fuite ou terrassée, et l'autre franchement rallié à la cause nationale ; que, dès lors, ces décrets étaient devenus imprudens et dangereux, contraires, en fait, à l'intention des législateurs, nuisibles aux résultats voulus. Alors Mirabeau aurait montré la confusion et, par suite, l'insuffisance des pouvoirs réguliers ; les continuelles atteintes portées à l'ordre public et à la paix intérieure ; l'irritation générale des opinions, l'emportement des partis, les progrès d'une anarchie formidable, appelant et précédant la république, à laquelle personne n'avait songé dans l'origine, et qui fut comme une fatale nécessité des circonstances<sup>1</sup> ; enfin les dangers dont était menacé dans sa sûreté, dans sa fortune, dans sa dignité, dans sa gloire, un État placé, par sa position et son étendue, par la fécondité variée de son sol et le génie de ses

<sup>1</sup> Rien de plus juste, selon nous, que cet aperçu exprimé dans la *Notice sur l'Assemblée législative*, par M. Odilon Barrot, page 111 : « Pour qui examine avec quelque attention la série d'incidens par lesquels les choses furent à cette époque amenées en France jusqu'à l'abolition de la royauté, reste la conviction que cette abolition fut plutôt une réaction de colère et de peur, que l'œuvre du calcul et de la préméditation ; plutôt un moyen désespéré de salut, une espèce de défi jeté à des ennemis, que le résultat d'une révolution consommée dans les opinions et dans les mœurs. »

habitans , à la tête d'une civilisation visiblement progressive.

En un mot , tout-à-fait rassuré sur le Roi , parce qu'il l'aurait irrésistiblement maîtrisé , et voyant tous les périls et tous les malheurs de la France dans les défauts de sa constitution , Mirabeau aurait conjuré l'Assemblée d'y remédier par des modifications successives , qu'avec le parti conservateur , groupé autour de lui , il aurait proposées , défendues , obtenues ; et au premier rang desquelles aurait été l'établissement par la constitution , mais après la constitution , de deux Chambres ; institution tellement nécessaire dans un gouvernement représentatif , qu'aucune république n'a pu s'en passer ; et que Mirabeau considérait , alors , comme le complément obligé de la constitution , comme la garantie indispensable au pouvoir exécutif pour le soustraire aux dangers fréquens ou plutôt continuels de l'exercice du *veto* , arme qui , pour le monarque , est un instrument de suicide , plutôt que de défense , s'il est seul à s'en servir ; et qui , au contraire , ne lui est qu'utile et jamais funeste , quand deux Chambres peuvent se l'opposer réciproquement.





LIVRE XVIII.

PLATE VIII



## XVIII.

Nous devons présentement rendre compte des derniers momens de la vie intime et de la vie publique dont nous avons laborieusement tracé le tableau ; et nous n'aurons , à cet égard , d'autre soin à prendre que de nous restreindre dans de justes bornes , parce que ce grand événement a été narré jusque dans ses moindres détails par le témoin le mieux informé et le plus digne de confiance , le sage , savant et vertueux Cabanis , dont la relation a été plusieurs fois imprimée <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pierre-Jean-Georges Cabanis était né en 1757 à Cosnac en Saintonge. Il fut d'abord connu par quelques heureux essais de poésie , et par ses liaisons avec Thomas , Roucher , Condillac , Turgot , Franklin , Jefferson , Condorcet , etc. Il fut nommé professeur d'hygiène aux écoles centrales (1795),

Nous nous approprierons , en commençant , son préambule qui semble avoir été écrit pour nous-même :

« En prenant la plume pour décrire les derniers momens de l'homme extraordinaire que la France entière pleure avec moi , je n'ai pas besoin de solliciter l'indulgence publique pour le désordre d'un récit trop cruel à mon cœur. Dépositaire et gardien d'une vie si précieuse à la patrie ; admirateur passionné de cette réunion si rare de talens divers ; poursuivi par les souvenirs chéris , mais douloureux de l'amitié la plus tendre et la plus noble ; l'ame encore émue des scènes sublimes qui ont accompagné cette grande catastrophe ; exigerait-on de moi de les reproduire sans trouble , et avec cette méthode d'exposition qui ne peut être que l'ouvrage du calme et du recueillement <sup>1</sup>? »

et de clinique à l'école de médecine (1796). Il fit partie , en 1797 , du conseil des Cinq-cents , en 1798 de l'Institut , et en 1800 du Sénat conservateur. Une mort prématurée enleva , le 5 mai 1808 , cet homme justement célèbre , de qui Ginguené a dit , avec raison , qu'il fut « un des hommes de nos jours qui ont réuni au plus haut degré les qualités éminentes de l'esprit , les vertus de l'ame , la noblesse du caractère et l'exquise bonté du cœur. »

Outre l'ouvrage déjà cité , *du degré de certitude de la médecine* , Cabanis a publié un grand Traité philosophique *sur les rapports du physique et du moral de l'homme* , livre qui est le principal titre de gloire de l'auteur.

<sup>1</sup> *Journal de la maladie et de la mort de H.-G. Riqueti Mirabeau* ; par P.-J.-G. Cabanis : morceau inséré à la suite de l'ouvrage intitulé : *Du degré de certitude de la médecine* , Paris , Crapart , an XI , page 231.

Nous avons dit, qu'au commencement de février 1788, Mirabeau avait essuyé une terrible maladie, qu'il qualifie lui-même de *choléra-morbus* <sup>1</sup>. La violence du mal exigea un traitement brusque; vingt-deux palettes de sang furent tirées au malade dans l'espace de deux jours <sup>2</sup>; ses forces jusqu'alors intactes, malgré les vicissitudes d'une vie si orageuse, en reçurent une atteinte désormais irréparable; « et comme il le disait lui-même, cette époque fut pour lui le passage de l'été à l'automne <sup>3</sup>. »

En janvier 1789, pendant les rudes travaux et les agitations morales qu'imposèrent à Mirabeau les événemens de Marseille et d'Aix, sa santé et ses yeux souffrirent beaucoup; à l'ouverture de l'Assemblée nationale, il était affecté d'un ictère qui disparut, mais que suivirent plusieurs indispositions toujours négligées, et qui n'interrompirent jamais, ni ses démarches de chef de parti, ni ses méditations d'homme d'état, ni ses travaux d'orateur; car « il traita plusieurs questions importantes dans de véritables accès de fièvre; et les profondes combinaisons de son esprit ne s'en ressentaient pas plus que la vigueur de son éloquence <sup>4</sup>. »

Le déplacement de l'Assemblée ajouta aux causes d'altération d'une santé déjà fort compromise; la salle de l'Archevêché était mal disposée pour sa des-

<sup>1</sup> *Lettres à Mauvillon*, page 330.

<sup>2</sup> *Ibid.*, *ibid.*

<sup>3</sup> Cabanis, etc., page 239.

<sup>4</sup> Cabanis, page 235.



tion et très insalubre ; il en fut ensuite de même de la salle du Manège qui « a long-temps manqué de cheminée pour l'évacuation de l'air corrompu , et de tuyaux inférieurs pour son renouvellement. Les membres les plus robustes de l'Assemblée se ressentaient du passage subit d'un local vaste et bien aéré , dont la belle saison avait permis , d'ailleurs , de laisser toujours les ouvertures libres , à ces salles humides , étroites , où l'hiver forçait de tenir habituellement de grands poëles allumés , et de clore avec soin les portes et les fenêtres ; il est difficile de respirer un air plus insalubre ; l'estomac et les yeux en étaient principalement affectés ; les ophthalmies et les larmoiemens furent épidémiques , non seulement parmi les députés , mais encore parmi les spectateurs curieux qui suivaient leurs séances avec quelque assiduité <sup>1</sup>. »

Par suite , Mirabeau fut , à diverses reprises , affecté d'ophthalmies tenaces , et plusieurs fois on le vit siéger avec un bandeau sur les yeux ; ses habitudes privées avaient d'ailleurs changé totalement ; jusquelà il avait pris beaucoup d'exercice , faisant de longues courses à pied , se livrant avec plaisir à l'équitation , à l'escrime , à la natation , quand la saison le permettait ; « Du moment que l'Assemblée eut ouvert ses séances , il n'en fut plus de même. A dater de cette époque , le seul exercice de Mirabeau consistait dans le trajet de sa demeure à la salle , et même , depuis la translation de l'Assemblée à Paris , il ne faisait

<sup>1</sup> Cabanis , page 236.

guère ce court chemin qu'en voiture ; or voilà la seule chose qu'il eût changée dans son genre de vie ; il n'avait pas voulu sentir que , dès lors , il n'était plus le même homme , et qu'il ne lui était plus permis de hasarder ce dont il n'avait plus les moyens de réparer les inconvéniens , ou de prévenir les suites fâcheuses. L'attachement des personnes auxquelles il avait donné son cœur , ses espérances et ses projets de travail , la noble ambition dont il était animé , l'amour de la gloire , l'image même du bien qu'il pouvait faire à ses semblables ; rien n'arrêtait dans ses désirs cet homme impétueux , qui se sentait immortel par trop de points pour se croire sujet aux lois communes des infirmités et de la mort. Pourquoi faut-il donc que de si rares talens , cette hauteur d'ame , cette énergie et cette susceptibilité tiennent au même principe qui produit les grandes erreurs ? pourquoi des hommes divins à tant de titres , ne le sont-ils point encore par la sagesse qui les conserverait à l'humanité ?... Mais gardez-vous , lecteur , de croire aux calomnies répandues sur Mirabeau. Aucune de ces habitudes dont on est obligé de se déguiser la honte à soi-même n'était faite pour lui , il avait tous les goûts passionnés , il n'en avait aucun qui fût avilissant : il ruinait ses forces , il ne dégradait jamais son cœur <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. Pellenc reprochant un jour à Mirabeau l'abus qu'il faisait de ses forces , lui appliquait ce mot de Quintilien : *Summi enim sunt , homines tamen*. Mirabeau lui répondit : « Vous avez raison , mais il n'y a pas long-temps ; car naguère encore , j'avais plus de vie que dix hommes qui en ont assez. »

<sup>2</sup> Cabanis , etc. , pages 248 et suivantes.

Indépendamment des fréquentes secousses fébriles et des ophthalmies réitérées, « ses entrailles s'étaient affaiblies. Il y éprouvait souvent des douleurs sourdes. Ses jambes s'engorgeaient de temps en temps; les bras et la poitrine étaient attaqués par intervalles d'un rhumatisme vague, qui n'occasionnait pas des souffrances aiguës, mais qui ne se terminait aussi par aucune crise complète. » D'autres fois, « le gonflement passager des jambes, des oppressions, des crispations diaphragmatiques, des malaises douloureux de l'orifice supérieur de l'estomac<sup>1</sup>, » affectaient tout à coup et vivement Mirabeau, tellement que « l'homme le plus robuste était devenu susceptible d'être remué par les plus faibles impressions, ... ses muscles restaient toujours ceux d'un Hercule, ses nerfs étaient presque ceux d'une femme délicate et vaporeuse<sup>2</sup>. »

Un symptôme singulier se joignait à ces divers indices : « L'état physiologique de Mirabeau présentait un phénomène remarquable. Ses cheveux, naturellement bouclés, se prêtaient à merveille à la frisure lorsqu'il était bien portant : dans l'état de maladie, et même dans des incommodités légères, leurs ondulations s'effaçaient en quelque sorte; et, de leur racine à leur pointe, ils devenaient d'une mollesse sensible à la main. Aussi, quand je m'informais de sa santé, mes premières questions à son valet de chambre roulaient sur ce phénomène, et ce n'étaient pas celles

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 238.

<sup>2</sup> *Ibid.*, page 251.



auxquelles j'attachais le moins d'importance <sup>1</sup>. »

Peu de temps après sa présidence , qui avait redoublé ses prodigieuses fatigues corporelles et morales , « il avait éprouvé , pour s'être penché précipitamment , de vives angoisses précordiales , au point de tomber presque en faiblesse <sup>2</sup>. » Au commencement de la seconde quinzaine de mars il avait fait , contre sa coutume , un repas de nuit , et à la suite il s'était laissé aller à un oubli , sinon de tempérance , du moins de continence , qui ne fut pas , quoi qu'on ait dit , la cause de la catastrophe subséquente , mais qui ajouta visiblement à l'état d'indisposition où se trouvait depuis quelque temps Mirabeau <sup>3</sup>. « Aussi sa constitution continuait de dépérir ; toute l'habitude du corps était devenue languissante et lourde ; les forces avaient décliné rapidement ; la couleur du visage était mauvaise ; l'estomac ne digérait plus avec la même activité , l'ame commençait à se livrer à la mélancolie , et l'esprit au découragement <sup>4</sup>. »

Ses amis les plus intimes nous ont plusieurs fois répété qu'il demandait à tout le monde des épitaphes <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Cabanis , etc. , page 254.

<sup>2</sup> *Ibid.* , page 252.

<sup>3</sup> Le *Journal des apôtres* avait publié une relation cynique du souper auquel Cabanis fait allusion à la page 255. Cette relation fut parodiée d'une manière très spirituelle et très mordante dans un pamphlet intitulé : *Orgie et testament de Mirabeau*. Paris , 1791 , in-8° de 31 pages.

<sup>4</sup> Cabanis , etc. , page 243.

<sup>5</sup> Il avait toujours eu le pressentiment d'une fin prématurée. Par exemple , il écrivait à Sophie : « Il est très proba-

Un jour, quittant M<sup>me</sup> du Saillant et ses filles, toutes remarquables par leur beauté, il dit, en embrassant la troisième <sup>1</sup>, dont la fraîcheur avait un éclat extraordinaire : « C'est la Mort qui embrasse le Printemps. »

Ces pressentimens éclatèrent surtout lors du départ d'Ét. Dumont, qui, au commencement de février, alla à Genève. « Quand nous nous quittâmes il m'embrassa avec une émotion que je ne lui avais jamais vue. Je mourrai à la peine, mon bon ami, me dit-il, nous ne nous reverrons peut-être pas. Quand je ne serai plus, on saura ce que je valais. Les malheurs que j'ai arrêtés fondront de toutes parts sur la France; cette faction criminelle qui tremble devant moi n'aura plus de frein. Je n'ai sous les yeux que des prophéties de malheur. Ah ! mon ami, que nous avons raison quand nous avons voulu, dès le commencement, empêcher les Communes de se déclarer *Assemblée nationale* ! C'est là l'origine du mal. Depuis qu'ils ont remporté cette victoire, ils n'ont cessé de s'en montrer indignes..... Ils ont voulu gouverner le Roi au lieu de gouverner par lui; mais bientôt ce ne sera plus ni eux ni lui qui gouverneront; une vile faction les dominera tous, et couvrira la France d'horreurs <sup>2</sup>. »

Ainsi Mirabeau était dès long-temps préoccupé du sentiment pénible d'une fin prématurée : « L'idée d'une mort prochaine et les préparatifs de ce dernier pas-

ble que j'ai déjà franchi plus de la moitié de ma carrière. »  
(*Lettres originales de Vincennes*, tome 3, page 143.)

<sup>1</sup> Aujourd'hui M<sup>me</sup> la comtesse Charles de Lasteyrie.

<sup>2</sup> Ét. Dumont, *Souvenirs*, page 267.

sage avaient remplacé les projets des plus grands travaux et les espérances d'une ambition qui sentait ses forces, et qui n'aspirait à se trouver sur un grand théâtre, que pour répandre d'incalculables bienfaits sur l'espèce humaine; enfin les jouissances mêmes de la gloire, dont cette imagination passionnée avait toujours fait son idole, ne s'offraient plus à elle avec les mêmes couleurs et le même charme <sup>1</sup>. »

Ces funestes symptômes frappaient l'entourage de Mirabeau, et surtout l'excellente M<sup>me</sup> du Saillant, sa confidente, sa protectrice, sa consolatrice de tous les temps, et qui, alors, se dévouait plus que jamais à son frère dont elle épiait les rares momens de loisir, pour s'occuper de tous ses intérêts.

Elle s'inquiétait surtout de sa santé, d'autant plus qu'une sorte de rupture, dans laquelle le tort avait été du côté de Mirabeau, l'avait séparée depuis deux ans d'un savant et affectionné médecin, le docteur Baignères, qui, pendant huit années de soins, avait appris à bien connaître son tempérament, et qui lui avait sauvé la vie en février 1788 <sup>2</sup>; Mirabeau, depuis,

<sup>1</sup> Cabanis, *Journal*, etc., page 244.

<sup>2</sup> Outre l'obligation imposée à l'auteur de dire tout ce qui est à sa connaissance, il a cru devoir rendre ici un juste hommage à la mémoire de son oncle maternel, Jean-Baptiste Baignères, docteur régent de deux facultés de médecine de Paris et de Montpellier, un des hommes les plus estimés de son temps et de sa profession. Ce savant respectable, dont la modestie et la délicatesse égalaient le désintéressement, est mort, le 30 mai 1801, à l'âge de 58 ans.

Absorbé par la pratique de son art, le docteur Baignères



avait reçu des conseils utiles de deux autres docteurs, MM. Jaubert et Chevetel , alors absens <sup>1</sup>. Une liaison récente , mais fort étroite , s'était formée entre Mirabeau et Cabanis , plus jeune , plus homme de lettres , plus brillant que les trois autres. Fasciné par les séductions d'un esprit ingénieux , d'une philosophie bienveillante , d'une éloquence heureuse , d'une vaste érudition littéraire , Mirabeau voyait dans Cabanis un savant médecin , parce qu'il aimait son caractère et sa conversation ; et il le préférait aux praticiens les plus habiles , parce qu'il avait plus d'éloquence et d'amabilité qu'eux. Aussi, M<sup>me</sup> du Saillant avait échoué dans ses nombreuses tentatives pour déterminer son frère à réclamer d'autres secours ; et c'était en vain que plusieurs lettres de M<sup>me</sup> de Nehra avaient pressé Mirabeau de rappeler le docteur Baignères , qui n'attendait pour accourir qu'un mot , non pas de prière , mais de consentement.

n'a laissé entier qu'un des ouvrages dont il avait projeté la publication. Ce livre , écrit en 1770 , est un *Traité des maladies des femmes enceintes , des femmes en couche , et des enfans nouveau-nés , précédé du mécanisme des accouchemens , rédigé sur les leçons d'Antoine Petit , conjointement avec le citoyen Perral*. Paris, Baudouin, an VIII, 2 volumes in-8<sup>o</sup>.

Le docteur Baignères a été aussi un des collaborateurs du *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier.

<sup>1</sup> M. Jaubert était le frère de l'avocat d'Aix , qui avait défendu Mirabeau dans le procès en séparation.

M. Chevetel accompagnait le duc de Lauzun dans la visite de quelques places fortes , et ne revint qu'à la fin de mars.

On vient de voir que Cabanis attribuait tant de sinistres symptômes au dépérissement d'une complexion naguère encore si forte.

Mais une autre conviction alarmait la famille. L'entourage de Mirabeau le croyait incessamment menacé par des attentats soit cachés, soit à force ouverte. D'un côté des avertissemens venus de différentes personnes, notamment du loyal Cazalès <sup>1</sup>, avaient déterminé M<sup>me</sup> du Saillant à commettre son fils pour que, bien armé, à l'insu de son oncle, et secrètement suivi de domestiques sûrs, il accompagnât Mirabeau, lorsque celui-ci partait tard pour aller à Argenteuil, les samedis de chaque semaine.

D'un autre côté, la famille était persuadée qu'on avait plusieurs fois tenté d'empoisonner Mirabeau, et il n'était pas lui-même éloigné de partager cette opinion, car il avait dit : « Si je croyais aux poisons lents, je ne douterais pas que je ne fusse empoisonné ; je me sens dépérir, je me sens consumer à petit feu <sup>2</sup>. »

Bien plus, il avait eu la connaissance certaine d'un projet d'assassinat ; nous en jugeons par ce passage d'une lettre écrite par lui à une femme qui le lui avait révélé <sup>3</sup>. « Je n'ai jamais trompé personne, bien que

<sup>1</sup> Cazalès et Mirabeau se rencontraient souvent chez M<sup>me</sup> d'Arragon ; ils y discutaient sans cesse, mais avec la plus parfaite urbanité ; et lorsque le débat s'échauffait, l'un d'eux disait à l'autre, en souriant : *c'est assez ; nous continuerons à la tribune.*

<sup>2</sup> Ét. Dumont, *Souvenirs*, page 166.

<sup>3</sup> Ce billet, daté de janvier 1791, ne porte pas de suscription. — Nous en annexons ici le *fac simile*.

j'ai été trompé toute ma vie ; et certes , je ne commencerai pas par celle qui veut me rendre un si grand service. Ni votre mari , ni même le malheureux *qui n'a pas voulu*, ne seront jamais compromis. Je ne mets de suite contre le scélérat avéré , lui-même , qu'au désir de connaître son instigateur , dont il est clair que les machinations peuvent envelopper plus que moi , qui , seul même , vaudrais mieux encore que d'être immolé par un tel crime. Comps ne saura rien , Frochot rien , Pellenc lui-même ne sait quelque chose que parce que vous lui en avez parlé la première ; mais je ne lui dirai rien de plus , et je l'empêcherai de s'en occuper davantage <sup>1</sup>. »

Constamment en garde contre les sinistres projets dont elle avait le soupçon , M<sup>me</sup> du Saillant avait souvent fait jeter des présens de comestibles , de vins fins , de liqueurs envoyés par des personnes inconnues. MM. Frochot et Pellenc nous ont plusieurs fois affirmé qu'il leur était arrivé d'être fort incommodés pour avoir pris , l'un en novembre 1790 , l'autre en décembre suivant , une tasse de café , destinée à Mirabeau <sup>2</sup>. M<sup>me</sup> du Saillant nous a cent fois attesté un fait semblable. Il est certain qu'au commencement

<sup>1</sup> La réponse est sur le billet ; mais l'écriture nous en est inconnue ; et personne n'a pu nous donner d'explication sur le fait qui en fait le sujet.

<sup>2</sup> Toute la famille , moins le vicomte , dînait ce jour-là chez Mirabeau , avec M. Pellenc. Pressé de retourner au travail , celui-ci se fit servir avant tout le monde le café. Il le trouva si mauvais qu'il fit renverser la cafetière , et il fut très-malade pendant plusieurs jours.



de 1791 , Mirabeau qui , bien qu'il ne mangeât guère que chez sa sœur et chez sa nièce , M<sup>me</sup> d'Aragon , ne pouvait pas toujours refuser les autres invitations , avait pris et tint la résolution de ne souper hors de chez lui , qu'avec des crèmes , des gelées , ce qu'on appelait alors *du blanc manger*. Enfin , nous tenons de M<sup>me</sup> du Saillant que , fort incommodé le lendemain d'un de ces soupers , il lui dit : *Tu avais raison , je le sens ; ils me tiennent , ils m'auront*.

On a vu que , six semaines avant sa mort , Mirabeau avait acquis le reste à courir du bail emphytéotique d'une assez jolie maison de campagne , appelée *le Marais* , et située près d'Argenteuil. « Il s'y rendait tous les samedis , tantôt pour y passer le dimanche tout entier , tantôt pour respirer seulement pendant quelques heures , jouir de l'aspect d'un beau ciel , et surveiller des travaux qui faisaient son amusement. Occuper un grand nombre d'ouvriers lui paraissait un véritable bienfait public <sup>1</sup> ; mais en même temps ,

<sup>1</sup> Cabanis , etc. , page 255.

« Au bout du jardin il élevait un temple à la Liberté. La statue de cette première divinité de son cœur devait s'appuyer d'une main sur une colonne où l'on aurait gravé ces mots : *Égalité des hommes* ; de l'autre elle devait tenir un glaive enveloppé dans le livre de la loi. Sa physionomie aurait été sévère , mais calme. Ce n'était pas la liberté soulevant les peuples contre leurs oppresseurs qu'il voulait peindre ; cet emblème est celui de son enfance. Il voulait donner une idée de sa maturité ; il voulait faire sentir qu'elle n'existe que par les lois ; que leur exécution despotique ne lui est pas moins essentielle que leur formation populaire ; et que son

sa charité compatissante pourvoyait au sort du pauvre incapable de travail. En faisant annoncer qu'on trouverait toujours dans sa maison de l'ouvrage et de bons salaires, il avait autorisé le curé d'Argenteuil à tirer sur lui des lettres de change en pain, viande, gros linge, etc., pour les malades ou pour les nécessiteux invalides <sup>1</sup>.

« C'est dans cette campagne que, dans la nuit du samedi au dimanche, 27 mars 1791, il fut attaqué d'une nouvelle colique moins douloureuse peut-être que les précédentes, mais compliquée d'angoisses inexprimables, dont l'éloignement de tout secours aggravait encore les sinistres impressions. Le lendemain, l'affaire des mines se discutait à l'Assemblée; il avait parlé à ce sujet une première fois (le 21 mars), et l'on avait ordonné la publication de son discours. Cependant, il s'en fallait de beaucoup que son opinion fût encore généralement adoptée; . . . . .  
 . . . . . il n'écouta donc ni les observations des personnes qu'il avait auprès de lui, ni le sentiment profond et pénible dont toute son existence était accablée; il vint à l'Assemblée nationale; et, pour la dernière fois, il y parla à cinq reprises, et toujours avec la même éloquence; c'était le chant du cygne. Il eut la satisfaction de faire triompher une cause à laquelle il tenait particulièrement par l'examen le plus

régime, comme il le dit lui-même dans un de ses discours encore manuscrits, est peut-être plus austère que les caprices des tyrans. » Cabanis, p. 262.

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 255.

scrupuleux, la conviction la plus entière 1, » et aussi par un dévouement d'amitié ; car cette cause intéressait fortement le comte de Lamarck, qui, ainsi que sa famille, avait une grande part dans la propriété des mines d'Anzin.

« Lachèze » (jeune médecine, ami de Cabanis), « le rencontra sur la terrasse des Feuillans, où Mirabeau l'avait fait prier de passer au sortir de la séance. Mirabeau lui peignit sa situation physique, et l'effet accablant des derniers efforts qu'il venait de faire. Sa physionomie en disait bien davantage. — Vous vous tuez, lui dit Lachèze. — Peut-on faire moins, répondit-il, pour la justice, pour une si grande cause, et pour l'amitié ? . . . . Une foule tumultueuse les entourait. Vingt personnes voulaient parler d'affaires à Mirabeau. Les unes lui présentaient des mémoires ; les autres lui demandaient quelques minutes d'attention ; « Arrachez-moi d'ici, » dit-il à Lachèze, « j'ai besoin de repos ; et, si vous n'avez pas d'engagement pour la journée, faites-moi le plaisir de me suivre à la campagne 2. »

Mirabeau passa donc au Marais le reste du dimanche 27, et aussi une partie du lendemain ; mais ses souffrances augmentant, il partit, et en revenant vers Paris, se croisa avec Cabanis qui l'allait chercher à Argenteuil ; après avoir pris un bain dont l'effet parut calmer Mirabeau, il entra à la Comédie italienne, mais

1 Cabanis, etc., page 256.

2 *Ibid.*, page 257.



il en fut presque aussitôt chassé par un redoublement terrible.

« Les inquiétudes étaient très grandes : le malade eut beaucoup de peine à descendre de sa loge ; sa voiture ne se trouva pas au rendez-vous qu'il avait marqué ; il se traîna jusque chez lui , non sans d'horribles souffrances , appuyé sur le bras de Lachèze ; il éprouvait de violens frissons.

« Sa respiration était si gênée , qu'il semblait près d'étouffer. Rien n'affaiblissait son courage , rien ne diminuait sa patience ; il s'occupait encore de ses amis malgré ses tourmens ; il craignait de les incommoder ; il voulait éviter de faire une scène , et c'est pour cela qu'il refusa constamment d'entrer dans un café , pendant qu'on aurait fait chercher sa voiture. Les suffrages et l'affection du public lui étaient infiniment précieux ; mais , quoi qu'on ait pu penser et dire , jamais homme ne rechercha moins les regards dans les lieux fréquentés , et n'éprouva plus d'embarras de se trouver en spectacle 1. »

Rien n'est plus vrai que cette révélation d'une nuance inconnue du caractère de Mirabeau.

Cependant on le vit dominer une fois sa répugnance naturelle à livrer sa personne au public , et nous rapporterons en preuve une anecdote qui variera un moment notre récit , sans trop le ralentir.

Mirabeau , un soir , arrivait au Théâtre-Français , pour assister à une représentation de la tragédie de Brutus , par Voltaire ; et il s'était , selon son usage ,

1 Cabanis , etc. , 268.

caché aux quatrièmes loges , où il fut aperçu par le parterre , qui lui députa Camille Desmoulins , pour le prier de ne pas se dérober ainsi aux hommages du public. Depuis quelques instans Camille Desmoulins insistait sans réussir , en alléguant le vœu de ses bruyans mandataires qui , d'en bas , l'appuyaient en effet par leurs démonstrations énergiques. Tout à coup Mirabeau se ravise ; il descend à l'amphithéâtre , où il est reçu par des acclamations unanimes ; la pièce commence ; et dès la seconde scène , au moment où l'acteur vient de prononcer ces deux vers :

. . . . .  
Et faire encore fleurir la liberté publique  
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique ,

Mirabeau se lève , donne le signal des applaudissemens les plus enthousiastes , et fait ainsi connaître le seul motif qui l'eût décidé à laisser violer *l'incognito* dans lequel il se plaisait.

Nous reprenons le récit de Cabanis : « Après des efforts incroyables , il arrive enfin chez lui dans un état affreux. . . . . Je le trouvai près de suffoquer , respirant avec la plus grande peine , le visage gonflé par l'arrêt du sang dans le poumon , le pouls intermittent et convulsif , les extrémités froides , et faisant de vains efforts pour retenir les plaintes que lui arrachait la douleur. Sa physionomie portait déjà l'empreinte de maladies funestes. Jamais , au premier aspect , aucun malade ne m'a paru si décidément frappé à mort. Mon émotion qui fut extrême ,

et qu'il me fut impossible de déguiser, lui fit trop sentir, ainsi qu'aux personnes qui l'entouraient, ce que je pensais de son état. Il me dit : — Mon ami, je sens très distinctement qu'il m'est impossible de vivre plusieurs heures dans des inquiétudes si douloureuses; hâtez-vous, cela ne peut pas durer<sup>1</sup>. »

Cabanis employa donc sur-le-champ des moyens actifs qui eurent d'abord un plein succès. « La plus cruelle et la plus dangereuse situation fit place au bien-être le plus complet, à l'ensemble le plus concordant de mouvemens critiques.

« Mirabeau, la tête pleine des plus grands projets; doué d'une activité dont il avait trouvé le théâtre; jouissant de la vie autant et plus qu'aucun autre mortel; placé dans des circonstances qui lui promettaient une immense carrière d'ambition et de gloire; chéri de quelques amis dignes de faire son bonheur; et le cœur plein lui-même de ces profondes affections, sans lesquelles on ignore les vrais biens accordés à la condition humaine, Mirabeau devait aimer à vivre; en mourant, il perdait plus qu'une vie.

« Le soir du mardi, ce mieux ou plutôt ce calme plein se soutenant toujours, il se crut absolument hors de danger. Il témoignait doucement le plaisir qu'il éprouvait à revenir des portes du tombeau. Mais ce qui lui rendait sa résurrection plus chère, en quelque sorte, c'était de penser qu'il m'en était redevable. Ce sentiment entraînait pour plus qu'on ne saurait croire dans la satisfaction touchante qu'il nous

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 270.



exprimait. — Ah! oui, disait-il, il est bien doux de devoir la vie à son ami! Je me livrais moi-même à ces idées fantastiques; j'écartais les impressions que j'avais reçues le matin, impressions qui, chez tout autre malade, m'auraient permis bien peu d'espérance. J'en croyais plutôt mon cœur et mes vœux que ma raison; et je faisais taire cet instinct médical dont les jugemens me décident toujours malgré moi.

« Un homme qui s'occupait tant des autres dans ses douleurs, ne les oublia pas quand elles furent assoupies. Jugeant que M<sup>me</sup> Helvétius devait être inquiète de moi<sup>1</sup>, il voulut absolument que j'allasse la voir dans l'après-dîner; je lui dis que je reviendrais passer la nuit auprès de lui. Ami, dit-il en me serrant la main, je n'ai pas le courage de vous refuser<sup>2</sup>. »

Cependant ces motifs d'espérance ne se soutinrent que pendant quelques heures; dans la matinée du mercredi 30 mars, les symptômes reparurent avec violence; les mêmes moyens dérivatifs furent opposés; comme les accidens paraissaient se compliquer d'em-

<sup>1</sup> Ce fait, si simple et si insignifiant, fournit à Peuchet l'occasion de montrer encore une fois son exactitude et sa mesure accoutumées. Il dit à ce sujet : « M<sup>me</sup> Helvétius était une belle femme, *jeune encore alors*, qui aimait les plaisirs, faisait du bien, et cultivait les lettres. Elle avait pour Cabanis une affection et des égards particuliers, peut-être intimes. » (Tome 4, page 284.) Or, la bienfaisante et vénérable M<sup>me</sup> Helvétius, cette *femme jeune encore*, avait alors 72 ans, étant née en 1719 au château de Ligniville, en Lorraine.

<sup>2</sup> Cabanis, etc., page 275.

barras dans l'estomac et les intestins, on essaya l'emploi très mesuré des purgatifs; quelque amélioration fut encore obtenue, au milieu de la nuit, et sauf « l'intermittence et le caractère convulsif du pouls, les douleurs plus ou moins fortes et les anxiétés précordiales qui avaient augmenté tour à tour, mais sans ordre fixe, « la gêne de la respiration qui, depuis le commencement de la maladie, n'avait jamais été complètement libre, les autres accidens avaient disparu par intervalle <sup>1</sup>.

« Dès le premier jour, la maladie de Mirabeau était devenue un véritable intérêt public. Le mardi soir (29), on accourait de tous côtés pour savoir de ses nouvelles; l'idée qu'il avait couru le plus grand péril commençait à faire sentir combien cette tête était précieuse. Où trouver, en effet, un autre homme qui pût rapprocher un jour les différens partis, dans l'intérêt de la chose publique, ou les contenir tous par l'ascendant de son influence, autant que par celui de ses talens?

Sa porte ne cessa tous les jours d'être assiégée par une suite nombreuse d'hommes de tout état, de tout parti, de toute opinion. La rue se remplissait déjà de peuple, et, dans tous les lieux publics les groupes ne s'entretenaient que de cette maladie qu'on regardait, avec raison, comme un très grand événement. Les bulletins se renouvelaient plusieurs fois dans la journée, mais ils ne suffisaient pas à l'inquiétude universelle. Dans l'intervalle de l'un à l'autre, il fallait encore donner des nouvelles verbales; et sitôt qu'ils parais-

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 279 à 280.

saient chez le portier, ils étaient enlevés avec une incroyable promptitude, et en si grand nombre qu'on prit enfin le parti de les faire imprimer. . . . . »

Ajoutons que le Roi s'associait à la sollicitude générale; que deux fois par jour, ostensiblement, et plus souvent en secret, il envoyait chercher des nouvelles de Mirabeau; et que les démagogues s'inquiétaient de l'effet qu'une telle communauté de sentimens pourrait produire sur le peuple. Nous avons la preuve de cette criminelle inquiétude, dans une phrase des *Révolutions de Paris* : « Sachons gré à Louis XVI de ne s'y être pas présenté lui-même en personne; cette démarche l'eût fait idolâtrer, et eût causé une diversion fâcheuse pour le patriotisme <sup>1</sup>. » Remarquons encore que le sens de cette phrase ne pouvait pas être douteux dans un journal qui, la veille, avait proposé un long projet de décret dont, pour faire un moment diversion à notre récit, nous donnerons quelques mots, en laissant à l'écart trois pages de *considérans* assortis :

« La nation supprime, abolit et annule à jamais les titres de *roi*, *reine*, de *prince du sang royal*; ces mots cesseront d'avoir un sens dans la langue française.

« La nation ne reconnaît pour chef suprême de l'Empire que le président de son Assemblée représentative et permanente. — On ne pourra être élu président avant sa cinquantième année, ni pour plus d'un mois, ni plus d'une fois en sa vie. — Une écharpe de laine blanche, passée autour des reins, sera la seule marque distinctive de la dignité de *président des Fran-*

<sup>1</sup> N° 91. Détails du 2 au 9 avril 1791, page 640.



çais. — La liste civile du président des Français consistera en un appartement dans l'intérieur du palais de l'Assemblée nationale. — Trône, sceptre, diadème, couronne, bandeau royal, manteau royal, tous ces hochets d'une vanité puérile seront déposés au Garde-Meuble national, pour attester à nos neveux la trop longue enfance de nos ancêtres <sup>1</sup>. »

Nous reprenons la relation de Cabanis : « Le soir (mercredi 30), la *Société des amis de la constitution* envoya une députation, à la tête de laquelle était M. Barnave. Le malade fut très touché de cette marque d'intérêt. . . . . Il entendit avec plaisir une phrase obligeante de M. Barnave, qui lui fut rapportée avec exactitude <sup>2</sup>; mais lorsqu'on l'assura, quelques heures après, qu'un membre de la même société <sup>3</sup>, représentant comme lui de la nation, connu pour un des plus ardens patriotes, avait

<sup>1</sup> *Révolutions de Paris*, n° 90. Détails du 26 mars au 2 avril 1791, page 613 à 617.

<sup>2</sup> Barnave ne vit pas Mirabeau, et cette phrase en est la preuve : que faire dès lors du récit dramatique de M. P.-F. Tissot (tome 2, page 284)? « L'entrevue est déchirante. Barnave, suffoqué de sanglots, serre dans ses bras le grand tribun qui, tout en larmes, et les yeux tournés vers le ciel, semble invoquer l'avenir en faveur du généreux émule, qui se montrait si touché des souffrances et du péril d'un si redoutable adversaire. Ah! disait-il, il est bien permis de regretter la vie, quand on quitte des amis tels que vous! »

<sup>3</sup> Alexandre de Lameth. Peu de faits sont plus connus que celui-là. Peuchet n'en dit pas moins (tome 4, page 293) que le refusant était Pétion.

refusé d'être de cette députation, son étonnement fut presque aussi grand que celui des personnes qui l'environnaient : et je ne puis nier qu'il n'ait dit ce mot dont trop de papiers publics ont fait mention, que je ne répéterai point, et sur lequel même je voudrais, par respect pour un nom que l'amour de la liberté paraît consacrer encore, pouvoir jeter le voile de l'oubli <sup>1</sup>. »

Nous avons dit que, « le mercredi soir (30 mars), Mirabeau était passablement bien ; les épispastiques avaient produit beaucoup d'effet ; les sueurs baignaient, mais sans aggravation très sensible d'aucun symptôme ; tous les couloirs étaient libres, et le pouls n'était pas mauvais. Cependant la gêne de la respiration ne cessait jamais entièrement, même dans le temps le plus calme ; et, depuis quelques heures, elle paraissait avoir augmenté.

« A minuit, je crus m'apercevoir, en le quittant, qu'il se préparait un orage. Il y avait de la concentration dans le pouls, et les inspirations étaient plus pénibles et plus serrées ; je recommandai qu'à la moindre augmentation des accidens, on vint m'avertir sur l'heure.

« Le jour venait de poindre, quand je descendis dans sa chambre ; on me dit qu'il avait souffert considérablement depuis trois heures, mais qu'il n'avait pas voulu consentir à me laisser éveiller. Le pouls re-

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 281 à 283. Le véritable mot est celui-ci : Je savais bien qu'il était un factieux, mais je ne savais pas qu'il fût un sot. »

prenait par degrés le même caractère que dans l'accès du lundi au mardi. Les douleurs commençaient à déployer la même férocité ; enfin , les étouffemens , les spasmes, et tout l'appareil effrayant qui les avait accompagnés d'abord , revenaient à grands pas et présageaient une cruelle journée. J'eus appeler M. Delarue (chirurgien), et ensuite l'apothicaire qui était le plus voisin, pour placer des sangsues à la poitrine. L'un et l'autre dormaient encore ; mais le dernier m'envoya des sangsues. Je les plaçai moi-même. Elles mordirent mal. En attendant, les spasmes et les douleurs faisaient de rapides progrès ; ils étaient si forts, quand M. Delarue arriva , que nous prîmes le parti de répéter la saignée du pied, et l'application des sinapismes cantharidés , de ranimer les vésicatoires qui étaient placés aux jambes , et d'en placer de très larges aux cuisses. Immédiatement après , nous fîmes donner, de demi-heure en demi-heure, une pilule de six grains de musc , jusqu'à ce que le malade en eût pris de trente à quarante grains.

« Ce nouvel accès dura long-temps ; il fut très grave ; la physionomie y prit un aspect qu'elle ne perdit plus ; c'était celui de la mort, mais d'une mort pleine de vie, si l'on peut se servir de cette expression ; malgré l'amélioration progressive du pouls , malgré la diminution des étouffemens, des douleurs et des spasmes ; malgré la souplesse de la peau , et l'apparence si favorable de la sueur, il me fut impossible de voir désormais Mirabeau vivant. Il sentit lui-même qu'il n'était déjà plus. Et les assistans ont remarqué que lui et moi nous parlâmes toujours, dès lors, de sa vie au passé,



et de lui qui avait été, mais qui avait cessé d'être.

« Jusque-là, son courage était resté dans les bornes de la fermeté, de la résignation, de la patience. A ce moment, il prit un caractère plus imposant et plus élevé. L'aspect de sa fin qu'il voyait s'approcher donnait à ses pensées quelque chose de plus grave, de plus profond, de plus vaste; à ses sentimens, quelque chose de plus affectueux, de plus abandonné, de plus sublime. Tant qu'il avait espéré guérir, il avait éloigné même ses amis pour laisser agir les remèdes en paix, et ne troubler leur action par aucune émotion vive. Quand il vit, ou plutôt quand il sentit qu'il n'y avait plus d'espoir, il voulut les voir sans cesse auprès de lui, sans cesse converser avec eux, sans cesse tenir sa main dans les leurs, et saisir ces derniers instans pour rapprocher dans un court espace toutes les jouissances, peut-être, qu'une longue vie peut faire trouver dans l'amitié <sup>1</sup>. »

Dès ce moment, Mirabeau fut à la fois isolé et entouré; isolé de tout ce qui n'était pas indispensable auprès de lui, même de son fils adoptif, dont la présence lui causait de trop poignantes émotions, et que, d'ailleurs, son enfance insouciant et bruyant devait éloigner du lit d'un mourant; entouré de Cabanis, de Frochot, de Pellenc, du comte de Lamarck, de M. de Comps, et de « la sœur que Mirabeau avait toujours tendrement aimée, M<sup>me</sup> du Saillant, femme respectable, si digne de son affection par la noblesse de son caractère et par cette bonté touchante qui

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 284.

la rend vénérable et chère à tout ce qui l'approche . . »

M<sup>me</sup> du Saillant nous a bien des fois raconté, qu'obligée de descendre de voiture dès le boulevard, pour entrer dans la rue, dont des barrières interceptaient l'entrée, elle était aussitôt reconnue par le peuple, dont la foule pressée s'ouvrait pour lui faire passage jusqu'à la maison de Mirabeau.

« Cependant le danger étant très pressant, et ma responsabilité trop pénible pour mon cœur, j'aurais désiré d'invoquer d'autres lumières, et d'appeler de nouveaux secours. Mais le malade avait montré d'une manière si décisive sa répugnance pour tout autre médecin que Lachèze et moi, il était même entré dans un accès de colère si violent, quand on lui en avait parlé, que je me résolus avec courage à prendre tout sur moi. . . . . J'avais donc pris mon parti sur tous les discours auxquels je devais être en butte. Mais je ne pouvais le prendre sur le sort du malade. M<sup>me</sup> du Saillant et M. de Lamareck m'ayant invité plusieurs fois à demander un conseil, je leur proposai d'envoyer chercher M. Antoine Petit. On fit partir sur-le-champ pour Fontenay-aux-Roses; M. Delarue proposa M. Jeanroi; on envoya chercher M. Jeanroi, presque au même instant<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 289.

Telles furent les seules personnes qui approchèrent Mirabeau à ses derniers momens, quoi qu'en disent Étienne Dumont (alors absent) dans ses *Souvenirs*, page 308, et Chaussard, page 63. M. de Talleyrand ne vit qu'une fois Mirabeau. Chamfort ne parut pas, ou ne fut pas reçu.

<sup>2</sup> Cabanis, etc., page 290.

M. Jeanroi ne fut pas reçu : « Je ne peindrai pas l'emportement de Mirabeau, quand je lui proposai de voir d'autres médecins ; cet emportement fut extrême. Il refusa formellement ma demande, et me dit : — Je ne vous empêche point de faire ou de dire hors de ma chambre tout ce qu'il vous plaira ; mais qu'ils n'entrent point ici, si vous ne voulez pas que je vous cause le dernier chagrin. . . . — Non, me dit-il, d'une voix forte, je ne verrai personne : vous en avez eu tous les inconvéniens ; si je reviens à la vie, vous en aurez tout le mérite ; je veux que vous en ayez toute la gloire. — Mirabeau, lui répondis-je, voilà des mots qui me font plus de mal que votre colère ; voilà des considérations dont je ne puis pas n'être point affligé mortellement. Il fut inflexible, il le fut encore, lorsque M. Petit arriva, c'est-à-dire deux heures après. »

Cette première fois, M. Petit ne put pas voir le malade. « Je m'efforçai d'y suppléer par un tableau fidèle des accidens, et du traitement que j'avais mis en usage. On a prétendu qu'il avait désapprouvé la saignée, il est constant qu'il ne désapprouva rien, absolument rien.

« En réfléchissant sur la maladie, je trouvais qu'il y avait eu un grand accès dans la nuit du samedi au dimanche (27 mars), un second dans celle du lundi au mardi, un troisième dans celle du mercredi au jeudi. Cette périodicité si marquée, jointe à la marche anormale des symptômes, et à leur caractère pernicieux, me fit soupçonner une fièvre intermittente maligne, cachée sous des apparences humorales et



spasmodiques. Je communiquai ma conjecture à M. Petit ; il la trouva fondée, et nous convînmes d'essayer le quinquina , d'abord à faible dose , et associé à de doux laxatifs , ensuite à dose très haute , si ces premiers essais faisaient expliquer plus clairement la nature , et si leurs résultats nous confirmaient dans ce plan de traitement <sup>1</sup>. »

Cette tentative n'eut aucun succès , et Mirabeau dit à Cabanis : « Tu es un grand médecin ; mais il est un plus grand médecin que toi , l'auteur du vent qui renverse tout , de l'eau qui pénètre et féconde tout , du feu qui vivifie ou décompose tout. »

« Je lui avais dit la veille que son sort serait décidé le samedi matin ; il m'appelle , et me serrant la main avec tendresse : Vous avez raison, mon ami, mon sort sera décidé demain dans la matinée, je le sens. Il prononça ces mots avec une sérénité touchante, et avec un accent qui retentit encore dans mon cœur....<sup>2</sup>.

« Mirabeau avait vu l'émotion profonde de M. de Lamarck ; il l'avait vu pour la première fois verser des larmes. C'est un spectacle bien touchant, nous dit-il, que celui d'un homme calme et froid , ne pouvant cacher qu'à demi une douleur contre laquelle il s'arme vainement.

« Il recevait les soins les plus assidus et les plus affectueux de son ami , M. Frochot. Personne , disait-il ne me remue avec autant d'adresse que lui. Si j'en revenais, je ferais un bon mémoire sur l'art de

<sup>1</sup> Cabanis , etc. , page 293.

<sup>2</sup> Cabanis , etc. , page 296.

garde-malade. C'est lui qui m'en a fourni les idées principales; il m'a aussi suggéré celle de quelques procédés mécaniques qui me paraissent devoir être avantageux.

« Il demandait à l'un de nous de lui soulever la tête; je voudrais, ajouta-t-il, pouvoir te la laisser en héritage <sup>1</sup>.

« Il s'informait toujours de ce qui se passait à l'Assemblée nationale. Il parlait des affaires de l'extérieur; il s'occupait principalement des vues cachées de l'Angleterre. Ce Pitt, me disait-il, est le ministre des préparatifs. Il gouverne avec ce dont il menace, plutôt qu'avec ce qu'il fait. *Si j'eusse vécu*, je crois que je lui aurais donné du chagrin.

« Je lui parlais de l'intérêt extraordinaire qu'on prenait à sa maladie; de l'empressement avec lequel le peuple demandait partout de ses nouvelles, et venait en savoir à sa porte; de l'attention qu'on avait eue de barricader la rue au-dessus et au-dessous de sa maison, afin que le bruit des voitures de l'incommodât point. Ah! oui, sans doute, s'écria-t-il à ce récit, un peuple si sensible et si bon est bien digne qu'on se dévoue à son service, qu'on fasse tout pour établir et consolider sa liberté! Il m'était glorieux de lui consacrer ma vie entière; je sens qu'il m'est doux de mourir au milieu de lui <sup>2</sup>. »

Cabanis avait enfin obtenu la permission d'introduire le docteur Petit. Il revint le vendredi matin,

<sup>1</sup> C'est à M. Frochot que le mot a été dit.

<sup>2</sup> Cabanis, etc., page 297.

1<sup>er</sup> avril. « Il y avait déjà long-temps que le pouls n'existait plus, quand M. Petit arriva. Déjà même les bras et les mains étaient glacés. Cependant leur mouvement n'était pas affaibli, et la force musculaire se soutenait d'une manière étonnante. Du reste, la respiration devenait plus mauvaise de moment en moment, les spasmes et les douleurs plus insupportables par intervalles, la physionomie plus effrayante.

« Le malade reçut M. Petit avec sa grâce ordinaire. — Je vais, dit-il, parler avec franchise à l'homme qui passe pour aimer le mieux ce ton. J'ai toujours cru qu'on ne devait avoir pour médecin que son ami. Voilà mon ami et mon médecin. Il a ma tendresse entière et exclusive; mais il est plein d'estime pour vos lumières, et de respect pour votre caractère moral. Il m'a cité de vous des traits qui prouvent qu'au milieu des institutions sociales, et malgré la culture peu commune que vous avez donnée à votre esprit, vous êtes encore resté l'homme de la nature; j'ai donc pensé qu'un pareil homme, si j'avais eu le bonheur de le rencontrer, serait devenu mon ami. Voilà, monsieur, ce qui m'a déterminé à vous voir. M. Petit lui répondit que l'ami, dans la véritable acception du mot, était encore plus celui qui aimait, que celui qui était aimé, et qu'à ce titre il méritait d'être regardé comme l'ami de M. de Mirabeau; que depuis long-temps il le suivait des yeux dans son immortelle carrière, et qu'il chérissait en lui la patrie, la liberté, la constitution.

« Il examina très attentivement le malade; celui-ci voulut savoir quel était son pronostic, il lui demanda



la vérité franche, l'assurant qu'il était fait pour l'entendre. *J'estime*, lui répondit M. Petit, *que nous vous sauverons, mais je n'en répondrais pas.*

« Nous nous retirâmes dans une pièce voisine. — Le malade est perdu sans ressource, me dit-il, faisons cependant ce que la circonstance indique <sup>1</sup>. Ces nouvelles tentatives firent reparaître encore une lueur d'espérance, mais elle disparut bientôt.

« Après le départ de M. Petit, qui promit de revenir le lendemain, je m'assis auprès du lit du malade, commandant autant qu'il m'était possible à mon émotion. — Son mot est sévère, me dit-il, je l'entends; vous êtes moins décidé; je suis porté à juger comme lui; mais je me plais à croire comme vous.

« Il avait toujours l'air d'espérer pour ménager la tendresse de ses amis. L'après-dînée, il voulut faire son testament. Il fit demander M. Demautort, son notaire; et en attendant, il s'entretenait avec M. Frochot des devoirs qu'il avait à remplir. J'ai des dettes, lui disait-il, et je n'en connais pas la quotité précise. Je ne connais pas mieux la situation de ma fortune; cependant j'ai plusieurs obligations impérieuses pour ma conscience, et chères à mon cœur. M. Frochot rapporta ces paroles à M. de Lamarck, qui répondit: Allez lui dire que si sa succession ne suffit pas aux legs qu'il fera, j'adopte tous ceux que son amitié voudra bien me recommander. Il faut qu'il ait encore un bon moment.

« Mirabeau, digne de ce dévouement généreux, en

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 299.

sentit tout le prix ; mais il n'en fut pas étonné ; il accepta comme un homme qui en aurait fait autant , et il en usa avec modération , mais sans réserve minutieuse <sup>1</sup>.

« Cette nuit je ne le quittai point ; je me couchai sur une chaise longue , à côté de son lit. La poitrine se prenait de plus en plus , et le malaise était très grand ; cependant son esprit avait une telle activité que les idées lui faisaient oublier les souffrances , et que le halètement de sa respiration n'était pour lui qu'un bruit incommode , qui le dérangeait dans ses méditations , sans beaucoup l'occuper d'ailleurs. Il provoquait sans cesse la conversation pour modérer le mouvement de sa tête , craignant que si ce mouvement croissait encore , il ne se transformât en véritable délire. Les pensées et les images se présentaient à lui avec une rapidité étonnante ; jamais peut-être son langage n'avait eu autant de précision , d'énergie et d'éclat.

« Aussitôt que le jour parut , il fit ouvrir ses fenêtres , et me dit d'une voix ferme , et d'un ton calme : — Mon ami , je mourrai aujourd'hui. Quand on en est là , il ne reste plus qu'une chose à faire ; c'est de se parfumer , de se couronner de fleurs <sup>2</sup> , et de s'environner de musique , afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se réveille plus. Il appela son valet de chambre. — Allons , qu'on se prépare à

<sup>1</sup> Cabanis , etc. , page 302.

<sup>2</sup> Mirabeau aimait beaucoup les fleurs , et en était toujours entouré ; c'était véritablement le seul luxe de sa maison.

me raser, à faire ma toilette tout entière 1. » Nous ajouterons qu'il fit pousser son lit près d'une fenêtre ouverte, pour contempler sur les arbres de son petit jardin les premiers indices de la feuillaison printanière. Le soleil brillait, il dit à M. Frochot : « Si ce n'est pas là Dieu, c'est du moins son cousin germain. »

Ces mouvemens inquiétaient Cabanis. « Je lui observai que son accès n'étant pas fini, que le moindre mouvement serait trop préjudiciable, et qu'il pourrait le rendre mortel ; au lieu que peut être cet accès ne le serait pas, en gardant le repos nécessaire. *Il est mortel !* me répondit-il. Son valet de chambre avait été fort malade, le jour précédent. — Eh bien, mon pauvre Theis 2, comment cela va-t-il aujourd'hui? — Ah! monsieur, ah! mon cher maître, je voudrais bien que vous fussiez à ma place. Le malade, après un moment de réflexion, lui répliqua : Tiens, je ne voudrais pas que tu fusses à la mienne 3. »

Depuis le commencement de la maladie, la femme du fidèle Legrain avait passé les jours et les nuits

1 Cabanis, etc., page 306.

2 C'est à tort que le nom du valet de chambre Theis est écrit *Teisch* par Cabanis, page 308 ; *T'eutch* par Ét. Dumont (*Souvenirs*, page 305) ; et *Tesch*, par le rédacteur de l'interrogatoire inséré au tome 9, page 254 du *procès de Louis XVI* (Paris, Debarle, an III de la république). La porte l'appelle *Lesels* dans son rapport au Roi du 2 avril 1791. (*Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes*, etc., page 11.)

3 Cabanis, etc., page 306.



auprès de Mirabeau, dont elle fut l'unique garde-malade, et qu'elle ne quitta pas un seul moment, quoiqu'elle fût enceinte et souffrante. « Henriette, » lui dit-il deux heures avant de mourir, « Henriette, tu es une bonne créature. Tu es près de faire un enfant, tu as risqué d'en perdre un autre <sup>1</sup>, et tu ne me quittes pas. Tu te dois à ta famille, va-t'en, je le veux. » Il fut désobéi pour la première fois.

« Il me fit approcher de lui, et me tendant la main : — Mon bon ami, me dit-il, je mourrai dans quelques heures; donnez-moi votre parole que vous ne me quitterez plus. Je veux finir avec un sentiment doux. — Je lui répondis, en laissant échapper des sanglots que je ne pouvais plus retenir. — Point de faiblesse indigne de vous et de moi, ajouta-t-il, c'est un moment dont il faut que nous sachions jouir encore l'un et l'autre. Donnez-moi de plus votre parole, que vous ne me laisserez pas souffrir des douleurs inutiles. Je veux pouvoir goûter sans mélange la présence de tout ce qui m'est cher.

« Il demanda M. de Lamarck. Quand celui-ci fut arrivé, le malade s'adressant à moi : — J'ai des choses importantes à vous communiquer à tous les deux.

<sup>1</sup> Dans le désordre où était la maison, cet enfant âgé de cinq ans s'était saisi d'un couteau de cuisine, et s'en était grièvement blessé en tombant dessus.

Ce fils de Legrain a dévoué son affection, et une grande partie de son travail au fils adoptif de Mirabeau; sa plume infatigable a plusieurs fois transcrit nos matériaux et notre manuscrit.

Vous voyez que j'ai beaucoup de peine à parler : croyez-vous que je serai plus en état de le faire dans un autre moment ? Je lui répondis : — Si vous êtes trop fatigué, reposez-vous. Mais si vous le pouvez, dès ce moment même. En effet, il baissait à vue d'œil.

« J'entends, me répondit-il ; asseyez-vous donc sur mon lit, vous ici, vous là. Alors, divisant en trois points ce qu'il avait à nous dire, il nous parla près de trois quarts d'heure, d'abord sur ses affaires particulières, ensuite sur les personnes chères qu'il laissait après lui ; enfin, sur l'état des affaires publiques. Il glissa rapidement sur les premiers articles ; il ne pesa que sur le dernier.

« Quand il eut fini de parler avec nous, il fit appeler M. Frochot ; il lui prit les deux mains, dont il mit l'une dans celle de M. de Lamarck, et l'autre dans la mienne. — Je lègue, ajouta-t-il, à votre amitié mon ami Frochot ; vous avez vu son tendre attachement pour moi ; il mérite le vôtre.

« Bientôt après, il perdit la parole ; mais il répondait toujours par des signes aux marques d'amitié que nous lui donnions. Nos moindres soins le touchaient ; il y souriait avec une sérénité et une grâce touchantes. Quand nous penchions notre visage sur le sien, il faisait de son côté des efforts pour nous embrasser ; et le mouvement de ses lèvres nous avertissait de la douceur qu'il trouvait dans nos caresses <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 308 et suivantes.

Rien n'est plus attachant, sans doute, que ce récit dont la fidélité est indubitable, et dans lequel Cabanis n'a ni oublié, ni inventé une seule circonstance. On y voit avec admiration Mirabeau seul, par sa volonté, avec trois amis intimes, déployer, en mourant, la sensibilité la plus pénétrante et la plus noble; aussi un historien dit-il, avec raison, à ce sujet: « Il n'est que des âmes supérieures, et fortement trempées, qui puissent ainsi triompher des douleurs les plus cruelles, et de l'horreur naturelle de l'homme pour sa destruction. » Mais nous demanderons où le même auteur a pris de quoi écrire cette phrase peut-être trop académique? « *Comme le gladiateur de Rome, Mirabeau prit une noble attitude pour mourir devant le peuple. On peut trouver quelque ostentation, quelque faste dans sa mort, etc.* <sup>1</sup>. »

A notre avis la magnanimité philosophique de Mirabeau mourant est énergiquement caractérisée par un passage de celui des journaux ultra-démocrates qui s'expliqua sur le compte de l'illustre malade avec le plus d'intérêt, de bienséance et de justice: « Chaque phrase tombée de ses lèvres expirantes décelait une âme étrangère, pour ainsi dire, aux atteintes mortelles de son corps. On eût dit que cet homme extraordinaire assistait à sa propre dissolution, et qu'il n'était que le témoin de son trépas. »

Nous reprenons l'éloquent récit de Cabanis:

« Ses mains glacées restèrent dans les nôtres pen-

<sup>1</sup> M. P.-F. Tissot, tome 2, page 283.

<sup>2</sup> *Révolutions de Paris*, n° 91, page 640.



dant plus de trois heures ; son agonie fut calme pendant ce temps. Mais vers les huit heures les douleurs se réveillèrent. Alors il me fit signe de lui donner à boire. Je lui apportai successivement de l'eau, du vin, de l'orangeade, je lui offris même de la gelée. Il refusa tout, et fit le mouvement d'un homme qui veut écrire. Nous lui donnâmes une plume et du papier. Il écrivit très lisiblement *dormir*. Je fis semblant de ne pas l'entendre. Il fit signe de lui rapporter le papier et la plume, et il écrivit : *Croyez-vous donc que la mort, ou l'effet qui m'en rapprochera, puisse produire un sentiment dangereux ?* Voyant que je n'adoptais pas sa demande, il écrivit encore : *Tant qu'on a pu croire que l'opium fixerait l'humeur, on a bien fait de ne pas le donner ; mais maintenant qu'il n'y a plus de ressources que dans un phénomène inconnu, pourquoi ne pas tenter ce phénomène ; et peut-on laisser mourir son ami sur la roue pendant plusieurs jours peut-être ?*

« Les douleurs augmentaient de moment en moment : elles étaient déjà si violentes qu'elles devenaient causes accélératrices de la mort. Mon devoir alors était de les modérer. Je formulai un calmant ; et je dis au malade que dans une minute son vœu serait rempli. M. Petit arrive sur ces entrefaites. Comme nous passions dans un cabinet voisin, la douleur ranime tout à coup le malade et lui rend la parole. Il me rappelle avec force et me dit :— Jurez-moi que vous ne direz point ce que vous allez faire. M. Petit approuva le calmant, mais il préféra de donner dans de l'eau simple le sirop diacode que j'a-

vais ordonné dans une eau distillée. L'apothicaire logeait dans la même rue. Cependant, il fallait le temps d'aller chez lui et d'en revenir. Les douleurs devenaient atroces. — On me trompe, dit à M. de Lamarck le malheureux agonisant. — Non, l'on ne vous trompe pas, le remède arrive, nous l'avons tous vu ordonner. — Ah ! les médecins ! les médecins ! reprit-il. Et se tournant vers moi avec un air mêlé de colère et de tendresse : N'étiez-vous pas mon médecin et mon ami ? Ne m'aviez-vous pas promis de m'épargner les douleurs d'une pareille mort ? Voulez-vous que j'emporte le regret de vous avoir donné ma confiance ? — Ces paroles, les dernières qu'il ait prononcées, retentissent sans cesse à mon oreille. Il se tourna sur le côté droit dans un mouvement convulsif ; et ses yeux s'étant élevés vers le ciel, il expira dans nos bras vers les huit heures et demie. C'est à peu près à la même heure que la veille, entendant tirer des coups de canon, il s'était écrié, comme en sursaut : *Sont-ce déjà les funérailles d'Achille ?...*<sup>1</sup> M. Petit, debout et pensif au pied de son lit, nous dit : Il ne souffre plus<sup>2</sup>.

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces détails touchans ; c'est que jamais un grand homme mourant ne mérita mieux l'application de la belle parole de Lucain : *Seque probæt moriens* ; c'est que la figure de Mirabeau

<sup>1</sup> Lorsque ce mot célèbre fut redit à Robespierre, il en tira un favorable augure, et répondit : « Achille est mort ; Troie ne sera pas prise (Camille Desmoulins). »

<sup>2</sup> Cabanis, etc., page 308 à 312.

conserva après sa mort l'empreinte des dernières impressions qu'il avait ressenties. A côté d'une seule trace de souffrance physique <sup>1</sup>, on voit avec attendrissement le calme le plus noble, et le plus doux sourire sur ce visage qui semble endormi d'un sommeil plein de vie, et occupé d'un rêve agréable.

Avant de passer aux détails subséquens que Cabanis donne sur les causes de la mort, et sur les résultats de l'autopsie, nous devons compléter son récit en ce qui concerne les derniers entretiens de Mirabeau.

Cabanis s'est borné à citer le nom de M. de Talleyrand, et pourtant celui-ci passa plus de deux heures, le 1<sup>er</sup> avril, auprès du lit de Mirabeau.

On sait qu'ils avaient été fort liés en 1787 et 1788, mais que le tort grave de la publication des lettres secrètement écrites de Berlin avait profondément blessé M. de Talleyrand, que ne purent ramener le repentir et les démarches de Mirabeau; pendant toute la durée de la session de l'Assemblée, la communauté des travaux, des principes, des dangers, et, sur beaucoup de points, des opinions, ne fut pourtant pas une cause de rapprochement, et c'est seulement à son dernier jour que Mirabeau devait revoir son ami.

Celui-ci vint spontanément <sup>2</sup>. Leur entretien n'eut pas de témoin. On croit qu'après les épanche-

<sup>1</sup> Le masque, indéfiniment multiplié par le moulage, et que l'on trouve partout, présente une torsion sensible du nez.

<sup>2</sup> On nous a assuré que les premiers mots de M. de Tal-



mens d'une affection long-temps comprimée , la politique occupa les deux illustres amis. Outre la remise du discours *sur l'inégalité des partages dans les successions en ligne directe* <sup>1</sup>, on croit que Mirabeau, encore rempli de ses vastes pensées d'avenir, recommanda à M. de Talleyrand le plan dont l'exécution, due, quarante ans après, à la persévérance, à l'habileté du profond diplomate, à l'autorité de son entremise et de son nom, sera le plus solide fondement de sa gloire, comme le plus éclatant de ses services, le plan d'une alliance systématique, d'une étroite alliance entre la France et l'Angleterre <sup>2</sup>. Tout ce qu'on sait avec certitude, c'est que Mirabeau se montra fort touché de la visite de son ami, et déclara que l'affection dont il avait obtenu des preuves adoucissait ses derniers momens.

Nous ajouterons un seul fait qui nous a été affirmé par des témoins; c'est que Mirabeau voulant éviter l'alternative d'admettre ou de repousser l'assistance d'un prêtre, s'il en venait, comme il y avait tout lieu de le croire (en effet le curé de Saint-Eustache se pré-

leyrand furent ceux-ci : Une moitié de Paris reste en permanence à votre porte; j'y suis venu, comme l'autre moitié, trois fois par jour, pour avoir de vos nouvelles, en regrettant amèrement, chaque fois, de ne pouvoir pas la franchir. »

<sup>1</sup> On sait que ce discours fut lu à l'Assemblée par M. de Talleyrand, le 2 avril, quelques heures après la mort de Mirabeau.

<sup>2</sup> On a vu tome X, page 222, ce qu'en disait Mirabeau à la tribune, le 28 janvier 1791.

senta ), avait donné des ordres pour que , dans ce cas , on répondit , soit qu'il attendait l'évêque d'Autun , soit qu'il était avec lui , c'est-à-dire avec le supérieur ecclésiastique du prêtre de paroisse , quel qu'il fût , qui viendrait offrir son ministère.

Cabanis s'est pieusement attaché , non seulement à montrer que Mirabeau déploya sur son lit de mort un courage digne de son génie , mais aussi à présenter ce génie encore armé de toute sa force de pensée et de prévision. Mais Cabanis a pour ainsi dire nié ce mot célèbre , rapporté partout : « *J'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie dont les débris vont être la proie des factieux.* »

Nous devons cependant contredire cette dénégation qui ne peut s'expliquer , si ce n'est par des motifs assez contradictoires. Cabanis aurait-il craint d'affliger le Roi par la relation , en quelque sorte officielle , d'une prédiction d'autant plus alarmante qu'elle n'était que trop justifiée par l'état des affaires ? ou faut-il attribuer la dénégation aux sentimens intimes de Cabanis qui , tendant , comme on le sait , beaucoup plus vers la république que vers la monarchie , pouvait ne pas voir dans les ennemis de celle-ci *des factieux* ? Quoiqu'il en soit , outre la concordance du mot contesté avec les pronostics récents que nous avons rapportés d'après É. Dumont <sup>1</sup> , nous opposons à Cabanis une preuve irrécusable dans une lettre de M. Frochot , dont l'autographe est sous nos yeux : « Toutes les circonstances actuelles , tous les événemens que l'on peut

<sup>1</sup> Voir ci-dessus page 135 du présent volume.

prévoir encore , et dont j'acquiers chaque jour des indices , me font regretter que M. Cabanis ait voilé le mot très réellement prononcée : *J'emporte le deuil de la monarchie*, etc. »

Nous revenons présentement à la relation de Cabanis , en ce qui concerne les causes de la mort , et les résultats de l'autopsie.

« Le corps fut ouvert le lendemain dimanche vers midi , en présence d'un nombre très considérable de médecins et chirurgiens <sup>1</sup>, » et aussi en présence de beaucoup de membres de divers districts de magistrats , de gardes nationaux , et enfin « de personnes nommées par le peuple assemblé en grand nombre devant la maison <sup>2</sup>. »

Nous remarquerons une autre circonstance omise par Cabanis ; c'est que l'autopsie fut provoquée par un réquisitoire *de l'accusateur public* du premier arrondissement du département de Paris ; ce réquisitoire est motivé dans les termes suivans : « . . . La clameur publique et les regrets universels du peuple ont annoncé la mort de M. Riqueti l'aîné , ci-devant Mirabeau , décédé ce jourd'hui , à neuf heures trois quarts du matin. La violence de la maladie , ses progrès rapides , la promptitude de la mort , peut-être

<sup>1</sup> Le procès-verbal imprimé en nomme quarante-quatre.

<sup>2</sup> *Procès-verbaux de l'ouverture et de l'embaumement du corps de M. de Mirabeau aîné, député à l'Assemblée nationale.* Paris, Prault, page 4. Ces délégués du peuple étaient au nombre de sept.



aussi les craintes exagérées que la célébrité de M. Riqueti, les services qu'il a rendus à la chose publique, et le malheurs des circonstances semblent justifier, jusqu'à un certain point, ont fait soupçonner que la mort de M. Riqueti pouvait n'être pas naturelle. Pour vérifier le fait, ou pour détruire des soupçons peut-être mal fondés, il est nécessaire de procéder à l'ouverture et à la visite du cadavre, et de mettre toute la publicité et l'authenticité possibles dans cette visite. A ces causes, etc. <sup>1</sup> »

Nous continuerons à extraire la relation de Cabanis : « Plusieurs médecines manifestèrent un grand esprit de sagesse ; entre autres MM. Petit et Vicq-d'Azyr dont les opinions font autorité dans toutes les parties de la médecine, mais surtout dans l'anatomie. L'estomac, le duodénum, une grande partie du foie, le rein droit, le diaphragme et le péricarde offraient des traces d'inflammation, ou plutôt, à mon avis, de congestion sanguine. Le péricarde contenait une quantité considérable d'une matière épaisse, jaunâtre, opaque. Des coagulations lymphatiques recouvraient toute la surface extérieure du cœur, à l'exception de sa pointe. La cavité de la poitrine contenait une petite quantité d'eau.

« Certainement l'état du cœur, et l'épanchement dans lequel nageait cet organe, peuvent être regardés comme mortels. Mais je crois, ainsi que Lachèze, dont les lumières et les soins m'ont beaucoup aidé

<sup>1</sup> Les procès-verbaux que nous venons de citer mentionnent aussi l'assistance de l'accusateur public.

dans le cours de la maladie , que la mort a été déterminée immédiatement par l'affection du diaphragme; et j'attribue toujours cette affection , ainsi que celle du cœur, à l'humeur rhumatismale, goutteuse, vague, que nous en avons , dès le début, regardée comme la cause. J'atteste avec candeur qu'en retrouvant la même série de symptômes , je porterais encore le même jugement , et que j'emploierais les mêmes moyens de curation <sup>1</sup>. »

*Plusieurs médecins*, dit Cabanis, *manifestèrent un grand esprit de sagesse* lors de l'ouverture du corps. Cette phrase remarquable a une double application.

Elle se rapporte d'abord aux rumeurs publiques qui supposaient Mirabeau mort par suite d'empoisonnement , et non par suite de maladie naturelle ; ensuite aux doutes que conçurent plusieurs médecins assistans , doutes dont l'expression faillit leur échapper , et qui furent brusquement refoulés par la prudence et peut-être aussi par la conviction du plus grand nombre.

Il y avait , en effet , dans le public un préjugé général et fort naturel , fondé sur la connaissance qu'on avait de la robuste constitution physique de Mirabeau , et sur les ressources infinies d'un tel tempérament et d'un tel âge.

D'ailleurs , ce préjugé était entretenu et fortifié par les manifestations très publiques de la famille , qui croyait fermement au poison , et qui s'en expliquait

<sup>1</sup> Cabanis , etc. , page 315.

sans aucune réticence ; M<sup>mo</sup> du Saillant , entre autres , ne ménageait rien dans sa douleur désespérée ; elle avait même exprimé sa conviction à Cabanis , qui lui avait répondu : « Eh ! qui donc pourrait avoir intérêt à empoisonner votre frère ? » et l'inconsolable sœur n'avait pas trouvé dans cette naïve question d'un homme de bien de quoi détruire les motifs de craintes que faisaient naître tant de haines politiques dont plus que personne elle avait le secret <sup>1</sup>.

Quant aux médecins qui ne *manifestèrent pas le grand esprit de sagesse* dont parle Cabanis , il y en eut , en effet , plusieurs qui crurent apercevoir des traces de poison. Tels furent le docteur Chevetel déjà cité ; M. Forestier , *maître en chirurgie* , député par le district de l'Observatoire ; M. Paroisse , chirurgien major du bataillon des Capucins ; MM. Larue et Couad , chirurgiens ; M. Roudel , alors chirurgien major de la cavalerie de la garde nationale , depuis chirurgien en chef de l'hôpital des vétérans ; M. Soupé , à cette époque chirurgien divisionnaire de la garde nationale , depuis chirurgien des prisons de Paris , et l'un des trois opérateurs qui concoururent principalement à l'ouverture du corps. Tous nous ont déclaré , à diverses époques , qu'ils avaient reconnu des traces indubitables de poison <sup>2</sup> , quoique le procès-verbal

<sup>1</sup> M. Pellenc nous a affirmé qu'ayant un jour pressé Cabanis de questions , celui-ci lui répondit : « Le fait du poison ne m'est pas prouvé , mais le contraire ne l'est pas non plus. »

<sup>2</sup> Parmi les personnes qui crurent au poison d'après les



n'eût constaté relativement à l'estomac qu'une légère phlogose et quelques marques d'inflammation vers l'orifice du pylore, des taches livides, sans aucune trace d'érosion. M. du Saillant, beau-frère de Mirabeau, et qui lui a survécu vingt-cinq ans, a, pendant tout le reste de sa vie, affirmé que dans le cours de l'opération il avait entendu distinctement le mot caractéristique et décisif d'érosions, comprimé sur-le-champ; et ce mot fut, en effet, prononcé par un jeune chirurgien, nommé tout à l'heure, M. Roudel, en présence d'un plus jeune confrère, devenu depuis justement célèbre, M. le baron Athanase Barbier<sup>1</sup>, qui assistait à l'opération, à côté et comme premier prévôt du savant professeur Jean-Joseph Sue.

Nous le répétons, le terme d'érosions fut prononcé, et le docteur Ath. Barbier atteste encore que cette exclamation fut arrachée par une intime conviction qu'il partageait, et qu'il conserve. Mais J.-J. Sue imposa brusquement silence à ses deux élèves, en leur disant tout bas : *Il n'est pas empoisonné, il ne peut pas être empoisonné, entendez-vous, imprudens! voulez-vous faire égorger le Roi, la Reine, et l'Assemblée, et nous*

confidences, ou, si l'on veut, d'après les indiscretions des médecins, nous citerons Chaussard qui dit, page 62 : « Il mourut empoisonné, du moins c'est l'opinion générale et celle de plusieurs officiers de santé. On a répandu qu'on employa l'*acqua Tophana*. »

<sup>1</sup> Chirurgien en chef du Val-de-Grâce pendant trente-deux ans, l'un des plus savans et des plus habiles praticiens de Paris.

tous ? M. Roudel nous a déclaré de plus un fait que M. le baron Ath. Barbier se rappelle également : c'est que , ayant eu un moment sous la main l'estomac , évidemment corrodé et perforé par quelque substance vénéneuse d'ailleurs inaperçue ( et l'on sait qu'il en est qui ne s'aperçoivent pas ) , il fut distrait par une question qui lui fit porter les yeux d'un autre côté, et, quand il se retourna après avoir répondu en peu de mots , voulant continuer son examen , il trouva que le viscère avait disparu , sans qu'il lui ait été possible de le revoir.

Nous ajouterons que ce récit nous a été littéralement répété, il y a quelques années , par le professeur J.-J. Sue.

Nous n'avons assurément pas la prétention d'établir la réalité d'un empoisonnement , qui , n'ayant pas été prouvé alors , ne peut plus jamais l'être ; nous ne relèverons pas ce fait remarqué dans le temps , que le procès-verbal ne mentionne pas plus l'absence que la présence du poison ; nous ne commenterons pas l'anecdote rapportée par M<sup>me</sup> Campan , en ces termes : « Voici ce que j'ai entendu dire à la Reine, par M. Vicq-d'Azyr , le jour même de l'ouverture du cadavre ; ce médecin l'assura que le procès-verbal qui avait été fait sur l'état des intestins , était aussi applicable à une mort produite par des remèdes violens , que par le poison. Il disait aussi que les gens de l'art avaient été fidèles dans leur rapport , mais qu'il était plus prudent de le conclure par la mort naturelle , puisque , dans l'état de crise où était la France , un parti , in-

nocent d'un tel crime , pourrait être victime de la vengeance publique <sup>1</sup>. »

Nous nous bornerons à dire qu'à l'âge et avec la complexion qu'avait Mirabeau , il était en effet permis de trouver extraordinaire qu'une lésion provenant d'une humeur *rhumatismale*, *goutteuse*, *vague*, eût suffi en cinq jours à tuer un homme tel que lui ; il ne faut pas en conclure du reste que , dans notre pensée , ce doute atteigne la science , et surtout le dévouement du médecin ; nous repoussons , au contraire , avec conviction , ce qu'alors on a dit et imprimé , sans preuve , de l'insuffisance de Cabanis , savant théoricien , mais praticien peu exercé , disait-on ; de ses incertitudes et de ses variations dans le traitement d'une maladie si grave <sup>2</sup> ; de l'inopportunité plus que dangereuse d'une double saignée ; de l'espèce d'incurie

<sup>1</sup> *Mémoires de M<sup>me</sup> Campan*, tome 2, page 135.

<sup>2</sup> Ét. Dumont , notamment , s'en est expliqué en ces termes : « Cabanis a donné le récit de la maladie et de son traitement ; j'étais à Genève ; nos plus habiles médecins jugèrent , d'après cet exposé même , que le médecin , dès le second jour , avait perdu la tête ; la grandeur du fardeau l'avait étonné. J'ai trouvé , deux ans après , que les médecins d'Édimbourg en portaient le même jugement. Ils ne disent pas que le traitement ait causé la mort ; mais ils disent qu'on n'a rien fait pour le guérir ; en un mot , qu'on ne traita point la maladie qu'il avait , et qui est clairement décrite dans l'ouvrage. Ils ont écarté toute idée de poison : et il n'y en avait point d'apparence. C'était une inflammation dans les entrailles occasionée par des excès. » (*Souvenirs* , pages 307 et 308. )



et du retard qu'il opposa à la demande d'une consultation ; du dissentiment qu'aurait manifesté le docteur Antoine Petit , sur la direction et les procédés du traitement ; quant à ces deux derniers faits , nous remarquerons qu'ils sont déniés par Cabanis , dont on ne peut pas plus contester la véracité vertueuse , que sa tendresse passionnée pour son ami. Nous devons reconnaître que , quoi qu'il ait fait pour l'illustre malade , il était naturel que la douleur publique accusât l'homme de l'art qui n'avait pu empêcher le fatal événement. Enfin , nous ne posons pas , comme une certitude , le fait du poison , mais nous y croyons comme la famille , comme le plus grand nombre des contemporains ; et nous sommes de même déterminé par cette considération que la mort de Mirabeau était nécessaire à ses ennemis.

Mais quels sont-ils ? . . . . . Ceux-là furent ses assassins qui firent unanimement éclater une joie féroce et délirante en présence du malheur qui mettait la France en deuil ; ceux-là que sa mort délivrait du seul obstacle qui pût les empêcher désormais de renverser la constitution et le trône.

. . . . . *cui prodest scelus*  
*Is fecit.*

L.-A. SENECA.

Pendant que Mirabeau luttait contre la mort , il se passait chez lui un fait grave dont Cabanis n'a point parlé.

Dans la journée du 1<sup>er</sup> avril le malade avait mandé , et quelque temps entretenu , tête à tête , son secré-

taire intime, M. de Comps, dont nous avons fait mention ailleurs, et qui lui avait toujours donné des preuves de l'attachement le plus passionné <sup>1</sup>. A la vivacité des effusions, à la solennité des recommandations et des adieux, le jeune homme avait reconnu la certitude d'une séparation prochaine <sup>2</sup>.

Dans la nuit du même jour, vers quatre heures du

<sup>1</sup> Voici ce qu'en dit Laporte dans un rapport adressé au Roi le jour même : « Ce Comps est un jeune homme de condition, ayant la tête fort chaude, et faisant des vers. Mirabeau se l'était attaché depuis quatre ans, et l'aimait beaucoup, parce que Comps s'était battu deux fois pour lui, et était toujours prêt à mettre l'épée à la main pour défendre son patron. » (*Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif*, etc., n° 6, page 11).

<sup>2</sup> Nous rapporterons ici quelques mots d'explication tirés d'une lettre que M. de Comps fit insérer dans divers journaux, le 22 avril. Nous les copions sur le *Paquebot* d'Étienne Jouy, et le *Postillon par Calais* de Regnaud de Saint-Jeand'Angely : « Depuis quatre ans je vivais auprès de M. de Mirabeau; j'y vivais comblé de ses bontés, honoré de sa confiance intime; et, ce qui était tout pour mon cœur, il me traitait comme son fils. Jusqu'à ses derniers momens, il n'a pas cessé de me donner des preuves de sa plus tendre affection. . . . Quelques heures avant sa mort, il me fit appeler. Il semblait que pour ajouter à mes regrets, il eût réservé tout ce que son amitié avait de plus touchant. Après m'avoir donné des consolations désespérantes, il me fit part de ses dernières dispositions en ma faveur. Ensuite, me serrant la main, il me dit avec l'accent de la plus vive sensibilité : *Mon ami, j'ai bien peu fait pour vous, mais le reste est dans mon cœur. . . . Je ne mourrai pas tout entier pour vous; je vous lègue à mon bon ami Lamarck.* »

matin , Mirabeau demanda qu'on allât chercher à l'étagé supérieur son secrétaire , qui s'était retiré quelques momens auparavant ; celui-ci était seul , et plongé dans un désespoir morne, dont l'affaissement était accru au dernier point après quatre jours de veilles , de larmes et de complète inanition ; en entendant frapper brusquement à sa porte au milieu de la nuit , il se persuade qu'on vient lui annoncer la mort de son bienfaiteur ; sa stupeur se change en un délire furieux ; il s'écrie , il s'agite sans ouvrir ; il répète plusieurs fois : *oui, oui, à la vie et à la mort* ! Il laisse échapper les mots de *crime, de poison* ; hélas ! il n'entendait pas d'autres depuis le commencement de la maladie ; pendant qu'on l'appelle plus vivement encore, au lieu de répondre , il saisit un couteau-canif ; il s'en frappe au col et à la poitrine , où il se fait cinq blessures ; il tombe évanoui , couvert de sang , et ne revient à la vie qu'au moment où sa porte est enfoncée à coups de crosses de fusil , par des hommes de garde dont les domestiques étaient allés réclamer l'assistance ».

Relevé à ce bruit , sa première pensée est un élan de probité ; se croyant prêt à mourir , avant d'avoir

<sup>1</sup> Après avoir reçu la lettre que nous avons transcrite au commencement de cet ouvrage, M. de Comps avait couru chez Mirabeau , et lui avait dit : *Entre nous , désormais , c'est à la vie et à la mort !*

<sup>2</sup> Depuis le second jour de la maladie , on avait établi dans le jardin un poste de cinquante grenadiers du bataillon de la Grange-Batelière , dont Mirabeau était commandant.



été interpellé, avant d'avoir rouvert les yeux, il déclare qu'il n'a à lui, dans un meuble, que quelques effets de peu de valeur, dont il dispose verbalement en faveur de sa famille; il ajoute qu'un portefeuille contenant 22,000 francs de billets, appartient à la *succession* de Mirabeau; qu'il ne veut vivre que le temps nécessaire pour en rendre compte. — Il ignorait que, douze heures auparavant, Mirabeau l'en avait expressément dispensé par cette clause textuelle de son testament, dicté la veille à quatre heures du soir : *Je donne et lègue au sieur de Comps, mon secrétaire, la somme de vingt mille francs une fois payée. Je veux qu'il ne puisse être recherché au sujet des recettes et dépenses qu'il a faites pour moi, mon intention étant qu'il soit cru à sa déclaration sur sa position vis-à-vis de moi.*

Après avoir jeté ce peu de mots aux interpellateurs qui l'entouraient, M. de Comps retomba dans des alternatives de stupeur muette et de désespoir délirant; il fut long-temps sans pouvoir répondre aux questions réitérées de l'administrateur de la police, M. Maugis, qui avait été tout de suite appelé; car une pareille scène, dans un moment si critique et si solennel, ouvrirait le champ à mille conjectures. Pendant qu'on pensait le blessé, qui s'évanouit plusieurs fois, M. Maugis recevait les témoignages et les récits de tous les gens de la maison; ranimé, après quelques heures, par des soins empressés, et rassuré par la présence d'un compatriote et d'un ami, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, qu'on avait mandé exprès, l'infortuné jeune homme s'expliqua enfin, et avoua que la certitude

d'avoir perdu Mirabeau, la conviction qu'il mourait empoisonné, une douleur déchirante, un égarement complet, l'avaient porté à l'acte désespéré qu'il venait de commettre <sup>1</sup>.

L'illustre mourant, du reste, n'en eut pas connaissance ; car, pendant l'enquête, qui se faisait à son insu, et avant que son malheureux ami se fût expliqué, Mirabeau avait rendu le dernier soupir.

La Providence avait permis que sa vie, si courte et si laborieuse, fût traversée par toutes les afflictions et tous les malheurs que les passions des hommes et les vicissitudes sociales peuvent attirer sur eux, elle avait aussi décidé que quelques-uns des plus illustres amis de Mirabeau resteraient après lui indifférens, sinon infidèles à sa mémoire ; mais elle voulut que ses deux commensaux les plus ignorés, et les plus intimes à la fois, survécussent pour la défendre, pour la bénir, pour la glorifier ; pour encourager et pour soutenir, pour éclairer et pour aider son biographe, qui parle ici. Nous avons perdu naguère l'un d'eux, mais l'autre vit encore ; et nous avons dû rendre témoignage de sa pieuse fidélité, afin d'en faire le titre de

<sup>1</sup> Regnaud de Saint-Jean-d'Angely disait alors que M. de Comps avait été frappé d'une *apoplexie morale*. Le 22 décembre 1812, en défendant avec courage M. le comte Frochot, cité devant le conseil d'état pour s'expliquer sur sa conduite lors de l'échauffourée du général Malet, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely employa le même mot d'*apoplexie morale* pour exprimer l'absorbante douleur que la nouvelle supposée de la mort de l'empereur avait causé au loyal et dévoué préfet de la Seine.

gloire d'un noble vieillard; de M. de Comps, pour qui, dans un âge plus fait, nous convertîmes en affection réfléchie, l'affection instinctive qui nous avait attachés à Mirabeau; de M. de Comps qui, dès notre enfance, nous donna en sentiment paternel ce qu'il avait voué d'amour filial au grand homme qu'il adore, et qu'il pleure après quarante-cinq ans, comme le premier jour.

Nous n'ajouterons qu'un mot sur ce douloureux épisode; il occasionna beaucoup de rumeurs, même au dehors, fit naître toutes sortes de sinistres conjectures, et parvint jusqu'aux Tuileries. La preuve en est dans un rapport de Laporte au Roi, daté du 2 avril 1.

Le même rapport mentionne un fait que Cabanis n'a pas inséré dans sa narration: « Quoique j'aie lieu de penser que Votre Majesté est instruite de ce qui s'est passé dans les derniers instans de M. de Mirabeau, je crois cependant devoir lui rendre compte de ce qui est venu à ma connaissance par une voie sûre; je craignais que quelques papiers ne fussent tombés dans des mains suspectes, et je me suis procuré ces renseignemens qui doivent ôter toute inquiétude, puisque M. le comte de Lamarck a été à portée d'enlever tous ceux qui pourraient intéresser Votre Majesté. . . . . M. de Lamarck avait avec lui le sieur Pellenc lorsqu'il a ouvert le secrétaire de M. de Mirabeau 2. »

1 Nous l'avons cité ci-dessus page 180.

2 N° 6 du *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif*, etc., pages 10 et 12.

Cette Note, adressée par Laporte au Roi, et trouvée dans



Quelques détails ont été révélés il y a sept ans sur ce dernier fait. Nous les puisons dans la Notice déjà citée <sup>1</sup> qui précède la lettre écrite par Mirabeau au Roi le 10 mai 1790 <sup>2</sup>.

« Quelque temps avant cette mort prématurée, Mirabeau et le comte de Lamarck causaient ensemble sur les morts célèbres dont l'antiquité nous a transmis le récit. Mirabeau disserta long-temps avec beaucoup d'éloquence, sur le poignard de Lucreèce, sur la ciguë de Socrate, et l'épée de Caton. Vous avez admirablement parlé, lui dit le comte de Lamarck; mais ces grands personnages étaient soutenus par de grandes passions; ils attachaient sur eux les regards de tout un peuple, et pouvaient entendre d'avance les éloges de la postérité. Je connais une mort dans laquelle il

*l'armoire de fer*, attira, comme de raison, l'attention de la *commission des douze*. M. de Comps, alors chargé d'une secrète mission diplomatique à Bruxelles, fut officieusement invité par le ministre des affaires étrangères, Lebrun, à venir à Paris, comme pour s'expliquer spontanément devant la commission. Mais elle avait déjà lancé un mandat d'amener contre M. de Comps. Il fut interrogé le 22 mars 1793, et, dans ses réponses franches et courageuses, il déclara, entre autres choses, que « dans tous ses travaux, Mirabeau ne consultait que l'inspiration de son génie, et qu'il n'avait pu entreprendre aucun genre de travail dont les résultats auraient pu servir l'autorité royale aux dépens de la liberté publique. » (Voir au tome 9, page 253 à 255 du *Procès de Louis XVI.*)

<sup>1</sup> Voir les présens Mémoires, tome IX, page 198.

<sup>2</sup> Insérée au tome IX, page 234 et suivantes des présens Mémoires.

entre peut-être encore plus de simplicité , de force d'âme et de véritable grandeur. — Laquelle donc ? reprit Mirabeau. — C'est la mort d'un pauvre soldat que la mitraille vient de mutiler sur un champ de bataille ; qu'on jette dans une charrette dont chacun des cahots lui cause d'horribles souffrances ; qu'on abandonne dans un hôpital où l'on ne saurait trouver un lambeau de linge pour arrêter son sang , un verre d'eau pour étancher sa soif ; qui a vécu obscur , qui meurt de même , loin de ses parens , sans amis , sans consolations , sans secours..... et qui meurt sans se plaindre. — Ah ! s'écria Mirabeau , vous pourriez bien avoir raison.

« Il avait exigé que toutes les lettres dont se composerait sa correspondance lui fussent exactement remises. La cour avait rempli scrupuleusement cette condition du traité ; toutes ses lettres existaient dans son portefeuille. Quand les progrès du mal dont il mourut ne laissèrent plus aucun espoir , on trembla des suites que pourrait avoir la révélation d'un pareil mystère. M. le comte de Lamarck , en lui parlant de ses papiers , osa lui en proposer le sacrifice. — Que me demandez - vous ! s'écria Mirabeau ; vous voulez donc que je meure tout entier ! quelques succès de tribune ont à peine effacé le souvenir de mes désordres ; mais c'est là , dans ce portefeuille , qu'est ma justification ; là qu'est ma gloire ; là qu'on aurait appris à connaître mes vues , mes plans , mon ame , mon génie ; tout ce qui m'aurait montré comme je suis aux yeux de mes concitoyens ; tout ce qui m'aurait grandi dans l'avenir ; et vous en exigez le sacrifice !..... Le

comte de Lamarck , qui savait à quel point son cœur était accessible aux sentimens généreux , lui représenta que , plus un pareil acte lui semblait pénible , plus il était digne de lui. — Voulez-vous , lui dit-il , tromper la confiance d'un Roi qui n'avait mis qu'en vous l'espoir de son salut ? Ne serez-vous pas touché du sort de la Reine , de cette princesse dont vous honorez le caractère , et dont une imprudence pourrait si cruellement aggraver les malheurs ? — Vous le voulez ? dit Mirabeau , soyez satisfait. J'y consens : emportez , détruisez ces papiers. Et , comme le comte de Lamarck quittait la chambre , Mirabeau le rappela un moment , et lui dit : *Monsieur le connaisseur en belles morts , êtes-vous content ?* »

L'exactitude de cette relation nous est garantie par un récit en tout semblable que nous avons entendu de la bouche même du prince Auguste d'Arenberg ; les minutes des correspondances secrètes furent extraites , par M. de Comps , des papiers de Mirabeau , le vendredi 1<sup>er</sup> avril , à neuf heures du soir , et le lendemain , de grand matin , par M. Pellenc , qui en fit le triage , qui les divisa en liasses peu apparentes , et qui les porta , en diverses fois , chez le comte de Lamarck.

Nous avons encore à compléter le récit de Cabanis , en ce qui concerne la symphatie publique dont Mirabeau fut entouré pendant sa rapide maladie. « Une foule immense se rassemblait chaque jour et à chaque heure devant sa porte ; cette foule ne faisait pas le moindre bruit , dans la crainte de l'incommoder ; elle se renouvelait plusieurs fois pendant le cours des



vingt-quatre heures ; et des individus de différentes classes se conduisaient tous avec les mêmes égards<sup>1</sup>. Ajoutons que le peuple fit fermer toutes les salles de spectacle<sup>2</sup>, et qu'il alla jusqu'à disperser tumultuairement et de vive force, plusieurs lieux de réjouissances particulières.

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> de Staël, *Considérations*, etc., tome 1, p. 405.

<sup>2</sup> Il en fut de même le jour des obsèques.

<sup>3</sup> Ce fait est constaté dans divers journaux, et, en outre, dans trois feuilles qui coururent alors. L'une intitulée : *L'ordre et la marche de l'enterrement de M. de Mirabeau* (Paris, Labarre, in-8<sup>o</sup> de huit pages), et qui contient l'itinéraire et le détail du convoi, raconte qu'un bal fort brillant se donnait aux Champ-Élysées ; et que le peuple, qui croyait y voir l'indice d'une joie insultante pour le sentiment public, chassa les danseurs, et força les dames à se dépouiller des fleurs et des plumes qui ornaient leurs têtes, et à s'en aller à pied au milieu des huées.

On lit dans une autre feuille portant ce titre : *Détail exact des funérailles et de l'enterrement de M. de Mirabeau, avec l'ordre de la marche et le procès-verbal de l'ouverture de son corps* (Paris, de l'imprimerie patriotique, in-8<sup>o</sup> de huit pages) : « Les monarchiens ont eu l'effronterie de donner, le jour du décès de Mirabeau, une fête chez Ruggieri, où ils ont fait éclater leur joie ; et le peuple les a honteusement expulsés. »

Enfin une troisième feuille, sans titre, contient cette relation : « Une société d'aristocrates, réunie chez M<sup>me</sup> Hoquier, à Argenteuil, s'est livrée à la joie, à la danse, en apprenant la nouvelle de la mort de Mirabeau. Le chapelain des Carmélites du lieu conduisait cette orgie. Mais les citoyens sensibles se sont saisis de ce dernier, et ont voulu

— Exalté par l'enthousiasme universel, un jeune homme offrit son sang pour opérer une transfusion, si on la jugeait possible et salutaire <sup>1</sup>. Le département et la municipalité s'imposèrent la loi de porter le deuil pendant huit jours; plusieurs autres corps administratifs imitèrent cet exemple <sup>2</sup>. La société des amis de la constitution délibéra, le dimanche 3 avril; qu'elle assisterait en corps aux obsèques; qu'elle por-

« le pendre. Le maire l'a sauvé, et l'a fait conduire au district de Saint-Germain. »

<sup>1</sup> « Après avoir reçu ses derniers soupirs, M. Petit et moi nous étions descendus dans le jardin. Nous le parcourions tristement, ayant à peine la force de nous dire quelques paroles, quand je reçus une lettre conçue à peu près en ces termes : *J'ai lu dans les papiers publics que la transfusion du sang avait été exécutée avec succès en Angleterre, dans les maladies graves. Si, pour sauver M. de Mirabeau, les médecins la jugeaient utile, j'offre une partie de mon sang, et je l'offre de grand cœur. L'un et l'autre sont purs.* — Au bas est une signature un peu déguisée; je crois que ce nom est Mornais ou Marnais. L'indication de la demeure est rue Neuve-Saint-Eustache, n° 52. Je ne fais aucune réflexion sur cette lettre. Il y a des traits qu'on défigure en les louant. » (Cabanis, etc., page 314.)

<sup>2</sup> Tels furent le département de Seine-et-Oise (4 avril); celui de la Seine-Inférieure (7 avril); ceux de Seine-et-Marne et du Loiret (11 avril), etc., etc.

Le 3 mai, les autorités de la Corse rendirent des honneurs funèbres à la mémoire de Mirabeau. Tous les navires furent pavoisés de deuil. La Société des amis de la constitution d'Ajaccio plaça dans la salle de ses séances la statue de Mirabeau. (*Moniteur* du 29 mai 1791, n° 149.)

terait le deuil huit jours ; qu'elle le reprendrait , chaque année , le 2 avril , qu'elle ferait exécuter en marbre le buste de Mirabeau ; enfin , au moment où l'on apprenait qu'il avait exprimé en mourant le désir d'être inhumé au Marais , à Argenteuil , *entre son aïeule et son père* <sup>1</sup> , et qu'une députation des sections de

<sup>1</sup> Voici la clause du testament : « Je veux être inhumé « dans la chapelle de ma maison d'Argenteuil où je désire « que les cendres de mon père et de ma grand'mère soient « rapportées. »

Certainement ce vœu exprimé par Mirabeau , douze heures avant sa mort , est très significatif pour qui se rappelle ce que nous avons affirmé de sa tendresse persistante pour un père qui l'avait si sévèrement traité.

Nous ne pouvons résister au désir d'en consigner ici , faute de place ailleurs , une autre preuve touchante.

Nous copions notre récit sur celui que nous a jadis écrit familièrement , dans une lettre , un homme aussi attrayant par la grâce et par la bonté , qu'éminent par le mérite , et respectable par sa pieuse fidélité à d'augustes infortunes , M. le comte Étienne Méjan , dont Mirabeau distingua et affectionna la jeunesse : « Il me souvient que dans les premiers « temps de l'Assemblée , le marquis fut indisposé. Le fils se « hâta d'aller le voir. Il en revint satisfait d'avoir trouvé son « malade guéri , et d'en avoir été bien reçu. C'était charme « de l'entendre raconter sa visite. Cependant , quelque cha- « leur qu'il mit à s'exprimer , ses auditeurs ne tardèrent pas « à s'apercevoir que ses joies n'avaient pas été complètes ; « pressé de questions , il répondit enfin avec une naïveté « pleine d'ame : *Eh bien , oui : une chose m'a fait de la « peine. Il m'a reconduit très amicalement jusque dans la « salle à manger ; son dîner était servi , pourquoi ne m'a-t-il « pas dit de dîner avec lui ?* — Pas moyen de lui faire enten-



Paris demandait que le corps fût déposé au Champ-de-Mars, sous l'autel de la patrie; en ce moment, disons-nous, tous les contemporains de Mirabeau anticipant sur l'avenir, et se faisant pour lui la postérité même, s'il est permis de parler ainsi, préparaient au grand homme encore couché sur son lit de mort, un hommage national dont l'histoire ne présente pas d'exemple aussi éclatant.

Le 5 avril, le duc Alexandre de Larocheffoucauld se présenta devant l'Assemblée, à la tête du département de Paris, qu'il présidait; il exposa que, au milieu des regrets causés par une mort qui pouvait être considérée comme une calamité publique, « il convenait de chercher dans ce malheur même une grande leçon pour la postérité; » il convenait « que le temple de la religion devînt le temple de la patrie, que la tombe d'un grand homme devînt l'autel de la liberté. » Le département demandait, en conséquence, que la nouvelle église de Sainte-Geneviève fût consacrée à la sépulture des grands hommes, et que Mirabeau y fût placé le premier<sup>1</sup>.

« dre que son père ne s'était interdit de lui faire cette invitation que pour ne pas l'exposer à manquer une séance du soir. Il demeura triste, et nous ne pûmes le distraire. »

<sup>1</sup> Ce projet ne fut pas, comme de raison, approuvé par tout le monde. Un architecte notamment, M. Vaudoyer, publia une demi-feuille d'impression (Paris, Didot, in-8°), dans laquelle il proposait de convertir en *une voie de l'honneur*, analogue à *la voie sacrée* des Romains, l'allée centrale des Champs-Élysées, d'y placer les tombeaux des grands hommes de la France, en commençant par Mirabeau.

Cette proposition, accueillie par l'immense majorité de l'Assemblée, était néanmoins susceptible d'une discussion régulière, à laquelle Barnave, entre autres, s'opposa, parce que, dit-il, « elle troublerait et dégraderait le sentiment profond dont nous sommes pénétrés; » il fit donc déclarer par l'Assemblée que l'illustre mort « avait mérité les honneurs qui seront décernés par la nation aux grands hommes qui l'ont bien servie. » Le surplus du projet fut renvoyé au comité de constitution, pour faire un prompt rapport; Chapelier le présenta dès le lendemain, et le décret fut porté en ces termes :

« Art. 1<sup>er</sup> Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève sera destiné à réunir les cendres des grands hommes, à dater de l'époque de la liberté française.

De son côté, un journaliste faisait une autre proposition : « Une chapelle élégante, enrichie de tout le luxe de l'architecture, assujettie d'ailleurs à la forme cruciale des fabriques religieuses; l'église Sainte-Geneviève, ne porte point du tout ce caractère de rudesse et de simplicité que nécessite un monument funèbre. La rotonde qui devait servir de douane aux barrières de Saint-Denis et de Saint-Martin, remplirait beaucoup mieux l'intention des patriotes; ce serait une satisfaction de l'injure faite au peuple par la ferme générale, ce serait comme un trophée élevé sur les ruines de la régie, en l'honneur de ceux qui nous ont délivrés de ce fléau. On se contenterait alors d'inscrire sur chacun des quatre frontons, cette inscription plus laconique et plus constitutionnelle que celle de M. Pastoret :

« *Aux grands hommes de la patrie.* »

(*Révolutions de Paris*, n° 91, page 643.)

« 2. Le Corps législatif décidera seul à quels hommes cet honneur sera décerné.

« 3. Honoré Riqueti Mirabeau est jugé digne de recevoir cet honneur.

« 4. La législature ne pourra pas décerner cet honneur à un de ses membres venant à décéder : il ne pourra être déféré que par la législature suivante.

« 5. Les exceptions qui pourront avoir lieu pour quelques grands hommes morts avant la révolution ne pourront être faites que par le Corps législatif.

« 6. Le directoire du département de Paris sera chargé de mettre promptement l'édifice de Sainte-Geneviève en état de remplir sa nouvelle destination.

« Seront gravés au-dessus du fronton ces mots : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.*

« 7. En attendant que la nouvelle église de Sainte-Geneviève soit prête, le corps de Riqueti Mirabeau sera déposé à côté des cendres de Descartes, dans le caveau de l'ancienne église de Sainte-Geneviève. »

Ajoutons qu'on ne remarqua dans l'Assemblée que trois voix opposantes, celles des députés d'Épréménil, de Montlosier et de Rochebrune.

La plupart des historiens et des auteurs de Mémoires qui ont écrit depuis quarante-quatre ans, se sont attachés à faire de pompeuses relations des honneurs funéraires qu'on rendit à Mirabeau, et qui furent tels, qu'aucun autre homme privé n'en avait jusqu'alors et n'en a depuis obtenu de pareils ; exception caractéristique et qui s'explique très naturellement, quand on songe que depuis les monarques jusqu'aux personnages le plus éminens dans la politique et l'ad-



ministration, la judicature et la guerre, les sciences, les lettres et les arts, c'est le sentiment de famille de quelques-uns, c'est le devoir de profession ou de bienséance de quelques autres, c'est la curiosité du plus grand nombre qui forment les cortéges, tandis que c'était un peuple tout entier qui, après avoir erré de tous côtés pour savoir quel serait le véritable itinéraire des funérailles <sup>1</sup> se pressait au devant, au-

<sup>1</sup> Voilà ce qu'on lit à ce sujet dans un pamphlet très haineux, intitulé : *Pompe funèbre de M. le comte de Mirabeau*. Paris, CIO.D.C.C.XCI, in-8° de huit pages : « Au moment « où j'écris, trois cent mille badauds de notre république « sont en mouvement, et parcourent une foule de rues de « notre vaste cité, pour aller voir descendre leur idole au « tombeau. Cette aveugle populace, enivrée d'un esprit de « liberté devenu la licence la plus effrénée, cette populace « trompée qui perd son argent à acheter des libelles, et son « temps à les lire, qui meurt de faim et de misère, a été toute « la journée errante dans l'incertitude du lieu où seraient « déposés les mânes du moderne Clodius, etc. »

On lit dans le *Journal de Paris* du 5 avril n° 95 : « Sur les « boulevards, dans toute l'étendue du chemin, jusqu'à Saint- « Eustache, l'immense population de Paris semblait se pres- « ser tout entière, à terre, aux fenêtres des maisons, sur les « toits, sur les arbres; jamais la mort n'attira tant de spec- « tateurs à un si magnifique et si lugubre spectacle. »

On lit ailleurs : « La foule était immense : les balcons, les « terrasses, les toits des maisons, les arbres même, tout était « chargé de peuple; il n'arriva pas un seul accident, à peine « une filouterie. . . . Le peuple se chargea de la police, et il « s'en acquitta de manière à servir de leçon à nos municipes; « il n'avait point eu de placard, pour se régler (il n'y eut « point d'ordonnance affichée); et, de plus, l'ordre de la

tour ou à la suite du cercueil de Mirabeau. Du reste, nous ne transcrivons pas ces relations très connues<sup>1</sup>; et comme il nous semble qu'un ouvrage tel que le nôtre, essentiellement marqué d'un caractère de vérité simple, admet plus volontiers des actes officiels que des narrations épiques, nous nous bornerons à transcrire un acte ignoré, quoique public, auquel nous n'ajouterons que des notes succinctes, quand il nous paraîtra nécessaire de le compléter.

Voici donc le texte du procès-verbal rédigé, le 4 avril, par le président et les commissaires de la section Grange-Batelière, sur le territoire de laquelle avait logé Mirabeau : « Nous..... nous sommes rendus..... rue de la Chaussée-d'Antin, au devant de la maison de M. de Mirabeau, où nous sommes restés jusqu'au moment de la cérémonie, et où nous avons été joints par le juge de paix de la section, et M. Cérutti, électeur et membre du département de Paris, chargé, par ses concitoyens de la section, de prononcer en l'église de Saint-Eustache l'éloge funèbre de M. de Mirabeau.

« marche variait dans plusieurs papiers publiés le matin. La « multitude ne s'en conduisit pas plus mal; de son propre « mouvement et de sa pleine autorité, elle sut mettre les « cochers à la raison. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, page 645.)

<sup>1</sup> Il en a été fait jusque sur le théâtre, car dans la scène VII de la pièce intitulée *Mirabeau aux Champs-Élysées*, par M<sup>me</sup> Olympe de Gouges, pièce dont nous aurons occasion de parler tout à l'heure, Mirabeau entend une longue description de ses propres funérailles.

« Sont survenus, M. Tronchet, président, et MM. les membres de l'Assemblée nationale <sup>1</sup>, précédés de M. le commandant général (M. Lafayette), et de l'état-major de la garde nationale, et accompagnés d'un détachement de cavalerie et d'infanterie; les membres de la Société des amis de la constitution, marchant immédiatement après l'Assemblée nationale <sup>2</sup>; les membres du département de Paris; plusieurs des ministres du Roi <sup>3</sup>; une députation du corps municipal; les membres du corps électoral escortés aussi de détachemens; une quantité de présidens et commissaires de sections <sup>4</sup>; ces derniers invités à

<sup>1</sup> Les députés de toutes les nuances d'opinion étaient en majorité immense, et un appel nominal avait été fait dans l'Assemblée comme pour faire connaître les absens. — On sait par un épisode de la séance de l'Assemblée législative du 5 décembre 1792, que Pétion avait refusé d'assister aux funérailles de Mirabeau, *parce qu'il avait eu connaissance d'un plan de conspiration de sa main*. C'est Camille Desmoulins qui déclara ce fait.

<sup>2</sup> Ainsi l'audacieux club se constituait seconde Assemblée nationale, et prenait le pas sur le département même, et la municipalité!

<sup>3</sup> Tous étaient présens, excepté Duportail qui, par réciprocité, n'aimait pas Mirabeau, et qui s'absenta pour cause, ou sous prétexte de maladie. Il avait été nommé sur la proposition de Lafayette, et Mirabeau avait dit à cette occasion : « En attendant qu'ils puissent s'emparer du ministère, ils l'ont gardé les places par leurs valets. »

<sup>4</sup> Plusieurs municipalités des environs de Paris faisaient aussi, en corps, partie du cortège; ainsi que des députations de tous les corps d'états.



la cérémonie par lettres que nous leur avons écrites le jour d'hier ; et un grand nombre d'officiers et sous-officiers et volontaires de la garde nationale parisienne, députés par les bataillons, sont arrivés dans ladite rue pour assister à ladite cérémonie ; le bataillon de la section de la Grange-Batelière s'y était aussi rendu pour la même cause avec son drapeau, orné d'une couronne civique, pour la première fois d'une cravate dont M. de Mirabeau lui avait fait présent depuis quinze jours. Le clergé de la paroisse Saint-Eustache, et les musiciens de la garde nationale se sont aussi rendus dans ladite rue.

« La garde nationale a été chargée de maintenir le bon ordre dans la rue de la Chaussée-d'Antin où la cérémonie avait attiré une quantité innombrable de peuple.

« L'Assemblée nationale, la Société des amis de la constitution, les membres du département, les ministres, le corps municipal, le corps électoral, les présidens et commissaires de section, ont été introduits dans la maison de M<sup>me</sup> de Montesson, qui l'avait laissée à la disposition de M. du Saillant, beau-frère de M. de Mirabeau et de sa famille, pour les recevoir.

« A cinq heures et demie du soir le cortège s'est mis en marche : il était disposé de la manière suivante :

- « Un détachement de cavalerie ouvrant la marche ;
- « Une députation des sapeurs et canonniers des soixante bataillons, et des vainqueurs de la Bastille ;
- « Une députation des invalides composée des soldats les plus estropiés et marchant sur les côtés ;

« Une députation des soixante bataillons , précédée de l'état-major de la garde nationale , à la tête duquel était M. de Lafayette , commandant général ;

« Une partie des Cent-Suisses et de la garde de la prévôté de l'hôtel , mêlée avec ces députations ;

« Une partie du clergé , les Suisses marchant avec ces députations , suivis des tambours et de la musique militaire de la garde nationale ;

« Les membres du comité , le secrétaire-greffier , le juge-de-paix de la section , et M. Cérutti ;

« M. le curé de la paroisse Saint-Eustache , accompagné d'une partie du clergé et des enfans bleus ;

« La compagnie du centre du bataillon avec son drapeau , ayant à sa tête M. Derinau , capitaine faisant les fonctions de commandant de bataillon ;

« Le corps de M. de Mirabeau , orné de la couronne civique et des attributs militaires , entouré de grenadiers et fusiliers du bataillon , ayant les armes basses ; il était porté par douze sergens dudit bataillon , qui se sont fait honneur de se charger d'un poids aussi glorieux ; les coins du drap mortuaire portés par quatre de MM. les députés à l'Assemblée nationale , nommés , ainsi que M. de Mirabeau , par les communes de la sénéchaussée d'Aix ;

« Le cœur orné d'une couronne de fleurs porté à la suite du corps <sup>1</sup> ;

<sup>1</sup> Un corbillard , ainsi devenu inutile , faisait partie du convoi ; il était attelé de six chevaux drapés ; deux voitures à quatre chevaux aussi drapés , et beaucoup de voitures particulières marchaient à la suite. (*Détail des honneurs funé-*

« (Dans la suite de la marche et sur le boulevard de la Chaussée-d'Antin la musique militaire a été déplacée et chargée de marcher après le corps) ;

« La famille et les personnes portant le deuil de M. de Mirabeau ;

« MM. le président et les membres de l'Assemblée nationale , précédés des huissiers , accompagnés d'un

*bres rendus hier au soir à M. de Mirabeau par la nation reconnaissante , avec les cérémonies qui ont eu lieu à Saint-Eustache et à Sainte-Geneviève. Paris, imprimerie patriotique, 1791, in-8° de huit pages.)*

Même en sortant de l'église Saint-Eustache, à dix heures du soir, « la garde nationale ne voulut pas abandonner le « glorieux fardeau qu'elle se fit un devoir de porter jusque « dans l'église Sainte-Geneviève. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, page 649.)

Le cœur de Mirabeau était porté par M. Dudouit-Lavillette que nous verrons plus tard se joindre à Vitry et à M. de Comps pour visiter et renouveler le cercueil de Mirabeau. Il se présenta le jour des obsèques pour prendre la place naturelle de M. de Comps, retenu au lit par ses blessures.

« Après le deuil, l'Assemblée nationale presque entière « précédée de son président qu'entouraient les douze huis- « siers de la chaîne, imprimait à ce cérémonial le caractère « le plus auguste. Il semblait, en la voyant, que tout le « peuple français des quatre-vingt-trois départemens assis- « tait en corps aux funérailles du plus éloquent des orateurs « de la liberté. Les vingt-cinq millions d'hommes qui com- « posent l'empire étaient pour ainsi dire tous là, pour rendre « les derniers devoirs à celui d'entre eux qui combattit avec « le plus de succès le fanatisme politique et religieux ; c'était « un grand hommage décerné au génie comme par inspira-



détachement des bataillons des vieillards et des enfans ;

« La Société des amis de la constitution ;

« Plusieurs des ministres du Roi ;

« Les membres du département de Paris ;

« La députation de la municipalité , plusieurs officiers municipaux des lieux circonvoisins ;

« Les juges des tribunaux ;

« Les électeurs ;

« Les présidens et commissaires députés des quarante-sept autres sections , un grand nombre de personnes et un détachement considérable d'infanterie et de cavalerie fermant la marche ;

« Le surplus des volontaires du bataillon , et plusieurs autres volontaires bordaient la haie.

« A huit heures du soir le cortège est arrivé dans l'église de Saint-Eustache ; l'Assemblée nationale s'est placée au chœur ainsi que le comité qui environnait l'autel ; le corps et le cœur de M. de Mirabeau ont été déposés sur une estrade surmontée d'un dais ; sa famille s'est aussi placée dans le chœur avec les ministres ; les autres corps et membres qui assistaient à la cérémonie et le clergé , ont rempli soit le chœur , soit la nef , et l'office funèbre a été célébré <sup>1</sup> ; l'extrait

« tion. Louis XIV dans toute sa gloire n'obtint jamais de pareils honneurs. C'est que ces honneurs ne se commandent pas , ne s'achètent point. C'est que vis-à-vis de toute une nation , un roi n'est qu'un individu borné dans ses moyens ; c'est que les facultés du monarque le plus magnifique ne sont rien , comparées à la toute-puissance du peuple renaissant. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, pages 647 et 648.)

<sup>1</sup> Cadet-Gassicourt dit que « Gossec composa , pour cette

mortuaire de M. de Mirabeau a été rédigé, signé par M. le président et MM. les secrétaires de l'Assemblée nationale, par la famille, le président et quelques membres du comité.

« Les honneurs militaires ont été rendus à M. de

« triste cérémonie, des chants lugubres qui saisissaient d'hor-  
« reur et arrachaient des larmes. » (Page 31 de la deuxième  
édition de l'*Essai sur la vie*, etc.) « Ce fut à l'enterrement  
« de Mirabeau que l'on entendit pour la première fois, dans  
« un orchestre, et le *tam-tam* et l'imposante *trombone*. »  
(*Ibid.*, page 32.)

On lit dans le *Journal de Paris* du 5 avril : « La marche  
« si lente de ce convoi est devenue plus funèbre encore, lors-  
« que la nuit est tombée, et qu'on a entendu dans les téné-  
« bres une musique lugubre dont les mesures, de distance  
« en distance, étaient frappées par un instrument qui imitait  
« un bruit de cloches. »

Voici le détail que fournissent les *Révolutions de Paris* (n° 91, pages 646 et 647) : « De distance en distance, le rou-  
« lement sourd et rare des tambours drapés de noir, inter-  
« rompait le silence morne de ces guerriers, tous frappés  
« ainsi que le peuple d'une impression qui ne s'effacera de  
« long-temps. Les prêtres étaient précédés d'un corps de  
« musiciens exécutant sur divers instrumens étrangers, na-  
« turalisés depuis peu en France, une marche véritablement  
« funèbre et religieuse; les notes, détachées l'une de l'autre,  
« brisaient le cœur, arrachaient les entrailles et peignaient  
« d'avance la situation où l'on allait se trouver à la vue du  
« cercueil. Ici le peuple qui s'était permis de parler sur ce  
« qui lui passait sous les yeux, le peuple se tut. Toute son  
« ame se trouva dans ses yeux attachés, immobiles, sur le  
« drap mortuaire, voilant les restes d'un grand homme portés  
« par seize guerriers. »

Mirabeau , en faisant plusieurs décharges de mousqueterie dans l'église , et de pièces de canon étant sur la place. La commotion qu'elles ont occasionnée, ou une balle oubliée dans un fusil a fait tomber un éclat de corniche sur un des spectateurs qui a été blessé ; ce qui a donné lieu à quelque tumulte ; mais il a été apaisé promptement <sup>1</sup>.

« Ensuite M. Cérutti , placé sur le premier degré auprès de l'autel à droite , et à trois pas de distance de M. le président de l'Assemblée nationale , qui était lui-même entouré de MM. les secrétaires et des huissiers , a prononcé l'éloge funèbre de M. de Mirabeau. Il a été applaudi , et l'Assemblée nationale en a ordonné l'impression par son imprimeur , et l'insertion dans son procès-verbal de la cérémonie.

« Ces cérémonies finies , le cortège s'est remis en marche pour se rendre à l'ancienne église de Sainte-Geneviève , où le corps doit être inhumé. Le cercueil a toujours été porté par douze sergens du bataillon ,

<sup>1</sup> « Dans l'intérieur de l'église , et au milieu des cérémonies , les gardes nationaux ont déchargé leurs armes dans un salut militaire ; et tel a été l'effet des retentissemens redoublés et prolongés par les voûtes du temple , qu'on eût cru que le temple lui-même allait s'écrouler sur le cercueil. » (*Journal de Paris* du 5 avril 1791 , n° 95.)

« La cérémonie fut terminée par une décharge imprudente de plus de 20,000 mousquets. Plusieurs , chargés à balle , firent éclater quelques fragmens de corniches , dont un blessa assez grièvement une personne. On fut heureux d'en être quitte pour cet accident. » (*Révolutions de Paris* , n° 91 , page 649.)



qui n'a pas voulu souffrir qu'il fût mis dans un corbillard ; arrivés à Sainte-Geneviève, le clergé s'est trouvé dans la nef.

« L'Assemblée nationale entrée avec les corps déjà nommés, et la famille et le clergé, M. le curé de Saint-Eustache a présenté le corps et le cœur de M. Mirabeau. Le service a été célébré, ensuite le corps a été porté et déposé dans un caveau sous le cloître, en présence de M. le président, de plusieurs membres de l'Assemblée nationale, de la famille, de plusieurs autres personnes du cortège, et encore en présence des président, secrétaires et membres du comité.

« A l'égard du cœur de M. de Mirabeau, il a été reporté à la paroisse Saint-Eustache, accompagné de M. le curé et de son clergé, pour y être déposé jusqu'à nouvel ordre de la famille.

« Il a été observé que les boulevards et toutes les rues par lesquelles le cortège a passé, les fenêtres, les maisons, les murs, même plusieurs arbres du boulevard étaient garnis d'une quantité immense de peuple, que la cérémonie, la réputation de Mirabeau, l'admiration publique pour ses grands talens, et la douleur profonde qu'inspirait sa perte avaient attiré, et qu'il n'y a eu aucune confusion ni tumulte.

« De tout ce que dessus nous avons rédigé le présent procès-verbal que nous avons signé avec le secrétaire de la section <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Signé sur la minute reliée au registre des procès-verbaux du 17 janvier au 9 juillet 1791, déposé aux archives de la préfecture de police de la Seine, Lecomte, Boussebail, Auvray,

Nous ne transcrivons pas l'oraison funèbre de Cérutti, morceau un peu déclamatoire, et par conséquent froid, auquel nous ne demanderons ultérieurement qu'une seule citation <sup>1</sup>.

Après lui, une foule d'imitateurs publièrent à l'envi

Chauslay, Lhuillier, Mosnier, Naudet, Tessevaux, Lemoine, Maréchal, Finot, Brière, Delafontaine, Langlois ci-devant Courcelle; Bouret, président, et Beffara, secrétaire-greffier de la section.

Pour ne plus revenir sur ce qui concerne les actes de l'autorité publique, nous mentionnerons seulement ici :

1° La délibération du 5 avril 1791 par laquelle le conseil général de la commune de Paris décida que la *rue de la Chaussée-d'Antin* recevrait désormais la dénomination de *rue Mirabeau*, et que le buste en marbre de Mirabeau serait placé dans la salle des séances du conseil général. (*Registres des délibérations*, etc., tome 6, pages 245 et 246.)

2° Le procès-verbal du 3 mai 1791 par lequel deux administrateurs de la municipalité, département des travaux publics, l'architecte de la ville, et le comité de la section de la Grange-Batelière, constatèrent le placement de huit inscriptions aux encoignures de la rue de Mirabeau. (Même volume des procès-verbaux, etc.)

<sup>1</sup> Nous possédons jusqu'à cinq éditions différentes de cet éloge funèbre, que l'orateur écrivit très précipitamment, comme le dit la *Feuille villageoise* (n° 29), dont il était un des rédacteurs. « Prié par la section d'exprimer les regrets publics, il obéit, et jetant sur le papier les premières idées qu'inspirait la douleur générale, il composa à six heures du matin, et prononça à huit heures du soir le discours suivant. »

Aussi Cérutti dit-il dans son discours : « Braves citoyens dont j'ai l'honneur d'être l'organe, pardonnez au style abattu d'un

des panégyriques de Mirabeau <sup>1</sup>. Il en vint de tous côtés, dans des adresses envoyées à l'Assemblée; on en prononça dans presque toutes les sociétés populaires; quelques-uns retentirent dans les rues mêmes, jusque dans les églises; on réunit les principaux dans un recueil spécial qui est bien loin d'être complet <sup>3</sup>.

« écrit sorti avec tant de précipitation de ma plume troublée. »

<sup>1</sup> Voici la proposition que Domergue fit dans son *Journal de la langue française* : « Un concours sera ouvert aux orateurs et aux poètes pour célébrer le grand homme que la nation veut honorer. Le discours, la pièce de vers, qui auront été trouvés les meilleurs par six hommes de lettres nommés par l'Assemblée législative, hors de son sein, seront prononcés solennellement dans l'église de Sainte-Genève, en présence de l'Assemblée nationale, du Roi, des corps civiques et des citoyens. Le prix du vainqueur sera une médaille d'or avec cette inscription : *Il a été jugé par la nation digne de célébrer un grand homme.* » (N<sup>o</sup> du 9 avril 1791.)

<sup>2</sup> « Au deux bouts de la rue *H.-R. Mirabeau*, on voyait, le dimanche et le lundi, jusqu'au moment des funérailles, des groupes d'hommes, de femmes et d'enfans, le visage tourné vers l'un d'entre eux, exhaussé sur la borne de la maison du coin. C'était pour entendre un éloge funèbre de Mirabeau, accommodé à l'esprit de l'auditoire. Une attention presque religieuse régnait au milieu d'eux; malheur au cocher imprudent qui n'eût point ralenti le pas de ses chevaux, en traversant ces groupes patriotiques!

« Dans le même temps, nos carrefours retentissaient de plaintes, mal rimées sans doute, mais le peuple y mettait l'expression, et l'accent de la tristesse se trouvait dans toutes les bouches. » (*Révolutions de Paris*, n<sup>o</sup> 91, p. 645.)

<sup>3</sup> Ce volume in-12 contenant 142 pages (Paris, L.-P.



Des détails à ce sujet seraient assurément très oisieux; aussi nous garderons-nous bien d'en surchar-

Couret, 1791), est intitulé : *Mirabeau jugé par ses amis et par ses ennemis*. On y trouve en effet plusieurs morceaux très violens contre l'illustre mort. Voici les titres des dix-neuf pièces qui composent ce volume : 1<sup>o</sup> *Notice historique de M. de Mirabeau, lue au Lycée le 11 avril 1791*, par M. de Luchet; 2<sup>o</sup> *Notice sur la mort de M. de Mirabeau, tirée du Journal de Paris*, n<sup>o</sup> 93, par M. Garat; 3<sup>o</sup> *Éloge de M. de Mirabeau, tiré de l'Assemblée nationale; Journal de M. Perlet*, n<sup>o</sup> 606, par M. Lenoir; 4<sup>o</sup> *Notice sur la mort de M. de Mirabeau, tirée de la Chronique de Paris*, n<sup>o</sup> 93, par M. Noël; 5<sup>o</sup> *Notice sur M. de Mirabeau, tirée du Spectateur national*, n<sup>o</sup> 125, par M. de Charnois; 6<sup>o</sup> *Notice sur M. de Mirabeau, tirée du Journal général*, n<sup>o</sup> 63, par M. de Fontenay; 7<sup>o</sup> *Éloge funèbre de M. de Mirabeau, tiré de l'Orateur du peuple*, n<sup>o</sup> 33, par Martel; 8<sup>o</sup> *Notice sur M. de Mirabeau, tirée du Supplément des Petites affiches de Paris*, par M. Ducray, co-rédacteur; 9<sup>o</sup> *l'Ombre de Mirabeau aux Français libres*; 10<sup>o</sup> *Oraison funèbre de Riqueti, tirée de l'Ami du peuple*, n<sup>o</sup> 519, par Marat; 11<sup>o</sup> *Notice mortuaire sur M. de Mirabeau, tirée de la Feuille villageoise*, n<sup>o</sup> 29; 12<sup>o</sup> *Éloge funèbre de M. de Mirabeau, prononcé le 4 avril 1791, jour de ses funérailles dans l'église de Saint-Eustache et devant l'Assemblée nationale*, par M. Cérutti, administrateur du département de Paris; 13<sup>o</sup> *Notice sur M. de Mirabeau, tirée de l'Ami des patriotes, ou le Défenseur de la révolution*, n<sup>o</sup> 20; 14<sup>o</sup> *Nécrologie de M. de Mirabeau tirée du Journal des mécontents* nos 35, 36 et 37; 15<sup>o</sup> *La mort de Mirabeau, poème lu au Lycée du Palais-Royal, le 11 avril 1791, avec une préface et des notes renfermant des anecdotes qui lui sont relatives*, par A.-M. de Cubières; 16<sup>o</sup> *Maladie et mort de M. de Mirabeau*;

ger notre texte, qui ne doit admettre que des élémens plus substantiels, au moment où nous allons termi-

*opinion de M. Malouet sur ce député, extrait du Mercure de France*, n° 15; 17° *Ode sur la mort de Mirabeau*, par Marie-Joseph de Chénier; 18° *Complainte sur la mort de Mirabeau*, par Destournelles, officier de grenadiers volontaires; 19° *Vers sur la mort de Mirabeau*, par M\*\*\* (Fiévée).

Sans posséder, à beaucoup près, tous les écrits imprimés en l'honneur de Mirabeau, nous en avons sous les yeux vingt-trois autres, dont nous donnerons aussi les titres, pour les biographes qui seraient curieux de les connaître: 1° *Oraison funèbre sur Mirabeau*, prononcée dans l'église cathédrale de Rouen, par le sieur Larcher, un des ouvriers des ateliers de secours, après le service fait au grand Mirabeau, par les ouvriers desdits ateliers; 2° *Discours prononcé dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, au service célébré pour Honoré Riqueti Mirabeau*, à l'invitation des ouvriers du Champs-de-Mars, par l'abbé Audouin, vicaire de la paroisse; 3° *Éloge funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé dans le vaisseau de l'église des ci-devant Carmes, par M. Barbat-Duclosel, membre de la Société des amis de la constitution, de Riom (Puy-de-Dôme), séante aux Carmes, imprimé par ordre et aux frais de la société; 4° *Éloge civique et funèbre d'Honoré Riqueti de Mirabeau*, prononcé par un membre de la Société fraternelle, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré, dans la séance du 10 avril de l'an II; 5° *Éloge de Mirabeau*, prononcé le 8 mai 1791, à la cérémonie des honneurs funèbres rendus à sa mémoire, par la Société des amis de la constitution, les municipaux et la garde nationale de Sèves (*sic*), département de Seine-et-Oise, par M. Roguier, président de la Société, et grenadier volontaire dudit lieu; 6° *Éloge funèbre de Mirabeau*,

ner notre ouvrage ; mais nous devons faire quelques emprunts aux contemporains pour donner à nos lec-

prononcé le 22 mai 1791 , à la cérémonie des hommages rendus à sa mémoire par la municipalité et la garde nationale de Meudon , département de Seine-et-Oise , par M. Goujon , membre de la Société des amis de la constitution , séante à Sèvres et lu dans la séance du 27 mai 1791 , sur la demande qui en a été faite à l'auteur ; imprimé d'après l'arrêté unanime de la Société \* ; 7<sup>o</sup> *Éloge funèbre d'Honoré Riqueti , ci-devant comte de Mirabeau* , prononcé au café Procope ; 8<sup>o</sup> *Délibération de la paroisse de Mormant (Loiret) qui décide qu'une oraison funèbre de Mirabeau sera prononcée , et qu'à cette occasion un pain de dix livres sera donné à chaque famille pauvre de la communauté* ; 9<sup>o</sup> *Extraits de mon journal , dédiés aux mânes de Mirabeau* , par Félix Faulcon , député à l'Assemblée nationale ; 10<sup>o</sup> *Mandement de Jean-Baptiste Gobet , évêque de Lidda et de Paris \*\* , sur la mort d'Honoré Riqueti Mirabeau* ; 11<sup>o</sup> *Hommage à la mémoire*

\* Nous avons lieu de croire que cet éloge funèbre , qui diffère , par quelque talent , de cette foule de morceaux insignifiants , est l'ouvrage du fanatique et courageux Goujon , qui , sans avoir pris aucune part aux crimes des vaincus du 9 thermidor , se fit leur apologiste , voulut renverser la constitution de l'an III , et réorganiser le gouvernement sanguinaire de la terreur , fut un des chefs de l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial an III ( 20 mai 1795 ) , fut condamné à mort par une commission militaire le 30 prairial ( 17 juin ) , avec Romme , Soubrany , Duquesnois , Duroy et Bourbotte , et comme eux se poignarda , pour échapper à l'exécution de la sentence ; il avait à peine vingt-neuf ans.

\*\* Jean-Baptiste-Joseph Gobet ( ou Cobel , car la *Biographie universelle* le nomme ainsi ) était depuis quelques jours seulement [ 27 mars 1791 ] installé comme métropolitain de Paris. Le 13 avril 1794 , cet infortuné expia sur l'échafaud les erreurs de sa faiblesse. Il faut dire à sa louange que dans le Mandement dont nous parlons ici , il eut le courage de témoigner du respect pour son prédécesseur , le vertueux Leclerc de Juigny : « Aurions-nous pu prévoir , lorsqu'arrivé dans cette capitale , nous allions modestement rendre nos hommages au pontife dont le peuple célébrait alors l'inépuisable bienfaisance , « la douce vertu , et la charité sans bornes , que le jour n'était pas éloigné où ,



teurs une idée de l'effet que la mort de Mirabeau continua de produire, après la première explosion des hommages publics.

*d'Honoré Riqueti Mirabeau*, discours prononcé dans l'église paroissiale de Saint-François-d'Assise, le 14 avril 1791, par J.-L. Tallien, fondateur de la société fraternelle séante aux Minimes, citoyen-soldat de la 2<sup>e</sup> compagnie des volontaires des Capucins du Marais; 12<sup>o</sup> *Éloge civique de Mirabeau*, par l'abbé Gaudin; 13<sup>o</sup> *Éloge civique et funèbre d'Honoré Riqueti, ci-devant comte de Mirabeau*, prononcé en l'église paroissiale de Saint-Philippe-du-Roule, le mardi 3 mai 1791, jour auquel les ouvriers des travaux de secours de l'atelier de la Pologne, sous l'inspection de MM. Herenberger et Dupont-l'Évesque, section du Roule, ont fait célébrer un service pour le repos de l'ame de M. de Mirabeau; par Madelaine, maître menuisier au Roule; 14<sup>o</sup> *Oraison funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé dans l'église de Saint-Lazare, le 5 mai 1791, par Jacques Carré, professeur au collège d'Avallon; 15<sup>o</sup> *Éloge funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé dans la séance de la Société des amis de la constitution de Châlons, département de la Marne, par M.-C.-P.-N. Moignon, conseiller médecin ordinaire du roi, membre de la Société des amis de la constitution séante à Châlons, de la société de médecine de Paris, etc.; *Discours prononcé par l'abbé Leroi*, dans l'église Saint-Gervais, en présence de la municipalité, en faveur des travaux publics pour le service de M. le ci-devant comte de Mirabeau; 17<sup>o</sup> *Éloge funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé le 2 mai 1791 devant la Société des amis de la constitution, établie à Châtillon-sur-Seine, par Ch. Lambert, citoyen de Belan,

« devenu l'objet de la fureur de ce même peuple qu'il avait nourri, votre « évêque quitterait en gémissant ses autels, et sa patrie »

Nous acceptons comme tels les anathèmes de la presse anarchique, dont les principaux organes, Fréron, Camille-Desmoulins et Marat, insultèrent la mé-

juges de paix du canton d'Autricourt, et membre de cette Société; 18° *Éloge de M. Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé dans la séance publique de la Société des amis de la constitution de Clermont-Ferrant, séante au Palais le 17 avril 1791, par M. Téallier, un des administrateurs composant le directoire du département du Puy-de-Dôme, et membre de ladite société; 19° *Discours prononcé dans la séance extraordinaire de la Société des amis de la constitution, jacobins de Strasbourg, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mirabeau, avec l'Extrait des registres de la Société du même jour, le 2 avril 1792, l'an IV de la liberté*; 20° *Éloge funèbre de Mirabeau*, prononcé à Piney le 15 juillet 1791, par Abraham Lafferty, administrateur de l'Aube; 21° *Procès-verbal et historique exact de ce qui s'est passé à Muret, au sujet de l'inauguration du buste de Mirabeau*. 27 juin 1791. (Ce buste était donné par Bonne-Carrère qui prononça trois discours insérés dans le procès-verbal dont la date coïncide avec le retour du Roi, arrêté à Varennes, retour mentionné dans ce procès-verbal; 22° *Oraison funèbre de très grand et très illustre personnage, Honoré Riqueti, ci-devant comte de Mirabeau, surnommé le Père de la liberté, l'un des représentans du peuple français de la première législature*, composée par un prélat-citoyen, et prononcée le jour de ses funérailles, en présence des membres les plus distingués de l'Assemblée nationale, du département, de la municipalité et de l'armée parisienne, le 4 avril 1791 \*; 23° *Éloge funè-*

\* Quel est ce prélat-citoyen? Nous l'ignorons, et nous n'avons rien trouvé qui nous mette sur sa trace, d'autant qu'aucune relation ne mentionne un évêque parlant solennellement devant le cortège, soit à Saint-Eustache, soit

moire de Mirabeau avant que ses cendres fussent refroidies.

Voici, par exemple, ce qu'écrivait Marat dans son journal :

« Peuple ! rends grâces aux dieux ! ton plus redoutable ennemi vient de succomber sous la faux de la Parque ; Riqueti n'est plus , il tombe victime de ses nombreuses trahisons ; victime de la barbare prévoyance de ses complices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets.

« Frémis de leur fureur ; et bénis la justice céleste. Mais que vois-je ? des fourbes adroits dispersés dans les groupes, ont cherché à surprendre ta pitié ; et, déjà dupe de leurs faux discours, tu regrettes ce perfide comme le plus zélé de tes défenseurs ; ils t'ont représenté sa mort comme une calamité publique, et tu le pleures, comme un héros qui s'est immolé pour toi, comme le sauveur de la patrie !

« . . . . . Je ne m'arrête pas au ridicule qu'offre une assemblée d'hommes bas, rampans, vils et

bro avec cette épigraphe : *Et fleverunt eum omnis populus... planctu magno... et dixerunt : quomodo cecidit potens qui saltum faciebat populum* \*\*!

<sup>1</sup> *L'Ami du peuple*, n° 419 (avril 1791).

à Sainte-Geneviève. Tout ce que nous pouvons en dire c'est que l'ignorance manifeste de l'orateur, son mauvais style, l'incroyable incorrection de la typographie, et jusqu'à l'emploi du papier le plus grossier, feraient penser à une désignation pseudonyme et à une publication subreptice et furtive, s'il y avait eu alors une raison quelconque de cacher une telle œuvre, avouée, au moins quant aux motifs, par l'assentiment public.

\*\* Cet éloge paraît avoir été lu dans une église de Lyon. Aucun indice ne révèle l'auteur.



ineptes, se constituant juges d'immortalité. Comment des hommes couverts d'opprobre ont-ils le front de s'ériger en dispensateurs de la gloire? Comment ont-ils la bêtise de croire que la génération présente et les races futures souscriront à leurs arrêtés? Mais le moyen de ne pas se récrier en voyant des hommes qui, ne s'occupant qu'à trahir la patrie, prétendent distribuer des récompenses dures à ses défenseurs, et avoir seuls le droit d'ouvrir et de fermer le temple des vertus civiques? Il ne s'ouvrira pas pour eux et leurs pareils; jugez-en par leur début. Voilà donc un fourbe, un fripon, un traître, un conspirateur, à la tête des bienfaiteurs de l'humanité, des défenseurs du citoyen opprimé, des martyrs de la liberté! Quel homme de bien voudrait que ses cendres reposassent dans le même lieu? Cet honneur ne peut appartenir qu'à un Chapelier, un Demeunier, un Voidel, un Dandré, un Malouet, un Bouillé, un Motier (Lafayette)... Puisse le ciel propice à nos vœux le leur faire partager au plus tôt <sup>1</sup>. »

Écoutons présentement un historien, ennemi aussi de Mirabeau, mais par des motifs tout contraires, et d'ailleurs loyal et véridique : « La mort de Mirabeau fut une perte irréparable pour le Roi, pour la monar-

<sup>1</sup> *L'Ami du peuple*, n° 420 (avril 1791).

Entre autres manifestations du même parti, une *Adresse aux patriotes sur les funérailles d'Honoré Riqueti Mirabeau*, Adresse fort injurieuse à la mémoire de celui-ci, fut publiée par le club des Cordeliers. (De l'imprimerie du club, in-8° de six pages.)

chie, pour les aristocrates eux-mêmes, qui le craignaient et qu'il contenait. . . . . Personne n'osait s'emparer du sceptre que Mirabeau avait laissé vacant; ceux qui le jalouaient le plus, paraissaient les plus embarrassés. S'agitait-il une question importante; tous les yeux se tournaient machinalement vers la place qu'occupait Mirabeau; on semblait l'inviter à se rendre à la tribune, et attendre, pour se former une opinion, qu'il eût éclairé l'Assemblée <sup>1</sup>. »

« On voyait souvent à la place de Mirabeau une branche de chêne qui avait été déposée comme un témoignage d'affection et de regret, par le pieux souvenir de quelque ami de la liberté <sup>2</sup>. »

De son côté, M. Ant. Bailleul s'exprime ainsi : « L'effet de la mort de Mirabeau fut terrible sur tous

<sup>1</sup> Ferrières, tome 2, page 312.

On sait par une tradition toujours subsistante combien Mirabeau occupait l'imagination du peuple, à qui le souvenir d'un tel homme donnait et donne encore l'idée d'une force gigantesque, applicable à tout, supérieur à tout.

Ét. Dumont cite à ce sujet une piquante anecdote : « Nous trouvâmes jusque dans les postillons une façon singulière de témoigner leur admiration pour lui. — *Vous avez de bien mauvais chevaux*, disions-nous à un garçon de poste, entre Calais et Amiens. — *Oui*, dit-il, *mes deux chevaux de trait sont mauvais, mais mon Mirabeau est excellent*. Le cheval de charge, leur mallier, qui était au milieu, était communément appelé *le Mirabeau*, comme celui qui faisait le plus fort de l'ouvrage; et, pourvu que *le Mirabeau* fût bon, ils ne s'embarraient pas des autres. » (*Souvenirs*, page 254.)

<sup>2</sup> M. P.-F. Tissot, tome 2, page 290.

les points de la France , tant on était convaincu que lui seul était capable de diriger une Assemblée qui se trouva désormais sans voiles et sans gouvernail. . . . . Il est vrai qu'à dater particulièrement de la mort de Mirabeau , l'Assemblée constituante avait pris une physionomie équivoque qu'on pouvait, en effet, comparer à une sorte de décrépitude. Bien des personnes peuvent encore se souvenir de l'impression qu'elles en ressentirent ; sa marche était incertaine et titubante ; elle montrait de l'impatience où il fallait de l'énergie, et semblait annoncer elle-même que le fardeau qu'elle portait était au-dessus de ses forces.

Nous trouvons des réflexions non moins frappantes dans deux écrits de M<sup>me</sup> de Staël , dont la haute raison opposait sans cesse une sorte de sympathie politique à la haine héréditaire que lui inspirait Mirabeau ; et nous transcrivons d'autant plus volontiers son jugement , que cette opposition même sert à le relever, à l'accréditer, et que, d'ailleurs, aucun autre écrivain, à notre avis, n'a peint Mirabeau avec des couleurs plus brillantes.

A propos « des honneurs rendus, pendant sa vie et après sa mort , au véritable génie que possédait Mirabeau , » M<sup>me</sup> de Staël dit : « Je crois que la majorité de la nation veut et voudra toujours l'égalité et la liberté ; mais qu'elle désire l'ordre , et croit que , pour le maintenir , l'autorité légale et la force légitime d'un monarque sont nécessaires.

<sup>1</sup> Ant. Bailleul , *Examen critique* , etc. , tome 1 , p. 372.

<sup>2</sup> Ant. Bailleul *Examen critique* , etc. , tome 2 , p. 36.



« . . . . . Cet homme (Mirabeau) qui brava souvent l'opinion publique, mais soutint toujours la volonté générale, s'était mis depuis quelque temps à la tête du vœu que je crois celui du plus grand nombre; à la tête de ces amis de l'ordre et de la monarchie, non moins défenseurs que les républicains des immortelles bases de la constitution française, la liberté et l'égalité. Il pouvait avoir des principes modérés, celui qui les soutenait avec passion; il pouvait attaquer les factions, celui qui avait si bien mérité le nom de révolutionnaire. . . . . La terreur qui s'est emparée des esprits en apprenant sa perte, annonçait-elle seulement l'effroi qu'inspire la disparition d'un grand talent, d'une puissante force de pensée, sur laquelle on se reposait pour reculer les bornes de l'esprit humain? Non, cette terreur est surtout l'irrécusable signe du vœu de la majorité de la nation; ces regrets sont donnés à l'homme qui, véritable ami de la liberté, croyait que l'existence d'un roi armé par la constitution d'une force suffisante pour faire exécuter les lois, était nécessaire à la France, et qui, depuis quelque temps, paraissait vouloir se vouer à la défense de cette vérité. Les esprits sages se reposaient sur son éloquence, et les âmes faibles qui redoutent, par un instinct secret, l'impression même que peuvent leur faire les déclamations de ceux qu'elles ont dû croire amis de la liberté, aimaient un homme assez dévoué et assez intéressé au succès de la révolution pour qu'on pût l'entendre parler d'ordre, sans craindre qu'il ne voulût conduire au despotisme, et de sûreté pour tous, sans redouter

qu'il n'aspirât à l'exception pour quelques-uns <sup>1</sup>. »

« . . . . . Tous les partis regrettaient alors Mirabeau. La cour se flattait de l'avoir gagné ; les amis de la liberté comptaient néanmoins sur son secours ; les uns se disaient qu'avec une telle hauteur de talent, il ne pouvait désirer l'anarchie, puisqu'il n'avait pas besoin de la confusion pour être le premier ; et les autres étaient certains qu'il souhaitait des institutions libres, puisque la valeur personnelle n'est à sa place que là où elles existent. Enfin, il mourut dans le moment le plus brillant de sa carrière, et les larmes du peuple qui accompagnait son enterrement en rendirent la pompe très touchante. C'était la première fois en France qu'un homme célèbre par ses écrits et par son éloquence recevait des honneurs qu'on n'accordait jadis qu'aux grands seigneurs, ou aux guerriers ; le lendemain de sa mort personne, dans l'Assemblée constituante, ne regardait sans tristesse la place où Mirabeau avait coutume de s'asseoir. Le grand chêne était tombé, le reste ne se distinguait plus.

« Je me reproche d'exprimer ainsi des regrets pour un caractère peu digne d'estime ; mais tant d'esprit est si rare, et il est malheureusement si probable qu'on ne verra rien de pareil dans le cours de sa vie, qu'on ne peut s'empêcher de soupirer lorsque la mort ferme ses portes d'airain sur un homme naguère si éloquent, si animé, enfin si fortement en possession de la vie <sup>2</sup> ! »

<sup>1</sup> Mme de Staël, *Mélanges*. Paris, Treuttel, tome 17, page 323 à 326.

<sup>2</sup> Mme de Staël, *Considérations*, etc., tome 1, p. 406.

Après de pareilles citations empruntées à des contemporains dont le témoignage reçoit une triple autorité de leurs opinions, de leur talent et de leur renommée, nous n'insisterons pas sur les autres manifestations des regrets publics; prose, vers<sup>1</sup>, ouvrages dramatiques<sup>2</sup>, représentés sur dif-

<sup>1</sup> On remarqua, dans le temps, ceux de M. J. Chénier et de M. Fiévée. Nous ne les rapportons point, parce qu'on les trouve partout.

<sup>2</sup> Trois auteurs mirent en scène Mirabeau peu de jours après sa mort.

M<sup>me</sup> Olympe de Gouges fit représenter, le 15 avril 1791, par les *comédiens italiens ordinaires du Roi*, une pièce en un acte et en prose intitulée : *Mirabeau aux Champs-Élysées*. Écrite dans des principes constitutionnels, mais sans talent, la pièce réussit peu, si l'on en juge par la préface, où l'auteur se plaint, notamment, « des femmes, si généreuses pour leur sexe, desquelles on n'a pas aperçu un coup de main à la première représentation de cette pièce. »

Le même théâtre donna, le 7 mai, avec plus de succès, un acte intitulé : *l'Ombre de Mirabeau*. L'auteur n'est pas nommé dans les journaux contemporains que nous avons consultés; mais seulement dans les *Extraits du Journal de Félix Faulcon* (Paris, Cussac et Barrois, septembre 1791) qui, page 101, attribue la pièce « à M. Jort (ci-devant Baron). »

Enfin, J.-B. Pujoux fit représenter, le 24 mai 1791, sur le théâtre de *Monsieur* (théâtre Feydeau), une comédie, aussi en un acte et en prose, dont le titre est : *Mirabeau à son lit de mort*. Les principaux personnages sont Mirabeau, MM. de Talleyrand, de Lamarek, de Comps, Frochot, Cabanis, le docteur Antoine Petit. La pièce eut un grand succès, et cependant elle ne fut pas imprimée. (Voir l'article Pujoux dans la *Biographie universelle des contemporains*,



férens théâtres de Paris et de province, tableaux, portraits peints, véritables ou imaginaires<sup>1</sup>,

par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc., tome 17, page 151.)

De nos jours encore, en 1831, pendant une passagère épidémie de spéculations dramatiques sur les plus grands noms de l'histoire moderne, on a mis en scène Mirabeau dans quatre pièces dont voici les titres : 1<sup>o</sup> *Sophie et Mirabeau*, comédie en deux actes mêlée de couplets, par MM. René et Théodore Anne (théâtre du Vaudeville, le 8 septembre) ; 2<sup>o</sup> *Les deux Mirabeau*, vaudeville en un acte (théâtre de la Gaîté, 5 octobre) ; 3<sup>o</sup> *Mirabeau, mélodrame en quatre actes et en six tableaux*, par MM. Gustave-Lemoine et Montigny (Porte-Saint-Martin, 4 novembre) ; et 4<sup>o</sup> *Mirabeau, drame en cinq actes et en sept époques*, par M. Bohain. C'est le nom indiqué dans la *Gazette de France* du 5 novembre 1831, et dans le *Journal du Commerce* du surlendemain. (Odéon, 4 novembre.)

Les journaux n'ont reconnu de véritable talent que dans cette dernière des quatre pièces qui ont disparu après quelques représentations.

<sup>1</sup> De tant de portraits peints deux seulement ont été faits d'après nature, tous deux sont de Boze, et en la possession de l'auteur de ces Mémoires ; l'un, en buste, est peint au pastel ; l'autre, à l'huile, en pied, de grandeur naturelle, a été gravé par Beisson ; la gravure a été solennellement présentée, le 16 messidor au VI, aux Conseil des anciens, par Lenoir-Laroche, et le 16 thermidor suivant, au Conseil des cinq-cents, par Cabanis. Malheureusement, dans la gravure de Beisson, estimable comme ouvrage d'art, la tête est peu ressemblante.

sculptés <sup>1</sup>, gravés <sup>2</sup>, lithographiés ; médailles <sup>3</sup>, allé-

<sup>1</sup> Sauf un buste en marbre qui a été fait *ad vivum*, sauf aussi une copie en marbre de ce buste, tous les autres bustes, sans nombre, qui ont été exécutés en plâtre, en terre cuite, en marbre, en bronze, en porcelaine, etc., n'ont eu d'autre type que l'empreinte de la figure de Mirabeau, moulée après la mort ; de là une sorte de flaccidité, d'affaissement et d'absence de vie que l'on remarque dans presque tous les reliefs obtenus par le seul moulage du *creux*.

Entre autres bustes, un fut sculpté dans une pierre provenant de la Bastille, et offert par *le patriote Palloi* à l'Assemblée législative, le 6 octobre 1791. Précédemment, le 15 mai 1791, le même Palloi avait présenté à la section de la Grange-Batelière, un médaillon en plâtre, représentant Mirabeau, incrusté dans une pierre de la Bastille.

Enfin, on compta parmi les œuvres de sculpture vouées à cette glorieuse mémoire deux figures que Talma fit modeler, en bas-relief, aux deux côtés de la fenêtre-milieu d'entresol de la petite maison mortuaire qui, comme nous l'avons dit, tome IX, page 218, appartenait à sa femme. L'exécution (due au statuaire Dupasquier) est bonne, et l'intention aussi, sans doute ; mais il y a tant d'indécision et d'obscurité dans le choix, l'expression et les caractères iconologiques de ces figures, que l'allégorie en est véritablement inintelligible.

<sup>2</sup> Nous possédons de la main de divers graveurs plus de cinquante estampes dont la plupart ne présentent de Mirabeau que le nom.

<sup>3</sup> Huit médailles différentes (dont quatre en métal de cloche) furent fondues ou frappées en l'honneur de Mirabeau. On en trouve la description aux pages 148, 149, 150, 151, 251, 260 et 276 du tome I de l'*Histoire numismatique de la révolution française*, etc., par M. H\*\*\*, Paris, Merlin, 1826.

Les médailles sont figurées sous les nos 206 à 210, planche

gories <sup>1</sup>, tous les hommages imaginables furent rendus à la mémoire de Mirabeau.

Nous ne nous arrêterons un moment que sur un seul, le plus touchant de tous, parce qu'il fut tout-à-fait exempt d'intérêt personnel, d'ostentation et de publicité. Le 3 octobre 1791, la sépulture de Mirabeau fut visitée par trois de ses amis; affligés de l'état où était déjà le cercueil, ils en firent confectionner un autre, et ils constatèrent ce soin pieux par une inscription sur parchemin, qu'ils fixèrent dans l'intérieur de la tombe dont assurément ils ne pouvaient pas deviner la violation ultérieure. Voici le texte de cette inscription :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, dans les jours de septembre, Jacques-Brice-François de Comps, premier secrétaire, ami intime de Mirabeau; Jean-François Vitry, qui aima ce grand homme comme

23; 365, planche 35; 375, planche 37; et 405, planche 39.

Il y a aussi une très belle médaille de Mirabeau, gravée par M. Gatteaux fils, dans la *Galerie numismatique* entreprise, il y a quelques années, sous les auspices de M. S. Bérard, déjà cité, qui a conçu la pensée, et fait les premiers frais de cette collection toute nationale.

<sup>1</sup> Entre autres, une composition de Moreau le jeune, gravée par Masquelier, représente Mirabeau reçu aux Champs-Élysées par Franklin, qui le couronne de chêne, par J.-J. Rousseau, Montesquieu, Voltaire, Mably, Fénelon, etc.

Peuchet parle aussi, tome 4, page 333, d'un projet de monument; et, d'après la description qu'il en fait, il semblerait que l'auteur, M. Benoît de la Mothe aurait simplement copié la composition allégorique du tombeau du maréchal de Saxe, par Pigalle.



son frère ; et Jean-Hippolyte Dudouit-Lavillette, qui lui a rendu les derniers devoirs <sup>1</sup>, sont venus en pèlerinage à son tombeau ; ils ont trouvé le cercueil endommagé , et , du consentement de M. de Lamarck , son exécuteur testamentaire et son généreux ami , ils ont ordonné ce nouveau cercueil , et l'ont fait placer sous leurs yeux. A Paris , le trois octobre mil sept cent quatre-vingt-onze. »

Signé J.-B.-F. DE COMPS, J.-F. VITRY,  
J.- H. DUDOUIT-LAVILLETTE.

Quelques jours après un hommage d'une autre sorte était rendu à Mirabeau, par M. Frochot, son exécuteur testamentaire ; il se présenta, le 20 octobre, devant l'Assemblée législative : « Je viens, » dit-il, « ajouter à tous les éloges , répondre à toutes les calomnies , par ce seul mot : *Il est mort insolvable*. Éloge inoui, mais précieux dans cette occurrence ; car il fallait encore que pour Mirabeau , et pour Mirabeau seul, ce fût un honneur de mourir dans cet état qui , pour les autres hommes , appelle les malédictions sur la tombe.

« Exécuteur de ses volontés dernières , je viens demander, au nom de ses créanciers , que le trésor acquitte les frais de sa pompe funèbre. Elle fut digne du grand homme pleuré par son pays ; elle fut trop grande pour sa fortune , et peut-être il n'est pas juste

<sup>1</sup> Allusion au fait que nous avons rapporté ci-dessus. M. Dudouit-Lavillette était secrétaire du marquis de Montalembert, lieutenant-général, auteur de plusieurs ouvrages sur l'attaque et la défense des places de guerre.

que des créanciers aient à gémir de la célébrité de leur débiteur.

« . . . . . C'est pour lui qu'ont été instituées en France les premières funérailles, ce *funus collativum* des Romains, où le sénat assistait en corps, et où la masse entière du peuple venait à accompagner les tristes dépouilles des hommes qui l'avaient bien servi.

« Le sénat décernait ces honneurs, et le trésor public en acquittait la dépense; souvent aussi le peuple lui-même ordonnait l'appareil de cette fête lugubre, et à l'instant il se cotisait pour la rendre digne de l'ami qu'il avait perdu. *En retournant dans nos foyers, après cette cérémonie, dit un ancien, nous en racontions les détails à nos enfans, et ce récit faisait germer dans leurs ames le saint amour de la vertu.*

« La France n'a pas voulu, sans doute, imiter à demi l'exemple des Romains; et lorsque le peuple de Paris disait: *Nous ne souffrirons pas que notre ami soit mort insolvable*, serait-il permis de penser qu'en ordonnant l'inhumation solennelle de Mirabeau, en assistant en corps à ses funérailles, les représentans du peuple n'aient pas entendu que ce deuil national fût une dépense publique?

« Des collègues et des amis purent négliger dans ce fatal instant ce qu'exigeait le régularité des décisions; mais ils ne craignirent pas de porter trop loin la reconnaissance.

« C'est à vous qu'il appartient de suppléer à ce silence; vous savez quel fut Mirabeau; vous avez vu le regret des peuples.

« Pour moi, je n'aurais pas été l'ami de cet homme

célèbre ; sa voix mourante ne m'aurait pas confié l'exécution de ses volontés dernières , que je remplirais encore, comme citoyen , le devoir dont je m'acquitte en ce moment. Le décret que je sollicite honorerait également et la patrie , et l'homme qu'elle a perdu ; c'est moins un acte de générosité qu'un acte de justice , car si les dépenses funèbres sont la charge ordinaire de l'héritier, quel autre , avant le peuple , recueille l'héritage d'un grand homme ? »

Nous ne pouvons mieux faire connaître le résultat de cette démarche que par une citation empruntée à un journal du temps : « Il est des faits et des mots qui saisissent toutes les imaginations ; ceux-là ont produit dans l'Assemblée législative une impression profonde ; elle a décrété à l'instant (le 3 novembre ) que le trésor public paierait les frais des funérailles de Mirabeau <sup>1</sup>. »

Mais l'époque d'une réaction fort naturelle ne pouvait pas tarder ; la mort de Mirabeau et la séparation, nous oserons dire le suicide de l'Assemblée constituante , avaient livré la révolution aux démagogues. Ceux qui proscrivaient le trône et la constitution de 1791, ne pouvaient point pardonner à la mémoire de l'homme d'état qui avait été l'habile et courageux

<sup>1</sup> *Journal de Paris* du 21 octobre 1791 , n° 294 , p. 1197.

M<sup>me</sup> du Saillant qui envisageait la question sous un autre point de vue que M. Frochot, réclama avec quelque aigreur, le 23 octobre, dans le *Moniteur*, contre la déclaration solennelle d'insolvabilité. M. Frochot répondit sur le même ton le 7 novembre. Nous n'avons pas à nous arrêter davantage sur un tel incident.



défenseur de l'un et de l'autre, qui avait contenu, qui aurait étouffé l'anarchie.

Le 20 novembre 1792, des papiers, cachés par le Roi, avaient été découverts aux Tuileries dans une armoire fermée par une porte de fer. Une commission nommée pour en rendre compte à la Convention, avait chargé du rapport le sombre républicain Ruhl, celui-là même qui provoqua le supplice du savant et vertueux maire de Strasbourg, Dietrich <sup>1</sup>; qui brisa la sainte ampoule à Reims <sup>2</sup>; qui demanda la démolition des châteaux <sup>3</sup>; qui proposa d'incendier *provisoirement* tous ceux de l'électorat de Mayence <sup>4</sup>; qui s'associa à la conspiration du 1<sup>er</sup> prairial an III (20 mai 1795), dont le but était de ramener le régime et la constitution de 1793; et qui, enfin, désespéré de voir la cause du terrorisme définitivement vaincue, se donna la mort pour ne pas survivre à la perte de ce qu'il appelait *la liberté* <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> 20 novembre 1792.

<sup>2</sup> *Moniteur* du 22 du premier mois de l'an II de la république, n<sup>o</sup> 22.

<sup>3</sup> *Moniteur* du 30 du premier mois de l'an II, n<sup>o</sup> 30.

<sup>4</sup> En d'autres termes, « de faire payer la rançon des otages français détenus à Mayence, par le despote palatin, ce vil scélérat embéguiné d'une mitre électorale; et, sur son refus, d'incendier tous les grands bailliages qui sont en nos mains, d'étendre cette mesure sur toutes les terres et possessions des petits princes, comtes et nobles d'empire; et de mettre *provisoirement* le feu à tous les châteaux de ces contrées. »  
11 pluviôse an II (30 janvier 1794), *Moniteur*, n<sup>o</sup> 131.

<sup>5</sup> 10 prairial an III (29 mai 1795).

Nous remarquerons comme une singularité que les trois

En rendant compte, le 5 décembre 1792, des papiers trouvés dans l'*armoire de fer*, Ruhl ne manqua pas de mentionner ceux où Mirabeau était nommé sans qu'il y eût d'ailleurs un seul mot de sa main, et dont nous avons parlé (t. IX, p. 163 à 164). Un député demanda que l'on retirât du Panthéon les cendres de Mirabeau. La Convention, ce jour-là, se borna à décider, non pas *que sa mémoire serait mise en arrestation*, comme le proposait Manuel, mais que sa statue serait voilée jusqu'à la présentation du rapport, dont, sur l'avis du même Manuel, le comité d'instruction publique fut chargé<sup>1</sup>.

Enfin, onze mois après, *quintidi* 5 frimaire an II (27 novembre 1793), M. J. Chénier apporta son rapport à la Convention; il présenta comme démon-

biographies les plus répandues, qui parlent si souvent d'hommes très obscurs, n'ont pas accordé de notice au conventionnel Ruhl.

<sup>1</sup> La Convention, du moins, voulait attendre un rapport; mais la populace qu'entraînaient des impulsions encore plus brusques, n'eut pas autant de patience, et le 9 décembre elle pendit le buste de Mirabeau en place de Grève. (*Moniteur* du 11.)

Ce fut pour Manuel l'occasion de demander à la Convention, le 24 décembre, que l'acte d'accusation contre la mémoire de Mirabeau fût rédigé sur-le-champ. Il annonça que cette grande mémoire serait défendue par M. Frochot.

Celui-ci, toutefois, ne se présenta pas lors du rapport ultérieur, empêché qu'il fut par la seule raison qui pût le retenir; il subissait le sort de ses plus illustres collègues survivans, il était en prison.

stratifs les documens si vagues dont nous avons ailleurs donné l'analyse ; il appela et incrimina les principes monarchiques que Mirabeau avait constamment soutenus , avant l'époque à laquelle on rattachait son *apostasie* ; il le montra ne songeant depuis « qu'à rebâtir le despotisme avec des matériaux constitutionnels. » Il conclut en proposant « d'exclure Mirabeau du Panthéon français , » et le décret rendu , séance tenante , fut conçu en ces termes : « La Convention nationale , après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique , considérant qu'il n'y a point de grand homme sans vertu , décrète que le corps d'Honoré-Gabriel Riqueti Mirabeau sera retiré du Panthéon français. — Le même jour que le corps de Mirabeau sera retiré du Panthéon français , celui de Marat <sup>1</sup> y sera transféré. »

Cependant près de dix mois s'étaient écoulés sans que le décret eût été mis à exécution , et dans cet intervalle s'était accomplie , par le grand événement du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) , la chute de Robespierre , et de ses principaux séides , à qui la mémoire de Mirabeau était si justement odieuse ; mais ce n'était encore là que la victoire de quelques complices sur leur chef ; ils n'avaient voulu que sauver leur vie ; ils n'avaient frappé le bourreau de la France

<sup>1</sup> Marat avait péri quatre mois auparavant , le 13 juillet 1793 , poignardé par Charlotte Corday. Un décret du 24 brumaire an II (14 novembre 1793) avait , sur le rapport du peintre David , décerné à Marat les honneurs du Panthéon .

A son tour , il en fut exclu en vertu d'un décret du 20 pluviôse an III (8 février 1795).



que parce qu'il allait être le leur ; échappés à sa dictature sanguinaire , ils voulaient l'exercer pour leur compte ; ils préparaient de nouvelles proscriptions aux vivans ; ils ne pouvaient , dès lors , rétracter celle qu'ils avaient prononcée avec lui contre l'illustre mort ; aussi vit-on, le 21 fructidor ( 7 septembre 1794), la Société des jacobins demander l'exécution du décret du 5 frimaire ; le 26 fructidor (12 septembre 1794), la Convention nationale , sur le rapport de Léonard Bourdon , fixa l'époque au dernier jour des *sans culottides* , destiné à célébrer « les victoires de la république , et les charmes de la fraternité , etc. ; » et l'exécution des deux décrets fut constatée par deux procès-verbaux que nous transcrivons littéralement et *figurativement* d'après la minute originale :

« L'an second de la république française une et Indivisible , le cinquième jour sanculotide ( 21 septembre 1794 ), « trois heures après midy en exécution du décret du 26 fructidor rendu sur la fête de ce jour nous Silvain-Barnabé Lardy commissaire de police de la section du Panthéon français accompagné des deux citoyens commissaires de ladite section et du citoyen secrétaire-greffier de police avec nous soussigné nous nous sommes rendu au temple du Panthéon français ou étant le corthège de la fête arrivant et s'étant arrêté sur la place dudit Panthéon un des citoyens huissier de la Convention s'est avancé vers la porte d'entrée dudit Panthéon y a fait lecture du décret qui exclus d'yceluy les restes d'Honoré Riqueti Mirabeau qui aussitôt ont été porté dans un cerceuil de bois hors de l'enceinte dudit temple et nous ayant

été remis nous avons fait conduire et déposer ledit cerceuil dans le lieu ordinaire des sépultures pour y demeurer a titre de dépôt jusqu'a nouvel ordre ce qui sera exécuté, et avons signé. »

*Signé* MORICHON, commissaire. SAGAULT,  
commissaire. LARDY. DESGRANGES,  
secrétaire-greffier.

« Et le trois desdits mois et an conformément à ce qu'il nous a été prescrit par les citoyens membres du comité d'instruction public les citoyens Garnier et Parot tous deux commissaires civil de cette section se sont rendu au lieu du dépôt dudit cerceuil et ont fait distraire celui de bois que nous avons fait déposer aux magasins dudit Panthéon ainsy qu'il résulte du reçu qu'en à donné le sieur Soufflot ci-annexé, dans lequel s'est trouvé un morceau de papier contenant le nom d'Emberville menuisier qui à fait ledit cercueil de bois et un morceau de parchemin conçu en ces termes *L'an mil sept cent quatre-vingt-onze*, etc. <sup>1</sup>, lesquelles pièces seront annexé au présent pour le tout être envoyé au comité d'instruction public avec expédition du présent.

« Et à l'égard du cerceuil de plomb, nous y avons fait faire plusieurs trous pour l'évaporation, d'après

<sup>1</sup> C'était l'écrit signé de Comps, Vitry et Dudouit-Lavillette, que nous avons transcrit ci-dessus, page 220.

laquelle il sera avisé ce que de raison et avons signé.»

*Signé* LARDY. DESGRANGES, secrétaire-greffier.

« Suit la teneur de l'épithaphe en cuivre rouge étant sur ladite tombe : *Ci-gît Gabriel-Honoré Riqueti Mirabeau, député à l'Assemblée nationale, décédé le 2 avril 1791, âgé de quarante-deux ans et un mois. Requiescant ( sic ) in pace. »*

Nous n'ajouterons à ces tristes détails que pour consigner ici un éclaircissement que personne, à notre connaissance, n'a jamais recherché. *Le lieu ordinaire des sépultures*, dont parle le premier procès-verbal, est le cimetière *Sainte-Catherine*, contigu à l'ancien cimetière de *Clamart*, situé dans le faubourg Saint-Marcel <sup>1</sup>. C'est là que le corps de Mirabeau fut porté, *pendant la nuit* <sup>2</sup>, et inhumé vers le milieu de l'enceinte, sans aucune décoration ou indice tumulaire. Qui, en effet, s'en serait occupé? la piété publique? la terreur la refoulait au fond des âmes. Les parens de Mirabeau? le vénérable bailli venait de mourir <sup>3</sup>, pénétré de la douleur et de l'horreur

<sup>1</sup> Entre les rues Fer-à-Moulin, des Francs-Bourgeois, des Fossés-Saint-Marcel et la place Scipion.

<sup>2</sup> Ce fait du dépôt nocturne nous a été attesté par le concierge qui était en fonctions lors de l'événement.

<sup>3</sup> Le bailli de Mirabeau mourut à Malte le 18 avril 1794. L'acte mortuaire indique ainsi la cause du décès : *ex cancro*



que lui causaient l'extinction de sa famille et les maux de sa patrie ; la marquise de Mirabeau, et M<sup>me</sup> du Saillant ainsi que ses filles étaient en prison. Enfin les amis de Mirabeau étaient dans l'impossibilité de protéger et même de marquer sa sépulture, car le comte de Lamarck et M. Pellenc avaient quitté la France ; M. Frochot était détenu à Dijon ; M. de Comps était proscrit et caché. . . . .

Nous n'insisterons pas davantage sur les détails de ces scènes d'expulsion, épisode si naturellement placé dans un temps de délire furieux ; bien loin de descendre à d'inutiles apologies, nous acceptons cet attentat sacrilège comme un honneur à défaut duquel la gloire du Mirabeau aurait été incomplète ; puisque sans la justificative flétrissure que la Convention essaya d'infliger à sa mémoire, seul parmi les chefs constitutionnels de la révolution de 1789, seul parmi les fondateurs de notre liberté politique, il n'aurait été atteint ni dans sa personne ni dans son nom, à une époque où quelques-uns de ses plus illustres collègues languissaient dans l'exil, la prison et la misère, et où tous les autres mouraient sur l'échafaud.

Nous n'insisterons pas non plus sur la réparation législative qui suivit de près. Le 16 thermidor an VI ( 30 juillet 1797 ), Lenoir-Laroche présenta au Con-

*in digito pedis labefactatus.* C'était par suite d'une blessure qu'il avait reçue au combat de la Ciotat, en 1745, et dont il souffrit pendant cinquante ans. Le bailli était dans sa soixante-dix-septième année, et avait survécu à son frère et à ses deux neveux.

seil des anciens une épreuve du portrait en pied de Mirabeau <sup>1</sup>, et prononça à cette occasion un discours où il rendait noblement justice à l'orateur et à l'homme d'état ; Cabanis , le même jour , fit , devant le Conseil des cinq-cents , une pareille démarche , et son discours , moins développé que celui de son collègue , fut chaleureusement appuyé par Briot qui s'écria : « Loin de justifier un nom dont la gloire est le domaine des nations et de la postérité , ce sont elles qui le jugeront et ordonneront un jour à la France de reporter au Panthéon son urne renversée , et d'offrir des sacrifices expiatoires à ses mânes. » Ajoutons seulement que ces solennels hommages furent accueillis par l'assentiment sympathique des deux Assemblées ; et que pas une voix n'osa s'élever pour les repousser , pour démentir la conscience publique qui s'y associait , pour renouveler les accusations naguère portées par l'anarchie contre son ennemi mortel.

Ici se termine notre tâche proprement narrative ; et nous n'y ajouterons plus que des conclusions succinctes.

Nous pourrions peut-être nous borner à nous les emprunter à nous-même , car nous croyons avoir donné sur le caractère privé et sur le caractère poli-

<sup>1</sup> Ce portrait , gravé par Beisson , et fort répandu , est une œuvre d'art estimable , mais la tête manque de ressemblance. C'est celui dont nous avons parlé dans une Note précédente. (Voir à la page 218 du présent volume).

tique de Mirabeau tous les détails d'où se déduit naturellement le résumé de sa double histoire.

Cependant le profond sentiment qui nous anime ne peut pas nous tenir lieu des observations intimes et des souvenirs personnels qui nous ont été interdits par notre âge. Nous sommes donc forcé, à la fin comme dans le cours de notre tâche, de recourir à Mirabeau lui-même, à ses familiers, à ses rivaux et à ses adversaires, pour récapituler notre long travail en quelques traits concentrés que nous choisirons, sans nous inquiéter beaucoup des répétitions dont la rencontre, d'ailleurs à peu près inévitable, sera compensée par la variété et l'énergie du coloris.

Rassemblons d'abord, sur l'extérieur de Mirabeau, quelques esquisses éparses dans les écrits de plusieurs personnes qui l'ont vu.

« On remarquait surtout le comte de Mirabeau, » dit M<sup>me</sup> de Staël, « et il était difficile de ne pas le regarder long-temps, quand on l'avait une fois aperçu; son immense chevelure le distinguait entre tous. On eût dit que sa force en dépendait comme celle de Samson. Son visage empruntait de l'expression à sa laideur même; et toute sa personne donnait l'idée d'une puissance irrégulière, mais enfin d'une puissance telle qu'on se la représentait dans un tribun du peuple ».

« Je vais décrire, » dit Dulaure, « la figure de Mirabeau. Sa stature était moyenne <sup>2</sup>. Ses membres

<sup>1</sup> *Considérations*, etc., tome I, page 193.

<sup>2</sup> Cinq pieds quatre pouces. (*Note de l'éditeur.*)



musclés, ses formes athlétiques, correspondaient à la force de son ame. Sa tête volumineuse, couverte d'une chevelure abondante; de plus son visage dont les ravages de la petite vérole avaient déformé les traits, constituaient sa laideur. Mais la largeur de son front, l'évasement de ses temporaux, signes du génie, son œil vif et perçant <sup>1</sup>, la chaleur de son action, embellissaient sa figure, et lui composaient une physionomie éloquente qui subjuguait ses auditeurs, et les disposait d'avance à soumettre leur opinion à la sienne <sup>2</sup>.

« Il comptait parmi ses avantages son air robuste, sa grosseur, des traits fortement marqués, et criblés de petite vérole. *On ne connaît pas*, disait-il, *toute la puissance de ma laideur*, et cette laideur, il la croyait très belle. Sa toilette était fort soignée. Il portait une énorme chevelure artistement arrangée, et qui augmentait le volume de sa tête. *Quand je secoue*, disait-il, *ma terrible hure, il n'y a personne qui osât m'interrompre* <sup>3</sup>. »

Nous avons obéi, peut-être trop obéi à la nécessité qui nous était imposée de parler de la jeunesse de Mirabeau; nous avons dit que ses fautes et ses mal-

<sup>1</sup> Ses yeux fort grands, avec de très petites prunelles, étaient gris et faibles. M<sup>me</sup> la duchesse d'Abbrantès s'est avisée (*Mémoires*, tome 1, page 159) de parler des *petits yeux* de Mirabeau. C'est une découverte qui appartient exclusivement au spirituel auteur dont l'imagination est plus inventive que sa mémoire n'est fidèle. (*Note de l'Éditeur*).

<sup>2</sup> *Esquisses*, etc., page 407.

<sup>3</sup> Ét. Dumont, *Souvenirs*, pages 282 et 283.

heurs avaient été causés principalement par sa constitution morale, surtout par ce que nous appellerons encore une fois le fatal phénomène de son organisation physique, car on n'a des hommes extraordinaires qu'à des conditions, et avec des contrastes qu'il faut accepter; ensuite par sa position de famille, et par l'abus inconséquent autant qu'inhumain des rigueurs de son père, que Chaussard appelle énergiquement « l'autre Eurysthée de cet autre Hercule. »

Nous n'essaierons donc, pas plus à présent que naguère, de justifier ses nombreux écarts de conduite : nous les expliquerons seulement par ces mêmes causes, et par une conséquence justement tirée des mœurs de l'époque, où les exemples des plus déplorables désordres domestiques descendaient des hautes classes, et même du trône, dans toutes les parties de la société; car l'explosion de la fouguese jeunesse de Mirabeau correspond, dit avec raison Mérilhou, « à un temps où le mépris de la foi conjugale et des devoirs domestiques signalaient malheureusement une société en décadence, et surtout la classe élevée à laquelle appartenait Mirabeau. Il avait vingt-six ans; il ne sut pas se soustraire à l'influence pernicieuse des exemples qui l'assiégeaient de si près. Il partagea la corruption de son temps. Il l'a expiée par trois années de captivité; il en a parlé toute sa vie avec repentir; on peut, on doit le blâmer; mais on n'a pas le droit de flétrir sa mémoire, parce qu'il n'a pas été plus irréprochable que son siècle <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Page 206.

Telle fut, pourtant, la cause principale du renom d'immoralité qui rendit si difficiles pour Mirabeau son entrée et ses premiers pas dans la carrière politique, et qui, pendant quelque temps, neutralisa en partie l'influence que ses talens de publiciste, d'orateur, d'homme d'état, devaient, dès le premier abord, lui donner dans l'Assemblée. « Il sentait si bien que s'il avait joui d'une considération personnelle, toute la France aurait été à ses pieds, que, dans certains momens, il aurait consenti à passer à travers les flammes pour purifier le nom de Mirabeau. Je l'ai vu pleurer, à demi suffoqué de douleur, en disant avec amertume :— *« J'expie bien cruellement les erreurs de ma jeunesse »*. » Un autre mot, dans lequel il y a moins de personnalité et plus de patriotisme, a été souvent répété par Mirabeau : « Les torts de ma jeunesse coûtent bien cher à la révolution ! »

Il est vrai que ce reproche d'immoralité était moins une cause effective de défaveur qu'un prétexte saisi par la haine; car, comme le dit M. J.-Ch. Bailleul, Mirabeau ne fut pas seulement considéré comme un zélé partisan de la révolution, il en fut surnommé l'Hercule; comme tel, il eut pour ennemis tous les ennemis de la révolution, et, comme homme supérieur, tous les gens à courte vue; la haine des uns inventait, l'amour-propre des autres accueillait tout ce qui pouvait nuire à sa réputation. » (Le judicieux écrivain aurait pu ajouter que le vulgaire s'avise ra-

<sup>1</sup> Ét. Dumont, *Souvenirs*, page 286.



rement de réviser les jugemens de la malignité ; qu'il trouve des idées toutes faites , et qu'il les adopte sans examen.) « Mais si Mirabeau eut de violens détracteurs , il eut aussi des partisans , des admirateurs , des enthousiastes ; et , ce qui prouve bien plus en sa faveur , il eut , pour amis de cœur , des hommes connus pour être dignes de toute sorte d'estime ; ses ennemis ne méritent , sous aucun rapport , la confiance qu'inspirent ses amis <sup>1</sup>. »

Nous quittons cet aperçu pour ne pas anticiper sur le résumé du rôle public de Mirabeau , et nous revenons à son caractère privé.

Nous avons prouvé que , malgré sa violence naturelle , malgré l'empire d'un tempérament et d'un caractère presque toujours indomptables , il était facile et bon , confiant et généreux , adorateur des vertus qu'il n'avait point pratiquées , incapable d'envie , de haine , de rancune , de vengeance. Nous n'en dirons pas autant de la vanité ; car il est très vrai que cet implacable ennemi des privilèges de fait , des abus vexatoires et tyranniques , ne l'était nullement des distinctions sociales ; que , par exemple , il était fier de sa noblesse , et qu'il en reprit les signes extérieurs , alors que tout le monde les quittait <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Examen*, etc. , tome 1 , page 241.

<sup>2</sup> Il ne faut pas croire toutefois que ce faible allât jusqu'au degré que suppose la prétendue anecdote empruntée à M<sup>me</sup> de Staël (*Considérations*, tome 1 , page 262) , et plusieurs fois répétée , notamment par la *Biographie universelle*, ancienne et moderne (tome 29, page 108) ; par Peuchet (tome 4,

Nous avons démontré que Mirabeau , comme homme de famille , était tout autre que ne l'a présenté la publication de l'odieux et mensonger recueil des lettres de Vincennes ; en effet , malgré les torts domestiques , trop graves et trop multipliés , qui ont troublé et déconsidéré sa jeunesse , nous avons le droit de dire , parce que nous en avons fourni cent preuves , qu'il fut un fils tendre et respectueux ; un époux affectionné et indulgent , quoiqu'à la fois jaloux et infidèle ; un excellent frère ; un amant volage sans doute , mais passionné et dévoué jusqu'à l'héroïsme ; enfin , un des hommes en qui le sentiment de la paternité a été le plus tendre et le plus vif , un de ceux qui ont le mieux compris et pratiqué le culte de l'amitié.

« Ceux qui l'ont vu de près savent s'il ressemblait aux peintures que la malveillance et l'envie faisaient de son caractère , et que la crédulité recevait , sans discussion , de ces bouches cruelles qui , pendant plus de quinze ans , le noircirent de fiel , avec la plus opiniâtre persévérance. Ils savent s'il fut jamais un

page 379) , etc. , etc. : « Racontait-il la journée de la Saint-Barthélemy , il avait soin d'ajouter : *l'amiral de Coligny qui , par parenthèse , était mon cousin.* » Jamais cette puérile vanterie n'est échappée à Mirabeau , qui savait fort bien qu'aucune alliance n'avait existé entre sa famille et la maison de Chastillon , au-dessous de laquelle , du reste , il n'aurait pas placé la sienne. La preuve justificative de cette dernière dénégation est dans la généalogie fort exacte que Mirabeau a lui-même écrite. (Voir au tome I des présens Mémoires.

homme plus sensible à l'amitié, plus tendre envers ses amis, plus facile dans son intérieur<sup>1</sup>, plus aima-

<sup>1</sup> Ét. Dumont raconte à ce sujet deux anecdotes que nous rapporterons, parce qu'elles sont vraies et piquantes :

« Il était fort aimé de ses gens. J'allai avec lui à la Bastille trois ou quatre jours après qu'elle eut été prise. Cette visite fut pour Mirabeau une marche triomphale : la foule qui couvrait les environs se rangeait à son approche ; on lui jetait des vers et des fleurs ; on remplissait sa voiture des livres et des manuscrits qui avaient été enlevés dans les premiers jours. — Nous visitâmes la Bastille dans tous les endroits accessibles : nous descendîmes dans un cachot où l'on ne voulut point permettre au domestique d'entrer. Le pauvre garçon se mit à fondre en larmes, me conjurant d'avoir l'œil sur son maître qu'on pouvait tuer dans ces cachots. L'idée de la Bastille réveillait dans l'esprit du peuple les idées les plus sinistres ; le cadavre même du monstre lui donnait encore des transes de peur. » (*Souvenirs*, page 303.)

Ce domestique si affectionné était Legrain dont nous avons parlé plusieurs fois.

« Mirabeau avait un valet de chambre nommé Teutch (Theis), qui avait été contrebandier, et qui racontait des prodiges de valeur, sans se douter qu'il y eût même de la prouesse. *Ces fibustiers*, disait Mirabeau, *avilissent bien le courage ; la plus grande intrépidité appartient aux derniers des hommes.* Le service personnel durait long-temps, car il était fort recherché dans sa toilette, et il l'égayait quelquefois en donnant quelques coups de pied, quelques coups de poing à Teutch qui les prenait pour des marques d'amitié ; et quand son maître, trop occupé, passait quelques jours sans lui donner de ces petites attentions, il faisait son devoir tristement, et le temps lui durait beaucoup : *Qu'avez-vous, Teutch ? vous êtes bien morne.* — *Monsieur le comte me né-*



ble dans le commerce de la vie , plus obligeant , plus incapable de soutenir sans émotion l'aspect du malheur , plus véritablement enclin à la bienfaisance. Ils savent si le goût de la raison , l'attrait de la vertu , le sentiment de la justice et de la rectitude n'étaient pas chez lui des penchans plus habituels peut-être que ses passions elles-mêmes <sup>1</sup>.

\* . . . . . Dans le public, on croyait Mirabeau très colère et très vindicatif. L'impétuosité de ses goûts, et le caractère très prononcé de ses opinions l'exposaient, il faut en convenir, à des violences de premier mouvement. Cependant cet homme, si facilement irrité par les provocations ou par les obstacles, était celui qui savait le mieux maîtriser son ame; cet homme qui, sans doute, était susceptible de profonds ressentimens, puisqu'il avait beaucoup de dignité et d'énergie dans le caractère, sacrifia toujours ses passions personnelles au succès des affaires publiques. Dans les orages de l'Assemblée, jamais on ne l'a vu s'emporter de manière à perdre la liberté de son jugement et l'à-propos de ses ressources. Dans les occasions où l'on cherchait à le rapprocher des personnages qu'il aimait le moins, et

*glige tout-à-fait. — Comment! que voulez-vous dire? — Monsieur le comte est si sérieux avec moi depuis huit jours! En sorte que, par bonté d'ame, il fallait lui donner, de temps en temps, un grand coup de poing au milieu de l'estomac, et s'il était renversé par terre, il riait à gorge déployée. Son désespoir à sa mort n'est pas concevable.* » (*Souvenirs*, page 305).

<sup>1</sup> Cabanis, etc., page 264.

où cela pouvait avoir, en effet, quelque objet d'utilité générale, il n'a jamais opposé une résistance durable. Je l'ai vu, plus d'une fois, faire dans ce genre des sacrifices dont, en les approuvant beaucoup, j'avoue que j'aurais difficilement été capable. Souvent, d'ailleurs, il décriait les opinions, il attaquait les démarches, il censurait les vues, sans que les personnes y fussent pour rien; et pour peu qu'on sût intéresser sa générosité, il n'était pas d'injure qu'on ne pût l'engager à mettre en oubli: je l'ai vu de très près; je l'ai vu assez long-temps; je l'ai vu dans toutes les situations; et j'atteste que jamais il n'y eut d'être moins haineux, moins capable d'une vengeance méditée et suivie, moins capable de faire sentir à ses ennemis l'ascendant de sa situation ou même celui de son talent. <sup>1</sup>

« . . . . . Mais ce n'est point ici le lieu de le peindre et de l'apprécier. Un jour viendra où, plaçant dans le même tableau, sous les yeux du public, les immortels ouvrages dont sa plume a doté les lettres, la philosophie ou la morale; les inappréciables services qu'il a rendus à sa patrie; enfin l'histoire naïve de son cœur, de ses pensées, de ses habitudes intimes, de ses rapports particuliers avec les hommes, nous laisserons sans crainte, au public, le soin de juger si la place qu'il mérite comme bon n'équivaut pas à celle qu'il obtient comme grand <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Cabanis, etc., pages 283 et 284.

<sup>2</sup> *Ibid.*, etc., pages 264 et 265. Malheureusement pour la mémoire de Mirabeau, Cabanis, mort subitement dans la

Nous avons encore à présenter à nos lecteurs une nuance trop peu remarquée du caractère de cet homme que sa force portait à la violence, que l'adversité et les persécutions auraient pu rendre amer et dur, et qui, pourtant, malgré un fond de fierté aristocratique, montrait toujours la plus séduisante aménité de mœurs; écoutons encore à cet égard ses contemporains.

L'un d'eux, et des plus illustres, loin d'être attaché à Mirabeau par aucun lien de société, ou surtout d'opinions, était plutôt l'ami de ses ennemis; voici pourtant comme il s'exprime à son sujet: « Il était d'une société douce, d'un commerce aimable, et trouvait du plaisir à dire des choses obligeantes; je me souviens que pendant qu'il était président de l'Assemblée nationale, M. Tronchet, vieillard vénérable et déjà cassé, lisait un rapport long et d'un médiocre intérêt. On faisait du bruit; Mirabeau, pour le faire cesser, dit, en agitant sa sonnette: *Messieurs, veuillez vous rappeler que la poitrine de M. Tronchet n'est pas aussi forte que sa tête* <sup>1</sup>. »

Un autre témoin que nous avons à citer était, au contraire, lié à Mirabeau par un sentiment d'amitié, qui céda plus tard à d'ingrates préoccupations, et à un orgueil injustement égoïste:

« Je n'ai connu, » dit Ét. Dumont, « aucun homme qui sût, quand il le voulait, se rendre plus agréable

force de l'âge, n'a pas eu le temps d'accomplir ce projet digne de son ame et de son esprit.

<sup>1</sup> *Souvenirs et portraits*, par le duc de Lévis. Paris, 1813.



et plus séduisant que Mirabeau. Il était ce qu'on appelle bon compagnon dans toute la signification du terme ; complaisant, facile, plein de gaieté, de ressource et de variété dans l'esprit ; il n'y avait pas moyen de se tenir avec lui sur la réserve ; il fallait en venir à la familiarité, abandonner l'étiquette, les formes d'usage, s'appeler simplement par son nom ; quoiqu'il fût très attaché à son titre de comte, et qu'au fond du cœur il mît une grande importance à la noblesse, il avait assez d'esprit pour distinguer les occasions où il fallait s'en prévaloir, et pour se faire un mérite de l'abdication volontaire qu'il en faisait. Les égards de politesse, qu'on a comparés très justement au coton et au duvet qu'on place entre les vases pour les empêcher de se briser par leur choc, maintiennent toujours une certaine distance, et empêchent, pour ainsi dire, le contrat des cœurs. Il n'en voulait point. Son premier soin était d'écarter tous ces obstacles, et la société intime avec lui avait une sorte d'aspérité agréable, une sorte de crudité d'expression plus apparente que réelle ; et l'on aurait pu y trouver toute la réalité de la politesse et de la flatterie, sous les dehors de la rudesse et quelquefois de la grossièreté. Après les conversations du monde, plus ou moins cérémonieuses, on trouvait un piquant nouveau dans la sienne qui n'était point affadie par ces formes banales. ' »

' *Souvenirs*, etc., page 12 à 14.

Cet homme si spirituel se plaisait à aiguïser, à faire valoir l'esprit des autres. Aussi Chamfort disait-il à Vitry, leur ami

Que manquait-il donc à ce caractère privé qui avait des côtés si intéressans et si nobles ? C'est la modération, c'est la mesure : c'est l'absence des passions, ou la force de les vaincre, du moins de les contenir ; ce qui a manqué à Mirabeau enfant, jeune homme, fils, époux, ce sont de bons traitemens, ce sont des proches capables de le comprendre, de tempérer, de calmer son imagination, de persuader doucement sa raison, de répondre à son cœur, de l'épanouir. C'est un heureux intérieur de famille qui lui a manqué, ce sont enfin et surtout, disons-le franchement, de bons principes religieux ; ces principes tutélaires dont la raison la plus droite, dont la vertu la plus pure ne peuvent pas elles-mêmes se passer.

Ce n'est pas que nous admettions comme sa profession de foi, à cet égard, la théorie désespérante, et les blasphèmes horribles qui ont été ou interpolés ou aggravés dans deux passages du *Recueil de Vincennes* ; nous trouvons, au contraire, dans cette correspondance, ainsi que dans plusieurs lettres inédites, l'expression d'une conviction véritable sur l'immortalité de l'ame, et nous avons besoin, ne fût-ce que pour nous-même, de consigner ici ces preuves consolantes :

« Qu'elle est sublime cette idée, *l'immortalité de l'ame* ! sa source n'est pas dans cet orgueil risible qui s'essouffle follement à percer un avenir que Dieu a

commun : *Mirabeau est précisément le briquet qu'il faut à mon fusil.*

couvert d'un impénétrable voile de ténèbres 1. Son principe est dans une simplicité de cœur, naïve et tendre. Celui qui, le premier, a deviné ou plutôt senti l'immortalité de l'ame, était sans doute une créature souffrante qui ne pouvait pas supporter la pensée qu'elle ne reverrait jamais ce qui lui avait été cher..... *Jamais! perdu pour jamais!* ces mots, en effet, brisent l'ame! elle a besoin de les repousser par une conviction qu'elle reçoit sans la chercher, et que la raison la plus sèche et la plus captieuse peut ébranler parfois, mais non pas détruire.

« Il ne me répond pas, mais peut-être il m'entend !

« Ces mots si touchans et si simples, proférés sur l'urne cinéraire d'un ami, m'ont toujours paru ce qu'on pouvait dire de plus éloquent en faveur de l'immortalité de l'ame; et quand on ne trouverait à cette théorie qu'un attrait plutôt qu'une évidence, cet attrait que je sens au fond du cœur est assez vif pour aimer et louer ceux qui admettent ce dogme épurateur et consolateur. La poésie de leur ame va mieux à la mienne que la logique de la meilleure tête; car, dans ce genre, après avoir bien travaillé, elle ne fait

1 Il y a ici un souvenir d'Horace :

*Prudens futuri temporis exitum  
Caliginosâ nocte premit Deus ;  
Ridetque , si mortalia ultrâ  
Fas trepidat.*



guère que substituer des difficultés à des disparates<sup>1</sup>.»

Un autre extrait choisi dans un grand nombre, doit d'autant plus être considéré comme l'expression d'une conviction intime et profonde, qu'il est emprunté à une des lettres testamentaires que Mirabeau écrivit de Vincennes, au moment où il se croyait au terme de sa vie :

« Dieu ! Dieu puissant ! ah ! si j'ai nié ta providence, c'était pour n'être pas tenté de te croire complice des méchans ! Tu sais si j'étais de bonne foi : ta faible créature n'a pu t'offenser. Pourrais-tu t'irriter contre elle, et la punir de la faiblesse de son entendement<sup>2</sup> ? »

Ainsi, il n'est pas vrai que Mirabeau fût aveuglé par l'athéisme, quoique deux de ses biographes l'aient dit froidement, comme on avance l'assertion la plus indifférente ; mais il n'avait malheureusement que des aperçus très superficiels, à moitié sentis, à moitié raisonnés, en matière de religion ; et pour se défendre contre tant de passions et d'entraînemens divers, il lui aurait fallu des principes solides qui ne lui furent pas inculqués, et qu'il n'eut pas le temps de puiser dans la droiture de son ame et dans la force de son esprit.

Les ennemis acharnés dont la haine avait besoin de noircir, sous tous les aspects, Mirabeau, qui, en réalité, avait plutôt des défauts de caractère que de véritables vices, l'ont accusé d'avarice et de cupidité. Rien n'est plus faux, nous l'affirmons d'après le té-

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à M<sup>me</sup> de Nehra ; de Londres, 18 mars 1785.

<sup>2</sup> *Lettres du donjon de Vincennes*, tome 4, page 302.

moignage unanime des personnes qui l'ont bien connu ; jamais la soif des richesses n'atteignit ce caractère qu'exaltaient les passions les plus dominatrices , mais que les penchans ignobles ne souillèrent en aucun temps. Mirabeau ignora toujours la valeur de l'argent , et à aucune époque de sa vie l'idée ne lui vint d'en amasser. Il en dépensa beaucoup sans doute ; mais il s'en servit toujours sans compter , pour se livrer à une libéralité mêlée d'incurie , d'ostentation , et surtout de bienfaisance ; pour satisfaire sans cesse , tout de suite , à tout prix , le goût à la fois impatient et passionné que lui inspiraient les objets d'art , quels qu'ils fussent , les tableaux , les sculptures , les estampes , les livres , les médailles , les pierres gravées , tous les objets d'une curiosité à la fois ingénieuse , délicate et savante ; en un mot , Mirabeau était comme les enfans , sous ce rapport ; il avait envie de tout , et ne savait pas se refuser une fantaisie ; il semblait que l'argent fût un embarras pour lui , qu'il eût hâte de s'en défaire. Rien n'était plus plaisant , parfois , que ses débats avec M. de Comps , lequel , réservant des ressources pour satisfaire aux engagements contractés , résistait aux interpellations impératives de l'illustre patron , bien moins sage que son jeune secrétaire , et qui ne voulait ni éprouver des refus , ni recevoir des comptes , où cependant le motif des refus aurait été d'autant plus facilement justifié , que cette étrange comptabilité présentait toujours du passif arriéré , et jamais d'actif en réserve <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. de Comps , quand il s'agissait de comparer les moyens

Enfin on a violemment reproché à Mirabeau son ambition ; et ce reproche , certainement très fondé , sinon quant aux motifs , du moins quant au fait même , nous amène à la partie de notre résumé qui doit traiter du caractère et du rôle politique de Mirabeau.

Il avait sans doute une vaste ambition ; mais elle était essentiellement noble ; elle avait pour principe le plus ardent patriotisme et la philanthropie la plus pure.

Son ambition , nous l'avons toujours avoué , l'excitait à acquérir un grand pouvoir , à faire une haute fortune , à s'élaner au but où l'attendaient l'un et l'autre , et où il devait trouver la gloire à laquelle il se sentait destiné.

actuels aux engagements , et de pourvoir à ceux-ci , ne recevait que cette seule réponse : *sauve-moi l'embarras des détails.*

Nous avons relevé ailleurs (tome IX, page 159 à 164 , 219 à 222 des présens Mémoires) les mensonges qu'une aveugle haine ou une légèreté ignorante ont prodigués sur la prétendue fortune de Mirabeau. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de mettre ici en contradiction avec lui-même un homme qui , cependant , devait bien savoir à quoi s'en tenir.

Dans le cours de cinquante pages du même volume , Ét. Dumont dit que Mirabeau avait *un train fastueux* (*Souvenirs* , page 244) ; qu'*un tribun du peuple qui faisait le Lucullus ne pouvait manquer de devenir suspect* (page 221) ; et enfin que *les dépenses de sa maison n'étaient que le train d'un homme d'une opulence moyenne* (page 286).



Mais que voulait-il faire de cette puissance, de cette fortune, de cette gloire ? il voulait établir le gouvernement franchement représentatif, la liberté publique sous le frein de la loi, l'égalité devant la loi, le despotisme absolu mais unique de la loi ; la force, l'indépendance, même la splendeur du pouvoir monarchique, co-créateur de la loi, mais toujours sujet de la loi. Il voulait, comme il l'a dit souvent, « guérir les Français de la superstition de la monarchie, et y substituer son culte. » Il voulait réaliser l'espérance qu'il avait, dès l'âge de vingt-trois ans, consignée dans *l'Essai sur le despotisme*, en disant : « Le vœu des honnêtes gens, des vrais amis de l'humanité, serait que la morale fût appliquée à la science du gouvernement avec le même succès que l'algèbre l'a été à la géométrie <sup>1</sup>.

Mirabeau était donc l'homme du peuple, mais aussi celui de la loi, celui de la monarchie ; à aucune époque on ne vit en lui l'homme d'une coterie, d'une faction ; il les écouta toutes, ne voulut se lier à aucune ; les domina et n'en fut jamais dominé <sup>2</sup>.

Excepté le crime, tous les moyens lui furent bons pour parvenir à son but ; les manifestations ouvertes

<sup>1</sup> J.Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 254.

<sup>2</sup> Il l'avait promis dès long-temps : « Vous avez raison de croire que je ne serai jamais la dupe ni l'instrument d'un parti..... Un parti, en est-il, pour qui se respecte, un autre que celui de la nation ? eh ! quel prévaricateur assez lâche, quand il peut s'honorer d'un tel client, penserait à prendre un patron quelconque ? » (*Lettres à Cérutti*, page 19.)

comme les intrigues cachées ; les agens d'élite comme les plus obscurs instrumens ; aussi , disait-on , et a-t-on reconnu que « tout dans la conduite de Mirabeau était d'un factieux , si on le jugeait d'après l'esprit et l'intérêt des corps privilégiés <sup>1</sup> ; » mais que s'il était jugé d'après l'intérêt national , la conclusion était toute différente.

Quant à la mesure de capacité nécessaire pour embrasser un pareil rôle , il y avait long-temps qu'il l'avait acquise et prouvée , car il était fort de ses longues et solitaires études , de la vaste portée de son esprit , de sa connaissance du cœur humain et surtout des hommes politiques.

Comme écrivain , on l'a jugé sévèrement de son temps , et depuis , et même à l'époque présente , où l'enthousiasme des partisans qui admirent tout dans ses talens trouve moins de contradicteurs que jamais.

Voici , par exemple , ce qu'a écrit , en dernier lieu , un homme de lettres qui sacrifie complètement Mirabeau écrivain à Mirabeau orateur , dont il exalte justement le génie : « Le style qu'il trouve dans son écritoire est , en général , d'une forme médiocre , pâteux , mal lié , mou aux extrémités des phrases , sec d'ailleurs , se composant une couleur terne avec des épithètes banales , pauvre en images , ou n'offrant par places , et bien rarement encore , que des mosaïques bizarres de métaphores peu adhérentes entre elles. On sent , en le lisant , que les idées de cet homme ne

<sup>1</sup> J.-Ch. Bailleur , *Examen* , etc. , tome 1 , page 254.

sont pas, comme celles des grands prosateurs nés, faites de cette substance particulière qui se prête, souple et molle, à toutes les ciselures de l'expression, qui s'insinue, bouillante et liquide, dans tous les recoins du moule où l'écrivain la verse, et se fige ensuite, lave d'abord, et granit après<sup>1</sup>. »

Il nous serait facile d'appeler de ce jugement porté sur le style de Mirabeau, dans un style si différent; mais nous ne prendrons pas la peine superflue de discuter sérieusement à ce sujet, nous aimons mieux présenter ici par opposition une autre appréciation plus simple dans la forme, et plus substantielle au fond, due à un jeune écrivain que son début<sup>2</sup> vient de placer à un rang fort élevé parmi les littérateurs et les philologues contemporains :

« Mirabeau apprend à mesure qu'il écrit, écrit à mesure qu'il apprend; concevoir et produire sont chez lui deux choses simultanées; en même temps qu'il lit, il juge; en même temps qu'il juge, il prend la plume; sa main court à la suite de son esprit, ou son esprit à la suite de sa main; il pense et écrit à tire-d'aile; mais il n'écrit que parce qu'il ne peut pas parler. Tâchez de comprendre comment un homme né pour les luttes de la parole, pour les longues improvisations, pour rendre les idées en même temps et par le même

<sup>1</sup> *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo.

<sup>2</sup> M. Desiré Nisard, auteur de l'ouvrage intitulé : *Étude de mœurs et de critique sur les poètes latins de la décadence*, deux volumes in-8°.



effort qu'il les reçoit; comment cet homme, tour à tour emprisonné, exilé, ne trouvant dans toutes ces solitudes personne à qui parler, n'ayant autour de lui que des murs sans écho, ou des geôliers sans intelligence, cherche à s'épancher sur ce papier, où semble s'entasser son écriture, comme s'il craignait quelque jour d'en manquer. Sa plume libre et déchaînée remplace sa parole interdite et mise sous les verrous. Voilà pourquoi Mirabeau est écrivain comme on est orateur; c'est l'orateur empêché, comprimé, qui se soulage par la voie de l'écrivain. Son style est précipité, abondant, peu coupé, comme sera quelque jour sa parole; et il donne sa période pleine et peu variée, comme il donnera sa phrase oratoire, de toute l'haleine d'une vaste poitrine, de la poitrine des Mirabeau. Il semble que tout ce qu'il a écrit a été parlé; et qu'une main mal cachée sténographiait à son insu ses allocutions solitaires. Mirabeau n'est écrivain qu'en attendant; vienne une révolution, une Assemblée, une tribune, il jettera la plume pour prendre la parole <sup>1</sup>.

Presque tout est vrai dans cette spirituelle appréciation du style de Mirabeau.

Nous reconnâmes donc volontiers ce fait incontestable qu'il fut presque toujours hâtif et souvent négligé, incorrect, hasardé dans la forme, tantôt par incurie, tantôt et plus habituellement par système, et aussi par nature; car, outre la citation qui précède, il nous semble qu'on éclairerait la question par un

<sup>1</sup> Extrait du *National* de 1834, n° du 4 juillet 1834.

autre aspect, en appliquant à Mirabeau ce que Laharpe a dit de Bossuet : « Si dans ces admirables discours l'éloquence de l'orateur n'est pas toujours égale ; s'il paraît même s'égarer quelquefois, il se fait pardonner ses écarts par la hauteur immense à laquelle il s'élève ; on sent que son génie a besoin de sa plus grande liberté pour se déployer dans toute sa vigueur, et que les entraves d'un goût sévère, les détails d'une correction minutieuse, et la sécheresse d'une composition *léchée* ne feraient qu'énervier cette éloquence brûlante et rapide. Son audacieuse indépendance, qui semble repousser toutes les chaînes, lui fait quelquefois négliger la noblesse même des expressions : heureuse négligence, puisqu'elle anime et précipite cette marche vigoureuse où il s'abandonne à toute la véhémence et l'énergie de son ame. On croirait que la langue dont il se sert n'a été créée que pour lui ; qu'en parlant même celle des sauvages, il eût forcé l'admiration ; et qu'il n'avait besoin que d'un moyen, quel qu'il fût, pour faire passer dans l'ame de ses auditeurs, toute la grandeur de ses idées. Les censeurs scrupuleux et glacés, auxquels tant de beautés laisseraient assez de sang-froid pour apercevoir quelques taches qui ne peuvent les déparer, méritent la réponse que Bolingbroke faisait, dans un autre sens, aux détracteurs de Marlborough : *C'est un si grand homme que j'ai oublié ses vices* <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Mélanges inédits de littérature* de J.-B. Laharpe, recueillis par J.-B. Salgues, pouvant servir de suite au *Cours de littérature*. Paris, Chaumerot, 1816, p. 183 et 184.

Nous n'ajouterons rien à cette apologie, qui semble avoir été écrite pour Mirabeau, par un des juges les plus compétens en fait de style. Nous remarquons seulement, en dehors de toute appréciation purement littéraire, que, indépendamment de la forme, il s'était montré tellement inattendu et hardi dans le fond, qu'il avait dit tant de vérités neuves, ou rajeuni tant de vérités vieilles, cachées, oubliées, qu'il avait pénétré si avant dans l'avenir, qu'il avait prouvé tant de persévérance et d'unité de vues, que, même comme simple écrivain, il avait acquis une autorité considérable, toute l'autorité d'un grand publiciste, et qu'il s'était d'avance préparé la première place sur la vaste scène politique qui allait s'ouvrir.

C'est seulement quand il y fut, que sa véritable mesure apparut au plus grand nombre des spectateurs du terrible drame, quoiqu'on puisse dire qu'il se montra bien plus modéré comme député que comme écrivain. Mais ceux qui ne virent en lui, ceux qui n'y voient encore qu'un très grand orateur, ne comprennent que bien imparfaitement Mirabeau.

Son éloquence, sans doute, fut imposante, dominante, irrésistible; mais elle ne fut pas absolument incomparable; c'est la seule passion, c'est le seul besoin de recouvrer sa liberté, de défendre son honneur, de sauver sa tête, qui l'avaient fait éloquent à son insu; d'études oratoires proprement dites, il n'en avait jamais été question dans son éducation irrégulière et tronquée; aussi se vit-il pour ainsi dire réalisé, comme orateur, par des hommes qui étaient bien loin d'avoir des facultés aussi puissantes; de



grands talens de tribune , presque égaux , se montrèrent près de lui , après lui ; quelques-uns furent aussi véhémens ; quelques-uns même furent plus diserts , peut-être.

Mais il avait ce qui est plus rare que la plus brillante éloquence , c'est la vaste portée du véritable homme d'état ; c'est cette merveilleuse prévision qui ressemblait à un don naturel de prophétie ; c'est cette haute intelligence politique qui a tout su , tout devancé , tout deviné , qui a fait notre éducation constitutionnelle ; qui , d'un élan désordonné et révolutionnaire , a fait sortir une œuvre de raison et de stabilité ; qui a pressenti , créé , dicté le gouvernement représentatif dont nous jouissons aujourd'hui ; sans savoir assez , peut-être , ce qu'il a fallu d'efforts pour le conquérir , et à quelle distance on en était alors.

A l'appui de ce que nous disons de la prévision politique de Mirabeau , nous citerons un des écrivains qui , cependant , ont été le plus injustes envers lui , dans le fait et surtout dans l'intention.

« En cherchant le trait caractéristique de son génie , je le trouve , après une longue réflexion , dans la sagacité politique , dans la prévoyance des événemens , dans la connaissance des hommes , qu'il m'a paru posséder à un degré plus rare et plus éminent que toutes les autres qualités de l'esprit. Il laissait bien loin derrière lui , à cet égard , les plus distingués de ses collègues. Il y a des momens où il disait qu'il

<sup>1</sup> *Et quod nunc ratio est , impetus antè fuit.*

se sentait prophète , et il semblait en effet qu'il avait des inspirations de l'avenir. On ne le croyait pas , parce qu'on ne voyait pas aussi loin que lui , et parce qu'on attribuait souvent son chagrin à son amour-propre. Mais je sais que dans le temps où il augurait le plus mal de la monarchie , il avait la plus haute idée des destinées futures de la nation. On voit dans les lettres au major Mauvillon qu'il la croyait capable de faire tête à toute l'Europe , et cette correspondance renferme plusieurs passages singuliers qui montrent l'étendue de son horizon politique. En 1782, il rencontra à Neufchâtel nos exilés de Genève , et il leur parla des États-généraux de la France , comme d'un événement qui ne pouvait pas manquer. *Je serai député et je rétablirai votre patrie.* Personne ne vit comme lui toutes les suites de la séance royale , et ne pénétra dans les vues du parti populaire des communes. Je me rappelle deux discours vraiment prophétiques , où il peignit toutes les conséquences de leur séparation d'avec le Roi. « *Vous aurez des massacres ,* » disait-il dans un de ces discours , « *vous aurez des boucheries , vous n'aurez pas même l'exécrable honneur d'une guerre civile* <sup>1</sup>. »

« . . . . . C'est par le même instinct de pénétration qu'il démêlait l'esprit de l'Assemblée , et qu'il embarrassait si souvent ses adversaires , en révélant leur motif caché , en démasquant ce qu'on voulait soustraire à tous les regards. Il n'y avait , pour ainsi

<sup>1</sup> Séance du 15 juin 1789. ( Voir tome VIII , page 210 des présens Mémoires.)

dire , point d'énigme politique pour lui. Il arrivait d'abord au secret le plus intime , et sa sagacité seule lui valait mieux qu'une multitude d'espions dans le camp ennemi. J'ai cru souvent que ses jugemens sévères n'étaient que l'effet de sa haine ou de sa jalousie. Mais l'événement l'a justifié, et il n'y a point d'hommes marquans dans l'Assemblée dont la conduite totale n'ait répondu à l'idée qu'il avait d'eux <sup>1</sup>. »

Ainsi, en Mirabeau, le publiciste et l'homme d'état sont peut-être supérieurs à l'homme de tribune, quoique celui-ci ait à certains égards fait oublier l'autre à force d'éclat et de prodiges.

Même en concentrant la gloire de Mirabeau dans sa seule éloquence, on n'a pas toujours bien saisi les divers caractères de celle-ci; on en a principalement remarqué la véhémence; mais il fallait reconnaître que, « à la magie de la parole, il joignait la puissance de la pensée <sup>2</sup>. » Il fallait aussi remarquer l'imperturbable justesse de son esprit, sa raison lumineuse, son admirable sagacité, la force de sa logique, l'étendue de ses connaissances, son audace contre les obstacles; « un coup d'œil prompt, un tact sûr, un art de démêler immédiatement le véritable esprit de l'Assemblée, et d'appliquer sa force tout entière au point de résistance, sans l'user mal à propos sur des accessoires. Personne n'a plus fait avec un seul mot, personne n'a frappé le but avec plus de précision, et n'a plus souvent entraîné l'opinion générale, soit par une in-

<sup>1</sup> Ét. Dumont, *Souvenirs*, page 290 à 293.

<sup>2</sup> Cérutti, *Oraison funèbre*, etc.



sinuation heureuse , soit par un trait qui intimidait ses adversaires <sup>1</sup>. »

Enfin il faut le reconnaître avec un de ses panégyristes : « Il faisait reparaître avec force le point disparu de la question , et sortir avec éclat le point invisible du problème ; la conséquence éloignée était rapprochée et aperçue ; le nœud secret était découvert et saisi ; les raisonnemens , pressés autour des objections , n'en laissaient échapper ni subsister aucune <sup>2</sup>. » Enfin , « l'enchaînement et la gradation savante de ses preuves , l'effet bien calculé de ses allusions , l'art de reproduire sous un jour nouveau la question qu'avaient déjà envisagée de nombreux orateurs , un fonds d'amertume , de causticité ; une habileté de déductions développée par de longues habitudes polémiques ; et par dessus tout une action oratoire irrésistible lui assuraient la domination de la parole <sup>3</sup>. »

Mais on a dit qu'une partie de ces éloges qui embrassent tous les discours de Mirabeau pouvait être justement revendiquée par ses nombreux collaborateurs , « quoique , après sa mort , aucun d'eux n'aurait pu écrire ce qu'il savait leur inspirer <sup>4</sup>. »

Fortifiée par les étranges vanteries d'un d'entre eux , Ét. Dumont , cette assertion exige un examen particulier.

<sup>1</sup> Ét. Dumont , *Souvenirs* , page 277.

<sup>2</sup> Cérutti , *Oraison funèbre* , etc. Ce passage a été copié par Cadet-Gassicourt , *Essai* , etc. , page 35.

<sup>3</sup> *Biographie universelle , ancienne et moderne* , t. 29 , page 110.

<sup>4</sup> M<sup>me</sup> de Staël , *Considérations* , etc. , tome I , p. 264.

Sans doute, Mirabeau eut des collaborateurs; la variété comme l'immensité de ses travaux législatifs, dans un espace de temps si resserré, explique suffisamment la nécessité d'une pareille adjonction; il ne s'en cachait pas, d'ailleurs, car si, exempt de cette petite jalousie de la médiocrité qui veut tout faire, il employait les écrits des autres, lorsqu'ils étaient propres à seconder ses vues, il en abandonnait l'honneur à ceux qui les lui avaient communiqués<sup>1</sup>. Il savait l'art de faire valoir ses amis, comme de se faire valoir par eux; et il mettait une sorte d'orgueil généreux à les présenter sous les points de vue les plus favorables<sup>2</sup>. Il leur permettait de dire, *c'est moi qui ai fait ce plan, qui ai dressé ce mémoire*, et les associait ainsi à ses triomphes dans la tribune, en les y faisant, pour ainsi dire, monter avec lui<sup>3</sup>.

Sa seule correspondance exigeait l'emploi de plusieurs secrétaires; et on peut se faire une idée de la masse et de l'importance de ce travail, par une anecdote dont nous garantissons la vérité.

Pendant les premiers jours de la tenue des États-généraux, c'est-à-dire à une époque où il n'était connu que comme écrivain politique, et où il n'avait pas encore pris de rôle, ni par conséquent acquis d'influence dans l'Assemblée, il reçut un si grand nombre de lettres que le portier, hors d'état de faire l'avance des

<sup>1</sup> Ferrières, tome 1, page 94.

<sup>2</sup> Ét. Dumont, *Souvenirs*, page 233.

<sup>3</sup> Ferrières, tome 4, page 94.

frais, dit au facteur d'apporter un mémoire ; au bout de huit jours, ce bordereau montait à plus de 1,000 fr., et Mirabeau, à qui il fut présenté, écrivit au bas : « Je soussigné reconnais avoir reçu les lettres dont le montant est ci-dessus, et je promets de n'en jamais rien payer. » Le baron d'Ogny, intendant général des postes, alla porter au Roi cette singulière quittance ; et depuis lors il ne fut plus question pour Mirabeau de *ports de lettres*.

Cette vaste correspondance, venue de tous les points du royaume, l'occupait beaucoup. Il faisait le triage de ce qui se liait au grand plan de combinaisons réparatrices, dont nous avons inséré l'analyse au XVII<sup>e</sup> livre du présent volume ; et il annotait ou faisait annoter par M. Pellenc le sens à donner aux réponses qui n'étaient jamais ni refusées ni retardées, quel que fût le correspondant. Tout le reste était remis, le plus souvent sans annotations, à M. de Comps ; et comme la ponctualité de l'illustre correspondant, comme la netteté des solutions, comme l'importance toujours croissante de Mirabeau, homme parlementaire et politique, lui attiraient chaque jour un plus grand nombre de communications de tout genre, il avait fini par placer dans sa double correspondance le principal levier de son influence politique, et il la comptait parmi les plus sûrs moyens de succès de ses plans régénérateurs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour donner une idée de la manière dont Mirabeau dirigeait sa correspondance, nous transcrivons ici une ancienne note de M. de Comps.



Mais ce n'est pas seulement à cette sorte de travail qu'il employait quelques-unes des personnes qu'il s'était attachées, ou qui s'étaient attachées à lui, soit par affection soit par calcul.

Au nombre de celles-ci étaient Clavière, Duroveray et Ét. Dumont. Le premier jadis, pour des écrits de finances, avait fourni des renseignemens et même des Mémoires à Mirabeau, qui déclara publiquement le

« Cette correspondance était immense, et cependant Mirabeau la lisait ou la parcourait tout entière. Elle se composait de lettres et de Mémoires fort étendus sur toutes les grandes questions qui s'agitaient à cette époque. Il voulait répondre à tout, et répondre avec une telle concision que la réponse fût écrite dans la seule première page, afin qu'il pût la lire en la signant. Sa prodigieuse mémoire lui rappelait quelquefois des lettres, même assez insignifiantes, auxquelles il n'avait pas été répondu; il demandait la raison de ce silence, et disait que la politesse d'une réponse à toute lettre reçue était encore bien plus strictement commandée à l'homme public qu'à l'homme privé. Un jour il s'arrêta au milieu de sa signature, et biffa la réponse qu'il avait sous les yeux : *J'en suis bien fâché, mon ami, mais je ne me répète pas. Voici une phrase qui est littéralement celle que j'écrivis, il y a trois mois à peu près, sur cette même question constitutionnelle; l'idée qu'elle exprime est bonne, elle est juste, tenez-vous-y; seulement donnez-lui une autre couleur.*

« Tout cela se disait, se faisait au milieu de trois ou quatre conversations diverses, et plus ou moins graves, engagées entre ses amis, et à chacune desquelles il prenait part, soit avec la grâce habituelle de son esprit, soit avec la haute perspicacité de son génie. »

fait dans les ouvrages mêmes où il en tirait parti ; pendant les premiers temps de l'Assemblée , Clavière apporta aussi quelques travaux politiques dont nous avons presque tous les manuscrits , et dont Mirabeau fit peu d'usage , non plus que de ceux de Duroveray , quoi qu'en dise Ét. Dumont : il n'en fut pas de même de celui-ci.

Il faut assurément réduire la part qu'il s'attribue dans les discours écrits de Mirabeau , tout en disant , comme involontairement : « Je pense qu'on se plaît à diminuer la gloire d'un homme célèbre ; il n'y a rien de si facile à faire que ces sortes d'imputations , et rien de si difficile à réfuter <sup>1</sup>. »

Mais il est certain que Mirabeau employa beaucoup , dans les premiers temps de l'Assemblée , la plume à la fois méthodique et facile d'Ét. Dumont. Des quatre Genevois qui entouraient Mirabeau , celui-ci était incontestablement le plus recommandable par la dignité de ses mœurs , par l'aménité de son caractère , par la culture de son esprit , par la solidité de ses études , par une espèce d'onction de style due à d'anciens travaux de prédication.

<sup>1</sup> Ét. Dumont , *Souvenirs* , page 256.

Voici le reste de ce passage où l'auteur s'est jugé très sévèrement , sans s'en apercevoir : « Mais qu'importe d'ailleurs ? « s'il sait mettre à contribution ses amis , s'il sait leur faire « produire ce qu'ils n'auraient jamais fait sans lui , il en est « véritablement l'auteur. Ce genre de mérite n'appartient pas « à tout le monde ; pourquoi est-il le seul qui sache em- « ployer des coadjuteurs ? pourquoi les autres n'ont-ils pas « cette ressource ? »

Mirabeau avait pour Ét. Dumont un véritable attachement qui n'était guère payé de retour, si l'on en juge, nous ne dirons point par la publication posthume des *Souvenirs*, puisque cette publication n'est pas son fait personnel, mais par l'esprit et le ton général des fragmens que les éditeurs ont assemblés en corps d'ouvrage. Pour mettre les personnes, en très grand nombre, qui l'ont lu, à portée de comparer les deux caractères, nous transcrivons ici la lettre d'adieu, inédite, que Mirabeau adressa le 5 février 1791, à Ét. Dumont, qui partait pour Genève. Rapprochée, surtout, de la scène d'adieu dont nous avons rendu compte d'après Ét. Dumont lui-même<sup>1</sup>, cette lettre présente, à notre avis, trop d'intérêt pour que nous ne passions pas sans scrupule sur l'inconvénient (s'il y en a) de prolonger un moment l'épisode qui nous occupe.

« Vous l'avez quittée cette terre que vous deviez affectionner d'autant plus que vous lui avez rendu des services plus grands et plus ignorés, pour en aborder une où je ne vous connais guère que des amis tiède, et des ennemis pervers..... Allez, mon cher Dumont, car vous acquittez un grand et pénible devoir. Mes vœux vous suivent, non pas comme ceux d'Horace accompagnèrent Virgile, mais comme ceux d'un enfant de la liberté qui voit partir celui de ses défenseurs dont il estime davantage les vertus et les talens. Je ne sais quel sort nous attend, mon ami, et moi particulièrement qui, si je réussis, tâcherai de

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, page 136 du présent volume.



soutenir la difficile épreuve de la prospérité, comme Pison l'aurait soutenue <sup>1</sup>. Mais quoi qu'il m'arrive, je sais que je serai toute ma vie solidaire de votre bonheur et de vos succès. Je sais que qui sera pour vous m'aura pour lui, que qui sera contre vous m'aura contre lui. Je sais que ceux qui espéreraient asservir ou seulement dominer sous nos yeux, sur notre frontière, une ville où tant d'hommes estimables ont étudié la théorie de la liberté, pour en établir le culte, une ville où j'ai connu personnellement d'excellens hommes, et trouvé des coopérateurs qui ont décuplé mes moyens et mes forces, sont des sacrilèges insensés qui périraient dans leurs machinations. Dites, mon ami, dites à ceux de vos compatriotes qui n'ont pas dans leurs cœurs de raisons de ne pas vous croire, dites-leur qu'à l'éternelle honte des ligues impies qui appellent sur nous des catastrophes, et qui nous attireront peut-être des orages, notre révolution est faite, sauvée, complète, irrévocable; et que, quelle que puisse être la destinée de ses auteurs, celle de ses ennemis est d'être broyés sous le poids de la force des choses, et de l'irrésistible mouvement donné

<sup>1</sup> Il y a ici, ce nous semble, une allusion à cette phrase du discours que Tacite prête à Galba, au moment où il s'associe Licinius Pison, subitement passé, pour cinq jours, de l'exil au partage de l'empire : *Fortunam adhuc tantum adversam tulisti. Secundæ res acrioribus stimulis animos explorant : quia miseriæ tolerantur, felicitate corrumpimur. Fidem, libertatem, amicitiam, præcipua humani animi bona, tu quidem eadem constantiâ retinebis, etc.* (Tacit. Histor. lib. I, cap. 15.)

à l'esprit humain; dites-leur qu'il n'y a plus que des têtes étroites, et des âmes desséchées qui osent former des combinaisons ou des vœux contraires; dites-leur, en un mot, que l'Assemblée nationale de France ne pourra rien, ou que la patrie de Rousseau sera libre.

« Mais, mon ami, je vous répète ce que vous savez aussi bien que moi, et vous n'avez guère plus le temps de lire des inutilités que moi d'en écrire. Ma présidence, d'autant plus pénible qu'elle jouit d'une plus grande faveur, et qu'elle m'impose une assiduité plus supertitieuse, achève de m'étouffer; et je suis obligé de finir en vous disant que je compte que vous m'écrirez exactement, car je suis très tendrement préoccupé de vous, sans pourtant en être trop inquiet; mais que vous ne recevrez de mes lettres que quand vous en aurez besoin. *Vale et me ama.* »

Nous ne commenterons pas cette lettre si remarquable; nous ne relèverons pas le contraste qu'il y a entre ce langage d'affection et de dévouement de la part d'un homme tel que Mirabeau, et l'abandon ingrat et dénaturé dont tout le livre d'Ét. Dumont, si malheureusement exhumé et révélé après lui, porte l'empreinte affligeante; mais quoique nous soyons, comme nous l'avons prouvé, fort peu désireux de nous mettre en scène, après avoir obéi au besoin de défendre et d'honorer la mémoire de Mirabeau, nous croyons devoir à celle d'Ét. Dumont un récit qui, avec la circonstance de la publication *posthume*, achèvera de l'absoudre sinon du fait, du moins de l'intention.

Ét. Dumont fit un dernier voyage à Paris, en

avril 1826. Informé de son arrivée, nous nous rappelâmes à son souvenir; il nous accueillit avec la bonté noble qui était dans son caractère; il comprit et approuva notre pieux dessein; pendant plusieurs jours, passés tout entiers auprès de nous, il examina et apprécia les matériaux que nous possédons. En nous quittant, il nous dit en propres termes : « J'ai fait, il y a trente ans, des Notes qui vous paraîtront curieuses; je veux qu'elles vous soient utiles; venez me voir à Genève; j'en ferai le triage, et vous emporterez tout ce qui concerne Mirabeau. » Malheureusement des fonctions absorbantes et leurs devoirs irrésistibles nous enchaînaient alors; nous comptions sur l'avenir; nous ne pouvions pas prévoir la fin prochaine et subite d'un homme, à peine sexagénaire, dont la santé était aussi ferme que sa tête était forte: nous ajournâmes..... En faisant mention de nous, en 1799, Ét. Dumont ignorait, disait-il, ce que nous étions devenu. Cette note a été imprimée, en 1852, dans ses *Souvenirs*, trois ans après sa mort; et cependant voici ce qu'il nous écrivait le 4 mai 1826 :

« Je vous réitère mes remerciemens, monsieur, des deux manuscrits que vous me confiez<sup>1</sup>. Ils seront toujours à vos ordres. Mais je compte tout-à-fait sur le plaisir de vous les remettre à vous-même, à Genève. Je vous renvoie l'original de la lettre à

<sup>1</sup> C'étaient les manuscrits autographes d'un *Plan de l'histoire de Genève*; et d'un *Mémoire sur les rapports de douanes à établir entre la France et la Suisse*. Ces manuscrits auront dû se trouver dans les papiers d'Ét. Dumont.



M. de Vergennes <sup>1</sup>. C'est ce qu'il faut le moins exposer.

« Permettez-moi de finir sans cérémonie en vous assurant de tout l'intérêt que vous m'avez inspiré, et de ma disposition sincère à entrer dans vos vues. Vous reconnaissez la signature de *vale et me ama*; il est bien naturel que ce soit la mienne avec le fils adoptif de mon ami.

« ÉT. DUMONT. »

Cette preuve n'établit-elle pas, avec beaucoup d'autres, que Ét. Dumont n'avait pas revu ses *Souvenirs*, qu'au surplus il n'aurait certainement pas imprimés, du moins tels qu'on les a donnés au public <sup>2</sup>.

Ce n'est donc pas nous qui devons relever tout ce qu'il y a d'égoïsme vaniteux et dénigrant dans ce livre. Nous nous bornerons à présenter comme le jugement le plus équitable qu'on en puisse porter, à notre avis, cette saillie si originale et si spirituelle, si piquante et si énergique à la fois, lancée contre les éditeurs des *Souvenirs* plus encore que contre l'auteur, par un jeune écrivain bien plus capable que nous de résumer et de trancher une telle question : « Mirabeau montant à la tribune est déjà orateur. Sa vie passée,

<sup>1</sup> C'est la belle lettre inédite que nous avons insérée au commencement du livre II des présens Mémoires.

<sup>2</sup> La preuve du peu d'importance que Ét. Dumont mettait à ses Notes est dans plusieurs passages, notamment dans celui-ci : « Je ne sais pourquoi j'ai écrit tout ce plat dé mêlé, que je retrancherai si je trouve, dans la suite, que ces souvenirs sont assez intéressans pour mériter que je leur donne quelque attention. » (*Souvenirs*, page 125.)

en bien ou en mal, qu'importe? le dénonce à l'attention des hommes; mais enfin sa jeunesse le dénonce à l'attention publique; il se trouve tout préparé aux luttes oratoires par ses luttes continuelles, et déjà si admirablement éloquents, avec son père, avec sa femme, avec les parens de sa maîtresse, avec le lieutenant de police, avec les agioteurs, avec l'opposition du Midi. Mirabeau empruntant son éloquence à quelqu'un, Mirabeau tendant la main au talent d'Ét. Dumont, Mirabeau fait orateur par les trois Genevois, Dumont, Duroveray et l'autre <sup>1</sup>! Mais, par le ciel, qui le croirait? Mirabeau n'était-il pas orateur avant que personne le fût en France, et même à Genève, excepté Jean-Jacques Rousseau! Mais songez donc à cela, vous tous que Mirabeau a volés, et qui criez: au voleur! quand Mirabeau est mort, et quand vous-mêmes vous êtes morts, grands orateurs dont on n'a jamais parlé! . . . . .  
 . . . . . Lisez ses lettres du donjon: quoi qu'en dise M. Dumont, c'est de l'éloquence; lisez ses ploidoyers à M. Lenoir, c'est de l'éloquence, n'est-ce pas? et les supplications à son père, qui font un si touchant contraste avec les imprécations du premier temps! n'est-ce pas de l'éloquence? Et quand il est sorti du donjon,

<sup>1</sup> *L'autre* est Clavière, aussi Genevois, ou le ministre Reybaz (Étienne-Salomon), à qui Ét. Dumont attribue plusieurs discours de Mirabeau, notamment ceux qui sont relatifs aux assignats, et celui qui a pour sujet le droit de tester, et qui fut lu à l'Assemblée nationale par M. de Talleyrand le jour même de la mort de Mirabeau.

ses plaidoiries à Pontarlier quand il demande sa tête , et au parlement d'Aix quand il demande sa femme , n'est-ce pas de l'éloquence ? Une vive , entraînant , soudaine , sympathique éloquence ; l'éloquence du cœur , de l'ame , des sens , de la colère , de l'amour , de la pitié ? où donc étiez-vous monsieur Dumont ? et vous , monsieur Duroveray , et vous tous collaborateurs de Mirabeau ? Ils étaient à Genève , ils étaient en Russie , ils étaient en Angleterre , loin de la France , loin de nos mœurs , loin de ce mouvement de décadence qui jetait la nation à sa ruine . Ils avaient pour eux , il est vrai , quelques notions d'économie politique , nouvelles alors , vieilles et rebattues aujourd'hui , et que Mirabeau leur a empruntées , comme il empruntait un écu à un riche , sauf à donner dix louis à un plus pauvre que lui le lendemain !

« . . . . . Accusations banales ! récriminations stupides ! On ne tient pas compte de ses maçons à l'architecte , et l'on inquiète le génie sur ses manœuvres ! cela ne peut pas durer , en vérité , surtout pour un homme tel que Mirabeau , surtout pour une chose qu'on appelle éloquence ! L'éloquence , cette puissance toute personnelle ; ce mouvement spontané qui vient de l'ame , qui se fait jour , de lui-même , à travers les passions de celui qui parle ; qui se démène à ses haines ; qui se conduit par son amour : l'éloquence qui est l'homme bien plus qu'un livre , bien plus qu'un drame ; l'éloquence dont la partie écrite n'est que la moitié et la mauvaise moitié encore ! L'éloquence qui se compose du geste , du cri , de la voix , de l'ame , du cœur , du visage , du regard ! Ve-



nez donc prendre quelque chose à ce tonnerre qui éclate ! venez donc revendiquer quelques-uns de ces éclairs qui tombent de la tribune nationale ! Dites à la nation qui tremble ou qui s'émeut à la voix de Mirabeau : ceci est ma terreur ! cette force est ma force !... mensonge insipide ! Pour nous , nous avons pitié de ces hommes qui crient en fausset : C'est nous qui sommes Mirabeau ! nous avons pitié de ces pulmoniques qui grossissent leur voix et qui disent : Nous sommes Mirabeau !—Citoyens ! si vous avez du cœur , soufflez sur ces pâles figures , sur ces étiques visages , sur ces imberbes visages , qu'on vous donne pour le visage de Mirabeau ! couvrez d'un bonnet de coton ces crânes chauves qu'on veut vous faire admirer pour le crâne de Mirabeau ! A de pareils amours-propres nous devons toute notre pitié , et toute notre colère , car nous avons encore empreinte dans notre cœur l'ame du tribun qu'ils dépouillent , car nos pères entendent encore sa formidable voix , car sa parole puissante domine encore toutes les paroles de nos Assemblées <sup>1</sup>. »

De tous les collaborateurs de Mirabeau , celui dont on a le moins parlé , et qui fut pourtant le plus habile , le plus intime , le plus utile , c'est feu Jean-Joachim Pellenc.

<sup>1</sup> Ce fragment si remarquable est extrait d'un article que nous aurions voulu pouvoir rapporter en entier , et qui a été inséré par M. Jules Janin dans le *Journal des Débats* du 21 avril 1832 , sur les *Souvenirs* d'Ét. Dumont.

Nous avons dit ailleurs (tome III, page 359), comment M. Pellenc se dévoua spontanément, en 1784, à la défense de Mirabeau, qui luttait seul à Aix contre la famille de sa femme, contre tout le barreau qu'elle s'était rallié, contre le parlement dont la partialité frappait tous les yeux. En 1789, lorsque Mirabeau arriva en Provence pour affronter une autre proscription, cette fois encore il vit accourir à lui son généreux partisan; sentant l'immense utilité qu'il pourrait tirer d'un tel dévouement de la part d'un homme à qui, d'ailleurs, il connaissait la science d'un publiciste, et l'éloquence écrite et parlée d'un orateur du premier ordre, Mirabeau, aussitôt qu'il fut sûr de sa nomination, pressa M. Pellenc de l'accompagner à Paris; ses instances étaient restées sans effet; lorsqu'eut lieu un banquet d'adieux offert par quarante jeunes patriotes, la plupart avocats, à Mirabeau. Là, plusieurs professions de foi furent échangées; chacun exposa ses conjectures sur les grands événemens qui se préparaient; prévoyant d'imprudentes résistances, Mirabeau en développa les conséquences inévitables; il effraya les convives par de sinistres présages; il déclara, en résumé, qu'il considérait la monarchie comme perdue, si l'on n'adoptait pas tout d'abord la constitution anglaise, sauf à la modifier plus tard, et si, dans cette première session, les États-généraux restaient assemblés plus d'un mois ou deux.

Les opinions et les sentimens ainsi exprimés par Mirabeau, dans cette circonstance, décidèrent M. Pellenc; il donna la promesse demandée, et qui fut réclamée dès le mois de juillet suivant; il arriva vers la

fin de septembre , et vit , au premier coup d'œil , que l'entraînement général emportait fort loin du but convenu Mirabeau à la fois excité , d'ailleurs , par les républicains genevois , et doublement irrité par ses griefs personnels , et par la duplicité de la cour. M. Pellenc s'appliqua donc à écarter son illustre patron des voies de la sédition et de la violence <sup>1</sup>. Ce fut , en quelque sorte , la condition de la collaboration accordée. Depuis ce moment ils ne se quittèrent plus. Mirabeau estimait au plus haut degré dans son ami le calme et la modération , le bon sens et la logique , la méthode et la science ; à chaque occasion , ils s'entretenaient du prochain ordre du jour ; ils examinaient s'il fallait y prendre part ou s'abstenir ; dans quel sens , vers quel but , jusqu'à quel point il fallait aller. Mirabeau ensuite reportait ces sortes d'examens pré-

<sup>1</sup> Nous copierons ici , sur une Note de M. Pellenc , une anecdote dont a parlé , d'après lui , mais sans détails , M. A. Thiers (tome 1 , page 187 , Paris , 1828) : « Peu après  
« mon arrivée , je sortis un soir avec Mirabeau pour aller à  
« la Comédie. En chemin la conversation s'engage. — Je suis  
« ici pour vous aider , que voulez-vous ? où allez-vous ? —  
« Explications , débats. Je lui démontre que l'Assemblée  
« s'égare ; que lui se laisse entraîner , et qu'il entraîne par  
« delà son propre but. — Dialogue vif , pressé , coupé de  
« courtes phrases , et de mots rapides , à la manière de Cor-  
« neille. — Bref , sans entrer au théâtre , presque à la porte ,  
« et en piétinant sur un espace de dix pieds carrés , nous  
« argumentons , jusqu'à deux heures du matin ; et enfin nous  
« rentrons au logis , avec plus d'idées arrêtées , de principes  
« fixes et de bonnes résolutions. »



paratoires devant un très petit nombre d'hommes que réunissait la même affection et la même confiance. Au dire unanime de ceux que nous avons connus, c'est là surtout que Mirabeau était le plus étonnant; c'est là que le cours de la discussion, les objections croisées, les contradictions vives et tenaces, les diverses excitations des interlocuteurs, le lançaient pour ainsi dire à sa hauteur véritable, et fort au-dessus de la portée qu'on lui a vue à la tribune même <sup>1</sup>.

Nous n'entrerons pas dans le détail des nombreux travaux que M. Pellenc a faits pour Mirabeau, et la distinction en serait fort difficile, d'autant que celui-ci, après en avoir indiqué et souvent tracé le système et le plan, revenait parfois sur les détails, quoiqu'il

<sup>1</sup> Nous rapporterons, comme corollaire de notre assertion, le reste d'une Note, déjà citée, de M. de Comps : « Oui, « oui, il est très vrai que ceux qui n'ont entendu Mirabeau « qu'à la tribune n'ont jamais pu, et ne pourront jamais se « faire une idée exacte du charme irrésistible, du grandiose, « de la toute-puissance de cet homme admirable, lorsque, « dégagé des entraves que lui imposa souvent le désordre « tumultueux de l'Assemblée, et toujours son respect pour « elle, il s'abandonnait familièrement chez lui, entouré de « quelques amis, à tous les élans de sa pensée si forte, si « riche, si variée, si pittoresque! qu'il était magnifique, qu'il « était sublime alors!.... Mais comment dire, comment ex- « primer à quel point il l'était? Mirabeau ne l'aurait peut- « être pas pu lui-même.....

« Hélas! l'ami qui trace ces lignes n'a jamais eu que des « larmes à offrir à sa mémoire! Adieu donc, adieu encore, « excellent grand homme! impérissable Mirabeau, adieu! »

avouât l'infériorité de son propre style , moins châtié , moins pur que celui de son habile auxiliaire.

« Mais, ce qui doit surtout nous interdire toute recherche à cet égard , c'est l'expresse défense que nous en avons mille fois reçue de M. Pellenc , qui , pendant vingt-cinq ans , nous a parlé de Mirabeau. Bien différent de ceux qui ont essayé de se faire un nom aux dépens de ce grand nom , cet homme supérieur , qui s'efforça toujours de cacher sa supériorité , ne permettait jamais qu'on lui parlât de sa participation aux travaux de son illustre patron ; dans le culte profondément désintéressé qu'il avait voué à sa mémoire , il y avait à la fois l'inquiète et jalouse sollicitude d'un vieil ami , l'enthousiasme et l'exaltation d'un jeune sectaire. Toujours soigneux d'effacer , de sacrifier ce qui , dans le passé , pouvait attirer quelques louanges sur lui-même , son unique préoccupation était de les appeler sur Mirabeau. Pendant quarante-deux ans qu'il lui survécut , il ne se passa pas un seul jour sans qu'il y songeât , sans qu'il s'appliquât à défendre l'homme privé comme l'homme public , à justifier ses intentions ; à démontrer la sagesse et la loyauté de ses desseins ; à développer les chances de succès qui devaient couronner sa difficile et courageuse entreprise..... ; et quand , au moment de la mort chrétienne qui termina cette longue vie de travail et de vertu , nous étions agenouillé près de l'ami vénérable qui avait eu pour nous la bonté d'un père ; qui avait encouragé , facilité notre travail , qui nous avait prodigué ses souvenirs , ses conseils , ses secours ; quand , disons-nous , au moment suprême , nous étions agenouillé près de son lit , nous avons entendu

ses dernières paroles résumer toutes ses affections qui s'étaient partagées entre son ami, son fils et son Dieu !

Il n'y a donc aucun doute à concevoir sur la réalité

1 Né en 1750, M. Pellenc est mort le 11 mai 1833. Son digne fils était alors à Grenoble, en qualité de préfet de l'Isère, et avait tout récemment quitté son père, dont rien n'annonçait la fin prochaine.

Après la mort de Mirabeau, M. Pellenc passa en Angleterre, et y forma d'étroites liaisons avec plusieurs personnages considérables, tels que Fox, Wilberforce, S. Romilly, M. Brougham, etc. C'est sans aucun fondement qu'on a dit qu'il avait été secrétaire du ministre Pitt\*.

M. Pellenc fut depuis appelé en Autriche, et attaché à la chancellerie d'état, comme conseiller de l'empereur; il était fort lié avec le premier ministre baron de Thugutt, qui avait pour lui tant destime et d'affection qu'il ne pouvait s'en séparer. Nous avons entendu M. Pellenc raconter que ce ministre l'emmenait dans tous ses voyages, et que pendant dix ans il en a reçu, tous les matins, sans exception, une lettre par laquelle le baron l'invitait à dîner. Cette singularité où la formaliste gravité germanique est empreinte, prouve le besoin que ressentait le ministre de jouir et de profiter de la conversation de M. Pellenc qui, en effet, était un des *causeurs* les plus abondans, les plus brillans et les plus solides qui furent jamais.

De 1809 à 1832, M. Pellenc père a été attaché, en France, comme publiciste, au ministère des affaires étrangères.

\* C'est aussi par erreur que Ét. Dumont a dit (*Souvenirs*, page 227) que M. Pellenc « avait été employé dans les Pays-Bas par la famille » d'Arenberg. » M. Pellenc n'en a connu qu'un membre, le comte de Lamarck, et c'est seulement par Mirabeau qu'il l'a connu.



des emprunts assez nombreux faits par Mirabeau à quelques collaborateurs ; mais il n'y a non plus aucune conclusion à en tirer contre la toute-puissance de ce génie si original et si rare. Nous avons vu plusieurs fois son père lui reprocher , et nous avons nous-même relevé une disposition singulière de Mirabeau qui , bien que doué d'une grande facilité de produire , et d'une grande force de production , était naturellement enclin à rechercher les pensées d'autrui , et quelquefois à copier ce qu'il aurait beaucoup mieux fait lui-même ; mais , outre cette circonstance , il faut considérer qu'au milieu des immenses préoccupations de son rôle politique , il aurait été impossible que , s'il neût eu des secours de tout genre , il eût traité dans le cabinet , et surtout à la tribune , les diverses et vastes questions de droit public , de constitution , de politique , d'administration même , qui se succédaient , ou plutôt qui surgissaient et se confondaient chaque jour. « Rien ne prouve mieux , » dit un de ses collègues , la supériorité de cet homme extraordinaire , que ce nombre d'écrivains distingués qui s'empressaient de lui prêter leur plume ; les talens s'attachent au génie par un attrait semblable à celui qui , dans la nature , retient les satellites dans l'orbite des grands astres<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Souvenirs et portraits* , par le duc de Lévis.

Un homme qui avait eu quelque liaison avec Mirabeau s'expliquait ainsi sur cette question : « On a essayé d'affaiblir sa réputation , et indiquant les coopérateurs qu'il appelait. « Ah ! sans doute , le même homme ne connaît pas parfai-

Du reste , ce sont surtout ses doctrines et ses principes , leur enchaînement et leur fixité , qui forment sa gloire d'homme d'état , dont aucun collaborateur n'aurait osé revendiquer une part , si ce n'est celui , peut-être , dont nous parlions tout à l'heure , et qui s'il vivait encore , nous reprocherait sévèrement le peu que nous en avons dit.

La partie de la gloire de Mirabeau à laquelle personne ne peut non plus rien retrancher , c'est l'ensemble de ses discours improvisés ; là , il est tout seul , il est tout lui-même , du moins autant qu'il a été donné au public de le connaître ; de même qu'il n'y a pas d'avocats dont le talent ne s'incline , dont la célébrité ne pâlisce devant les entraînantés plaidoiries de Vincennes , de Pontarlier , et d'Aix ; de même , il n'y a pas d'orateur politique qui puisse montrer de telles merveilles d'improvisation.

Essayons de faire comprendre ce qu'il était à la tribune.

« tement la traite des nègres et l'exploitation des mines , le  
« système monétaire et la constitution du clergé , la théorie  
« des finances et l'ordre des successions ; mais , pour ne pas  
« consumer sur des recherches longues et pénibles un temps  
« qui ne lui appartenait plus , a-t-il moins conçu le plan que  
« ces recherches devaient développer ? a-t-il moins fourni  
« les idées qui devaient conquérir les opinions ? et s'il est le  
« créateur des moyens , qui osera lui disputer la propriété  
« des succès ? Telle est la grande marche de l'envie , elle  
« s'empare de tout , et tout ne suffit pas à ses besoins dévo-  
« rans. » (*Notice historique de M. de Mirabeau , lue au Lycée , le 11 avril 1791 , par M. de Luchet , page 8.*)

Nous avons fort peu usé dans notre long travail de l'attrait piquant des contrastes que nous auriaient offerts tant de définitions aventurées, et de jugemens contradictoires, auxquels a donné lieu Mirabeau, dont tout le monde a voulu parler, à tort et à travers.

Nous dérogerons cette unique fois, et pour un moment, à notre système; et, loin de nous en faire un reproche, nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de mettre sous leurs yeux quelques curieux extraits empruntés à un jeune et fameux écrivain moderne qui, en peignant Mirabeau, a cru, de très bonne foi, faire un portrait ressemblant.

« Dans ses captivités il lisait Tacite, il le dévorait, il s'en nourrissait, et quand il arriva à la tribune, en 1789, il avait encore la bouche pleine de cette moelle de lion; on s'en aperçut aux premières paroles qu'il prononça<sup>1</sup>.

« Mirabeau était l'homme de l'idée neuve, de l'illumination soudaine, de la proposition risquée; fougueux, échevelé, imprudent, toujours inattendu partout, choquant, blessant, renversant, n'obéissant qu'à lui-même, cherchant le succès, sans doute, mais après beaucoup d'autres choses, et aimant mieux encore être applaudi par ses passions dans son cœur, que par le peuple dans les tribunes; bruyant, trouble, rapide, profond, rarement transparent, jamais guéable, et roulant pêle-mêle dans son écume toutes les idées de son époque souvent fort rudoyées par leur rencontre avec les siennes<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo.

<sup>2</sup> *Ibid.*



« . . . . . Libelles , pamphlets , calomnies , injures , interruptions , menaces , huées , éclats de rire , sifflets , n'étaient tout au plus que des cailloux jetés dans le courant de sa parole , qui servaient par moment à la faire écumer. Voilà tout <sup>1</sup>.

« . . . . . Mirabeau qui parle , c'est Mirabeau. Mirabeau qui parle , s'est l'eau qui coule , c'est le flot qui écume , c'est le feu qui étincelle , c'est l'oiseau qui vole , c'est une chose qui fait son bruit propre , c'est une nature qui accomplit sa loi : spectacle toujours sublime et harmonieux !

« Mirabeau à la tribune , tous ses contemporains sont unanimes sur ce point maintenant , c'est quelque chose de magnifique. Là il est bien lui , lui tout entier , lui tout puissant. Là plus de table , plus de papier , plus d'écritoire hérissée de plumes , plus de cabinet solitaire , plus de silence et de méditation ; mais un marbre qu'on peut frapper , un escalier qu'on peut monter en courant ; une tribune , espèce de cage de cette sorte de bête fauve , où l'on peut aller et venir , et marcher , s'arrêter , souffler , haleter , croiser ses bras , crisper ses poings , peindre sa parole avec son geste , et illuminer une idée avec un coup d'œil <sup>2</sup>.

« . . . . . Tout en lui était puissant. Son geste brusque et saccadé était plein d'empire. A la tribune , il avait un colossal mouvement d'épaules ,

<sup>1</sup> *Étude sur Mirabeau* , par M. Victor Hugo.

<sup>2</sup> *Ibid.*

comme l'éléphant qui porte sa tour armée en guerre. Sa voix, lors même qu'il ne jetait qu'un mot de son banc; avait un accent formidable et révolutionnaire qu'on démêlait dans l'Assemblée comme le rugissement du lion dans la ménagerie. Sa chevelure, quand il secouait la tête, avait quelque chose d'une crinière. Son sourcil remuait tout, comme celui de Jupiter, *cuncta supercilio moventis*. Ses mains quelquefois semblaient pétrir le marbre de la tribune. Tout son visage, toute son attitude, toute sa personne était bouffie d'un orgueil pléthorique qui avait sa grandeur. Sa tête avait une laideur grandiose et fulgurante dont l'effet, par momens, était électrique et terrible <sup>1</sup>.

\* . . . . . Quand on avait réussi à l'irriter, quand on lui avait enfoncé dans le flanc quelqueune de ces pointes aiguës qui font bondir l'orateur et le taureau, si c'était au milieu d'un discours, par exemple, il quittait tout sur-le-champ, il laissait là les idées entamées, il s'inquiétait peu que la voûte de raisonnement qu'il avait commencé à bâtir s'écroulât derrière lui faute de couronnement, il abandonnait la question net, et se ruait tête baissée sur l'incident. Alors, malheur à l'interrupteur! malheur au tauréador qui lui avait jeté la banderille! Mirabeau fondait sur lui, le prenait au ventre, l'enlevait en l'air, le foulait aux pieds. Il allait et venait sur lui, il le broyait, il le pilait. Il saisissait dans sa parole l'homme tout entier, quel qu'il fût, grand ou petit,

<sup>1</sup> *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo.

méchant ou nul, boue ou poussière, avec sa vie, avec son caractère, avec son ambition, avec ses vices, avec ses ridicules; il n'omettait rien, il n'épargnait rien, il ne manquait rien, il cognait désespérément son ennemi sur les angles de la tribune, il faisait trembler, il faisait rire, tout mot portait coup, toute phrase était flèche, il avait la furie au cœur, c'était terrible et superbe. C'était une colère lionne. Grand et puissant orateur, beau surtout dans ce moment-là! C'est alors qu'il fallait voir comme il chassait au loin tous les nuages de la discussion. C'est alors qu'il fallait voir comment son souffle orageux faisait moutonner toutes les têtes de l'Assemblée! Chose singulière! il ne raisonnait jamais mieux que dans l'emportement. L'irritation la plus violente, loin de disjoindre son éloquence dans les secousses qu'elle lui donnait, dégageait en lui une sorte de logique supérieure, et il trouvait des argumens dans la fureur, comme un autre des métaphores. Soit qu'il fît rugir son sarcasme aux dents acérées sur le front pâle de Robespierre, ce redoutable inconnu qui, deux ans plus tard, devait traiter les têtes comme Phocion les discours; soit qu'il mâchât avec rage les dilemmes filandreux de l'abbé Maury, qu'il les recrachât au côté droit, tordus, déchirés, disloqués, dévorés à demi et tout couverts de l'écume de sa colère; soit qu'il enfonçât les ongles de son syllogisme dans la phrase molle et flasque de l'avocat Target, il était grand et magnifique, et il avait une sorte de majesté formidable que ne dérangeraient pas ses bonds les plus effrénés. Nos pères nous l'ont dit, qui n'avait pas vu Mirabeau en colère,



n'avait pas vu Mirabeau. Dans la colère son génie faisait la roue , etc <sup>1</sup> . »

Quittons présentement cette poésie toute moderne , pour descendre à la prose des contemporains , amis ou ennemis de Mirabeau.

« Mirabeau avait un grand mépris pour la fausse chaleur , qu'il appelait *les tonnerres et les tempêtes de l'Opéra* : » c'est ainsi que s'exprime un des hommes qui l'ont vu de plus près , un homme qui , en qualité de journaliste , a le plus assidûment assisté aux séances de l'Assemblée nationale <sup>2</sup> .

« A la tribune , il était immobile. Ceux qui l'ont vu savent que les flots roulaient autour de lui sans l'é-mouvoir , et que même il restait maître de ses passions , au milieu de toutes les injures <sup>3</sup> ; dans les momens les plus impétueux , le sentiment qui lui faisait appuyer sur les mots , pour en exprimer la force , l'empêchait d'être rapide. Il avait un grand mépris pour la volubilité française. Il n'a jamais perdu la gravité d'un séna-

<sup>1</sup> *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo.

<sup>2</sup> Ét. Dumont , *Souvenirs* , page 281.

<sup>3</sup> Ét. Dumont , *Souvenirs* , page 277 : « Je me souviens de  
« l'avoir entendu prononcer un rapport sur la ville de Mar-  
« seille (22 janvier 1790). Chaque mot était interrompu , de  
« la part du côté droit , par des injures. Il entendait autour  
« de lui retentir les mots de menteur , de calomniateur , d'as-  
« sassin , de scélérat , et toute l'éloquence des halles. Il s'ar-  
« rêta un moment , et s'adressant aux plus furieux d'une voix  
« mielleuse : *J'attends , messieurs , que ces aménités soient*  
« *épuisées* , et il continue tranquillement , comme si on lui  
« eût fait l'accueil le plus favorable. » *Ibid.* , p. 278.)

teur; et son défaut était peut-être un peu d'apprêt et de prétention à son début <sup>1</sup>.

« La voix de Mirabeau était pleine, mâle, sonore; elle remplissait l'oreille et la flattait; toujours soutenue, mais flexible, il se faisait entendre aussi bien en la baissant qu'en l'élevant <sup>2</sup>; il pouvait parcourir toutes les notes, et prononçait les finales avec tant de soin, qu'on ne perdait jamais ses derniers mots <sup>3</sup>. Sa manière ordinaire était un peu traînante. Il commençait avec quelque embarras, hésitait souvent, mais de manière à exciter l'intérêt. On le voyait, pour ainsi dire, chercher l'expression la plus convenable, écarter, choisir, peser les termes, jusqu'à ce qu'il se fût animé, et que les soufflets de la forge fussent en fonctions <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Ét. Dumont. *Souvenirs*, page 281.

Ce qui peut donner une idée du sang-froid imperturbable de Mirabeau, « ce qui est incroyable, c'est qu'on lui faisait « parvenir au pied de la tribune, et à la tribune même, de « petits billets au crayon; qu'il avait l'art de lire ces notes « tout en parlant, et de les introduire dans le corps de son « discours, avec la plus grande facilité. Garat le comparait « à ces charlatans qui déchirent un papier en vingt pièces, « l'avalent aux yeux de tout le monde, et le font ressortir « tout entier. » *Ibid.*, page 281.)

<sup>2</sup> M. Victor Hugo n'est pas, à cet égard, d'accord avec Ét. Dumont: « M. de Mirabeau a la voix dure, sèche, criarde, « tonnant toujours, et ne parlant jamais. »

<sup>3</sup> Ét. Dumont, *Souvenirs*, page 280.

<sup>4</sup> *Ibid.*, page 281.

« Figurez-vous , » dit M. J.-Ch. Bailleul , « un homme d'une force prodigieuse , ayant devant lui un énorme fardeau , qu'il veut faire avancer. — Il y applique toute sa vigueur ; on le voit au déploiement de ses membres , au gonflement de ses muscles , à la contraction de toutes les parties de son visage , au feu de ses regards. La résistance ne fait qu'irriter son courage ; la fierté de ses mouvemens prouve sa confiance dans le succès ; et le fardeau cède à ses efforts.

« Je crois , dans ce tableau , avoir tracé une image assez fidèle de ce qu'était Mirabeau à la tribune ; c'était avec la conscience de ses forces qu'il s'y présentait , mais plus encore avec la conscience de ce que l'événement avait d'imposant et de majestueux. Ce qu'il fallait détruire , ce qu'il fallait créer , remplissait toute l'étendue de sa pensée. C'est de ce foyer , où tant d'intérêts venaient se combiner , où des conceptions , gages de l'avenir , et des plans de conduite pour vaincre les difficultés si multipliées , occupaient une place égale ; c'est de ce foyer , dis-je , qu'il faisait jaillir les traits dont l'effet était , ou de terminer une discussion par l'accord des esprits qu'il avait éclairés , ou de repousser une entreprise dangereuse et perfide. Mais ces traits , c'était Hercule qui les lançait ; l'effort que l'on remarquait annonçait sa puissance , et non son embarras ; il parlait avec tous ses sens , parce que tous ses sens étaient pénétrés de ce qu'il avait à dire ; et la lenteur avec laquelle il laissait quelquefois échapper ses paroles , ne refroidissait pas son discours , parce qu'une chaleur concentrée et pourtant visible ,



je dirais presque palpable, soutenait son action et pénétrait son auditoire <sup>1</sup>. »

Écoutons un autre écrivain, collègue mais ennemi de Mirabeau : « Son éloquence rude , sauvage , mais rapide , animée , remplie de métaphores hardies , d'images gigantesques , maîtrisait les délibérations de l'Assemblée. Son style dur , rocailleux , mais expressif , abondant , gonflé de mots sonores , semblable à un fort marteau entre les mains d'un artiste habile , façonnait à sa volonté des hommes qu'il ne s'agissait pas de convaincre , qu'il fallait étourdir , subjuguier. Mirabeau leur imprimait toutes les formes , tous les mouvemens , toutes les passions <sup>2</sup>. »

Nous emprunterons encore le témoignage d'un homme qui avait été un moment l'adversaire de Mirabeau , et qui ne fut jamais son ami : « La raison décisive était la figure dominante de ses tableaux ; un coloris quelquefois rembruni , une expression quelquefois illusionnaire ou démesurée , servait à subjuguier la prévention , ou à réveiller la léthargie. Il tuait ou ressuscitait à son gré les passions. Il s'adressait à elles pour obtenir ou leur suffrage , ou leur silence. Le principe commandait à l'orateur , et l'orateur commandait à l'Assemblée. Un mot heureux , un coup de lumière , faisait , pour ainsi dire , révolution dans les pensées ; il semblait tenir dans sa main tantôt le prisme de Newton , tantôt la tête de Méduse <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> J.-Ch. Bailleul , *Examen* , etc. , tome 1 , page 268 à 270.

<sup>2</sup> Ferrières , tome 1 , page 94.

<sup>3</sup> *Éloge funèbre de Mirabeau* , etc. , par Cérutti , Paris , Desenne , 1791 , page 8.

Terminons ces citations par les définitions éloquentes d'un écrivain qui, dans ses fréquentes variations, fut aussi souvent contraire que favorable à Mirabeau, mais dont l'opinion a, en matière de goût, une incontestable et décisive autorité : « Un de ces grands avantages, qui n'appartient qu'à l'homme naturellement éloquent, c'est qu'il l'était sur-le-champ, dans toutes les circonstances, et sur tous les sujets. . . . De là tant de paroles mémorables qu'on a retenues de lui, et qui sortaient impétueusement de son ame, quand elle était émue; de là aussi ces répliques victorieuses, ces élans irrésistibles, qui emportaient d'emblée la décision, quand il réfutait ses adversaires. Comme il était alors préparé sur la discussion dans laquelle il avait déjà fait entendre une opinion méditée, les idées affluaient, parce qu'en énonçant un avis, il avait prévu toutes les objections, et que, pour un bon raisonneur, les réponses aux objections sont toujours contenues dans les principes. Joignez-y le mouvement de réaction qui naît de la résistance : c'est alors qu'il tonnait; que devenu plus fort par l'obstacle, armé de sa conviction intérieure, bouillant de l'impatience d'un esprit droit qui rencontre la déraison sur son passage, il déployait une énergie renversante, que sa voix remplissait l'Assemblée, que ses gestes, ses regards, toute son action extérieure, ébranlaient et soulevaient, pour ainsi dire, l'auditoire entier; que l'enchaînement rapide de ses raisonnemens, l'abondance d'expressions heureuses et fortes qui se succédaient comme par inspiration, la chaleur des mouvemens qui précipitaient les phra-

ses les unes sur les autres, l'éclat des figures, qui chez lui étaient toujours des pensées, faisaient véritablement de Mirabeau le dominateur des hommes rassemblés.»

Plus loin, après avoir parlé du discours sur la banqueroute (26 septembre 1789), Laharpe dit : «Ceux qui ont étudié les immortels orateurs de l'antiquité ne retrouvent-ils pas ici le talent des Cicéron et des Démosthène, mais plus particulièrement la manière de ce dernier ? cette accumulation graduée de moyens, de preuves et d'effets ; cet art de s'insinuer d'abord dans l'esprit des auditeurs en captivant l'attention ; de la redoubler par des suspensions ménagées ; de la frapper par de violentes secousses ? Mirabeau procède ici comme les grands maîtres ; il fait briller d'abord la lumière du raisonnement, il subjugué la pensée ; il fouille ensuite plus avant, et va remuer les passions secrètes jusqu'au fond de l'ame ; l'intérêt, la crainte, l'espérance, la honte, l'amour-propre, il frappe partout ; et quand il se sent le plus fort, voyez alors comme il parle de haut, comme il domine, comme il mêle l'ironie à l'indignation, comme en récapitulant tous les motifs, il porte les derniers coups ! C'est ainsi que l'on mène les hommes par la parole ; c'est par des morceaux de cette force (et il en a beaucoup), qu'il a mérité le titre de Démosthène français. Il a eu peu de temps pour l'acquérir et pour en jouir. On peut dire que son existence entière a été renfermée dans l'espace de deux années ; mais ce peu de temps a suffi pour lui en assurer une immortelle <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Mélanges inédits de littérature de J.-B. Laharpe,*



Mirabeau a donc, comme philosophe, comme publiciste, comme orateur, comme homme d'état, conquis une gloire continuellement accrue, depuis un demi-siècle, par le temps qui en a détruit tant d'autres; des doutes peuvent encore subsister parmi les esprits rigoureux, ou trop profondément prévenus, sur son caractère, sur la mesure véritable, et la véritable nature des nombreux torts de sa jeunesse; sur les causes et les effets des vicissitudes qu'il a éprouvées dans la première partie de sa vie publique; sur les efforts qu'il a faits pour sortir de l'abaissement et de la pauvreté; sur les tendances primitives de son rôle politique, et sur les moyens qu'il a employés pour se mettre en saillie, pour s'agrandir et s'élever..... Mais quant aux hommes impartiaux qui ne repoussent pas l'évidence, il ne peut plus y avoir d'incertitude sur la supériorité des talens de Mirabeau, sur la constance et la loyauté de ses principes à la fois libéraux et conservateurs, constitutionnels et monarchiques; sur la sagesse et l'habileté de sa conduite, en un mot sur la religion politique qu'il professa dans toutes les positions, sans la changer ni la modifier jamais.

Un doute cependant reste sur une grande question, et ce doute qui ne peut pas s'appliquer aux intentions de Mirabeau, mais aux éventualités dont la seule Providence a le secret, est, nous l'avouons, fort naturel.

*recueillis par J.-B. Salgues, pouvant servir de suite au Cours de littérature. Paris, Chaumerot, 1810, page 293 à 296; 305 à 306.*

Les plans de restauration constitutionnelle qu'il avait conçus , mais seulement ébauchés dans leur exécution , auraient-ils réussi ? Leur accomplissement aurait-il refoulé le débordement révolutionnaire , abattu l'anarchie , et relevé le trône ? Mirabeau aurait-il donné à la France dès 1791 la véritable monarchie constitutionnelle dont elle jouit aujourd'hui , cet ordre dont tous les élémens créés , dès lors , ne devaient pourtant se rassembler et prendre vie , qu'après avoir été dispersés pendant vingt-cinq ans : d'abord , par une tyrannique et sanguinaire démocratie , où l'on vit s'entre-dévorer la Gironde , la Montagne , la Commune , les comités , le parti thermidorien , etc. ; ensuite par une pentarchie sans talent et sans gloire ; enfin , par le génie incarné de l'égoïsme royal , et du despotisme militaire , par « Napoléon qui , après avoir été long-temps victorieux , après avoir planté ses étendards sur toutes les capitales , après avoir pendant dix années augmenté son pouvoir , et gagné un royaume à chaque bataille <sup>1</sup> , » a été détrôné au premier revers , non par six coalitions , mais par les élémens , par l'ivresse de la fortune , surtout par l'isolement où il s'était placé , c'est-à-dire par la défection de ce sentiment national qu'on vit si long-temps attaché à l'empereur ; et qui se retira de lui parce que « venu tard dans la révolution , il ne comprit que son côté matériel et intéressé ; ne crut ni aux besoins moraux qui l'avaient fait naître , ni aux croyances qui l'avaient agitée , et qui , tôt ou tard ,

<sup>1</sup> M. Mignet , tome 2 , page 364.

devaient revenir et le perdre ; parce qu'enfin il aimait mieux l'accomplissement de ses projets égoïstes, et se préféra tout seul à l'humanité entière <sup>1</sup>?.....»

Nous croyons fermement que Mirabeau, s'il avait vécu deux ans de plus, aurait fait tout le bien qui était dans sa pensée, empêché tout le mal qu'on vit éclater après lui. Nous le croyons sans espérer un assentiment unanime, mais aussi sans craindre un démenti universel.

La principale condition, sans doute, du succès, ou plutôt la condition *sine quâ non*, aurait été le complet acquiescement, l'invariable et ferme concours du Roi. Mais nous avons expliqué ailleurs <sup>2</sup> comment il est permis de croire que Mirabeau l'aurait tout-à-fait dominé par la Reine. Nous avons la conviction que, dans cette loyale captation, il aurait trouvé l'accomplissement de la partie la plus difficile peut-être de ses plans <sup>3</sup>; qu'il y aurait employé tout ce que l'organisation humaine comporte d'intelligence, de force,

<sup>1</sup> Mignet, tome 2, p. 317.

<sup>2</sup> Tome IX des présents Mémoires, page 206 à 213.

<sup>3</sup> C'est aussi l'avis d'un écrivain que nous avons fréquemment cité, parce qu'il est un des hommes qui connaissent le mieux la révolution, qui la font le mieux connaître, et qui ont le plus judicieusement apprécié Mirabeau : « Je crois qu'un homme de cette portée eût pu régler les destinées de l'État, s'il était parvenu à se rendre absolument maître du Roi et de la cour, attendu qu'il eût mis en harmonie la force populaire avec l'action de l'autorité. » (M. J.-Ch. Bailleul, *Examen critique*, etc., tome I, p. 373.)



de volonté et de courage ; qu'il aurait trouvé toutes les ressources imaginables dans ses calculs et ses combinaisons, dans ses intrigues et ses alliances, dans les circonstances qui se seraient présentées, et dans celles qu'il aurait fait naître ; dans le temps et dans l'avenir.

Il faut se rappeler, d'ailleurs, ce qui arriva après le fatal voyage de Varennes, lorsque en présence de Brissot, de Manuel, de Danton, enfin des Jacobins évoquant hautement la république, toutes les subdivisions du côté gauche de l'Assemblée, moins deux ou trois républicains, tous les députés sages, reconnurent enfin le danger qu'ils s'étaient jusqu'alors plus ou moins déguisé ; et sentirent qu'il « serait désormais étrange de respecter des brigands, parce qu'ils se disaient patriotes, et se croire libres, parce qu'une vingtaine de mots républicains était cousue au plus infâme système de tyrannie ».

Arrêtons-nous un moment sur un fait très-remarquable en lui-même, que l'histoire a déjà caractérisé, mais qui doit être surtout relevé par nous, parce que nul autre ne montre mieux la mesure véritable de Mirabeau, et ne peut être placé plus haut parmi les titres de sa gloire.

Ce que voulait alors toute la partie saine de l'Assemblée, Mirabeau l'avait long-temps voulu tout seul,

<sup>1</sup> Ce sont les propres termes dont se sert Lafayette dans un billet transcrit par M. B. Sarrans jeune. Voir l'ouvrage intitulé : *Lafayette et la révolution de 1830.*

en quelque sorte , et si hautement qu'aucune popularité autre que celle d'un homme à tel point exceptionnel et entraînant , n'aurait pu résister à de pareilles manifestations. Seul , dans le côté gauche , il avait déclaré que l'élément démocratique ayant reçu de la constitution assez , sinon trop de force et de garanties , il était temps d'écouter la prudence législative qui conseillait de donner autant de garanties et de force à l'élément monarchique. Long-temps cette doctrine avait eu le tort impardonnable d'être celle de Mirabeau. Il fallait , avait-on dit , être pervers , vénal , parjure , apostat pour la soutenir. Et , cependant , au moment même où disparaissait l'homme dont la supériorité avait donné tant d'ombrage , excité tant de jalousies et de haines , son système devenait sage , devenait pur ; et ce qui , naguère , avait été la combinaison perfide de l'ambition , de la cupidité et du crime , n'était plus , tout à coup , que la vertueuse entreprise du civisme et de l'honneur.

Un tel contraste est assurément étrange ; mais on le trouve tout entier dans l'évolution rapide qui , en quelques semaines , amena le *triumvirat* à embrasser la cause contre laquelle il avait si ardemment combattu Mirabeau ; et ce furent , en effet , Duport , Barnave et Alex. de Lameth , qu'on vit mettre le plus de chaleur et de suite à organiser la coalition qui , si elle avait été bien dirigée , aurait encore pu sauver la constitution et le Roi.

Pour bien comprendre les vues et les moyens de cette coalition , il faut se rappeler l'intention évidemment monarchique de cette fraude , que nous appel-

lerons pieuse , par laquelle , après l'événement de Varennes , l'Assemblée s'obstina à présenter comme un fait d'*enlèvement du Roi*, ce qui , de l'aveu public du monarque , était une évasion volontaire ; il faut se rappeler la division que la catastrophe du Champ-de-Mars ( 17 juillet 1791 ), digne et visible programme des journées du 20 juin et du 10 août 1792 , avait jetée parmi les esprits ardents qui alors se partagèrent inégalement entre les deux camps opposés, les uns rangés du côté des clubs et des districts factieux , les autres , en très grande majorité , du côté de la municipalité et de la garde nationale. Il faut calculer tout le parti qu'une direction aussi forte et aussi habile que celle de Mirabeau , aurait tiré de cette circonstance si favorable , qu'il aurait de longue main provoquée , et qui résultait alors de l'indécision des journaux démagogues , pour la première fois dissidens entre eux , du découragement , de l'effroi des *Cordeliers*, et de l'inaction passagère des *Jacobins*, affaiblis par la scission compacte des *Feuillans*, par la retraite de tous les députés , moins trois ou quatre.

Il faut surtout examiner ce qu'on pouvait faire , ce qu'on voulait faire par la *révision* qui , comme nous l'avons établi , était de toutes les combinaisons réparatrices de Mirabeau , le moyen sur lequel il comptait le plus ; par cette *révision* qu'il voulait confier à une législature en quelque sorte spéciale , dont il préparait la formation par ses intelligences dans trente-six départemens , auxquels s'en seraient joints bien d'autres au moment opportun , puisque , plus tard , mais malheureusement trop tard , on en vit soixante-quinze



adhérer à la publique et courageuse protestation de Lafayette, du 16 juin 1792; par cette révision qui pouvait être véritablement restauratrice, comme le sentirent fort bien les anarchistes, puisque quand ils furent victorieux, un an après, ils égorgèrent tous les *réviseurs* qui ne s'étaient pas exilés.

Ajoutons une autre considération : la mort de Mirabeau renversa son projet d'une seconde législature, appelée et façonnée à la *révision*; celle-ci ne put être faite que par la première Assemblée qu'il y croyait impropre : et cependant l'essai qu'elle tenta prouve qu'il aurait pu s'en aider puissamment.

Il faut, en effet, reconnaître le dessein palpable qui, dans l'Assemblée nationale, avait présidé au choix des *réviseurs*, pris dès l'origine, et très sciement, dans l'élite des constitutionnels; il faut remarquer que quand sept membres leur furent adjoints, le 5 août 1791, on en choisit six dans cette même opinion; enfin, en considérant quels furent les athlètes du débat de la révision, il faut se demander ce que les trois seuls républicains qui osèrent s'y hasarder, Robespierre, Buzot et Pétion, auraient pu faire contre une coalition formée par Mirabeau, dirigée par Mirabeau, et composée d'hommes tous influens, tous entourés de partisans nombreux, qui voulurent *monarchiser* la révision; d'hommes tels que Thouret, Chapelier, Talleyrand, Emmery, Rabaud-Saint-Étienne, Demeuniers, Dupont, Barnave, Alex. de Lameth, même Sieyes<sup>1</sup> d'un côté; Malouet, d'André,

<sup>1</sup> Sieyes imprimait les 6 et 16 juillet, en réponse aux in-

Clermont-Tonnerre , Beaumetz de l'autre ; accord soudain , inespéré , dans lequel on peut voir ce qui restait de ressources à la royauté , et l'emploi qu'en aurait pu faire un chef d'association dont les forces eussent été véritablement en rapport avec ce grand mouvement des esprits.

Mais indépendamment de toutes ces combinaisons lentes, mesurées, habiles que projetait Mirabeau, personne ne peut douter qu'il n'eût aidé la prudence par la vigueur ; qu'après avoir su conquérir la liberté sur le despotisme, il n'eût su la défendre contre le pire des despotismes, l'anarchie ; et que celle-ci n'aurait pas fait reculer , dans l'exercice d'un grand pouvoir , l'homme qui , treize ans plus tôt, écrivait du fond d'une prison rigoureuse : « Je dis et je soutiendrai à toutes les puissances de la terre que les esclaves sont aussi coupables que leurs tyrans ; et je ne sais si la liberté a plus à se plaindre de ceux qui ont l'insolence de l'envahir , que de l'imbécillité de ceux qui ne savent pas la défendre ..... »

Quoi que l'on puisse, au surplus, penser de ces conjectures, ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que Mirabeau n'aurait pas commis ou laissé commettre toutes les fautes qui, après lui, consommèrent si rapidement

terpellations de Thomas Payne, « que le gouvernement républicain est insuffisant pour la liberté ; que, dans toutes les hypothèses, on est plus libre dans la monarchie que dans la république ; et que le gouvernement doit être couronné par un pouvoir exécutif, unique, irresponsable, inviolable, héréditaire. »

<sup>1</sup> *Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 220.

la ruine de la constitution et du trône, quand, en le perdant, la révolution eut perdu sa providence <sup>1</sup>.

Est-ce de son gré, en effet, qu'aurait eu lieu la déclaration de Pavie (18 mai 1791), prélude funeste des conférences de Reishembach et de Mantoue, de la ligue de Pilnitz (27 août), et des armemens de Coblantz, et de la lettre impolitique de Léopold à l'Assemblée législative <sup>2</sup>, et des manifestes délirans de Bouillé, de Brunswick, de Cobourg, et de l'invasion étrangère, et des soulèvemens du Languedoc et de la Bretagne, et enfin de cette suite de fautes irréparables par lesquelles les prétendus amis du Roi servirent la haine, accrurent la force, justifièrent la rage, assurèrent le triomphe de ses ennemis ?

Est-ce du gré de Mirabeau qu'aurait eu lieu l'insensé voyage de Varennes, que seul, tout seul parmi les confidens de l'infortuné monarque <sup>3</sup>, il avait si

<sup>1</sup> Cette belle expression est de Boissy-d'Anglas : « Il semble qu'à la mort de Mirabeau, la révolution ait perdu sa providence, et qu'il ait emporté avec lui tout le bien qu'elle pouvait produire. Dès ce moment, tous les partis semblent n'avoir plus disputé entre eux que de fautes. » (Voir *Mirabeau et le cardinal Retz*, tome 1, page lvij des *Discours et opinions de Mirabeau, précédés d'une notice historique sur sa vie*, par M. Barthe. Paris, Kleffer, 1820.)

<sup>2</sup> On sait que le modèle de cette lettre fut fourni par Dupont et Barnave, qui faisaient ainsi menacer la France, et dénoncer les jacobins, leurs anciens alliés, leurs anciens séides, par l'empereur d'Autriche !

<sup>3</sup> Necker lui-même ne s'y serait pas opposé, si l'on en croit M<sup>me</sup> de Staël. (*Considérations*, etc., tome 1, p. 391.)



absolument interdit, et qui perdit tout, car « cette fuite donna à l'opinion une face tout-à-fait nouvelle, effet qu'aucun tribun, aucun talent n'eût jamais pu produire <sup>1</sup>? »

Et si au lieu d'une évasion à la frontière, dont le moindre indice aurait non seulement rompu tout rapport entre le Roi et son conseiller, mais encore détruit toute sympathie de la part de celui-ci, si, disons-nous, le roi avait opéré un simple déplacement à l'intérieur, Mirabeau aurait-il permis l'imprudente déclaration laissée par Louis XVI à son départ, comme s'il eût été certain du succès; déclaration qui fut ensuite le texte fatal de toutes les accusations dirigées contre lui, et une pièce de conviction à laquelle il n'y avait rien à répondre <sup>2</sup>? »

Et si, à défaut de prétexte tiré de la fuite vers Montmédi, un autre prétexte eût fait naître la plus immédiate de ses conséquences, c'est-à-dire, la scène sanglante du Champ-de-Mars, à propos de la factieuse pétition qui demandait la déchéance du Roi, Mirabeau eût-il, par la crainte des aristocrates abattus, ménagé les anarchistes déchainés? eût-il laissé perdre la victoire que, ce jour-là même, la constitution remportait sur la république? victoire dont Lafayette sut jouir et non profiter <sup>3</sup>? eût-il commis la faute de re-

<sup>1</sup> M. J.-Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 261.

<sup>2</sup> Ferrières, tome 2, page 426.

<sup>3</sup> *Cum victoriâ posset uti, frui maluit* (Florus).

On sait trop que la proscription du général, l'assassinat judiciaire du vertueux Bailly, et tant de crimes subséquens,

culer devant les Jacobins et les Cordeliers déconcertés par le décret qu'avait emporté l'éloquence de Barnave, appuyé par Lafayette <sup>1</sup>, et qui, rendu malgré eux, malgré leur tentative d'émeute, déchargeait Louis XVI de toute accusation? Mirabeau eût-il laissé sans exécution le décret du 29 septembre qui était dirigé contre eux? n'eût-il pas trouvé, pour fermer leur hideux repaire, la vigueur que d'autres avaient montrée avant lui, que d'autres montrèrent après <sup>2</sup>? n'eût-il pas, sur-le-champ, fait étouffer ces deux foyers d'anarchie par l'Assemblée, par la garde nationale, dont l'indignation, quoiqu'elle répondit à l'indignation universelle, fut si malheureusement inerte et stérile, faute d'impulsion de la part du pouvoir

furent prétextés par cette application, pour ainsi dire unique, à Paris du moins, de la *loi martiale* que la Convention devait naturellement abroger, et qu'elle abolit, en effet, le 23 juin 1793.

<sup>1</sup> « Ce fut moi qui, dans la dernière séance, à l'appui de « l'éloquent discours de Barnave, demandai qu'on mit le « décret aux voix. » (*Lettre de Lafayette à M. d'Hennings, bailli de Ploen*, page 439 du tome 2 de l'ouvrage intitulé : *Louis-Philippe*, etc., par B. Sarrans jeune, Paris, 1834.)

<sup>2</sup> Sans insister sur la répression de plusieurs émeutes, telles que celles des 22 et 28 février, et 18 avril 1791, à l'occasion du départ de Mesdames, de l'attaque de Vincennes, du projet de voyage du Roi à Saint-Cloud, nous voulons parler de l'abolition du *Club monarchique* en janvier 1791, des *Jacobins*, en 1794, par les thermidoriens, et leur *Juvenesse dorée*; de la *Société du Panthéon*, de la *Réunion du Manège*, en 1796, par le Directoire, qui sut bien dissoudre même l'assemblée des *électeurs du Théâtre-Français*, etc.

exécutif? Mirabeau aurait-il laissé en paix et en liberté les démolisseurs de la constitution, les prédicateurs du régicide, Danton, Camille Desmoulins, Marat, Brissot, Buzot, Rotondo, Hébert, Fabre-d'Églantine, Chaumette, Fréron, Gorsas, Carra, et tant d'autres? n'aurait-il pas su trouver dans leur retraite les deux premiers et Robespierre, qui se cachèrent au premier signe de vigueur de la part de l'autorité? enfin Mirabeau n'aurait-il pas su dire à l'Assemblée, plus tôt, plus à propos, d'une voix plus éclatante, soutenue d'une action plus vigoureuse, ces belles paroles de Lafayette : « Que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi; leurs usurpations à l'exercice ferme et indépendant des autorités constituées; leurs maximes désorganisatrices aux vrais principes de la liberté; leurs fureurs délirantes au courage calme et constant d'une nation qui connaît ses droits et les défend; enfin leurs combinaisons sectaires aux véritables intérêts de la patrie, qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance, ou d'une infâme spéculation »<sup>1</sup> »

D'un autre côté, Mirabeau aurait-il manqué à son système, au but de toutes ses combinaisons politiques, quand vint le moment de reviser la constitution, quand l'extrême gauche de l'Assemblée constituante fut de-

<sup>1</sup> Lettre adressée par Lafayette à l'Assemblée législative le 16 juin 1792. (Voir *Lafayette et la révolution de 1830*, par B. Sarrans jeune, tome 1, page 43.)



venue constitutionnelle , et le *triumvirat* chef des Feuillans? « lorsque les partisans de l'ordre nouvellement établi se réunirent, et renoncèrent à des dissidences qui n'avaient pas été sans inconvénient pour leur cause, lors même que l'Assemblée était toute puissante; et qui devenaient périlleuses au moment où l'émigration la menaçait d'un côté, et la multitude de l'autre <sup>1</sup>? » Mirabeau aurait-il laissé s'anéantir par une protestation vaine deux cent quatre-vingt-dix voix, qui ne voulurent pas s'unir à l'œuvre de régénération <sup>2</sup>? aurait-il manqué d'habileté ou de force, pour empêcher ou pour contraindre, faire taire ou faire parler les ineptes amis du Roi, qui, les uns par leur lâche égoïsme, les autres par leurs combinaisons machiavéliques <sup>3</sup>, ceux-ci par leur résistance insensée,

<sup>1</sup> M. A. F. Mignet, tome 2, page 197.

<sup>2</sup> Cette tactique à la fois puérile et désastreuse des protestations, n'était pas nouvelle. Une des plus remarquables avait été celle d'avril 1790, provoquée comme depuis, par l'abbé Maury et par d'Éprémesnil, signée aussi dans l'église des Capucins, par un même nombre de deux cent quatre-vingt-dix opposans, que révoltait le refus de déclarer la religion catholique *religion de l'état*.

Que de fautes et de malheurs ne devait pas produire un tel aveuglement politique!

<sup>3</sup> On sait trop qu'il entra dans certains calculs de *pousser tout au pire*. « Le parti des aristocrates, dont la résistance avait été peu chevaleresque, adopta dès les premiers temps l'acrimonieuse politique de préférer à l'ordre civique la monarchie, aux lois utiles les mauvaises mesures, aux

ceux-là par leur assistance maladroite, paralysèrent tant d'efforts réparateurs, sur le but desquels ils ne pouvaient cependant pas se méprendre? Mirabeau aurait-il laissé, à elle-même et sans appui, la coalition, projetée dans ses plans, mais mal liée après lui, des constitutionnels de toutes nuances qui, unanimes sur le but, ne purent l'être sur les moyens; qui, par leurs relations mal cachées, par leur désaccord au moment décisif, n'excitèrent que des défiances<sup>1</sup>? Et cependant « en examinant les discours des uns et des autres, on y découvrait un fond d'indépendance et de religion constitutionnelles, qui nous manque aujourd'hui, et l'on était forcé d'y reconnaître que les propositions

« choix politiques les choix avilissans ou dangereux. » *Lettre de Lafayette à M. d'Hennings, bailli de Ploen, p. 417.*)

<sup>1</sup> Il avait été convenu entre Malouet et Barnave que le premier attaquerait la constitution avec une âpreté capable d'empêcher toute supposition d'un concert secret; et que Barnave, en défendant les points principaux, laisserait à découvert les dispositions dont la réforme convenue d'avance serait, après une résistance feinte, accordée par les voix coalisées.

Mais la manœuvre s'exécuta maladroitement; déjà les constitutionnels étaient découragés par la défection de la plus grande partie de leurs alliés présumés du côté droit, lorsque Malouet alla beaucoup trop loin. Chapelier crut que son parti était trahi, et qu'on le soupçonnerait de trahir, en le voyant abandonner des principes qu'il ne voulait pas désertter, mais seulement adoucir. Dès lors il fit ôter la parole à Malouet, et l'on vit avorter tout ce qu'on avait attendu d'utile de la révision constitutionnelle.

les plus suspectes comme les plus hostiles, en apparence, laissaient une liberté telle que jamais un grand peuple n'en a possédé de pareille, soit dans les siècles passés, soit dans les temps modernes <sup>1</sup>; en un mot, si Mirabeau eût vécu, au lieu d'une révision insignifiante et inefficace, parce qu'elle ne corrigea rien, l'Assemblée ne se fût-elle pas hâtée de rendre au pouvoir royal, qu'elle conservait, plus de force et d'intensité; et aux institutions, qu'elle avait créées, plus de cohérence et de liaison <sup>2</sup> ? »

Enfin, pour terminer cette énumération qu'il serait facile de développer, nous ne rencontrerons aucun doute quand nous affirmerons :

Que Mirabeau aurait pris toutes les mesures nécessaires pour composer une seconde législature favorable à ses vues restauratrices ;

Que c'est seulement après avoir acquis toute certitude à cet égard, qu'il aurait laissé séparer la première Assemblée ;

« Que, si Mirabeau eût vécu, l'Assemblée en se retirant, comme ayant fini la révolution, n'eût pas laissé subsister après elle, tous les instrumens dont elle s'était servie alors qu'il n'avait fallu que détruire, et qu'il était si dangereux de conserver, alors qu'il ne fallait plus que maintenir <sup>3</sup> ; »

<sup>1</sup> M. P.-F. Tissot, tome 2, page 358.

<sup>2</sup> Boissy-d'Anglas, *Parallèle entre Mirabeau et le cardinal de Retz*, page lviii. <sup>3</sup> *Idem, idem.*



Que , s'il n'eût pas voulu ou pu empêcher Lafayette d'imiter l'Assemblée , en se retirant au moment où il fallait rester , s'il n'avait pu empêcher le général d'abdiquer ( le 8 octobre 1791 ) le commandement de la garde nationale , il l'aurait du moins placée sous les ordres d'un chef énergiquement constitutionnel , au lieu de la dissoudre , pour ainsi dire , au lieu de renverser la seule barrière qui contint l'anarchie , qui défendait le trône et la constitution , c'est-à-dire de morceler entre six chefs égaux , la direction qui dès lors manqua d'unité , par conséquent de suite , d'ensemble , de force , et qui ne fut plus réorganisée que pour tomber entre les mains de l'émeutier en chef du faubourg-Saint-Antoine , de Santerre ;

Que Mirabeau , qui s'était entouré , *au département de Paris* , des plus purs constitutionnels , se serait efforcé de retenir le vertueux Bailly ; et que , s'il n'avait pu vaincre sa résistance , s'il n'avait point favorisé la candidature municipale de Lafayette , il aurait , du moins , empêché le Roi de lui préférer le républicain Pétion , et de briguer en sa faveur quelques-unes des 6,708 voix , sur 10,652 , qui conférèrent la formidable autorité de maire de Paris , au plus mortel ennemi du trône , à l'homme qui voulait mettre le gouvernement de l'État dans la municipalité de Paris , et qui , dès le premier jour , organisa les événemens des 20 juin et 10 août 1792 ;

Que Mirabeau n'eût pas laissé placer autour de Pétion , Manuel comme procureur-syndic de la commune , Danton comme substitut ; comme membre du conseil général , Tallien , Billaud de Varennes , et Ro-

bespierre, qui était en même temps accusateur public du tribunal criminel, dont Buzot était vice-président<sup>1</sup>.

Non, Mirabeau n'aurait pas commis, non, il n'aurait pas laissé commettre tant de fatales erreurs ; il alliait, en politique, la raison qui observe, la prudence qui calcule, la sagacité qui devine, la fermeté qui décide, la volonté qui s'opiniâtre, l'audace qui ose, la vigueur qui agit, la ténacité qui persévère ; il avait la haute intelligence et l'habileté consommée, l'indomptable courage et le vaste génie que réclament, qui maîtrisent de telles conjonctures ; il aurait sauvé la constitution, le Roi et la France !

Ici se termine notre tâche. Trop faible d'instruction et de facultés pour y suffire pleinement ; né trop tard pour avoir des souvenirs personnels ; privé trop tôt des réviseurs naturels qui ont approuvé l'intention de notre entreprise, mais qui n'en ont pas pu surveiller l'exécution, nous sommes resté trop au-dessous des exigences de notre propre sentiment, pour que nous puissions nous flatter d'avoir entièrement répondu au sentiment public et à ses exigences légitimes. Mais, du moins, nous avons recueilli les élémens authentiques, et posé les incontestables bases d'un meilleur travail ; nous avons ôté tout crédit aux ignorantes et mensongères biographies qui ont précédé celle-ci. Mirabeau, désormais, ne peut plus être méconnu comme il l'a été ; un tel homme trouvera dans l'avenir un historien digne de lui..... ; bientôt, sans

<sup>1</sup> On sait que cette nomination de Robespierre empêcha Ad. Duport lui-même d'accepter la place de président.

doute , l'oubli effacera le souvenir de l'obscur collecteur de tant de matériaux ; cependant , il n'en aura pas moins sa récompense , la seule qu'il ait ambitionnée , car , employés par des mains plus habiles , ces matériaux composeront quelque jour un monument glorieux qui ne sera pas détruit , mais au contraire éternisé par le temps.

Mirabeau comptait sur le temps. La providence , dans ses impénétrables desseins , avait abandonné aux fautes de Mirabeau des années de jeunesse saine et forte , dont trois furent absorbées tout entières par les tortures morales de Vincennes ; depuis , elle lui mesura plus sévèrement la vie ; elle n'accorda à sa régénération que vingt-deux mois de virilité souffrante et malade , pour suffire à des travaux surnaturels , pour montrer son génie dans tout son éclat ; pour effacer son passé , pour s'immortaliser dans un avenir indéfini. Elle lui avait donné la volonté et la force , elle lui refusa le temps de restaurer et de sauver sa patrie..... Mais quelque brefs que fussent les jours de réparation obtenus , quelque douleur qu'il éprouvât en les voyant finir avant d'avoir pu les couronner par le plus assuré comme par le plus glorieux des triomphes , Mirabeau avait compris le pardon de la Providence et son bienfait ; il se reposait sur elle , pour un monde meilleur ; et , quant aux idées terrestres , dont les hommes de cette trempe ne peuvent jamais se détacher tout-à-fait , Mirabeau , répétons-le , confiait au temps son nom et sa mémoire , il comptait sur le temps , comme le prouve cette phrase touchante qui terminera notre ouvrage :



« Souvenez-vous que la seule dédicace qui nous soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne porte que ces mots : AU TEMPS. Eh bien ! cette dédicace est la devise de quiconque aime sincèrement, et avant tout, la gloire. AU TEMPS : ils auront beau faire : je serai moissonné jeune, et bientôt, ou le *temps* répondra pour moi, car j'écris et j'écrirai pour le TEMPS et non pour les partis. »

FIN DU ONZIÈME ET DERNIER VOLUME.



## Publications Nouvelles.

- LAURETTE ET JULIA, ou l'inimitié corse, par *M<sup>me</sup> De Genis* et *M. G<sup>\*\*\*</sup>*. 1 vol. in-18.
- LE LIVRE MYSTIQUE, par *De Balzac*. 2 vol. in-18.
- LE ROI MARGOT, épisode de la fin du seizième siècle, par *Émile Vander Burch*. 2 vol. in-18.
- IL VIVRE, par *Samuel Bach*. 1 vol. in-18.
- UN ÉTÉ A MEUDON, par *Frédéric Soulié*. 2 vol. in-18.
- LETTRES AUTOGRAPHES de *Mme Roland*. 1 vol. in-18.
- MARCO VISCONTI, traduit de l'italien de *Thomas Grossi*. 2 vol. in-18.
- LA FOLLE D'ORLÉANS, histoire du temps de Louis XIV, par le *bibliophile Jacob*. 2 vol. in-18.
- VIES DES SAINTES FEMMES, DES SAINTES MARTYRES ET DES VIERGES CHRÉTIENNES, pour tous les jours de l'année. 12 vol. in-18 (un volume par mois).
- LE DOUBLE RÈGNE, chronique du XIII<sup>e</sup> siècle par le *vicomte d'Arincourt*. 2 vol. in-18.
- HEMBYSE, histoire gantoise de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par le *baron Jules de Saint-Genois*. 3 vol. in-18.
- ANNETTE ET LE CRIMINEL, par *De Balzac*. 2 vol. in-18.
- LA FLEUR DES POIS, par *De Balzac*. 1 vol. in-18.
- LA BÉDOUINE, par *Poujoulat*. 1 vol. in-18.
- LE VICAIRE DES ARDENNES, par *De Balzac*. 2 vol. in-18.
- DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE, 6<sup>e</sup> édition, 2 beaux vol. très-grand in-8<sup>o</sup>, papier vélin satiné.

